



ÉDITION 2011



# MARTINIQUE

• Martinique

---

**INSTITUT D'EMISSION  
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS



# ■ Martinique

---

Rapport annuel  
**2010**

---

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# Sommaire

---

	Pages
<b>Avant-propos</b>	9
<b>Synthèse</b>	10
<b>La Martinique en bref</b>	12
<b>CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES</b>	15
<b>Section 1 – Géographie et climat</b>	16
<b>Section 2 – Repères historiques</b>	17
<b>Section 3 – Le cadre institutionnel</b>	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage communautaire	21
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE DE LA MARTINIQUE</b>	23
<b>Section 1 – La population</b>	24
<b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>	28
1. Les comptes économiques	28
2. L’emploi et le chômage	34
3. Les revenus et les salaires	41
4. Les prix	49
5. Le commerce extérieur	53
<b>Section 3 – Les politiques et finances publiques</b>	60
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	60
2. Le système fiscal	65
3. Les finances publiques locales	72
<b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE</b>	85
<b>Section 1 – Aperçu général</b>	86

<b>Section 2 – L’agriculture, l’élevage et la pêche</b>	87
1. Quelques données structurelles	87
2. La banane	89
3. La diversification agricole	92
4. La pêche et l’aquaculture	95
<b>Section 3 – L’industrie et l’artisanat</b>	97
1. L’industrie dans l’économie de la Martinique	97
2. Panorama du secteur de l’industrie	98
3. La filière canne – sucre – rhum	100
<b>Section 4 – L’énergie, l’eau et l’environnement</b>	102
1. Quelques données structurelles	102
2. L’énergie	103
3. L’eau	108
<b>Section 5 – Le bâtiment et les travaux publics</b>	110
1. Quelques données structurelles	110
2. L’activité du secteur en 2010	111
3. Le logement social	113
<b>Section 6 – Le commerce</b>	114
1. Le commerce dans l’économie martiniquaise	114
2. L’activité du secteur en 2010	115
3. Les principaux sous-secteurs commerciaux	115
<b>Section 7 – Le tourisme</b>	118
1. Le tourisme dans l’économie martiniquaise	118
2. Panorama du secteur du tourisme	119
<b>Section 8 – Les transports</b>	127
1. Les transports dans l’économie martiniquaise	127
2. Le transport routier	128
3. Les activités du port de Fort de France	129
4. Les activités aéroportuaires	131
<b>Section 9 – Les autres services marchands</b>	133
1. Quelques données structurelles	133
2. Les Technologies de l’Information et de la Communication	134

<b>Section 10 – Les services non marchands</b>	136
1. Quelques données structurelles	136
2. L'éducation	137
3. La santé	138
4. L'action sociale	140
<b>CHAPITRE IV – L'évolution monétaire et financière</b>	141
<b>Remarques méthodologiques</b>	142
<b>Section 1 – La structure du système bancaire et financier</b>	143
1. Les faits marquants de l'exercice	143
2. L'organisation du système bancaire	147
3. La densité du système bancaire	150
4. Les moyens de paiement	155
5. L'activité des fonds de garantie	157
<b>Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	158
1. Les taux d'intérêt	158
2. Le bilan agrégé des banques locales	163
3. Les performances financières des banques locales	164
<a href="#">Le surendettement en Martinique</a>	169
<b>Section 3 – L'évolution de la situation monétaire</b>	170
1. Les avoirs financiers des agents économiques	170
2. Les crédits à la clientèle	174
3. La circulation fiduciaire	179
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	182
<b>Perspectives</b>	186
<b>Annexes</b>	187
1. Statistiques économiques	188
2. Statistiques monétaires et financières	194
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2010	199
4. Liste des publications de l'IEDOM	202



## Avant-propos

---

L'année 2010 aura été marquée à la Martinique par une reprise de l'activité économique qui reste toutefois insuffisante pour permettre d'inverser la courbe du chômage. L'emploi demeure pourtant plus que jamais au cœur de la problématique du développement économique et social de l'Île avec un taux de chômage des jeunes de 15-25 ans qui dépasse les 60 %. La dégradation de la situation financière des ménages est notamment illustrée par la progression sensible du surendettement.

Les secteurs de l'économie marchande ont enregistré des performances en progrès, notamment dans les activités liés à la consommation des ménages. La situation est restée plus difficile dans le bâtiment et les travaux publics ainsi que dans toutes les activités connexes. Le tourisme a montré quelques signes d'amélioration, avec une fréquentation qui se redresse lentement, mais se situe à un niveau très en deçà de ceux atteint au début de la décennie 2000.

Ces deux secteurs, dont le dynamisme est indispensable à la création d'emplois et à l'effet d'entraînement vers les autres secteurs économiques, sont à la recherche de nouveaux relais de croissance. Pour l'année 2011, le secteur du bâtiment et des travaux publics devrait pouvoir compter sur une consommation accrue des fonds européens, les plans de relance des collectivités et la poursuite des grands chantiers en cours (Pointe Simon et centrale électrique de Bellefontaine). Ce secteur dispose en outre de trois leviers encore insuffisamment mobilisés : le logement social, les fonds européens et le plan séisme.

Dans le tourisme, les atouts de l'île sont importants et les possibilités de création d'emplois nombreuses. Le consensus des principaux acteurs se dessine enfin pour construire un développement partagé. Il reste toutefois à mettre en œuvre le nouveau modèle économique qui permettra d'assurer à la fois l'attractivité de la destination, la satisfaction de la clientèle et la rentabilité des investissements.

A cet effet, les conflits sociaux des premiers mois de l'année 2011 soulignent avec acuité la nécessité de moderniser le dialogue social pour créer les conditions favorables de la reprise dans un climat de confiance. Celle-ci est indispensable pour permettre aux agents économiques de retrouver de la visibilité et engager des projets d'investissements.

Dans ce contexte difficile, l'IEDOM continue de mobiliser ses moyens au service de la collectivité en se consacrant pleinement à son rôle d'observatoire économique et financier ainsi qu'à l'accompagnement des acteurs les plus fragiles au travers du traitement des dossiers de surendettement ou de la médiation du crédit.



**Philippe LA COGNATA**

# Synthèse

---

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

Après la récession historique de 2009, l'année 2010 aura été marquée par une reprise des activités de l'**économie martiniquaise**. La clarification institutionnelle du début d'année et le redémarrage de la croissance constaté au niveau national et international ont favorisé une amélioration progressive de l'environnement économique, surtout perceptible en fin d'année. Le climat des affaires, encore incertain au premier semestre, s'est redressé dans la deuxième partie de l'année.

La **consommation des ménages**, principal moteur de la croissance économique, a montré quelques signes de reprise et retrouve son niveau d'avant crise, bénéficiant d'une hausse des prix contenue (+1,7 %). Les importations de biens de consommation ont augmenté de 16 % en 2010 (+1,9 % par rapport à 2008). La consommation a bénéficié du plein effet des mesures sociales post-crise (RSTA notamment), d'une concurrence accrue dans le secteur de la grande distribution et de la vigueur du marché automobile en fin d'année avant la fin du dispositif de prime à la casse. Cette évolution a eu lieu en dépit du niveau toujours élevé du **chômage** et des difficultés de trésorerie des ménages. Malgré un ralentissement (+1,9 % en 2010 contre +12,7 % en 2009), le nombre de demandeurs d'emploi retrouve un niveau jamais atteint depuis dix ans.

L'**investissement** a suivi des évolutions différenciées selon les agents économiques. L'investissement des ménages est resté dynamique : l'encours des crédits à l'habitat a progressé de 8,4 %, bénéficiant de taux d'intérêt historiquement bas. En revanche, en dépit d'un frémissement en fin d'année, l'investissement des entreprises peine à retrouver le niveau d'avant crise. Les importations de biens d'équipement ont progressé de 15,2 % sur un an mais restent en repli de 14,4 % sur 2008. L'investissement public donne quelques premiers signes de redémarrage avec une augmentation des crédits engagés sur les fonds européens et la mise en œuvre des premiers chantiers du plan de relance économique de la Région.

La reprise de la demande intérieure a entraîné une augmentation significative des importations (+ 25,3 % en valeur) alors que la hausse des exportations (+19,9 %) a été portée par celle des produits agricoles et énergétiques.

L'activité des entreprises de l'**économie marchande** a été plus favorablement orientée qu'en 2009. L'impact résiduel de la crise est toutefois encore présent, les entreprises restent prudentes en raison des difficultés persistantes de trésorerie. Dans la grande distribution, le chiffre d'affaires des huit hypermarchés de l'île a progressé de 9,5 % en 2010, retrouvant un niveau légèrement supérieur à 2008 (+1,7 %). L'ensemble du secteur du **commerce** peine cependant à se redresser.

Le **secteur des services aux entreprises**, souvent sous-traitant des autres secteurs économiques, a connu une activité moins dégradée qu'en 2009 mais reste impacté par les restrictions budgétaires des donneurs d'ordre. Le secteur du **tourisme**, a bénéficié d'un environnement économique plus favorable. Le nombre de passagers à l'aéroport se redresse de 4,1 % sur l'année (après -4,8 % en 2009). Cette évolution tient aux différentes campagnes promotionnelles affichées par les compagnies aériennes, mais reste en deçà de la nette reprise du tourisme mondial.

Le secteur du **bâtiment et des travaux publics** n'a pas connu de signe tangible de reprise. La construction de logements a été peu dynamique. Les ventes de ciment sont stables par rapport à 2009 mais en net retrait sur 2008. Les grands chantiers restent peu nombreux à l'exception de l'aménagement du pôle d'affaires de la Pointe Simon et du chantier de la nouvelle centrale électrique de Bellefontaine. La construction de logements sociaux est encore trop limitée pour représenter un véritable relais de croissance et l'attentisme des investisseurs, suite à la mise en place du dispositif Scellier, continue de peser sur la demande. Dans le domaine des travaux publics, l'activité a bénéficié en fin d'année des premiers chantiers du plan de relance et de travaux routiers mais leur programmation tardive n'a pas permis d'inverser la tendance.

Le **secteur primaire** a été de nouveau confronté aux aléas climatiques avec le passage de l'ouragan Tomas qui a affecté les plantations de bananes et de cultures maraîchères. La production de bananes a toutefois continué de progresser, mais subit sur le marché hexagonal une pression sur les prix du fait de la grande distribution dans un contexte de concurrence accrue de la part des producteurs de la zone dollar. La campagne cannière a également été perturbée par des conditions climatiques défavorables, la teneur en sucre ressort à un niveau plus faible que les années précédentes.

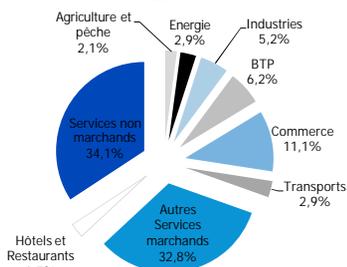
Dans ce contexte économique convalescent, la **conjoncture monétaire et financière** a été caractérisée par une reprise de la progression des encours bancaires et par une stabilisation de l'encours des créances douteuses.

L'encours brut de crédits des établissements locaux a progressé de 3,5 % sur un an, porté notamment par les crédits aux ménages (+5,6 %). Ceux-ci ont comme en métropole eu un recours accru aux crédits à l'habitat (+8,5 %), les transactions du secteur immobilier ayant été favorisées par un niveau historiquement bas des taux des crédits. Parallèlement, les entreprises ont enregistré une évolution mitigée de leur encours (+0,2 % dont +12,9 % pour les crédits d'exploitation et -0,9 % pour les crédits d'investissement), en lien avec l'attentisme persistant des entreprises en matière d'investissement. Le taux de créances douteuses s'est stabilisé, se situant à 6,7 % (-0,1 point). La prudence des acteurs économiques se retrouve en matière d'épargne, l'encours des actifs maintient son rythme de croissance (+4,1 % contre +3,4 % en 2009). L'épargne à long terme reste la plus dynamique (+6,1 % dont +10,1 % pour l'assurance vie des ménages).

Le produit net bancaire (PNB) s'est redressé en 2010 (+6,6 % contre +2,3 % en 2009), en lien avec l'amélioration de la production de crédits et des conditions de refinancement plus favorables. Les efforts de maîtrise des coûts de structure des établissements se sont poursuivis, permettant une diminution du coefficient net d'exploitation (68,4 % ; - 2,2 points sur un an). Le coût du risque a nettement décliné en 2010 (1,2 M€ contre 15,4 M€ en 2009). Dans ces conditions, le résultat agrégé des établissements de crédit locaux a nettement rebondi (+59,1 % contre - 21,9 % un an plus tôt).

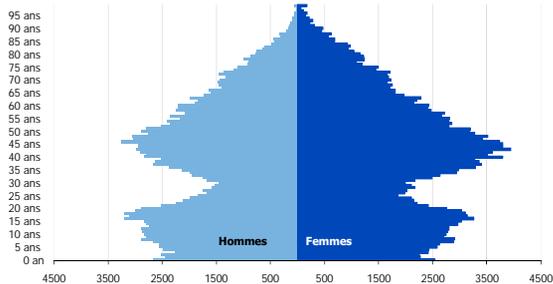
# La Martinique en bref

## Répartition de la valeur ajoutée en 2007



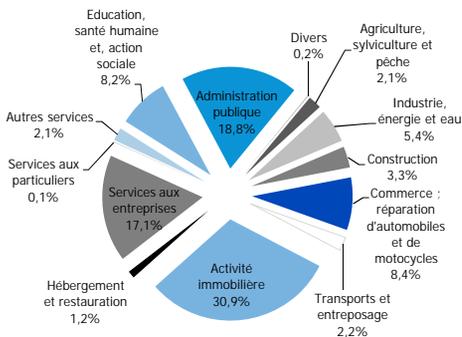
Source: Insee - Comptes économiques régionaux, base 1995

## Pyramide des âges de la population en 2009



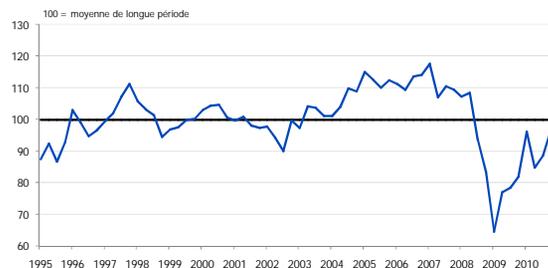
Source: Insee

## Risques sectoriels au 31 décembre 2010



Source: Service Central des Risques de la Banque de France

## Indicateur du climat des affaires (ICA) à la Martinique



Source: Iedom - Enquête de conjoncture économique



Conditionnement du café à La Tivolienne (photo : Stéphane ATTALI)



Jardin de Balata (photo : Stéphane ATTALI)



Chantier de la Pointe Simon à Fort de France (photo : Stéphane ATTALI)



Vue générale du chantier Bellefontaine B en décembre 2010 (photo : EDF Bellefontaine B)

	2000	2009	2010	Métropole 2010
<b>Indicateurs sociaux</b>				
Population	383 575	398 733 <sup>(e)</sup>	399 637 <sup>(e)</sup>	62 799 180
Taux de croissance de la population	0,7%	0,3%	0,2%	0,7%
Taux de natalité (pour 1000)	15,3	12,9	nd	12,7
Effectifs scolarisés (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré)	103 398	91 284	81 770	12 031 984 <sup>(*)</sup>
Taux de réussite au BAC		77,8%	78,9%	86,2% <sup>(2) (*)</sup>
Nombre de médecins pour 100 000 habitants (généralistes et spécialistes)	199	259	nd	333
<b>Environnement</b>				
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	1 128	1 128	1 128	549 087
Surfaces cultivées (% surface totale)	33,4%	nd	28,4%	53,3%
<b>Economie</b>				
Produit Intérieur Brut (en milliard d'euros)	5,5	7,7 <sup>(1)</sup>	nd	1 907,1 <sup>(2)</sup>
Taux de croissance du PIB en volume (% annuel)	0,9%	-6,5%	nd	-2,1% <sup>(2)</sup>
PIB / hab. (en €)	14 291	19 160 <sup>(1)</sup>	nd	29 897 <sup>(2)</sup>
Taux d'inflation (en glissement annuel)	1,1%	0,6%	1,7%	1,8%
Population active	153 837 <sup>(3)</sup>	164 493	165 370	28 269 000 <sup>(2)</sup>
Taux de chômage BIT	22,6% <sup>(3)</sup>	21,7%	21,0%	9,3%
Indicateur de chômage (DEFM A à fin déc./Pop. Active)	26,1%	24,0%	24,4%	9,7%
Nbre de DEFM A (à fin décembre)	43 617	39 531	40 272	2 748 150
Nbre d'allocataires du RMI (à fin décembre)	29 876	29 555	29 713	1 797 714 <sup>(4)</sup>
Importations (en millions d'€)	1 531,9	2 026,9	2 539,6	397 521
Exportations (en millions d'€)	294,5	278,9	334,5	340 012
Taux de couverture	19,2%	13,8%	13,2%	85,5%
Consommation électrique (en Gwh)	1 063	1 550	1 617	-
<b>Indicateurs sectoriels</b>				
Expéditions de bananes (en tonnes)	268 328	172 230	188 546	-
Ventes de ciment (en tonnes)	243 090	200 774	200 189	-
Attestations du Consuel (nombre)	4 599	4 386	nd	-
Immatriculation de véhicules neufs (nombre)	16 979	15 646	15 286	-
Trafic aéroportuaire	1 622 907	1 496 359	1 556 678	-
Nombre de touristes	928 197	577 163	618 607	-
Taux d'occupation des hôtels (source Insee)	53,3%	52,3%	55,6%	-
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>				
Crédits bancaires des établissements installés ou non localement (en millions d'€)	5 981,3	7 787,5	8 105,5	-
Ménages	2 318,2	2 812,3	2 967,6	-
Entreprises	2 775,5	3 177,9	3 281,5	-
Collectivités locales	700,4	1 058,6	1 018,9	-
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux <sup>(5)</sup> (en %)	9,9%	6,8%	6,7%	-
Actifs financiers des établissements locaux (en millions d'€)	5 094,4	6 004,2	6 247,4	-
Ménages	3 791,4	4 447,2	4 634,4	-
Entreprises	1 018,2	1 255,3	1 278,7	-
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	3 973	2 658	2 646	1 678 <sup>(2)</sup>
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 576	1 172	1 132	1 177 <sup>(2)</sup>
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,95	3,10	3,13	nd
Personnes physiques interdites bancaires	29 464	18 627	17 899	1 459 178
Personnes morales interdites bancaires	2 881	2 239	2 338	170 824
Dossiers de surendettement déposés	216	354	447	218 102

(e) estimations

(\*) France entière

(1) estimation CEROM pour 2009

(2) 2009

(3) L'enquête emploi de l'Insee a été révisée en 2006 et les rétrapolations effectuées permettent de disposer des données qu'à partir de l'année 2001

(4) Les données de la Métropole portent sur nombre de bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité Active). Ce dispositif est en vigueur en Métropole depuis le 1er juin 2009.

(5) Périmètre révisé





## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

La Martinique est une région monodépartementale située au cœur de l'arc antillais entre l'île de la Dominique au Nord et celle de Sainte-Lucie au Sud. Bordée par l'océan Atlantique à l'Est et la mer des Caraïbes à l'Ouest, l'île se trouve à 6 900 km de Paris, 3 150 km de New-York et 200 km de la Guadeloupe. D'une superficie de 1 128 km<sup>2</sup>, la Martinique se distingue des autres départements français par son exigüité et sa forte densité de population (354 habitants au km<sup>2</sup>), soit la plus forte des quatre DOM.

La Martinique s'étend sur **une longueur de 60 km et une largeur de 30 km**. D'origine volcanique, l'île se caractérise par **un relief varié et accidenté** qui en fait une terre de contraste alliant les ombrages de la forêt tropicale au Nord à l'aridité du Sud de l'île. Le Nord est caractérisé par la présence d'un relief montagneux développé, concentrant les plus hauts massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : la Montagne Pelée, volcan culminant à 1 397 m, considérée comme étant en sommeil, les Pitons du Carbet (1 196 m), l'édifice du Morne Jacob (784 m) et le Mont Conil, tous inactifs. Les côtes, peu découpées, se présentent sous forme de falaises abruptes. Au Sud, le relief est moins accidenté et présente une alternance de plaines et de mornes arrondis excédants rarement plus de 500 mètres d'altitude. Seule, la Montagne du Vauclin se dégage de cet ensemble (504 mètres). Les côtes très découpées offrent de nombreuses baies et anses. Le Centre se singularise par la présence de l'essentiel des plaines, généralement peu étendues et fragmentées. Leur superficie totale représente 10% de l'étendue de l'île. La plaine la plus importante (75 km<sup>2</sup>) accueille l'aéroport international Aimé Césaire.

La Martinique dispose de 48 îlets, écosystèmes fragiles et réservoirs d'espèces végétales, qui constituent de véritables observatoires naturels de la faune et de la flore. Les contrastes topographiques sont à l'origine de microclimats favorisant une grande variété de végétation. Ainsi, le **climat de type tropical, chaud et humide**, est **tempéré par les alizés** qui circulent d'Est en Ouest. Deux grandes saisons se distinguent :

- Le **carême**, de décembre à avril, se caractérise par un temps relativement frais et sec et des températures d'une moyenne de 25° C. L'humidité est plus faible et le temps est très ensoleillé. Cette période correspond à la haute saison touristique et aux périodes d'aridité.
- L'**hivernage** marque le reste de l'année par un ensoleillement plus réduit, des températures moyennes supérieures, de l'ordre de 27° C, et une humidité relativement importante. Il concentre la grande majorité de la pluviométrie annuelle. C'est durant cette période que les tempêtes et cyclones surviennent.

La température est l'un des éléments les plus uniformes du climat martiniquais. Elle est en moyenne annuelle d'environ 25° à Fort-de-France et de 24° à 28° pour les eaux de baignade. Les précipitations annuelles oscillent en moyenne de 970 mm à la presqu'île de la Caravelle à 6 000 mm au sommet de la Montagne Pelée. Sa situation géographique et ses caractéristiques géologiques exposent la Martinique à deux types de risques naturels : les **phénomènes cycloniques** et **sismiques**. L'année 2010 a été marquée par le passage du cyclone Tomas dans la nuit du 30 au 31 octobre. Ce phénomène a provoqué des dégâts matériels et des pertes au niveau des productions agricoles (canne à sucre, banane, cultures maraichères et vivrières).

## Section 2

# Repères historiques

**L'histoire de la Martinique est étroitement liée à l'expansion coloniale des européens dans la Caraïbe et à son évolution. Toutefois, les fouilles archéologiques permettent d'estimer les premiers peuplements au 2<sup>e</sup> millénaire avant notre ère par des populations amérindiennes.**

Selon les archéologues, les premiers occupants de la Martinique seraient des Arawaks venus du bassin de l'Orénoque (actuel Venezuela) vers 100 ans avant notre ère. Entre le X<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, une nouvelle civilisation amérindienne arrive dans l'île, les Caraïbes ou Kalina, venue des Guyanes. L'arrivée des Caraïbes provoque un bouleversement dans l'ensemble de la Caraïbe, au rythme de leur conquête progressive des îles de l'arc antillais. Les européens découvrent la Martinique le 15 juin 1502, date de l'arrivée de Christophe Colomb sur le site de l'actuelle commune du Carbet.

Appelée Madinina, « Ile aux fleurs » ou Jouanacaera, « Ile aux iguanes », la Martinique devient française sous Louis XIII, en 1635. A cette date, le Cardinal de Richelieu crée la nouvelle « Compagnie des Isles d'Amérique » (1635-1650) afin de gérer les colonies de la couronne de France. Pierre Belain d'Esnambuc, fondera la première colonie de Martinique, rattachée à la Couronne de France, le 15 septembre 1635. Le premier statut institutionnel de la Martinique est celui d'une **terre française administrée et exploitée par une compagnie à vocation commerciale.**

La cohabitation entre les Français et les Caraïbes est marquée par des périodes d'entente et de conflits sanglants qui aboutirent au départ des Caraïbes<sup>1</sup> à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. L'indigo, le café et la canne à sucre constituent tour à tour les cultures qui se développent dans l'île à mesure des conquêtes de terres arables au détriment du peuple des Caraïbes et au profit d'un système économique basé sur l'esclavage. A ce titre, la traite transatlantique, qui s'achève au début du XIX<sup>e</sup> siècle, amènera en Martinique et dans toute la Caraïbe des centaines de milliers de captifs originaires pour l'essentiel d'Afrique occidentale. En 1674, le roi Louis XIV révoqua le privilège de la Compagnie des Indes Occidentales et retrouve une autorité directe sur l'île, qui sera dirigée par un Conseil Souverain de 1679 à 1685. L'organisation économique et sociale est encadrée, notamment par la publication en 1685 du « Code Noir ».

Au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la société martiniquaise est marquée par les influences révolutionnaires autour des questions du statut des personnes de couleur et du maintien ou de l'abolition de l'esclavage. Ce climat révolutionnaire mènera au vote de l'abolition de l'esclavage en 1794, remise temporairement en cause sous l'occupation anglaise (1774-1802). L'île étant rendue par l'Angleterre à la France en 1802, l'empereur Napoléon y rétablit l'esclavage qui se perpétua jusqu'en 1848. Le 24 février 1848, le renversement de la monarchie de Juillet marque de nouvelles avancées sur les questions de statut des hommes de couleur. Sous l'impulsion de Victor Schœlcher, sous secrétaire d'Etat aux colonies, une série de décrets est promulguée le 24 avril 1848. Le premier abolit l'esclavage mais prévoit un délai de 2 mois pour sa mise en application dans les colonies. La révolte conduisant à la lutte armée des esclaves de Saint-Pierre

---

<sup>1</sup> Leurs traces demeurent dans la toponymie (les communes de Case Pilote et de Rivière Pilote tiennent leur nom d'un chef Caraïbes), ainsi que dans le nom vernaculaire de plantes (manioc) ou d'animaux (anoli, manicoû), et par la présence de nombreux sites précolombiens, le principal étant celui de Vivé entre les communes de Macouba et de Basse Pointe.

précipitera l'entrée en vigueur des décrets dès le 22 mai 1848. La période du Second Empire (1852-1870) est marquée par le retour du centrisme. Les pouvoirs locaux sont entièrement soumis à l'autorité du gouverneur. Le retour aux institutions républicaines s'effectuera de manière progressive entre 1870 et 1885 conduisant notamment à la mise en place du suffrage universel.

Le 8 mai 1902, l'éruption de la Montagne Pelée détruit entièrement la ville de Saint-Pierre tuant tous ses habitants (30 000 morts) à l'exception de Louis Auguste Cyparis, prisonnier à Saint Pierre. Le centre économique se déplace alors de Saint-Pierre vers Fort-de-France. Durant la Première Guerre Mondiale, la Martinique apportera sa contribution par le biais d'un contingent d'une dizaine de milliers de combattants. A cette période, les premières revendications assimilationnistes apparaissent. Portée par les leaders communistes d'après guerre, tel que Aimé Césaire (1913-2008), la proposition de loi visant à une assimilation intégrale au statut départemental conduit à ériger la Martinique en **département français le 19 mars 1946**. Les années 50 et 60 sont marquées par le déclin de l'industrie sucrière alors que le secteur agricole demeure la première activité de l'île. En 1963, pour atténuer les effets de l'accroissement démographique et du chômage, le bureau des migrations des départements d'Outre-mer (BUMIDOM) est créé et organise les vagues d'émigrations vers la Métropole. La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, voit la mise en place d'infrastructures modernes et du système éducatif national permettant à la population de bénéficier d'une protection sociale et d'un niveau de vie plus élevé. En 1983, **la Martinique devient une région monodépartementale**. Les autorités locales disposent désormais de compétences élargies en matière d'agriculture, de gestion du port, d'environnement, d'action sociale...

Depuis 1992, la Martinique s'intègre dans un processus de régionalisation et d'intégration européenne. La loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM), mise en application en janvier 2001, instaure des mesures économiques et sociales pour relancer l'économie. Elle accorde également des compétences supplémentaires aux collectivités locales notamment en matière de coopération régionale. Elle est complétée en 2003, par la loi de programmation pour l'Outre-mer (LOPOM) qui instaure un dispositif d'accompagnement en vue de favoriser le développement économique et social du territoire. Le 27 mai 2009, la loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM) se substitue à la LOPOM. Elle institue des mesures de soutien au pouvoir d'achat, à l'économie et aux entreprises.

Par la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, la Martinique est consacrée « **Département et Région d'Outre-mer** » (**DROM**). A cette occasion, les martiniquais ont été amenés à se prononcer par référendum sur la création d'une collectivité territoriale unique. Le 7 décembre 2003, le projet a été rejeté à 50,48% des suffrages exprimés. Le 18 décembre 2008, le débat autour de la réforme statutaire de la Martinique a repris lors du rassemblement du Congrès des élus<sup>2</sup>. Ce dernier s'est majoritairement prononcé en faveur d'une évolution institutionnelle conduisant à renforcer l'autonomie de la collectivité. Dans le cadre de la poursuite du processus d'évolution statutaire, deux référendums ont été organisés les 10 et 24 janvier 2010. Lors de la première consultation, les martiniquais ont rejetés à 78,9 % des suffrages exprimés la transformation de la Martinique en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution. La seconde consultation portait sur la création d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues à la Région et au Département régie par l'article 73 de la Constitution. Le projet a été adopté à 68,3 % des suffrages exprimés. La fusion des deux collectivités devrait intervenir au plus au tard le 31 décembre 2012.

---

<sup>2</sup> Le congrès des élus regroupe les conseillers régionaux et départementaux ainsi que les parlementaires de Martinique.

## Section 3

# Le cadre institutionnel

---

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>3</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la Constitution<sup>4</sup>.

## 1. Dans le paysage administratif français

---

### 1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'Outre-mer.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>5</sup>. A l'exception des communes, chaque collectivité dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, et la Région est coordinatrice du développement économique.

### 1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. Dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer tenus en 2009 et suite aux souhaits des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane en janvier 2010 sur leur évolution institutionnelle.

---

<sup>3</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>4</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>5</sup> Suite à la loi du 13 août 2004, les collectivités territoriales interviennent dans les domaines suivants: développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Seule la formation professionnelle a été entièrement transférée aux Régions.

Deux scrutins ont été organisés sur la question de l'évolution institutionnelle. Le 10 janvier 2010, les électeurs martiniquais devaient ainsi répondre à la question : « Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? ». La réponse étant majoritairement négative<sup>6</sup>, une seconde consultation a été réalisée le 24 janvier sur la question suivante : « Approuvez-vous la création en Martinique d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? ». Dans les deux départements le « oui » l'a emporté, avec à la Martinique 68,30 % des suffrages exprimés, et un taux de participation de 35,81 %, et en Guyane avec 57,48 % des suffrages, et un taux de participation de seulement 27,44 %. Par ces scrutins, l'autonomie institutionnelle de ces départements a donc été rejetée, mais la rationalisation des structures administratives locales a été approuvée. Cette consultation s'inscrit avant la réforme nationale des collectivités territoriales prévue pour 2014, où des conseillers territoriaux devraient se substituer aux actuels conseillers régionaux et généraux.

Cette nouvelle organisation administrative mettra fin à une situation introduite en 1982, souvent critiquée pour sa complexité administrative : l'existence, sur un même territoire, de deux collectivités distinctes, qui font de la Martinique et de la Guyane des régions « monodépartementales ». Désormais ces territoires disposeront d'une collectivité, d'une assemblée élue, et d'un exécutif responsable devant cette assemblée.

Le Conseil d'Etat a validé en janvier 2011 le projet de loi du gouvernement concernant l'installation de la collectivité unique et a préconisé sa mise en place au plus tard le 31 décembre 2012. Le projet de loi définit les modalités organisationnelles et de fonctionnement de la nouvelle collectivité et notamment sa gouvernance, son mode de scrutin, ses compétences, ses moyens, et le nombre de ses conseillers. Le nouveau statut des nouvelles collectivités uniques résultera d'une loi ordinaire qui devrait être votée dans le courant du deuxième trimestre 2011.

### 1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en Métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines. Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- la fiscalité (cf. section Le système fiscal) : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt indirect supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils

---

<sup>6</sup> En Martinique, avec un taux de participation de 55,35 %, le "non" l'emporte également obtenant 125 633 voix, soit 78,9 % des suffrages exprimés.

régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

## 1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer<sup>7</sup> dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

## 2. Dans le paysage communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées de l'Union. Les DROM bénéficient au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2,7 milliards d'€ à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP<sup>8</sup> soit un total de 3,2 milliards d'€ sur la période 2007- 2013 (contre 2,9 milliards d'€ pour la période 2000-2006). Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses).

---

<sup>7</sup> Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

<sup>8</sup> En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.





## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie de la Martinique

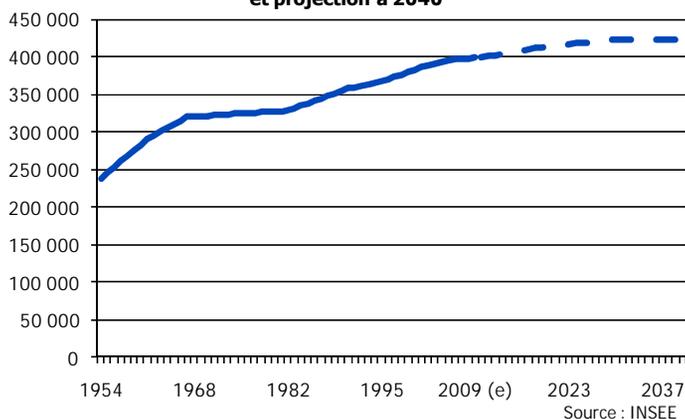
# Section 1

## La population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la population martiniquaise est estimée à 399 637 habitants, en hausse de +0,2 % par rapport à 2009 (après une hausse de +0,3 % en 2008). La Martinique se place ainsi au 3<sup>e</sup> rang des DOM, derrière la Réunion (833 451 habitants) et la Guadeloupe (404 394 habitants), mais devant la Guyane (232 223 habitants). La population martiniquaise représente 0,6 % de la population française totale, et 21,4 % de la population domienne. Elle présente deux caractéristiques principales : le vieillissement et le recul de la part des moins de 60 ans vivant en couple. Le vieillissement de la population est un enjeu fort pour des années à venir en Martinique, notamment pour la mise en œuvre des politiques en faveur des personnes âgées.

Selon les derniers résultats du recensement de l'INSEE, la population municipale<sup>1</sup> était de 397 693 habitants en 2008. Cette donnée, publiée au Journal Officiel<sup>2</sup>, est utilisée pour l'application des dispositions législatives et réglementaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Martinique est le département d'Outre Mer le plus dense, avec 354 habitants au km<sup>2</sup>, et sa population est concentrée au centre de l'île. En effet, celui-ci rassemble plus de quatre habitants sur dix (42 %), contre 30,3 % dans le sud et 27,7 % dans le nord. Alors que la population du nord demeure stable, celle du centre diminue au profit du sud depuis 1990. Fort-de-France (89 000 habitants en 2008), notamment, a perdu 11 % de sa population entre 1990 et 2008.

**Evolution de la population de la Martinique depuis 1954 et projection à 2040**



<sup>1</sup> La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. En y ajoutant la population comptée à part (i.e. les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune), on obtient la population totale (403 795 habitants).

<sup>2</sup> Journal Officiel de la République Française, décret 2010-1723 du 30/12/2010.

Depuis 1990, le taux de croissance annuel moyen de la population n'a cessé de diminuer. Alors qu'il s'établissait à + 1,1 % par an de 1982 à 1990, il se replie à + 0,7 % entre 1990 et 1999, et atteint son minimum entre 1999 et 2008, à + 0,5 %. Selon les résultats des projections de l'INSEE, il devrait encore ralentir dans les années à venir, s'établissant à + 0,19 % entre 2010 et 2040, soit une croissance trois fois moins rapide que sur la période récente.

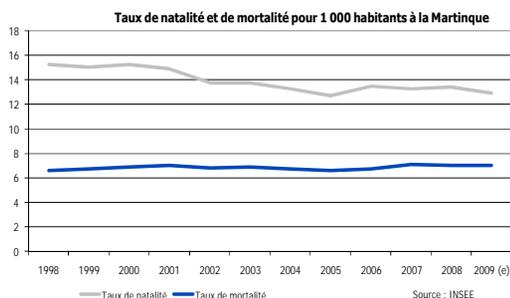
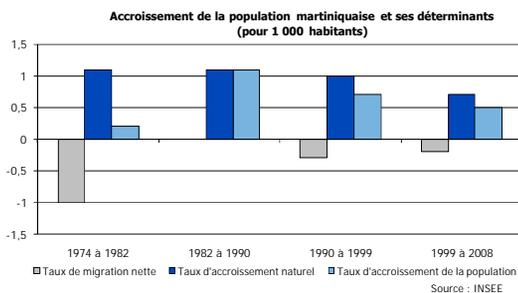
### Principaux indicateurs démographiques

	1990	2008	2009	Variation 2009/2008
Nombre de naissances (a)	6 437	5 333	5 174	-3,0%
Nombre de décès (b)	2 228	2 793	2 771	-0,8%
Accroissement naturel (c = a - b)	4 209	2 540	2 403	-5,4%
Indice conjoncturel de fécondité	2,1	2,11	nd	0,5% *
Espérance de vie à la naissance				
hommes	73,3	77,6	nd	5,9% *
femmes	79,6	83,8	nd	5,3% *

\* : valeur de la variation 2008/1990 - nd : non disponible

Source : INSEE

En 2009, le solde naturel recule de -5,4 %, en raison de la diminution du nombre de naissances (-3 %) et de décès (-0,8 %), après une hausse de +2,1 % en 2008. Pour la première fois, l'indice conjoncturel de fécondité<sup>3</sup> s'établit à 2,11 enfants par femme en âge de procréer. Il se situe au-dessus de l'indice nécessaire au renouvellement de la population (2,1), et demeure supérieur au taux national (2,01 enfants par femme). Alors que l'espérance de vie des hommes martiniquais a rattrapé celle de métropole (77,6 ans), celle des femmes est toujours inférieure en Martinique, avec 83,8 ans contre 84,2 ans en métropole.



Sur la période récente, la variation annuelle totale de la population s'établit à +0,5% par an entre 1999 et 2008. Elle est portée par le solde naturel (0,7%), alors que le solde migratoire demeure négatif (-0,2%). En France, la croissance de la population totale est plus dynamique, avec +0,7% par an sur la même période, mais sa répartition entre solde naturel et migratoire est plus équilibrée, avec respectivement +0,4 % et +0,3%.

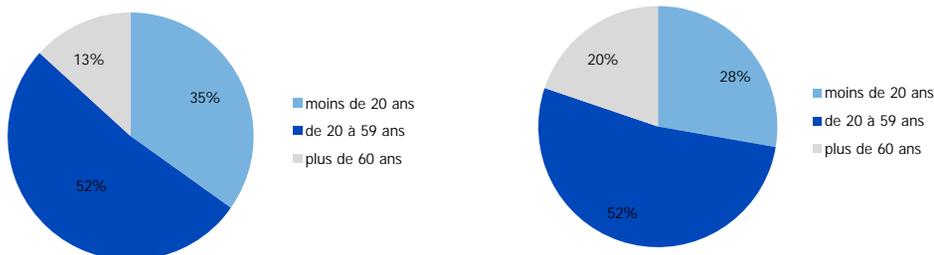
<sup>3</sup> L'indice conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Le taux de mortalité reste stable entre 2008 et son estimation pour 2009, à 7 décès pour mille habitants. Il demeure inférieur à celui de métropole (8,4 ‰). Sur la même période, le taux de natalité recule d'un demi-point, pour s'établir, selon les estimations, à 12,9 naissances pour 1000 habitants. Il est à peine supérieur au taux national, qui s'établit à 12,8‰. Sur dix ans, alors que le taux de mortalité demeure stable autour de 7 décès pour mille habitants, le taux de natalité a reculé de 2 points.

### Evolution de la structure par âge de la population

1990

2009



Source : INSEE

Alors que la proportion de la population d'âge moyen (de 20 à 59 ans) reste inchangée sur la période, à 52 % de la population, la part des personnes âgées de plus de 60 ans augmente de 7 points et la population jeune (de moins de 20 ans) diminue d'autant. Le vieillissement de la population, amorcé au début des années 1960, se consolide. Ainsi, les personnes âgées représentent un habitant sur cinq. Au sein même de la catégorie des personnes en âge de travailler, cette tendance se confirme également, avec une hausse des 40 à 59 ans (de 19 % de la population totale en 1990 à 29,5 % en 2009) et un recul des 20 à 39 ans (23% de la population en 2009 contre 33% en 1990).

La seconde caractéristique principale de la population martiniquaise est le recul de la vie en couple. Selon le dernier recensement (2006), 42 % des martiniquais de plus de 15 ans vivent en couple, contre 44 % en Guadeloupe et 58 % en France métropolitaine. Une famille sur quatre est monoparentale en Martinique, contre 9 % en Métropole. Le nombre de mariages prononcés a sans cesse diminué depuis 2000 (1591 mariages), et atteint 1 357 mariages prononcés en 2009 (-2,7 % par rapport à 2008). Ainsi, le taux de nuptialité s'établit à 3,4 mariages pour mille habitants, contre 4,1 en France. En 2009, le nombre de PACS enregistrés s'établit à 153 (-5 % par rapport à 2008, en recul pour la 1<sup>e</sup> fois depuis l'existence du PACS), et celui des divorces à 563 (-17,6 %).

Selon les résultats du dernier recensement de l'INSEE, la part des personnes de moins de 60 ans vivant en couple demeure inférieure à celle de la France métropolitaine et a sensiblement diminué entre 1990 et 2006<sup>4</sup>. Ainsi en 2006, 42 % des martiniquais de plus de 15 ans vivent en couple, contre 58 % en Métropole. De plus, les familles monoparentales représentent un ménage sur quatre en Martinique, contre moins de un sur dix en Métropole. Entre 1990 et 2006, toutes les catégories d'âge des personnes entre 15 et 60 ans vivant en couple reculent, la baisse la plus remarquable étant celle des 45-49 ans, atteignant 49,2 % à la

<sup>4</sup> INSEE Premiers Résultats n°63 (07/2010) : « Enquêtes de recensement de la population : recul de la vie en couple en Martinique »

fin de la période (-11 points). La même catégorie d'âge vivant en couple atteint 72 % en Métropole en 2006. Enfin, il apparaît que les hommes vivent moins souvent en couple que les femmes, avec un tiers de femmes de 25 à 29 ans vivant en couple, contre 22 % des hommes de la même classe d'âge. A partir de 35 ans, la situation s'inverse néanmoins, avec plus de 80 % des hommes qui vivent en couple, contre moins d'une femme sur deux en moyenne. Enfin, des disparités de la vie de couple sont également notables en fonction du niveau d'études : 39 % des non diplômés ou titulaires du baccalauréat vivent en couple, alors que cette proportion atteint 54 % chez les diplômés des cycles supérieurs.

Selon les projections établies par l'INSEE<sup>5</sup>, la population martiniquaise atteindrait 423 000 habitants en 2040 (si les tendances démographiques constatées en matière de fécondité, de mortalité et de migration se maintenaient), soit 26 000 habitants de plus qu'en 2007. L'augmentation de population s'établirait à +6,5 % entre 2007 et 2040, soit un rythme plus de deux fois inférieur à celui de la France entière (15,1 %). De plus, cette tendance devrait d'inverser dès 2035, et l'évolution serait alors négative jusqu'en 2040. Alors que le solde naturel deviendrait négatif dès 2030, avec un rythme de -0,11 % de variation annuelle moyenne, le solde global serait tiré par la contribution du solde migratoire (+0,12 % par an entre 2030 et 2040). La Martinique serait alors la 6<sup>e</sup> région la moins dynamique démographiquement de France (derrière la Champagne-Ardenne, la Guadeloupe, la Lorraine, le Nord-Pas de Calais et la Bourgogne).

#### Répartition de la population martiniquaise par groupe d'âge selon les projections

	2007		2 020		2 030		2 040	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Moins de 20 ans	113 556	28,6	99 000	23,8	93 000	21,9	88 000	20,8
20-59 ans	210 026	52,8	201 000	48,6	177 000	42,0	166 000	39,4
60-79 ans	59 478	15,0	91 000	21,8	118 000	27,8	117 000	27,5
80 ans ou plus	14 673	3,7	24 000	5,8	35 000	8,2	52 000	12,2
<b>Ensemble</b>	<b>397 733</b>	<b>100</b>	<b>415 000</b>	<b>100</b>	<b>423 000</b>	<b>100</b>	<b>423 000</b>	<b>100</b>

Source : Insee, Omphale 2010

Avec un âge moyen qui atteindrait 48 ans (contre 38 ans en 2007), la Martinique deviendrait la 2<sup>e</sup> région la plus âgée de France, derrière la Corse. Ce vieillissement accéléré s'explique, tout d'abord, par l'émigration des jeunes adultes conjuguée à l'immigration des « retour-retraites », toujours plus nombreux, ainsi que par l'arrivée parmi la population de plus de 60 ans de la génération du baby-boom, et, enfin, par la hausse continue de l'espérance de vie. Ainsi, la proportion de personnes de plus de 60 passerait de 27,6 % de la population totale en 2020, à près de 40% en 2040 (contre moins d'une personne sur cinq en 2007). De la même façon, les personnes âgées de 80 ans et plus seraient quatre fois plus nombreuses qu'en 2007 (leur proportion passant de 3,7% à 12,2 %). A l'inverse, la proportion des personnes âgées de moins de 20 ans reculerait de 8 points, pour n'atteindre plus qu'une personne sur cinq en 2040. La population en âge de travailler (i.e. entre 20 et 59 ans) diminuerait de 13,4 points entre 2007 et 2040, passant de plus d'une personne sur deux à moins d'une personne sur quatre. Cette forte diminution de la population en âge d'être active aura des conséquences sur l'emploi, et nécessitera une réorganisation majeure de l'offre de soins et de garde pour les personnes âgées.

<sup>5</sup> Les projections de l'INSEE ne constituent pas des prévisions. Elles prolongent les tendances constatées dans le passé. Elles sont basées sur le modèle statistique Omphale 2010. Le point de départ de ces prévisions est la population par sexe et par âge au 1er janvier 2007.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

L'économie de la Martinique a bénéficié d'une croissance soutenue entre 1997 et 2007 (+2,9 % en moyenne par an et en volume) tirée par la consommation et l'investissement. Celle-ci s'est accompagnée d'une tertiarisation accrue de ses activités. Un renversement de tendance s'est opéré à partir de 2007 avec une décélération de la croissance (+0,9 % sur un an) et un recul en 2008 (-0,3 %), résultant de la faiblesse de la demande intérieure et de la contraction de l'investissement.

La récession s'est amplifiée en 2009 sous le double effet de la crise économique et financière internationale et de la crise sociale. Selon les comptes économiques rapides, le PIB a décliné de 6,5 % en volume avec une chute de 23,6 % de l'investissement et une baisse plus modérée de la consommation des ménages (-2,9 %)

### 1. Les comptes économiques

Les départements d'outre-mer disposent d'un système statistique développé, comparativement aux collectivités métropolitaines, grâce à l'élaboration des comptes économiques régionaux détaillés. Toutefois, les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois ans<sup>6</sup>. Afin de réduire ce délai, depuis 2003, le partenariat, comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD, permet de publier des estimations des principaux agrégats économiques pour l'année N-1.

#### 1.1 LE PIB

En 2007, le PIB<sup>7</sup> de la Martinique (7,9 milliards d'euros) enregistre une croissance de 3,3 % sur un an (- 2,6 points par rapport à 2006). Elle se situe en dessous du taux de croissance annuel moyen de la décennie 1997-2007 (+4,7 % en valeur) indiquant un ralentissement du rythme de croissance de l'économie martiniquaise. En volume<sup>8</sup>, le PIB ne progresse plus que de 0,9 % sur un an.

#### PIB régional en 2007 dans les DOM

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion*	Métropole
PIB (en milliards d'euros)	7,9	8,1	2,9	13,0	1 895,3
PIB par habitant	19 800	18 244	13 489	16 434	30 018
Taux de croissance du PIB (en euros constants)	3,3%	5,0%	5,1%	7,4%	4,9%
Taux de croissance réel du PIB	0,9%	3,7%	2,8%	4,7%	2,4%

\* les données de la Réunion portent sur l'année 2006  
Source: Insee - Comptes économiques définitifs

<sup>6</sup> A la date de rédaction de ce rapport, les comptes économiques définitifs sont ceux de l'année 2007.

<sup>7</sup> Le Produit intérieur brut (PIB) est la somme des valeurs ajoutées brutes augmentées des impôts grevant les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse sur une période d'un an par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

<sup>8</sup> L'expression en volume correspond au taux de croissance réel qui est obtenu en retranchant le taux de croissance nominal par le taux d'inflation moyen.



Ferme solaire à Ducos (photo : oceandimages.com)



Centrale électrique de Bellefontaine (photo : oceandimages.com)

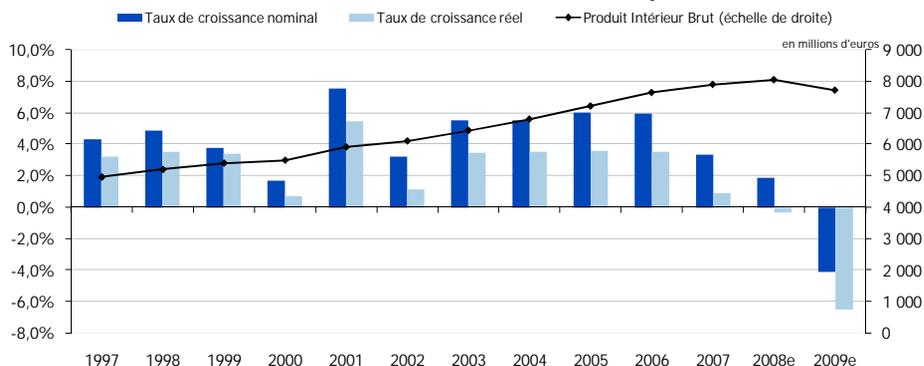


Pavillon de la mère et l'enfant de l'hôpital de Fort de France (photo : Stéphane ATTALI)



Plage de la côte atlantique (photo : oceandimages.com)

## PIB et taux de croissance de la Martinique



Source: Insee - Comptes économiques régionaux

e: estimations, CEROM - Comptes économiques rapides

La richesse produite par l'ensemble des départements d'Outre-mer (DOM) s'élève à 33,3 milliards d'euros. Le PIB de la Martinique représente 23,7 % du PIB des DOM et 0,4 % du PIB national.

### LES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES – LE PIB

Selon les dernières estimations disponibles<sup>9</sup> l'économie martiniquaise a subi une profonde récession en 2009. Le PIB décroît de 6,5 % en volume contre -0,3 % en 2008.

Dans un contexte de crise économique internationale, l'économie régionale a été perturbée par des mouvements sociaux alors qu'elle était entrée en récession dès 2008.

#### Les principaux agrégats et leur évolution (en volume)

	2008 Résultats Intermédiaires	2009 Premiers résultats	Valeurs 2009 (milliards d'euros)
PIB	-0,3%	-6,5%	<b>7,7</b>
Consommation finale des ménages	-0,3%	-2,9%	<b>4,7</b>
Consommation des administrations publiques	-0,5%	1,4%	<b>3,3</b>
Formations brute de capital fixe	-2,5%	-23,6%	<b>1,5</b>
Importations	5,4%	-20,4%	<b>2,1</b>
Exportations	4,2%	2,9%	<b>0,3</b>
Dépenses des touristes	-5,0%	-10,0%	<b>0,2</b>

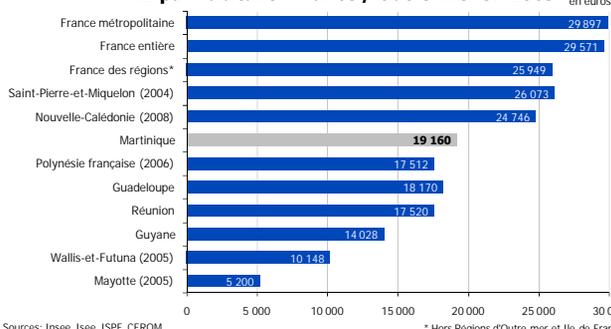
Source: CEROM, Comptes économiques rapides

La baisse de l'activité est liée à la chute de l'investissement (-23,6 %) et à la contraction de la consommation des ménages (-2,9 %).

Le PIB par habitant s'élève à 19 160 euros en Martinique en 2009. Il se replie de 2,3 % sur un an. En dépit de cette baisse, l'île conserve le 3<sup>ème</sup> rang économique des régions ultramarines après Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie.

Le PIB par habitant représente 64,8 % du PIB national par habitant contre 73,8 % du PIB par habitant des régions. Ce ratio a progressé respectivement de 2,4 points et 3,9 points sur la période 1997-2009.

#### PIB par habitant - France / Outre-mer en 2009



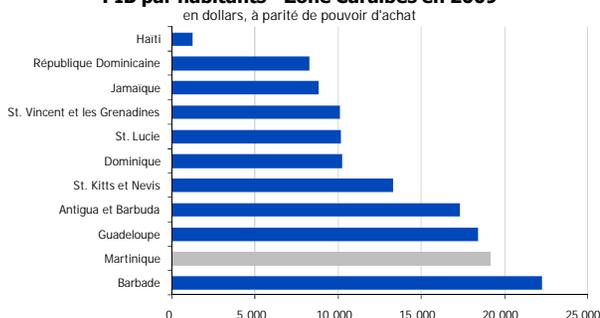
Sources: Insee, Isee, ISPF, CEROM

\* Hors Régions d'Outre-mer et Ile-de-France

9 CEROM

Le PIB par actif occupé s'élève 60 111 euros, soit -5,9 % sur un an. Sur la période 2001-2009, il augmente au rythme annuel moyen de 2,5 % tandis que la population active occupée progresse de 0,9 % en moyenne par an.

### PIB par habitants - Zone Caraïbes en 2009



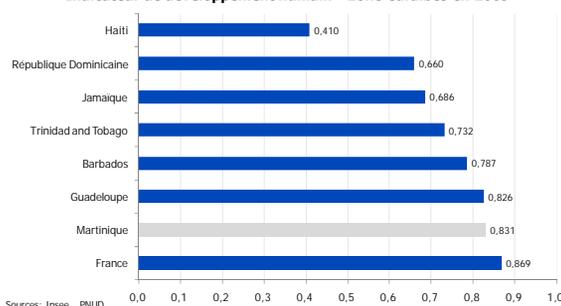
Sources: Insee, CEROM, FMI (estimations) - Calculs IEDOM

Au sein du bassin caribéen, en parité de pouvoir d'achat<sup>10</sup>, la Martinique affiche le niveau de PIB par habitant, le plus élevé, avec la Barbade et la Guadeloupe.

La richesse par habitant est 1,4 fois plus importante que celle de Saint-Kitts et Nevis et 2,3 fois plus forte que celle de la République Dominicaine.

L'analyse de l'indicateur de développement humain (IDH)<sup>11</sup> permet d'affiner les comparaisons régionales<sup>12</sup>. La Martinique, la Guadeloupe et la Barbade ont un niveau de développement humain très élevé tout comme la France métropolitaine. Trinidad et Tobago, la Jamaïque, et la République Dominicaine ont un niveau de développement humain considéré comme élevé. Enfin, à Haïti, le développement humain est faible.

### Indicateur de développement humain - Zone Caraïbes en 2009



Sources: Insee, PNUD

### Les différentes catégories de l'IDH :

	Valeur de l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en année)	Durée moyenne de scolarisation (en année)	Durée attendue de scolarisation (en année)	Revenu national brut par hab. (en PPA en \$)
Développement humain très élevé	0,878	80,3	11,3	15,9	37 225
Développement humain élevé	0,717	72,6	8,3	13,8	12 286
Développement humain moyen	0,592	69,3	6,3	11	5 134
Développement humain faible	0,393	56	4,1	8,2	1 490

Source: PNUD - Rapport sur le développement humain 2010

10 La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Il exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays différents pour se procurer de même « panier » de biens et de services.

11 L'IDH est un indicateur synthétique du niveau de développement des pays calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La méthodologie de l'IDH a été révisée en 2010, l'IDH demeure un indice composite mesurant les progrès accomplis dans trois dimensions de base – santé, connaissances et revenu. La santé est toujours mesurée par l'espérance de vie à la naissance. L'IDH 2010 mesure la réalisation en matière de connaissances en associant les années de scolarisation escomptées pour un enfant d'âge scolaire dans un pays aujourd'hui et les années de scolarisation préalables moyennes pour les adultes âgés de 25 ans et plus. La mesure du revenu, a changé, passant du Produit intérieur brut (PIB) par habitant ajusté au pouvoir d'achat au Revenu national brut (RNB) par habitant ajusté au pouvoir d'achat. Le RNB comprend les envois de fonds et le revenu de l'aide internationale. Source PNUD : <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idh/>

12 La réforme de l'IDH, engagée en 2010, a conduit le PNUD à réduire le nombre de pays couvert par l'IDH en raison de l'indisponibilité de certains données. Aussi, les données d'Antigua et Barbuda, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, la Dominique, et Saint-Vincent et les Grenadines ne sont pas disponibles pour l'année 2009.

## 1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En 2007, la croissance du PIB (+3,3 % sur un an) est soutenue par la consommation finale et l'investissement. La consommation finale bénéficie de la vitalité de la consommation des administrations et ISBLSM<sup>13</sup> (+6,6 %) alors que la consommation des ménages progresse plus modérément (+1,6 % sur un an).

Du côté de l'investissement, la formation brute de capital fixe (FBCF)<sup>14</sup> enregistre une augmentation de 10,5 % sur un an. Ce dynamisme tient pour l'essentiel aux investissements réalisés au sein du secteur du BTP (+11,8 % sur an), de l'industrie des biens manufacturés<sup>15</sup> (+23,8 %) et du secteur des services marchands<sup>16</sup> (+20,0 %). Le taux d'investissement<sup>17</sup> s'affiche à 27,3 % en 2007, soit un niveau supérieur à celui enregistré en Métropole (23,9 %) et en Guadeloupe (24,5 %).

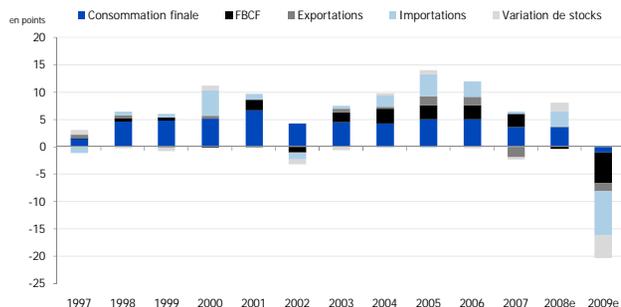
### L'équilibre emplois ressources

en millions d'euros	1999	part	2007	2008 <sup>e</sup>	2009 <sup>e</sup>	part	Moyenne sur 10 ans
<b>Ressources</b>	<b>7 109</b>		<b>10 501</b>	<b>10 876</b>	<b>9 896</b>		<b>3,4%</b>
Produit intérieur brut	5 402	81,8%	7 893	8 043	7 716	78,0%	3,6%
Importations (biens et services)	1 706	25,8%	2 608	2 833	2 180	22,0%	2,5%
<b>Emplois</b>	<b>7 109</b>		<b>10 501</b>	<b>10 876</b>	<b>9 896</b>		<b>3,4%</b>
Consommation finale des ménages	3 504	53,1%	4 723	3 269	4 752	48,0%	3,1%
Consommation finale des administrations	1 995	25,9%	3 167	4 901	3 331	33,7%	5,3%
Formation brute de capital fixe	1 087	16,5%	1 965	1 927	1 474	14,9%	3,1%
Variations de stocks	-34	-0,5%	-54	69	-253	-2,6%	22,1%
Exportations	557	8,4%	700	711	592	6,0%	0,6%

Source : Insee - Comptes économiques régionaux, base 1995

e: estimations, CEROM - Comptes économiques rapides

### Contributions à l'évolution du PIB de la Martinique



Source : Insee - Comptes économiques régionaux, base 1995

e: estimations, CEROM - Comptes économiques rapides

En 2007, les dépenses de consommation finale et l'investissement, principales composantes de la croissance contribuent respectivement à hauteur de 3,5 points et 2,5 points à l'évolution du PIB.

Le solde du commerce extérieur contribue défavorablement à la croissance. En dépit de la stabilité des importations (+0,9% en volume), la balance commerciale s'est détériorée en raison de la forte

13 Institutions sans but lucratif au service des ménages

14 La formation brute de capital fixe est la différence entre les acquisitions et les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont des actifs corporels ou incorporels issus d'un processus de production pendant au moins un an.

15 L'industrie des biens manufacturés regroupe les industries des biens de consommations, des biens d'équipement et des biens intermédiaires.

16 L'investissement du secteur marchand est porté par l'investissement du secteur des activités immobilières (6,8 %) et des services aux entreprises (7,7 %).

17 Le taux d'investissement est le rapport entre l'investissement (FBCF) et la valeur ajoutée.

baisse des exportations (-17,6 % en volume<sup>18</sup>). Le déficit commercial se creuse de 173 millions d'euros à 1,9 milliard d'euros. Le degré de dépendance extérieure<sup>19</sup> de l'île ressort en baisse de 0,8 point par rapport à 2006 pour atteindre 33,0 % du PIB en 2007 contre 25,0 % en Métropole.

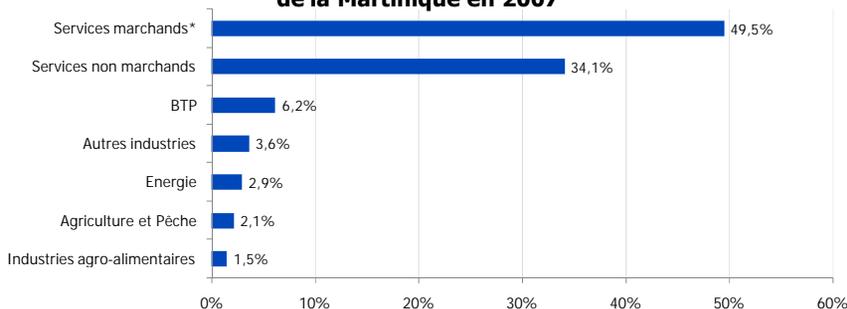
En structure, l'économie martiniquaise se caractérise par la prédominance de la consommation finale. Elle absorbe 104,8 % du PIB en 2009, soit + 3 points par rapport à 1999. La consommation des ménages et des administrations représentent respectivement 61,7 % et 43,0 % du PIB, contre 19,1 % pour l'investissement et 7,7 % pour les exportations.

En 2009, les estimations des comptes économiques rapides montrent une dégradation de l'équilibre emploi ressource. L'économie martiniquaise est entrée en phase de récession et a souffert de la chute de l'investissement (-23,5 % sur un an), et de la baisse de la consommation des ménages (-2,9 % sur un an). Ces deux postes participent à la baisse du PIB respectivement pour -5,6 points et -1,1 point. Seules, les dépenses publiques de fonctionnement (+1,4 %) ont permis d'atténuer la décroissance<sup>20</sup> en alimentant la demande intérieure. Par ailleurs, le déficit commercial s'est réduit de 25,2 % sur un an (1,6 milliard d'euros). Les importations et les exportations ont chuté suite à la contraction de la demande intérieure et au blocage partiel du port au premier trimestre.

### 1.3 LA VALEUR AJOUTEE ET LES EMPLOIS

La Martinique présente les caractéristiques d'une économie « moderne » mais très administrée. Les services (marchand et non marchand) constituent la principale source de création de richesse. Ils représentent 83,6 % de la richesse produite en 2007, contre 75,3 % au plan national. Ce secteur se distingue par l'importance des services non marchands, soit 34,1 % contre 20 % en Métropole. Les services marchands représentent 49,5 % de la richesse produite contre 55,2 % en Métropole.

**Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale de la Martinique en 2007**



\* Les services marchands comprennent les secteurs du commerce, des transports, de l'hôtellerie-restauration et les autres services marchands.

Source: Insee - Comptes économiques régionaux, base 1995

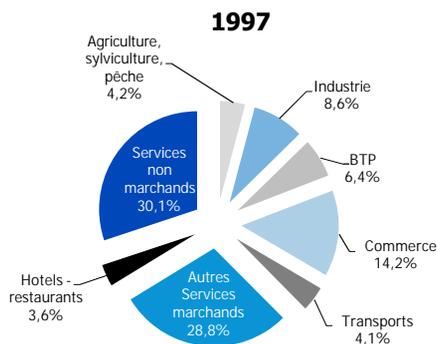
<sup>18</sup> Cette diminution s'explique en partie par la forte diminution des prix des carburants, produits qui représentent la moitié des exportations martiniquaises.

<sup>19</sup> Le taux de dépendance extérieure est le rapport entre les importations et le PIB.

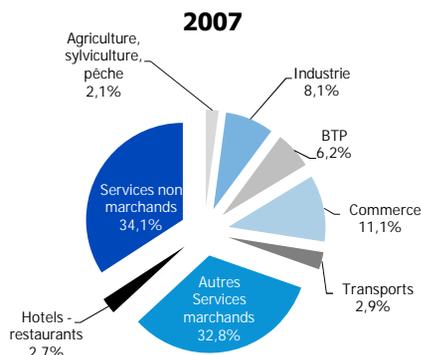
<sup>20</sup> La consommation des ménages est en berne, du fait de la contraction des revenus et du blocage de l'économie pendant plus d'un mois (mouvements sociaux de février-mars 2009).

En 2007, la richesse produite atteint 7,2 milliards d'euros, soit +3,2% sur un an. Le secteur des services non marchands ressort comme le plus dynamique avec une contribution de 2,2 points à la croissance de la valeur ajoutée. Les services marchands ne contribuent qu'à hauteur de 0,2 point à la hausse de la valeur ajoutée tandis que le BTP et l'industrie participent respectivement pour 0,1 et 0,5 point à la création de richesse. Les activités agricoles contribuent négativement l'évolution de la valeur ajoutée (-0,01 point).

### Structure par branche de la valeur ajoutée totale



Source: Insee - Comptes économiques régionaux, base 1995



Source: Insee - Comptes économiques régionaux, base 1995

Au final, sur la période 1997-2007, le secteur tertiaire demeure le plus dynamique (+4,9 % en moyenne annuelle). Les services marchands et non marchands enregistrent une croissance de leur valeur ajoutée respectivement de +4,3 % et +5,9 %, en moyenne annuelle. Parallèlement, le poids de l'agriculture, de l'industrie et du BTP se réduit. Néanmoins, la valeur ajoutée produite dans l'industrie et au sein du BTP progresse en moyenne annuelle respectivement de 4,0 % et de 4,2 % tandis que celle de l'agriculture diminue de 2,2 % en moyenne par an.

### LES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES – LA VALEUR AJOUTEE

#### La valeur ajoutée par branches (en volume)

	2008 Résultats intermédiaires	2009 Premiers résultats	Valeurs 2009 (milliards d'euros)
Agriculture	-1,1%	10,7%	<b>160</b>
Industrie	-0,1%	-6,3%	<b>569</b>
BTP	-2,4%	-21,3%	<b>374</b>
Services marchands	-0,8%	-7,7%	<b>3 581</b>
Services non marchands	-0,6%	0,9%	<b>2 686</b>
<b>Valeur ajoutée totale</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-5,2%</b>	<b>7 370</b>

Source: CEROM, comptes économiques rapides

Selon les dernières estimations, en 2009, l'activité diminue dans la quasi-totalité des secteurs. La valeur ajoutée du secteur du BTP enregistre une baisse de 21,3 % en volume contre -2,4 % en 2008. Au sein des services marchands, le commerce est impacté par la baisse de la consommation et sa valeur ajoutée se replie de 12 % en volume. A l'inverse, le secteur agricole a bien résisté, sa valeur ajoutée progresse de 10,7 %.

## 2. L'emploi et le chômage

---

L'année 2010 est caractérisée par une moindre dégradation du marché de l'emploi. A fin décembre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) augmente de 1,9 % sur un an, portant l'indicateur de chômage<sup>21</sup> à 24,4 %, soit +0,4 point sur un an.

Structurellement, le marché de l'emploi se caractérise par la prédominance de l'emploi salarié dans le secteur tertiaire et par un taux de chômage élevé.

### REMARQUE METHODOLOGIQUE

Le chômage est appréhendé selon deux concepts : la **demande d'emploi en fin de mois** et le **chômage au sens du BIT**. Ces deux concepts conduisent à une mesure et une analyse différentes du chômage.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont des personnes inscrites à Pôle emploi et regroupées selon 5 catégories (A, B, C, D, E).

En revanche, les chômeurs au sens du BIT sont les personnes de 15 et plus répondant simultanément aux 3 critères suivants : **(i)** être sans emploi au cours de la semaine de référence, **(ii)** être disponible pour commencer un emploi dans les 15 jours et **(iii)** entreprendre des démarches actives de recherche d'emploi ou disposer d'un emploi qui commence ultérieurement.

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE

En 2010, la Martinique compte 165 370 actifs, soit + 0,5 % par rapport à 2009. Cette stabilité tient à la fois à l'augmentation du nombre d'actifs occupés (+1,7 %) et à la diminution du nombre de chômeurs<sup>22</sup> (-3,7 %).

La Martinique compte désormais 1,03 actif pour 1 inactif, un ratio toutefois inférieur à celui de la Guadeloupe (1,3). En revanche, elle compte 3,8 actifs occupés pour 1 chômeur contre 3,2 en Guadeloupe.

La population active est majoritairement féminine (52,6 %). En terme d'âge, la part des moins de 25 ans (7,7 %) et la part des seniors<sup>23</sup> (29,8 %) progressent respectivement de 0,5 point et de 4,1 points sur un an. Les actifs âgés de 25 à 49 ans sont les plus nombreux (62,4 %) en dépit du repli enregistré sur un an (-4,6 points).

La population active occupée<sup>24</sup> s'établit à 130 593 personnes en 2010 (+ 1,7 % sur un an). Le taux d'activité<sup>25</sup> ressort ainsi à 50,9 % (- 0,9 point sur un an). Ce taux est inférieur à ceux enregistrés en Guyane (53,1 %) et en Guadeloupe (51,6 %).

---

<sup>21</sup> L'indicateur de chômage correspond au rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) et la population active, cette dernière étant estimée par l'Insee à 165 370 en juin 2010.

<sup>22</sup> Le terme chômage présenté ici fait référence aux « chômeurs au sens du BIT » recensés par l'Insee dans le cadre de l'enquête emploi. Ce concept est défini dans la partie 2.3.1. « Evolution et structure du chômage ».

<sup>23</sup> Les seniors sont les personnes âgées de 50 ans et plus.

<sup>24</sup> La population active occupée "au sens du BIT" comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillées (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes (pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation), les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

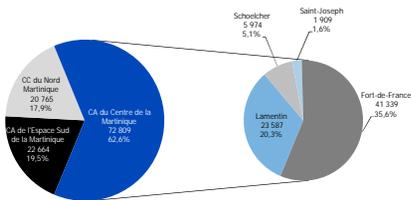
## Répartition de la population active

	2001	2009	2010	Variation 2010/2009	Variation moyenne 2001 - 2010
<b>Population active</b>	<b>153 837</b>	<b>164 493</b>	<b>165 370</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,8%</b>
Hommes	77 481	78 673	78 344	-0,4%	0,1%
Femmes	76 356	85 820	87 026	1,4%	1,5%
<b>Population active occupée</b>	<b>119 838</b>	<b>128 363</b>	<b>130 593</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,0%</b>
Hommes	63 745	62 375	62 895	0,8%	-0,1%
Femmes	56 093	65 988	67 698	2,6%	2,1%
<b>Chômeurs</b>	<b>35 024</b>	<b>36 130</b>	<b>34 777</b>	<b>-3,7%</b>	<b>-0,1%</b>
Hommes	14 387	16 298	15 449	-5,2%	0,8%
Femmes	20 637	19 832	19 328	-2,5%	-0,7%
<b>Taux d'activité (en %)</b>	<b>51,7%</b>	<b>51,8%</b>	<b>50,9%</b>	<b>- 0,9 point</b>	<b>-0,2 point</b>
Hommes	56,2%	54,9%	53,6%	-1,2 point	-0,5 point
Femmes	47,8%	49,3%	48,6%	-0,7 point	0,2 point

Source : Insee - Enquête Emploi DOM

Le taux d'emploi<sup>26</sup> s'affiche à 40,2 % (- 0,3 point sur un an), soit un niveau supérieur à celui de la Guadeloupe (39,3 %) mais inférieur à celui de la Guyane (42 %).

Répartition de l'emploi salarié par bassin d'emploi



Source : Insee, RP 2007 exploitation complémentaire

La communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) constitue le principal bassin d'emploi de l'île avec 62,6 % de l'emploi salarié sur son territoire.

La ville de Fort-de-France constitue un véritable « poumon » économique de l'île en raison de la forte concentration des activités et de la présence d'une grande part des administrations publiques, des commerces et des infrastructures.

## 2.2 L'EMPLOI

L'emploi à la Martinique reste structurellement marqué par la prédominance du secteur tertiaire. Il représente 74,7 % de l'emploi salarié. Le tertiaire marchand concentre 62,7 % des effectifs salariés avec une prépondérance des sous-secteurs des autres services marchands<sup>27</sup> et du commerce. En 2009, l'emploi salarié décroît dans l'ensemble des secteurs d'activité. Cette baisse tient essentiellement à la contraction de l'emploi salarié au sein des activités liées à la construction et au secteur de l'industrie - énergie et eau (respectivement -12,9 % et -5,2 % sur un an). Au sein du secteur de l'hôtellerie restauration, les effectifs se contractent également à hauteur de -5,9 %. Seuls, les emplois salariés du secteur primaire restent stables à +0,6 % en 2009. Avec 9 112 salariés, le secteur non marchand représente 11,4 % des emplois. Les

<sup>25</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'**actifs** (actifs occupés et **chômeurs**) et la population totale en âge de travailler.

<sup>26</sup> Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler.

<sup>27</sup> Les autres services marchands regroupent les sous secteurs : « Information et communication », « Activités financières et d'assurance », « Activités immobilières », « Activités spécialisées », « scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », et « Autres activités de services ».

secteurs de l'éducation et de la santé en concentrant 9,4 %, le solde étant dévolu à l'administration publique (2,5 %).

### Répartition par secteur de l'emploi salarié<sup>28</sup>

	1999	2008	2009	Part en 2009	Variations 2009/2008
Agriculture, sylviculture et pêche	6 029	4 128	4 154	5,5%	0,6%
Industries - Energie et Eau	7 043	8 571	8 123	10,7%	-5,2%
Construction	5 360	8 008	6 971	9,2%	-12,9%
Services marchands dont:	40 501	49 767	47 741	62,7%	-4,1%
Commerce	14 608	15 720	15 328	20,1%	-2,5%
Transport	3 074	4 273	4 280	5,6%	0,2%
Tourisme	4 824	4 770	4 490	5,9%	-5,9%
Autres services marchands	17 995	25 004	23 643	31,1%	-5,4%
Services non marchands	7 234	9 503	9 112	11,4%	-4,1%
<b>Total</b>	<b>66 167</b>	<b>79 977</b>	<b>76 101</b>	<b>100,0%</b>	<b>-4,8%</b>

Source: Pôle emploi - Unistatis; Fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés

Selon les dernières statistiques disponibles, l'emploi public représentait 34 845 personnes, au 31 décembre 2007.

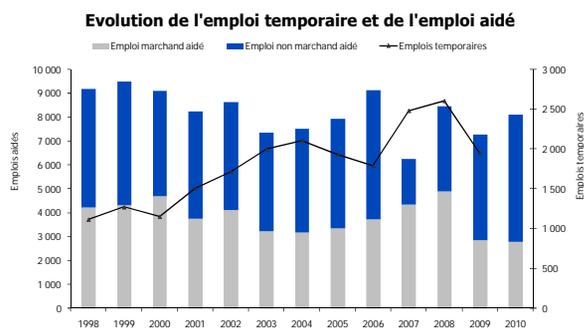
### Effectifs de la fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

	1998	2006	2007	Variations 2007/1998
Fonction publique de l'Etat	18 134	15 522	14 127	-22,1%
Fonction publique territoriale	13 949	13 431	14 063	0,8%
Fonction publique hospitalière	5 204	5 899	6 655	27,9%
<b>Total</b>	<b>37 287</b>	<b>34 852</b>	<b>34 845</b>	<b>-6,5%</b>

Sources: Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique - Insee, Drees, DHOS

L'emploi public se répartit en trois statuts : la fonction publique d'Etat pour 40,5 % des effectifs, la fonction publique territoriale (45,4 %) et la fonction publique hospitalière (19,1 %).

A noter, la progression des effectifs de la fonction publique territoriale (+632)<sup>29</sup> et hospitalière (+756) en 2007.



<sup>28</sup>Les données de l'emploi salarié sont comptabilisées suivant le Champ Unedic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

<sup>29</sup>Cette évolution tient au recrutement d'agents non titulaires au sein des organismes départementaux, communaux et intercommunaux à partir de 2006.

En 2009<sup>30</sup>, 19 établissements de travail temporaire étaient recensés en Martinique, soit une entité de moins par rapport à 2008. Le nombre de salariés employés par des entreprises d'intérim était en baisse de 25,1 % sur un an et s'affichait à 1 948<sup>31</sup>, en lien avec la dégradation de la situation économique. Parallèlement, en 2010, 8 095 personnes bénéficient d'un emploi aidé dont 34,4 % au sein du secteur marchand.

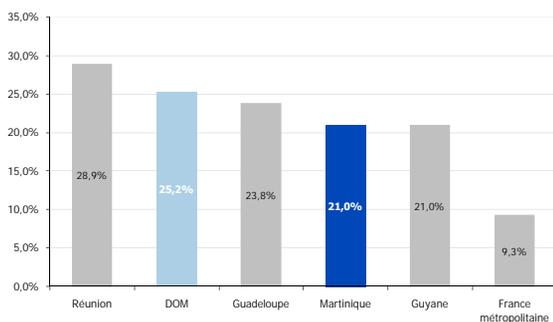
## 2.3 LE CHÔMAGE<sup>32</sup>

### 2.3.1. Evolution et structure du chômage

En juin 2010, la Martinique compte 34 777 chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT)<sup>33</sup>, soit une diminution de 3,7 % sur un an (contre +4,1 % un an auparavant). Le taux de chômage ressort à 21,0 %, en baisse de 0,7 point par rapport à celui enregistré en 2009.

Le chômage dans les DOM demeure supérieur à celui enregistré en Métropole. Au niveau national, le taux de chômage atteint 9,3 % contre 25,2 % dans les DOM.

Taux de chômage au sens du BIT en 2010



Source : Insee - Enquête Emploi 2010

Dans le détail, à l'exception de la Martinique, l'ensemble des DOM subit une progression du nombre de chômeurs (+3,4 % en Guadeloupe, +9,2 % en Guyane, et +11,7 % à la Réunion) comme en Métropole (+15,3 %).

A la Martinique, la durée moyenne d'ancienneté dans le chômage est de 37 mois en 2010 contre 42 mois un an auparavant. Au sein des chômeurs de longue durée<sup>34</sup>, 39 % le sont depuis plus de trois ans contre 46 % en 2009.

Structurellement, le taux de chômage des femmes (22,2 %) reste plus élevé que celui des hommes (19,7 %). De même, l'âge constitue un facteur discriminant face au chômage. Le taux de chômage de jeunes actifs (moins de 25 ans) s'établit à 62,2 % contre 20,9 % pour les personnes âgées de 25 à 49 ans. Chez les seniors (50 ans et plus), le taux de chômage est plus faible (10,6 %).

<sup>30</sup> L'absence des données pour l'année 2010, au moment de la rédaction de cette note, conduit à réaliser le développement sur la base des données provisoires de 2009.

<sup>31</sup> Cette situation peut être rapprochée de la forte dégradation intervenue sur marché de l'emploi en 2009. A fin décembre 2009, le nombre de DEFM A a enregistré une hausse de 12,7 % sur un an.

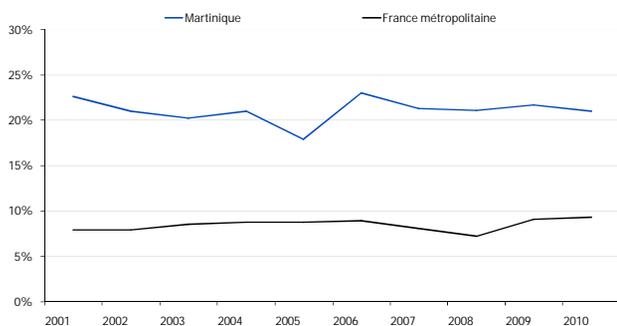
<sup>32</sup> L'analyse du chômage présentée ici repose sur deux concepts: le chômage au sens du BIT et la demande d'emploi en fin de mois de catégorie A (cf. : encadré supra).

<sup>33</sup> Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes de 15 et plus répondant simultanément aux 3 critères suivants : être sans emploi au cours de la semaine de référence, être disponible pour commencer un emploi dans les 15 jours et entreprendre des démarches actives de recherche d'emploi ou disposer d'un emploi qui commence ultérieurement.

<sup>34</sup> Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Par ailleurs, le faible niveau de formation constitue un frein à l'accès à l'emploi. Le taux de chômage diminue suivant le niveau des diplômes. Le chômage atteint ainsi 29,8 % pour les actifs sans diplôme contre 9,6 % pour le niveau Bac+2.

#### Taux de chômage au sens du BIT

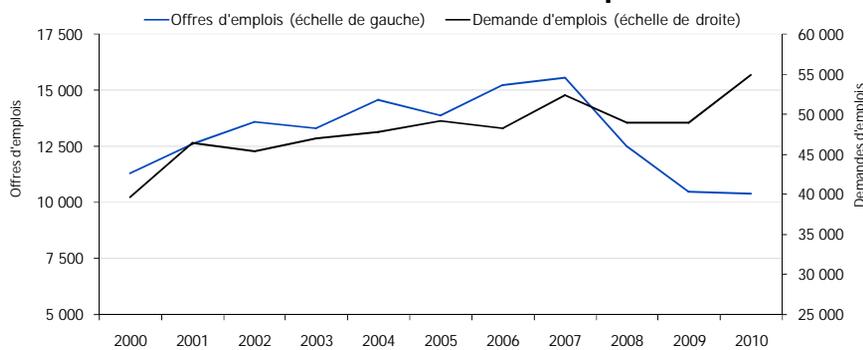


Source: INSEE - Enquête Emploi

La mesure du chômage au sens du BIT se révèle réductrice pour mesurer la situation du marché du travail. La frontière entre l'emploi, le chômage et l'inactivité constitue un halo autour du chômage<sup>35</sup>. A la Martinique, il est constitué de 18 700 personnes considérées comme inactives au sens du BIT. Ce halo représente 11,7 % des inactifs et s'inscrit en baisse de 6,3 % en 2010 contre +15,7 % en 2009.

En 2010, le marché du travail<sup>36</sup> se caractérise par une nouvelle contraction des offres d'emploi (-1,0 % après -16,1 % en 2009) tandis que la demande repart à la hausse. Ainsi, 54 843 demandes d'emploi (DEE) ont été enregistrées en 2010 (+12,0 % sur un an), alors que les offres d'emploi (OEE) s'établissent à 10 382. Le nombre d'offres d'emploi satisfaites (8 791) est stable sur un an à +0,3 %.

#### Marché du travail à la Martinique



Source : SMTPT - Pôle emploi, Dares

L'année 2010 a été caractérisée par une moindre détérioration du marché de l'emploi. A fin décembre, le nombre demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A (DEFM A) s'élève à 40 272, soit une progression de 1,9 % sur un an (après +12,7 % en 2009), portant l'indicateur de chômage à 24,4 % (+0,4 point sur un an).

<sup>35</sup> Le BIT fournit une définition stricte du chômage qui ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail, occasionnel, sous-emploi) ou avec l'inactivité. En effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont classées comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (2 semaines), soit parce qu'elles n'ont pas entrepris des démarches effectives de recherche d'emploi. Ces personnes forment le halo autour du chômage.

<sup>36</sup> Les demandes d'emplois enregistrés (DEE) et satisfaites (DES) présentées ici comprennent les catégories A, B et C.

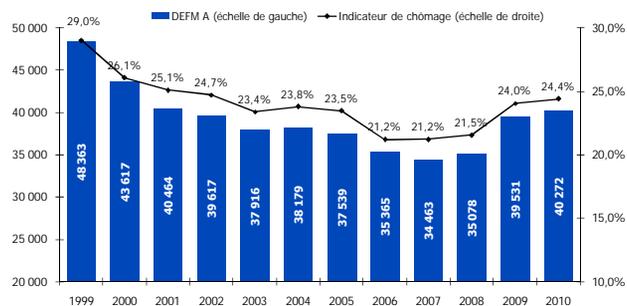
## Demandes d'emplois en fin de mois de catégorie A

	2009	2010	Variations 2010 / 2009	Part en 2010
<b>DEFM</b>	<b>39 531</b>	<b>40 272</b>	<b>1,9%</b>	
Hommes	16 410	17 239	5,1%	42,8%
Femmes	23 121	23 033	-0,4%	57,2%
<b>Répartition par tranche d'âge</b>				
15-24 ans	6 360	6 187	-2,7%	15,4%
25-49 ans	26 862	26 518	-1,3%	65,8%
50 ans et plus	6 309	7 567	19,9%	18,8%
<b>Répartition par durée de chômage</b>				
Moins d'un an	20 936	20 780	-0,7%	51,6%
1 à 2 ans	8 590	8 382	-2,4%	20,8%
2 ans et plus	10 005	11 110	11,0%	27,6%
<b>Répartition par qualification</b>				
Non précisé	458	516	12,7%	1,3%
Manœuvres	1 333	1 363	2,3%	3,4%
Ouvriers spécialisés	2 220	2 286	3,0%	5,7%
Ouvriers qualifiés	3 091	3 405	10,2%	8,5%
Employés non qualifiés	10 878	10 752	-1,2%	26,7%
Employés qualifiés	19 435	19 830	2,0%	49,2%
Techniciens, Agents de Maîtrise	1 205	1 201	-0,3%	3,0%
Ingénieurs et cadres	911	919	0,9%	2,3%

Source : SMTP - Pôle emploi, Dares

### Evolution de la demande d'emploi en fin de mois

catégorie A



Source : SMTP - Pôle Emploi, Dares

L'augmentation de la demande d'emploi concerne davantage les hommes (+5,1 %) que les femmes (-0,4 %). Ces dernières représentent 57,2 % des DEFM A.

Les seniors (50 ans et plus) restent fortement exposés au chômage (+19,9% sur un an), tandis que les jeunes de moins de 30 ans bénéficient d'un repli (-1,1 %).

Comparativement aux autres DOM et à la France hexagonale, la Martinique connaît une moindre dégradation du marché du travail à fin 2010. Le nombre de DEFM A progresse de 11,9 % à la Réunion, 10,7 % en Guyane, 4,1 % en Guadeloupe et de 2,5 % en France métropolitaine.

### 2.3.2. L'indemnisation du chômage

A fin décembre 2010, le nombre de bénéficiaires des prestations de Pôle emploi (20 485) est stable (-0,8 %) sur an. Le nombre d'allocataires de l'assurance chômage est également stable sur un an (+0,4 %) et atteint 15 243 bénéficiaires.

Le montant total des allocations versées par Pôle emploi, au titre de l'indemnisation du chômage, s'élève à 228,3 millions d'euros en 2010 (+13,4 % sur un an). Dans le détail, le montant versé au titre du régime d'assurance chômage atteint 179,8 millions d'euros (+13,6 % sur un an), l'indemnisation au titre du régime Etat s'établit à 41,9 millions d'euros (+9,5 %) et les prestations de Pôle emploi 37 6,6 millions d'euros (+38,7 %).

## 2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDES

La politique d'aide à l'emploi se compose de dispositifs nationaux et de mesures spécifiques aux DOM. Les crédits alloués aux dispositifs spécifiques à l'Outre-mer relèvent du Ministère de l'emploi à l'exception de la formation mobilité qui dépend toujours du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer<sup>38</sup>.

### Mesures d'insertion

	2008	2009	2010 (p)	Variations 2010/2009
<b>Emploi non marchand aidé</b>	<b>3 562</b>	<b>4 419</b>	<b>5 312</b>	<b>20,2%</b>
Contrats d'avenir	745	306	108	-64,7%
Contrats d'accompagnement à l'emploi	2 717	4 007	5 109	27,5%
Contrats Emploi-Consolidé	-	-	-	-
Contrats Emploi Jeune	1	0	0	-
Apprentis du secteur public	99	106	95	-10,4%
<b>Emploi marchand aidé</b>	<b>4 891</b>	<b>2 853</b>	<b>2 783</b>	<b>-2,5%</b>
Exo. de cotisations sociales et primes à l'embauche (jeunes)	-	-	-	-
Exo. de cotisations sociales et primes à l'embauche (CLD)	1 179	808	926	14,6%
Autres exo. de cotisations sociales et primes à l'embauche	66	11	4	-63,6%
Aide à la création d'entreprises	0	-	-	-
Contrats en alternance	2 935	1 378	1 062	-22,9%
Insertion par l'économie	711	656	791	20,6%
<b>Autres mesures</b>	<b>3 311</b>	<b>3 156</b>	<b>3 390</b>	<b>7,4%</b>
Formation des demandeurs d'emploi	843	144	188	30,6%
Accompagnement des licenciements économiques	467	882	1 072	21,5%
Accompagnement des Jeunes	2 001	2 130	2 130	0,0%
Retrait d'activité	0	0	0	-

Sources : Anpe - Cnasea - Dares - Drees - Unedic

(p) données provisoires

En 2010, l'essentiel des mesures d'aide à l'emploi concerne des contrats d'accompagnement dans l'emploi (secteur non marchand), qui ont pris le relais des contrats emploi consolidé (CEC) et contrat emploi solidarité (CES). Au cours de l'année, 5 109 contrats d'accompagnement à l'emploi ont été conclus, enregistrant une progression de 27,5 % sur un an. Parallèlement, avec 108 contrats conclus, le nombre de contrat avenir diminue de 64,7 % sur un an. Au niveau des emplois aidés du secteur marchand, les contrats en alternance constituent la part la plus importante des mesures avec 1 062 contrats signés, pourtant ils s'inscrivent en repli de 22,9 %. Les autres mesures d'insertion sont composées principalement de l'accompagnement des jeunes et des licenciements économiques (+21,5 %).

<sup>37</sup>Ces prestations comprennent les charges pour intervention externes, les aides à la mobilité et les aides au développement des compétences.

<sup>38</sup>Ces modifications ont entraîné la disparition du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre mer (FEDOM) en 2008.

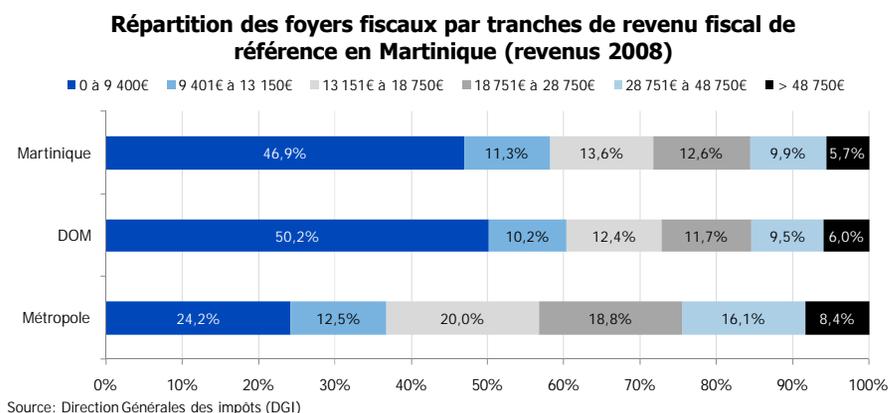
## 3. Les revenus et les salaires

### 3.1 LES REVENUS

Selon la Direction générale des impôts (DGI), le montant total des déclarations de l'année 2008 en Martinique s'élevait à 4,4 milliards d'euros de revenus déclarés<sup>39</sup> (+3,3 % sur un an). La part des faibles revenus (inférieurs à 9 400<sup>40</sup> euros) demeure plus importante qu'en Métropole (46,9 % contre 24,2 %).

#### 3.1.1. Les différentes catégories de revenus

En 2008, 233 288 foyers fiscaux sont recensés à la Martinique pour un revenu fiscal de référence<sup>41</sup> de 3,8 milliards d'euros, soit 24,6 % du montant total des DOM (15,5 milliards).



La répartition des foyers fiscaux par tranche de revenu traduit de fortes disparités. Les foyers dont le revenu est inférieur à 9 400 euros (46,9 % des foyers fiscaux) concentrent 8,6 % du revenu fiscal de référence (-0,7 point sur un an) tandis que les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 48 750 euros (5,7 % des foyers fiscaux) représentent 30,5 % du revenu fiscal de référence (+1,5 point sur un an). La part des foyers fiscaux non imposable atteint 69,7 % en Martinique<sup>42</sup> (+0,7 point sur un an) contre 72,8 % en Guadeloupe, 73,1 % en Guyane, 73,3 % à la Réunion et 45,8 % en Métropole. L'impôt moyen des foyers fiscaux imposables (70 652) s'élève à 2 031,1 euros.

Les revenus des foyers martiniquais proviennent principalement des traitements et salaires (43,4 % contre 40,4 % en Métropole). De plus, compte tenu du vieillissement de la population, accentué par les « retours-retraites » des martiniquais résidents dans l'Hexagone, la

<sup>39</sup> Ce sont les sommes déclarées par l'ensemble des foyers avant l'application des différentes déductions et/ou réductions d'impôts.

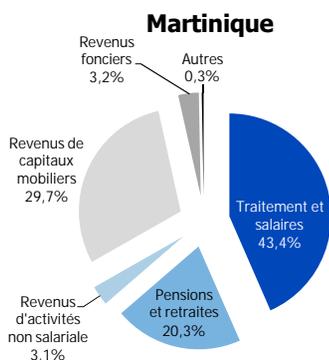
<sup>40</sup> Soit l'équivalent de 783,3 euros mensuel.

<sup>41</sup> Le revenu fiscal de référence correspond au montant net des revenus et plus values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Il constitue une des conditions d'octroi de la prime pour l'emploi et des allègements directs locaux.

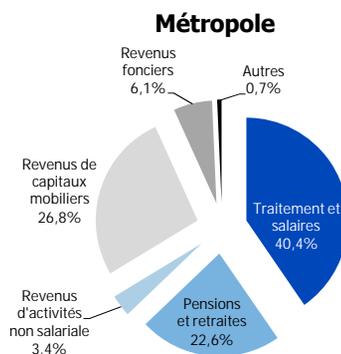
<sup>42</sup> La forte proportion de foyers non imposables peut être rapprochée de l'application d'un abattement de 30 % au revenu imposable des personnes domiciliées dans les DOM (40 % en Guyane).

Martinique (20,3 %) comme la Guadeloupe (19,7 %) se distingue des autres territoires ultramarins<sup>43</sup> par un poids plus important des pensions et retraites déclarées. En revanche, ce ratio est proche de celui enregistré en France hexagonale (22,6 %).

### Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenu



Source : Direction Générale des impôts (DGI)



Source : Direction Générale des impôts (DGI)

Par ailleurs, la part des foyers déclarants des revenus fonciers est plus marquée en Métropole (6,1 % contre 3,2 % en Martinique). En revanche, la proportion de foyers déclarants des revenus issus du capital (29,7 %) se situe à un niveau proche de celui de la Métropole (26,8 %). En 2008, le nombre de foyers déclarants<sup>44</sup> s'est élevé à 320 418 (+ 32,9 %<sup>45</sup> contre + 0,7 % en Métropole).

### Revenus déclarés par catégories (en millions d'euros)

	2000	2007	2008	Variations 2008 / 2007	Part en 2008
Traitements et salaires	2 073,8	2 980,0	3 046,1	2,2%	70,4%
Pensions et retraites	444,0	779,0	821,8	5,5%	18,4%
Revenus d'activité non salarial	177,1	291,1	296,9	2,0%	6,9%
Bénéfices agricoles	8,4	14,7	15,3	4,1%	0,4%
Bénéfices industriels et commerciaux	98,4	144,2	145,4	0,8%	3,4%
Bénéfices non commerciaux	70,3	132,3	136,3	3,0%	3,1%
Revenus de capitaux mobiliers	42,2	54,8	76,9	40,3%	1,3%
Revenus fonciers	64,6	117,7	121,8	3,5%	2,8%
Autres*	8,4	10,2	10,6	3,8%	0,2%
<b>Total</b>	<b>2 810,1</b>	<b>4 232,9</b>	<b>4 374,2</b>	<b>3,3%</b>	<b>100,0%</b>

\* La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC non professionnels et BNC non professionnels)

Source : Direction Générale des impôts (DGI)

Le montant des revenus déclarés en 2008, s'est élevé à 4,4 milliards d'euros (+3,3 % sur un an). Les traitements et salaires (70,4 % des revenus déclarés) progressent plus nettement que l'inflation (2,2 % contre 0,8 %<sup>46</sup> en 2008), alors que les pensions et retraites

<sup>43</sup> Dans les autres DOM, les poids des pensions et retraites dans les revenus déclarés est de : 16,3 % à la Réunion et 11,9 % en Guyane.

<sup>44</sup> Une distinction doit être faite entre les foyers déclarants (320 418 foyers) et les foyers fiscaux (233 288 foyers). Les foyers fiscaux sont comptabilisés sans double compte tandis que les foyers déclarants peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon qu'ils déclarent différents types de revenu catégoriel.

<sup>45</sup> La progression du nombre de foyers déclarants est imputable à la forte hausse des foyers déclarants des revenus de capitaux mobiliers.

<sup>46</sup> A fin décembre 2008, l'inflation atteint +0,8 % en glissement annuel.

(+5,5 %), les revenus fonciers (+3,5 %) et les revenus de capitaux mobiliers (+40,3 %) sont bien orientés.

La progression plus rapide du nombre de foyers déclarants (+32,9 %) par rapport à celle des revenus déclarés (+3,3 %) porte le revenu moyen déclaré à 13 652 euros en 2008 (-22,3 % sur un an).

Entre 2000 et 2008, la croissance économique (+46,3 % sur la période) et l'amélioration de la collecte des déclarations de revenus, ont permis une progression des revenus déclarés et du nombre de foyers déclarants respectivement de +55,7 % et +64,2 %.

### 3.1.2. Les revenus de la précarité

#### LES DISPOSITIFS D'INSERTION

La **loi n°2008-1249** du 1<sup>er</sup> décembre 2008 modifie l'ensemble des dispositifs d'insertion.

Le **revenu de solidarité active (RSA)** a remplacé le **revenu minimum d'insertion (RMI)** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, en application de l'ordonnance du 24 juin 2010 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, Le nouveau texte prévoit la suppression de l'**allocation de retour à l'activité (ARA)**. Le RSA ayant pour objet la réinsertion professionnelle au même titre que l'ARA en complément du RMI.

Parallèlement, un dispositif transitoire permet de conserver le **revenu de solidarité (RSO)** pour les bénéficiaires de moins de 55 ans (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011).

Par ailleurs, la loi prévoit la création du **contrat unique d'insertion (CUI)** en remplacement du **contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (CI-RMA)** et du **contrat avenir**.

Ce contrat a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il prend la forme du **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)** pour les employeurs du secteur non marchand et du **contrat d'accès à l'emploi** pour le secteur marchand.

Enfin, la **prime de retour à l'emploi**<sup>47</sup> est supprimée. Les dispositions de la **prime forfaitaire mensuelle pour reprise d'activité**<sup>48</sup> restent inchangées.

#### 1) Le revenu minimum d'insertion

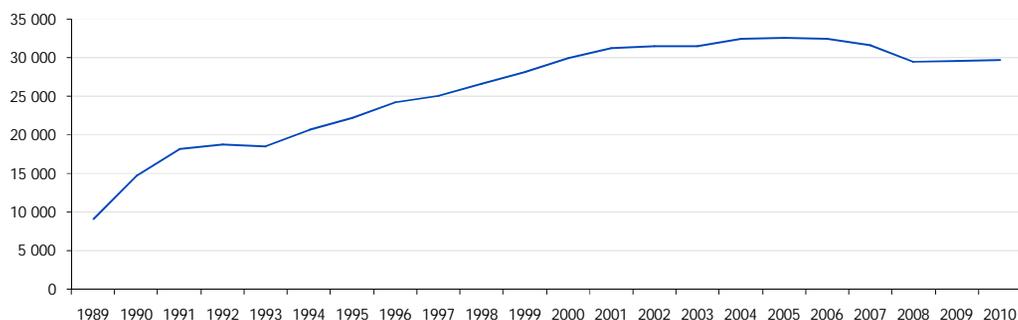
A la Martinique, le nombre d'allocataire du RMI s'élevait à 29 713 personnes à fin 2010, soit +0,5 % sur un an. Cet effectif représente 18 % de la population active. Par ailleurs, 12 632 demandeurs d'emploi de fin en mois (DEFM)<sup>49</sup> ont perçu le RMI (+10,4 % sur un an). Dans le même temps, 1 293 personnes ont bénéficié du revenu de solidarité (RSO) soit -1,4 % par rapport à 2009.

<sup>47</sup> La prime de retour à l'emploi remplace la prime exceptionnelle de retour à l'emploi désormais réservée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

<sup>48</sup> La prime forfaitaire pour reprise d'activité s'adresse aux demandeurs d'emploi indemnisés qui bénéficie de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). D'un montant de 150 €, elle est versée du 4<sup>e</sup> mois au 12<sup>e</sup> mois d'activité.

<sup>49</sup> A fin décembre 2010, le nombre de DEFM atteint 50 915 personnes toutes catégories confondues (A, B, C, D, et E).

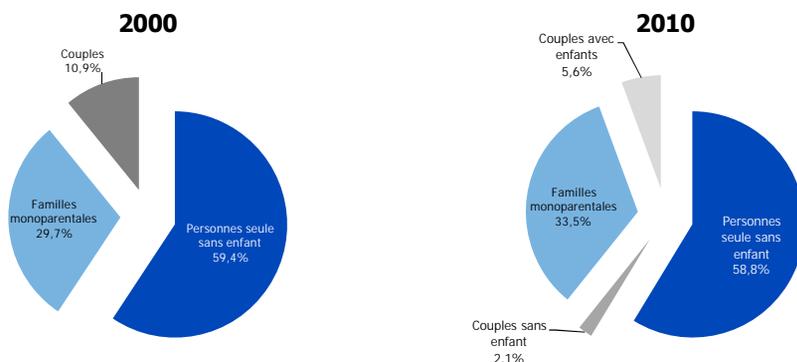
## Nombre de bénéficiaires du RMI



Source : Caisse d'allocation familiales de Martinique

La situation des allocataires du RMI correspond généralement à une inscription de longue durée : 61,3 % des bénéficiaires perçoivent l'allocation depuis plus de trois ans et 3,1 % d'entre eux sont inscrits depuis la création du dispositif en décembre 1988. Parallèlement, les « nouveaux entrants » (inscrits depuis moins d'un an) représentent 17,2 % de l'ensemble des bénéficiaires (-0,4 point sur un an). Cette répartition rend compte d'une modification dans la distribution de l'ancienneté au RMI, laquelle se concentre davantage sur les 3 derniers exercices annuels.

## Répartition des bénéficiaires du RMI par situation de famille



Source : Caisse d'allocation familiales de Martinique

Source : Caisse d'allocation familiales de Martinique

Au regard des situations familiales, les bénéficiaires de l'allocation sont principalement des personnes seules sans enfant. Toutefois, leur proportion se réduit de 0,6 point au profit des familles monoparentales (+3,8 points) entre 2000 et 2010. La part des couples avec ou sans enfants est beaucoup plus faible et tant à diminuer sur la période.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le RMI a été revalorisé de +1,2 %. Le montant mensuel pour une personne seule atteint ainsi 460,09 euros (hors forfait logement)<sup>50</sup>. Enfin, le montant total des

<sup>50</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le RSA a remplacé le RMI, le montant mensuel pour une personne seul sans enfant est de 466,99 euros (+1,5 % par rapport au montant du RMI 2010).

allocations du RMI versées par la Caisse d'allocations familiales de Martinique s'élève à 152 millions d'euros en 2010, soit +2,8 % sur un an.

## 2) Les actions d'insertion

Le dispositif d'insertion est élaboré et mis en œuvre par l'agence départementale d'insertion (ADI) créée par la loi n°88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988, et révisée par l'ordonnance n°2000-99 du 3 février 2000.

L'ADI assure la gestion du dispositif selon deux axes: le programme départemental d'insertion (PDI)<sup>51</sup> et le programme pluriannuel des tâches d'utilité sociale (PATUS)<sup>52</sup>.

La loi du 18 décembre 2003 et la loi Borloo du 18 janvier 2005 complètent le dispositif global par la création du Contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (CI-RMA) et du contrat avenir<sup>53</sup>.

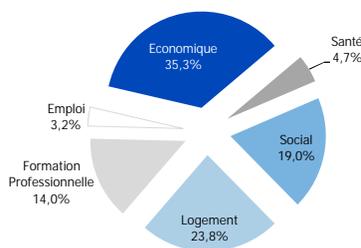
En 2010, le budget global dédié aux actions d'insertion s'élève à 14,9 millions d'euros et affiche une baisse de 34,2 % sur un an. Les crédits engagés au titre de l'année 2010 représentent 11,2 millions d'euros et le report des crédits sur l'année 2011, 3,9 millions d'euros.

En 2010, le budget dédié au PDI est de 5,3 millions d'euros (-24,5 % sur un an), dont 1,9 million de crédits mandatés et 3,4 millions de reports de crédit sur l'exercice 2011.

Le volet économique, le volet social et le logement constituent les axes d'actions prioritaires du plan et représentent 78,1 % des crédits.

Le coût total du PATUS en 2010 atteint 9,6 millions d'euros (-38,6 % sur un an). L'essentiel des crédits (91,3%) est affecté au paiement des salaires des contrats d'insertion par l'activité (CIA) qui représentent une enveloppe de 8,8 millions d'euros, soit un budget en baisse de 37,9 % sur un an.

**Budget du plan départementale d'insertion en 2010**



Source : ADI Martinique

Parallèlement, les actions d'accompagnement représentent une enveloppe de 59 997 euros et les versements d'allocations aux CIA par l'Assedic 773 286,62 d'euros.

En 2010, 2 023 CIA ont été signés (- 31,9 % sur un an) dont 72 % conclus au bénéfice des femmes. Les contrats ont concerné principalement les personnes âgées entre 25 et 45 ans

<sup>51</sup> La PDI s'articule autour de six axes d'intervention en faveur de l'insertion : le logement, la santé, le volet social, le volet économique l'emploi et la formation. Le programme recense les besoins de la population et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

<sup>52</sup> Le PATUS évalue les besoins en tâches d'utilité sociale à satisfaire dans le département et affecte les allocataires à ces tâches par biais de contrats d'insertion par l'activité (CIA). Les principaux domaines d'utilité sociale sont l'environnement, la lutte contre l'échec scolaire, la lutte contre les handicaps et l'exclusion sociale.

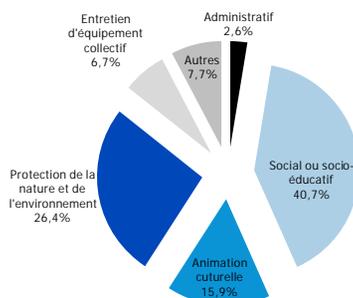
<sup>53</sup> Voir encadré à ce sujet « Les dispositifs d'insertion » dans la partie 3.1.2. « Les revenus de la précarité ».

(73,9 % des contrats). Les jeunes (moins de 25 ans) et les personnes de 46 ans et plus ont obtenu respectivement 2,4 % et 23,7 % des CIA. La majorité des contrats (96 %) a été conclu pour des durées allant de 3 à 6 mois.

Les collectivités locales et les associations constituent les principaux organismes d'accueil avec respectivement 47,3 % et 34,6 % des contrats.

Les tâches d'utilité sociale confiées aux bénéficiaires des CIA sont essentiellement des activités liées à l'action sociale et socio-éducative (40,7 %) et à la protection de nature et de l'environnement (26,4 %).

**Répartition des CIA par type d'activité**



Source : ADI Martinique

## 3.2 LES SALAIRES

### 3.2.1. L'évolution du SMIC<sup>54</sup>

Le SMIC est revalorisé chaque année, par décret en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier<sup>55</sup>.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement. Selon la loi du 3 décembre 2008, la revalorisation du SMIC intervient désormais le 1<sup>er</sup> janvier (et non plus le 1<sup>er</sup> juillet). Cette disposition est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

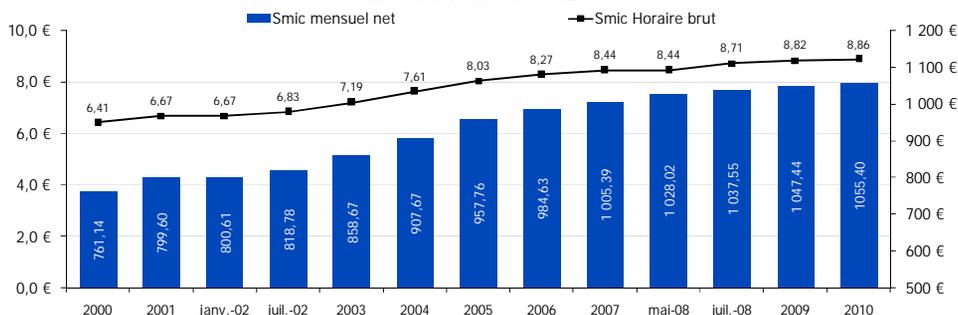
Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le SMIC a été revalorisé de 0,5 %. Ce relèvement tient compte d'une augmentation de 0,4 % de l'indice des prix de référence entre novembre 2008 et novembre 2009, et de la moitié de la progression du pouvoir d'achat SHBO entre le troisième trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009, soit +0,25 %.

Le taux horaire du SMIC était de 8,86 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 1 343,77 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaires. Le décret n°2010-1584 du 17 décembre 2010 revalorise le SMIC de +1,6 %, portant le taux horaire à 9 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

<sup>54</sup> Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été institué par la loi du 2 janvier 1970. Il correspond au salaire horaire minimum légal en France quelque soit la forme de rémunération : à la tâche, au rendement, à la pièce, à la commission ou au pourboire.

<sup>55</sup> Le pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier est mesuré par l'indice des salaires horaire de base des ouvriers (SHBO).

## Evolution du SMIC



Entre 2000 et 2004, le montant du SMIC est une estimation calculée sur la base de 35h. Sur cette période, la loi Aubry prévoyait une disposition de garantie mensuelle de rémunération (GMR) visant à maintenir le salaire des employés passés de 39 à 35 h.

Source : Journal officiel, Insee

### LES REVENU SUPPLEMENTAIRE TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) est une prestation mise en place et financée par l'Etat destinée à soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements d'Outre-mer, de Saint-Martin, Saint Barthélemy et Saint-Pierre et Miquelon. Instauré par le décret n°2009-602 du 27 mai 2009, le RSTA est délivré au titre de la vie chère et apporte un complément de rémunération. D'un montant maximal de 100€ brut par mois, versé trimestriellement aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel<sup>56</sup> et titulaire d'un contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à un mois.

Pour l'ensemble des départements et collectivités d'Outre-mer, l'Etat consacre une enveloppe de 233 millions d'euros au financement du RSTA<sup>57</sup>.

Compte tenu de l'entrée en vigueur du Revenu de solidarité active (RSA) au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le RSTA continue d'être dû, au titre des périodes d'emploi effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2012, aux seuls bénéficiaires disposant d'un droit ouvert à cette prestation au titre du mois de novembre ou de décembre 2010. Ces bénéficiaires doivent continuer de satisfaire aux conditions d'attribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, sans interruption de droit au moins égale à 2 mois consécutifs ; et ne doivent pas être membre d'un foyer (au sens du RSA) dont l'une des personnes le composant est bénéficiaire du RSA. Toutefois, les bénéficiaires du RSTA peuvent demander un basculement de leur droit vers le RSA. Pour plus d'information : <http://www.rsta-outremer.fr/index.htm#>

### 3.2.2. L'évolution des principaux salaires

En 2010, l'ensemble des grilles de salaires de référence sur la base des 35 heures a connu une progression.

Au sein de la fonction publique, au 1<sup>er</sup> juillet 2010, la valeur mensuelle du traitement afférent à l'indice 100 a été revalorisée de 0,5 % par rapport à octobre 2009. Dans le même temps, l'indice majoré permettant le calcul des traitements bruts est resté stable à 292 points. Au final, les salariés de la fonction publique ont bénéficié d'une augmentation de salaire équivalente à la progression de l'indice 100 (+0,5 %).

Parallèlement, la rémunération des manœuvres ordinaires du BTP bénéficient d'une augmentation de 1,0 % de leur salaire mensuel contre +1,6 % en 2009.

<sup>56</sup> Soit 1 849,43€ à la création du dispositif et 1 881,28 € au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

<sup>57</sup> Selon le Ministère de l'Outre-mer, plus de 220 000 personnes pourraient percevoir cette allocation, qui serait évaluée en année pleine à 280 millions d'euros.

## Evolution des principaux salaires bruts (en euros)

	2000	2008	2009	2010	Variations 2010 / 2009
SMIC	1 126,40	1 321,07	1 337,70	1 343,80	0,5%
Manceuvre ordinaire du BTP	1 086,98	1 343,77	1 365,03	1 378,68	1,0%
Fonction publique (1)	1 511,30	1 855,67	1 883,45	1 892,86	0,5%

(1) salaire mensuel brut minimum (indice 292) avec majoration de 40% incluse

Source: Journal Officiel de la République, Cellule du BTP, Préfecture de la Martinique

Selon l'Insee, le salaire net horaire moyen à la Martinique était de 12,6 euros en 2008 (-1,6 % sur un an), alors que l'inflation a progressé de 0,8 % à cette période.

Par rapport aux autres régions françaises, le salaire net horaire moyen de la Martinique se place au 5<sup>ème</sup> rang sur 26 régions. Selon les catégories socioprofessionnelles, les cadres martiniquais, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers non qualifiés ont bénéficié d'une rémunération horaire nette moyenne supérieure à celle de la Métropole. En revanche, le salaire des ouvriers qualifié est situé au 14<sup>e</sup> rang des régions françaises.

### Salaire net horaire moyen en 2008 (emplois à temps complet)

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
<b>Martinique</b>	<b>25,6</b>	<b>14,7</b>	<b>10,4</b>	<b>10,4</b>	<b>10,1</b>	<b>8,8</b>
Guadeloupe	26,0	15,0	10,6	10,6	10,0	8,6
Guyane	27,3	15,6	10,9	10,9	10,3	9,3
Réunion	26,0	14,6	9,7	9,7	10,1	9,1
France métropolitaine	24,7	13,5	9,6	9,6	10,3	8,7
France entière	24,7	13,6	9,6	9,6	10,3	8,7

Source : Insee, Dads Fichier Salariés au lieu de résidence.

## 4. Les prix

---

En 2010, l'inflation a été contenue malgré la hausse des prix de l'énergie. L'indice des prix à la consommation termine l'année à un rythme proche de la métropole (respectivement +1,7 % contre +1,8 %).

En Martinique, comme en France hexagonale, les prix des biens et services sont « librement déterminés par le jeu de la concurrence » conformément à l'article L 410-2 du Code du Commerce. Néanmoins, en raison de l'éloignement géographique et de l'étroitesse du marché, certains prix<sup>58</sup> sont fixés par arrêté préfectoral, en vertu du décret n°88-1046 du 17 novembre 1988. Le mode de calcul des prix des carburants a été modifié<sup>59</sup> au cours de l'année 2010. Présenté en septembre, le nouveau mode de calcul et de fixation des prix des carburants est désormais défini par le décret n°2010-1332 du 8 novembre 2010 (publié au JORF du 10 novembre). Les prix maximum de sortie de raffinerie, de distribution (gros et détail), tant pour les dérivés du pétrole que pour le gaz, prennent en compte le coût moyen des produits importés<sup>60</sup> et le taux de change euro-dollar. Ils sont ainsi fixés le premier jour de chaque mois.

### OBSERVATOIRE DES PRIX

Conformément à l'article 75 de la Loi d'Orientation pour l'Outre Mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et au décret d'application n°2007-662 du 2 mai 2007<sup>61</sup>, un Observatoire sur les Prix et les Revenus (OPR) a été créé dans chacun des départements et régions d'outre-mer avec pour mission « d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution ». Présidé par le Préfet, cet observatoire réunit une grande diversité d'acteurs locaux : les élus locaux et nationaux, les principales administrations déconcentrées, les chambres consulaires, les organisations syndicales et socioprofessionnelles, des personnalités et organismes qualifiés en raison de leurs compétences ou de leurs connaissances en matière de formation des prix et des revenus.

L'observatoire des prix de Martinique a donné lieu à différentes réunions de travail en 2009, avec pour thèmes principaux le niveau et la formation des prix d'une part, et le prix des carburants d'autre part. En 2010, l'observatoire s'est réuni à deux reprises. Le nouveau décret préfectoral de fixation des prix du carburant a été présenté, ainsi qu'une étude sur la formation des prix dans le secteur des pièces détachées automobiles.

Suite aux décisions du Comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, il a été décidé de renforcer l'indépendance des observatoires des prix et d'améliorer leur capacité d'information pour en faire des interlocuteurs privilégiés des politiques publiques. C'est dans ce nouveau cadre que l'OPR a été installé le 27 janvier 2011, présidé par un magistrat de la chambre régionale des comptes.

---

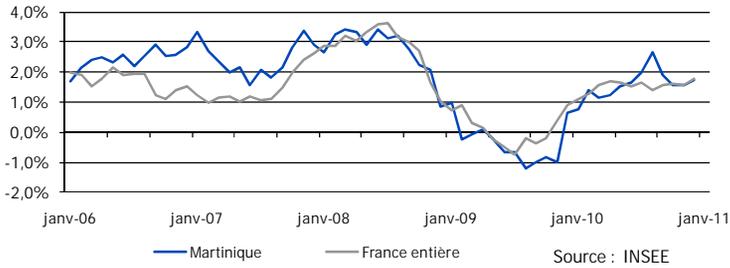
<sup>58</sup> Gaz, ciment, farine, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires, transports publics, remorquages et outillages dans les ports, manutention portuaire et consignataires de navires.

<sup>59</sup> Ils étaient précédemment réglementés par le décret n° 2003-1241 du 23 novembre 2003. Soumis à un prix de vente maxima, ils étaient révisés en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA, soit tous les 1ers, 11 et 21 du mois.

<sup>60</sup> Au cours des 13 derniers mois.

<sup>61</sup> L'intégralité du texte peut être consultée au J.O. du 03/05/2007, texte n° 48, pages 7840/7841.

### Variation annuelle des données mensuelles de l'indice des prix à la consommation



En glissement annuel, le taux d'inflation s'établit à +1,7 % à fin 2010, après +0,6 % à fin 2009 et +0,8 % en 2008. Pour la troisième année consécutive, l'inflation locale est inférieure au référent national (+1,8 %).

L'inflation annuelle est portée par la hausse des prix de l'énergie. L'ensemble des prix hors énergie progresse de +0,7 %. En 2010, la Martinique a une inflation inférieure à celle de Guadeloupe (+3,3 %), de Mayotte (+2,6 %), et de la Réunion (+2,2 %), mais supérieure à celle de la Guyane (+0,4 %).

Indice des prix à la consommation				
	Pondération 2010	Fin 2009	Fin 2010	Glissement 10/09
<b>Indice général</b>	10 000	122,0	124,1	1,7%
<b>Indice général hors tabac</b>	9 978	121,0	123,2	1,8%
<b>Indice général hors énergie</b>	9 094	121,9	122,7	0,7%
Alimentation hors tabac	1 714	132,7	132,4	-0,2%
produits frais	326	142,0	142,3	0,2%
Produits manufacturés	2 942	104,9	104,5	-0,4%
Services	4 416	126,6	128,7	1,7%
loyers et services rattachés	1 107	136,5	139,9	2,5%
services de santé	249	121,7	122,2	0,4%
transports et communications	590	110,2	112,7	2,3%
Energie	906	122,7	138,0	12,5%
produits pétroliers	695	129,3	149,8	15,9%
Tabac	22	402,8	416,3	3,4%
<b>Indice France entière</b>		120,0	122,1	1,7%
<b>Guadeloupe</b>		120,4	124,4	3,3%
<b>Guyane</b>		121,3	121,8	0,4%
<b>Mayotte</b>		109,5	112,4	2,6%
<b>Réunion</b>		123,0	125,7	2,2%

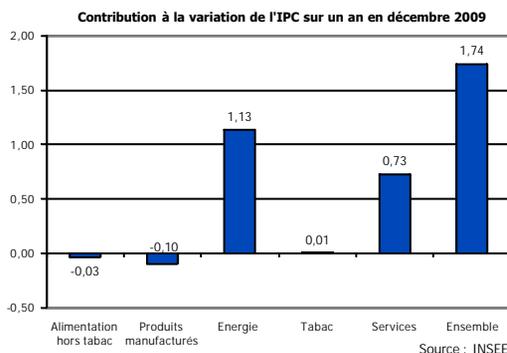
Source : INSEE

Dans le détail, les prix suivent des tendances contrastées. Les prix de l'alimentation reculent de 0,2 % (+0,3 % en 2009), portés par la baisse des prix de l'alimentation hors produits frais (-0,3 %), et malgré la hausse de +0,2 % des produits frais. Les prix des produits manufacturés diminuent dans la même proportion (-0,3 %, après +0,1 % en 2009), grâce au recul des prix de l'habillement et des chaussures (-1,8 %) et des produits de santé (-2,3 %), malgré la hausse des prix des produits manufacturés (+0,4 %).

Les prix des services affichent une augmentation de 1,7 %, tirés par la hausse des loyers et services rattachés (+2,5 %) et des transports et communications (+2,3 %).

Les prix des produits énergétiques affichent une hausse de +12,5 % sur l'année (après +4,9 % en 2009), en raison de la hausse des prix des produits pétroliers (+15,8 %). Suite au décret du 8 novembre 2010, les prix des produits pétroliers sont désormais calculés en fonction, notamment, des prix d'achat du brut, et ceux-ci ont augmenté de 23 % en dollars (et 36 % en euro) au cours de l'année. Les prix à la pompe sont ainsi passés de 1,20€/L au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 1,31/L le 1<sup>er</sup> décembre pour le super sans plomb, et respectivement de 0,96€/L à 1,08€/L pour le gazole.

Enfin, les prix du tabac affichent une hausse plus modérée que l'année précédente, avec +3,4 % (contre 46,3 % en 2009), mais leur répercussion sur l'indice global est marginale en raison de leur faible pondération.



En termes de contributions, l'inflation annuelle (+1,7 %) a pour origine principale la hausse des prix de l'énergie (+1,13 point) et celle des prix des services (+0,73 point), alors que les produits de l'alimentation (-0,03 point) et les produits manufacturés (-0,1 point) y contribuent négativement, bien que faiblement.

En juillet 2010, l'INSEE a publié une étude comparant les prix en métropole et dans les DOM<sup>62</sup>.

#### Ecart de niveaux de prix selon les postes de consommation

Fonction	Ecart de prix (%)	
	DOM/métropole (panier métropolitain)	Métropole/DOM (panier local)
Produits alimentaires	44,6	-13,8
Boissons alcoolisées et tabac	36,1	25,3
Habillement et chaussures	7,1	-3,7
Logement, eau, énergie	7,0	-3,6
Meubles, électroménager, entretien	8,0	-2,8
Santé	15,8	-8,7
Transports	-3,6	9,9
Communications	16,2	-6,7
Loisirs et culture	10,1	-2,9
Restaurants et hôtels	6,7	8,2
Autres biens et services y c. enseignement	34,8	-18,0
<b>Ensemble</b>	<b>16,9</b>	<b>-2,9</b>

Source : enquête de comparaison spatiale de prix de 2010, Insee.

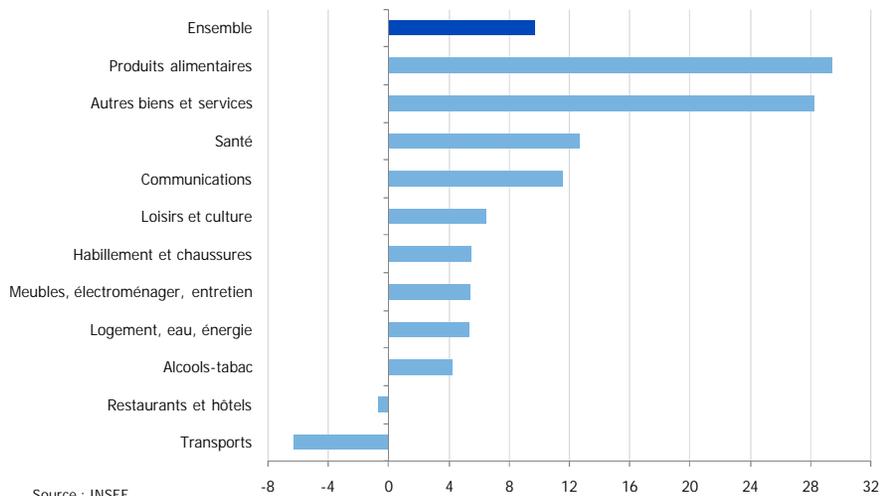
Pour la Martinique, il en ressort que l'écart de prix avec la métropole est de +16,9 % pour un panier de consommation métropolitain.

Pour un panier de consommation local, les prix sont inférieurs de -2,9 % en métropole.

<sup>62</sup> « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010 », INSEE Première, n° 1304, 07/2010. Cette étude se base sur le calcul de trois types d'écart différents : le premier permet de mesurer la variation du budget de consommation d'un ménage métropolitain qui vivrait en Martinique sans changer ses habitudes de consommation (panier métropolitain). Le second donne une vision symétrique, et mesure combien dépenserait un ménage martiniquais en métropole en gardant ses habitudes de consommation (panier martiniquais). Enfin, le dernier écart, appelé écart de Fisher, est la moyenne géométrique des deux écarts précédents, et permet d'homogénéiser les habitudes de consommation.

Ainsi, les prix sont globalement supérieurs de +9,7 % en Martinique (écart de Fisher). L'écart le plus élevé concerne les produits alimentaires (+29,5%), suivis de près par les autres biens et services (+28,2 %).

**Écarts de Fisher des prix par grands postes de consommation entre la France métropolitaine et la Martinique en 2010**



NB : Les écarts de Fisher prennent en compte les différences de structure de consommation, et permettent une mesure synthétique et symétrique des niveaux de prix.

## 5. Le commerce extérieur

L'année 2010 est caractérisée par une nette reprise des échanges extérieurs de la Martinique, en lien avec le rebond de l'économie. Le taux de couverture des importations par les exportations reste stable, à un niveau faible (13,2 %). Le principal partenaire commercial est l'Union Européenne pour les importations et la France pour les exportations. Le commerce régional (hors produits pétroliers) reste, quant à lui, embryonnaire.

Les développements qui suivent doivent être appréhendés en tenant compte de l'implantation en Martinique de la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) qui exploite des dépôts d'hydrocarbures en Guadeloupe et en Guyane. Dès lors, l'énergie concentre un poids important dans les échanges commerciaux de la Martinique, la SARA important du pétrole brut, depuis l'Union européenne ou l'Amérique du Nord notamment, pour réexporter une partie de sa production d'hydrocarbures raffinés vers les deux autres DFA.

**Nota Bene :** Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après ont un caractère provisoire. Ces données, produites par les Douanes sont susceptibles d'être modifiées sur les deux derniers exercices.

### 5.1. LES IMPORTATIONS DE BIENS

#### 5.1.1 La structure des importations

##### Importations en valeur (millions d'euros)

	2009	2010	Variation 10/09
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	42,7	48,2	12,8%
Produits des industries agroalimentaires	326,1	362,3	11,1%
Produits pétroliers raffinés et coke	184,8	232,5	25,8%
Équipements mécaniques, matériel élect., électron., et informatique	315,8	409,6	29,7%
Matériels de transport	241,7	265,3	9,8%
Autres produits industriels	699,9	804,9	15,0%
Hydrocarbures, électricité, déchets	189,8	387,4	104,1%
Produits divers	26,2	29,5	12,7%
<b>TOTAL</b>	<b>2 026,9</b>	<b>2 539,6</b>	<b>25,3%</b>

Source : Douanes

Les importations de biens enregistrent une nette progression sur l'année.

Elles augmentent de près de 25,3 % (+ 16,2 % hors énergie) pour s'établir à 2,5 milliards d'euros. Elles se situent toutefois en deçà du niveau de 2008 (-7,0 %).

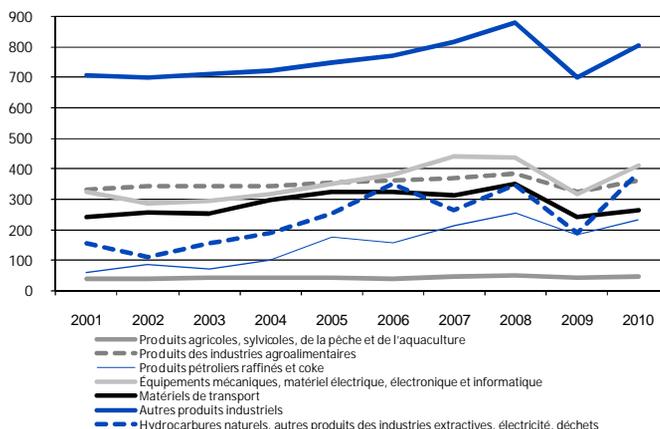
La hausse des importations a été amplifiée par des restockages<sup>63</sup> et la reprise de la consommation avec, notamment une augmentation marquée des matériels d'équipements (+29,7 %), des produits de l'industrie agroalimentaire (+11,1 %) ou des autres produits industriels (+15,0 %). Les produits énergétiques (+ 25,8 % pour les produits raffinés et + 104 % pour les hydrocarbures<sup>64</sup>) contribuent à la tendance d'ensemble. Compte tenu de ces évolutions, la structure des importations a évolué en 2010. Alors que les autres produits industriels se maintiennent comme premier poste d'importation (31,7 %, -2,8 points), les produits énergétiques renforcent leur place de second poste d'importation (24,5 %, +5,9

<sup>63</sup> Les entreprises, confrontées à des tensions de trésorerie et une baisse générale de l'activité avaient procédé à des déstockages en 2009.

<sup>64</sup> Le poste hydrocarbures retrouve un niveau proche de 2008 (+11,3 %). En 2009, il avait atteint son plus bas niveau depuis 2004.

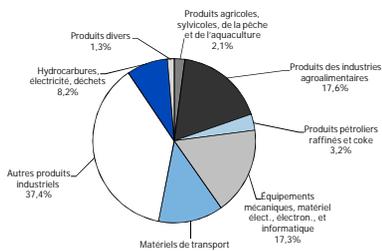
points) devant les matériels d'équipements (16,1 %, +0,5 point) et les produits des industries alimentaires (14,3 %, -1,8 point).

### Evolution des principaux postes d'importations (M€)

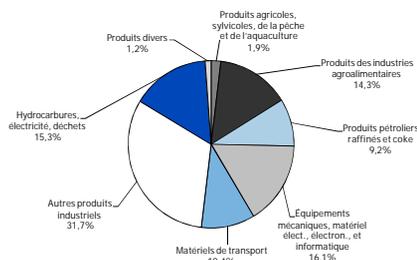


Source : Douanes

### Structure des importations en 2001



### Structure des importations en 2010

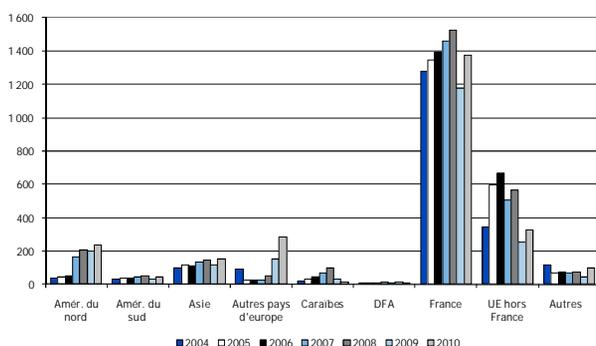


Source : Douanes

## 5.1.2 Les principaux fournisseurs

Plus des deux tiers des importations martiniquaises proviennent de l'Union Européenne. Parmi celle-ci, la France hexagonale demeure le principal fournisseur de la Martinique totalisant 1,4 milliard d'euros soit 54,2 % de la valeur des importations de l'île (- 3,9 points sur un an). L'Union Européenne (hors France) conserve la seconde place avec près de 326 millions d'euros, soit 13 % des achats extérieurs de biens de la Martinique (-0,1 point sur un an).

## Les principaux fournisseurs (millions d'euros)



Source : Douanes

En 2010, Les autres pays d'Europe renforcent leur position avec 11,1 % de la valeur totale des importations (contre 7,5 % en 2009). Cette croissance provient essentiellement des achats d'hydrocarbures auprès de la Norvège (91 % des importations auprès des autres pays d'Europe).

L'Amérique du Nord totalise 237 millions d'euros de produits importés et constitue le quatrième partenaire commercial de la Martinique. Elle compte pour 9,4 % de la valeur totale des importations (-0,5 point en 2009). La part des produits en provenance directement d'Asie (principalement de Chine, du Japon et de Corée du Sud) demeure marginale (6 %).

## 5.2. LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 La structure des exportations

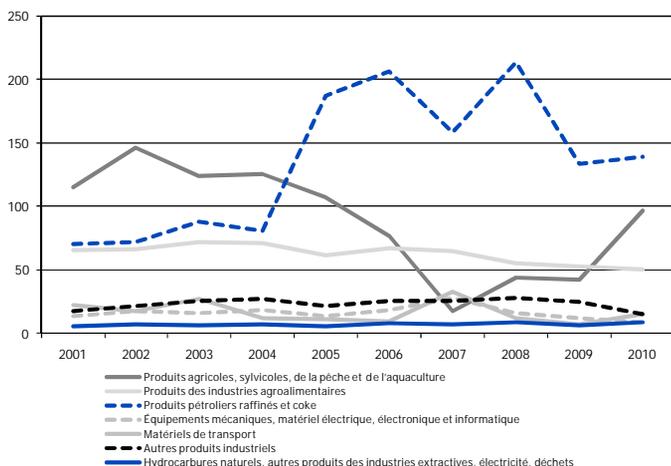
#### Exportations en valeur (millions d'euros)

	2009	2010	Variation 10/09
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	42,0	96,6	129,8%
Produits des industries agroalimentaires	52,7	50,3	-4,5%
Produits pétroliers raffinés et coke	133,5	139,1	4,2%
Équipements mécaniques, matériel élect., electron., et informatique	11,6	8,5	-26,4%
Matériels de transport	7,1	15,1	112,8%
Autres produits industriels	24,7	15,2	-38,4%
Hydrocarbures, électricité, déchets	6,1	8,9	46,7%
Produits divers	1,2	0,7	-43,6%
<b>TOTAL</b>	<b>278,9</b>	<b>334,5</b>	<b>19,9%</b>

Source : Douanes

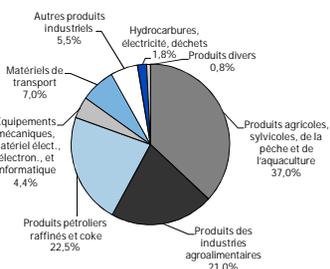
En 2010, les exportations de la Martinique atteignent 334,5 millions d'euros, soit une augmentation de 19,9 % sur un an (-11,1 % par rapport à 2008). Dans le détail, la hausse des exportations a principalement été portée par celle des produits agricoles (97 millions d'euros ; +129,7 %) et celle plus modérée des produits pétroliers raffinés (139 millions d'euros ; +4,2 %).

## Evolution des principaux postes d'exportations (M€)

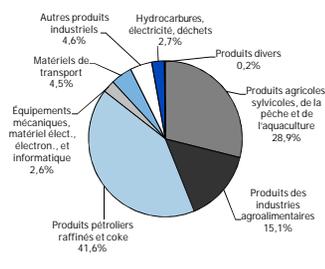


Source : Douanes

### Structure des exportations en 2001



### Structure des exportations en 2010



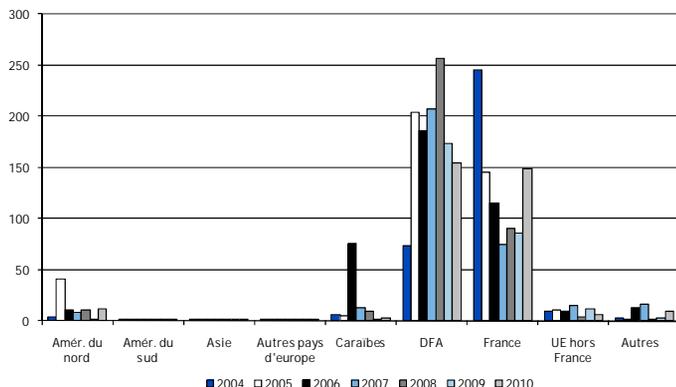
Source : Douanes

Représentant la moitié des exportations (41,6 % ; -6,3 points sur un an), les produits pétroliers raffinés demeure le principal poste d'exportation devant les produits de l'agriculture et de la pêche (28,9 % ; + 13,8 points) et les produits de l'industrie agroalimentaire (15,1 % ; - 3,8 points). Sur 10 ans, la structure des exportations a nettement évolué avec un renforcement des produits pétroliers raffinés (41,6 % contre 22,5 %) au détriment notamment des produits de l'agriculture et de la pêche (28,9 % contre 37,0%).

## 5.2.2 Les principaux clients

Conséquence directe de l'implantation de la SARA en Martinique, les DFA demeurent les principaux partenaires à l'export de la Martinique. Ils sont destinataires de 46 % des produits exportés (154 M€), leur part perdant 16,2 points en un an. Ces exportations sont constituées à près de 80,1 % de combustibles et carburants à destination de la Guadeloupe et de la Guyane.

## Les principaux clients (millions d'euros)



Source : Douanes

Second partenaire, la France hexagonale concentre 44,6 % des exportations (contre 31 % en 2009). Elles sont principalement composées de produits issus de l'agriculture, de la pêche (93,5 M) et de l'industrie agroalimentaire (32,6 M€ au total).

L'ensemble des ventes vers les autres pays conserve un poids marginal dans le total des exportations.

## 5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

En 2010, la balance commerciale des biens (- 2,2 milliards d'€) a creusé son déficit de 26,2 % (contre -25 % en 2009) en lien avec la reprise de la demande intérieure, les importations progressant plus fortement que les exportations (+25,3 % contre +19,9 % sur un an). L'augmentation du déficit de la balance commerciale concerne l'ensemble des branches à l'exception du secteur primaire (48 M€) qui est le seul poste excédentaire. Hors énergie, le déficit de la balance commerciale (- 1,7 milliards d'€) augmente de 14,4 %.

### Balance commerciale hors services (millions d'euros)

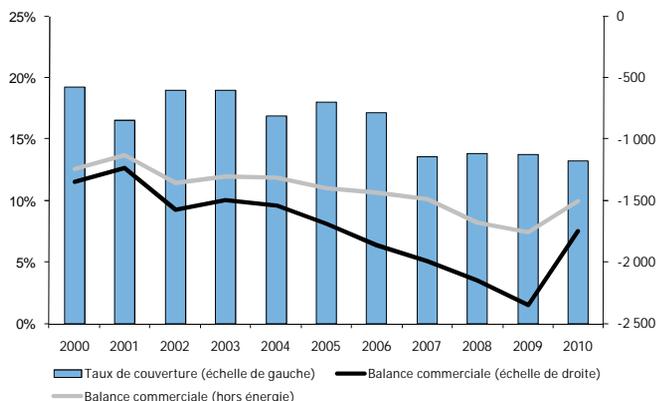
	2009	2010	Variation 10/09
Importations	2 026,9	2 539,6	25,3%
Exportations	278,9	334,5	19,9%
<b>Balance commerciale</b>	<b>-1 748,0</b>	<b>-2 205,2</b>	<b>26,2%</b>
Taux de couverture en % (exportations/importations)	13,8%	13,2%	-0,6 point
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	-0,7	48,4	ns
Produits des industries agroalimentaires	-273,4	-311,9	14,1%
Produits pétroliers raffinés et coke	-51,3	-93,4	82,1%
Équipements mécaniques, matériel élect., électron., et informatique	-304,2	-401,0	31,8%
Matériels de transport	-234,6	-250,2	6,7%
Autres produits industriels	-675,1	-789,7	17,0%
Hydrocarbures, électricité, déchets	-183,7	-378,5	106,0%
Produits divers	-25,0	-28,8	15,5%
<b>TOTAL</b>	<b>-1 748,0</b>	<b>-2 205,2</b>	<b>26,2%</b>

Source : Douanes

La balance commerciale des industries des autres produits industriels (-790 M€), des équipements (-401 M€) et des hydrocarbures (-378 M€) sont les plus déficitaires.

Le taux de couverture des importations par les exportations demeure faible à 13,2 % (contre 13,8 % en 2009). Il constitue le plus bas niveau enregistré au cours des 10 dernières années.

### Balance commerciale (hors services) et taux de couverture (en M€ et %)



Source : Douanes

## 5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

Les relations commerciales régionales incluent les échanges avec les Etats de la Caraïbe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale. Ces échanges représentent 12 % du total des entrées et 52 % du total des sorties en valeur. Ils sont constitués dans une proportion importante d'échanges de produits énergétiques.

L'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud fournissent respectivement 78 % et 14 % des importations régionales de la Martinique. Les échanges avec l'Amérique du Nord portent principalement sur les produits pétroliers en provenance des Etats-Unis (76 % du total) et les produits chimiques (11 %). Les importations en provenance des îles de la Caraïbe (hors DFA) ne représentent que 4 % des importations régionales à 13 millions d'euros. Elles sont principalement constituées de produits issus de l'industrie énergétique (carburants et combustibles) à 91 % du total. Les importations en provenance des DFA représentent seulement 4 % du total des importations régionales et concernent principalement des produits agroalimentaires et du bois en provenance de la Guyane.

La Martinique réalise près de 52% de ses exportations, soit 169 millions d'euros, avec son espace régional. Néanmoins, ces exportations restent très largement concentrées en direction de la Guadeloupe et de la Guyane, tandis que les échanges vers les autres territoires de la caraïbes, sont marginaux (2%). Le premier poste d'exportations vers les DFA est constitué par les produits pétroliers (80 % dont 44,2 % pour la Guadeloupe et 35,9 % pour la Guyane). Les produits de l'industrie agroalimentaire représentent le second poste d'exportation (9,4 % dont 7,4 % pour la Guyane et 2 % pour la Guadeloupe) et sont constitués principalement de boissons (eaux minérales et rhum).

## L'INTEGRATION REGIONALE

### La CARICOM

La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun entre les Etats de la Caraïbe. Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres, encourager la coordination et la convergence des politiques de développement et renforcer la compétitivité des économies. La CARICOM souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes et compte également instaurer un passeport unique. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua, Barbade, Bahamas, Belize, Dominique, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Ste Lucie, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, Surinam, Trinidad et Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, Les Iles Vierges britanniques, Les Iles Turks et Caïcos). La CARICOM a tenu un sommet avec le Brésil le 26 avril 2010 afin de renforcer les liens économiques et culturels entre les pays caribéens et le Brésil. Le dernier sommet s'est tenu les 25 et 23 février 2011 à la Grenade. Il a été notamment consacré aux questions du changement climatique et à la situation en Haïti.

### L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale

L'Organisation of Eastern Caribbean States (OECS), a été créée en 1981 au sein de la CARICOM pour succéder au Marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, se compose de neuf membres, dont six Etats (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, St Vincent et les Grenadines, St Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et trois territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Iles vierges britanniques). L'OECS a pour objectif de développer la croissance de la région et mettre en œuvre des politiques cohérentes en vue de favoriser leur insertion dans l'économie régionale et mondiale. La Martinique peut initier des projets de coopération avec les Etats voisins de l'OECS, financés par des fonds de coopération régionale ou des fonds de coopération décentralisée (Interreg).

### Les projets de coopération régionale

Plusieurs projets de coopération régionale ont été agréés en 2010 par le programme européen Interreg IV Caraïbes, avec des cofinancements du FEDER. Ceux-ci portent sur la coopération économique, la santé, la prévention des risques majeurs, la culture et le sport.

Parmi ces projets, plusieurs concernent directement la Martinique. Le projet « Invest Karaib » vise à développer les échanges commerciaux des PME de la Martinique avec les Etats de la Caraïbe en s'appuyant sur l'innovation, la recherche et le transfert de technologie. Ce projet, d'un coût total de 1,5 M€ a été initié par le Conseil régional de la Martinique. Un autre projet initié par la Martinique concerne la mise en place d'une zone de tourisme durable de la Caraïbe (ZDTC), pour un coût total de 156 mille euros.

D'autres projets pilotés par d'autres acteurs, concerne indirectement la Martinique :

- la mise en place d'une plateforme inter-caribéenne de lutte contre le VIH-SIDA au centre hospitalier universitaire de Pointe-à-Pitre ;
- le projet pilote « 72 heures d'autonomie » initié par la Croix Rouge, qui vise à développer l'autonomie et la capacité des populations à se protéger dans les 72 heures critiques qui suivent une catastrophe majeure, en attendant l'arrivée de secours extérieurs.

## Section 3

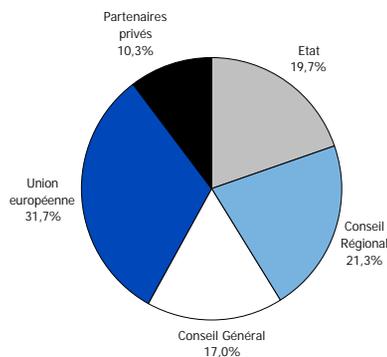
# Les politiques et finances publiques

### 1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre

Les politiques contractuelles sont des outils essentiels en faveur du développement économique et social. Au niveau régional, elles sont mises en œuvre à travers le Contrat de Projet Etat-Région-Département 2007-2013 (CPERD) et les programmes opérationnels (PO) 2007-2013. Ces documents, élaborés en étroite collaboration avec le Conseil Régional et le Conseil Général, répondent aux priorités indispensables à un développement d'ensemble de la Martinique.

#### 1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION-DEPARTEMENT (CPERD)

Conformément à la réforme engagée par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CDIACT) du 6 mars 2006, la Martinique a signé, le 3 avril 2007, le Contrat de Projet Etat - Région - Département 2007-2013. Cette cinquième génération du contrat de plan est recentrée sur quatre objectifs régionaux prioritaires : (i) la dynamisation du tissu économique ; (ii) le développement d'une économie de l'intelligence et de la connaissance; (iii) l'accroissement de l'exigence de solidarité au bénéfice des populations les plus fragilisées ; (iv) un engagement partagé pour un développement durable de qualité.



Ces objectifs stratégiques ont été déclinés au sein de 13 grands projets représentant une enveloppe financière globale de plus de 787 M€ dont 457 M€ de financements publics nationaux. Ceux-ci sont répartis entre l'Etat (155,3 M€ dont 13,7 M€ au titre de l'ANRU), le Conseil régional (167,5 M€) et le Conseil général (134,1 M€). Ces dotations sont complétées par des crédits privés ainsi que par des crédits de l'Union Européenne : 190,9 M€ au titre du FEDER, 46,5 M€ au titre du FEADER, 8 M€ au titre du FSE et 4 M€ au titre du FEP.

A fin 2010, le taux de crédits engagés par l'Etat et les collectivités dans le cadre du CPERD atteint près de 17 % (contre 14 % fin 2009), soit 76 M€. Le taux d'engagement de l'axe « attractivité et compétitivité du territoire » (20,8 %), est le plus élevé, avec notamment les projets de désenclavement numérique du territoire (67 %) et de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (23 %). Les axes « dimension environnementale et développement durable » (12,4 %), ainsi que « cohésion sociale et territoriale » (15,4 %) sont les moins engagés financièrement, le projet « favoriser l'inclusion sociale par la formation et l'éducation » a parmi ces axes le taux d'engagement le plus élevé (40 %).

## Bilan du CPERD à fin 2010

CPER 2007-2013

Projets	Crédits ouverts			Crédits engagés au 31/12/2010		Crédits versés au 31/12/2010	
	millions d'euros	millions d'euros	en % des crédits ouverts	millions d'euros	en % des crédits ouverts	millions d'euros	en % des crédits ouverts
1. Développement et promotion de l'offre patrimoniale	30,8	2,1	6,8%	0,1	0,4%		
2. Désenclavement numérique du territoire	15,2	10,2	67,2%	7,1	46,8%		
3. Insérer l'économie martiniquaise dans son environnement	58,6	8,5	14,6%	2,8	4,8%		
4. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche	49,8	11,3	22,6%	8,6	17,3%		
5. Renforcement des infrastructures portuaires	2,5	0,5	20,0%	0,5	20,0%		
<b>TOTAL TITRE 1 : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE</b>	<b>156,9</b>	<b>32,6</b>	<b>20,8%</b>	<b>19,1</b>	<b>12,2%</b>		
6. Gestion et maîtrise des risques naturels et technologiques	26,0	2,1	8,0%	0,0	0,0%		
7. Préservation des ressources et de l'environnement	49,0	8,3	16,8%	2,5	5,1%		
8. Développement des énergies renouvelables	29,7	2,6	8,8%	0,8	2,6%		
<b>TOTAL TITRE 2 : DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>104,7</b>	<b>12,9</b>	<b>12,4%</b>	<b>3,3</b>	<b>3,1%</b>		
9. Politique d'aménagement urbain et rural	35,5	4,7	13,4%	0,8	2,3%		
10. TCSP	108,3	17,0	15,7%	8,7	8,1%		
11. Favoriser l'inclusion sociale par la formation et l'éducation	10,2	4,1	40,3%	3,2	31,6%		
12. Moderniser les structures d'accueil sanitaires	19,3	1,3	7,0%	0,3	1,6%		
13. Institut du sport	22,0	3,0	13,4%	2,0	8,9%		
<b>TOTAL TITRE 3 : COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE</b>	<b>195,3</b>	<b>30,1</b>	<b>15,4%</b>	<b>15,0</b>	<b>7,7%</b>		
<b>Total</b>	<b>456,9</b>	<b>75,7</b>	<b>16,6%</b>	<b>37,4</b>	<b>8,2%</b>		

Source : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

## 1.2 LES AIDES EUROPEENNES

### 1.2.1 Les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013

Les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 sont le relais du Document unique de programmation (DOCUP). Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'Etat. Dès lors, les Etats membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens. La mise en œuvre de cette nouvelle programmation introduit plusieurs changements.

En premier lieu, la règle du « fléchage » est instaurée. Désormais, les PO FEDER et FSE doivent « flécher » 60 % des dépenses<sup>65</sup> sur des thématiques prioritaires liées aux objectifs de Lisbonne - pour l'innovation, la croissance et l'emploi - et de Göteborg, adjoignant une dimension environnementale par l'intégration du développement durable au cœur des économies européennes. La conséquence de cette concentration thématique implique une plus grande sélectivité dans les projets retenus.

En second lieu, l'allocation additionnelle spécifique FEDER, destinée à compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphérie (fonds RUP), est mise en œuvre<sup>66</sup>. Aussi, la partie investissement du fonds RUP portera notamment sur la mise aux normes parasismiques du plateau technique de la Meynard et de celles des écoles du premier degré ainsi que sur la protection contre les inondations. La partie fonctionnement sera dédiée au soutien au fret, au transport maritime intérieur, ainsi qu'au transport de certains déchets vers des centres de traitement extérieurs. Enfin, le FEOGA est remplacé par un Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et l'IFOP par un Fonds européen pour la pêche (FEP).

<sup>65</sup> 60 % pour les régions de la Convergence contre 75% pour les régions de la Compétitivité.

<sup>66</sup> cf. article 299 §2 du traité d'Amsterdam qui définit les caractéristiques des RUP : insularité, faible superficie du territoire, éloignement, relief accidenté, climat, risques naturels élevés.

Au total, le montant de l'enveloppe communautaire pour la période 2007-2013 est de 624 millions d'euros pour la Martinique. Ces fonds se répartissent entre le FEDER (417 millions, dont 107 M€ au titre du fonds RUP), le FSE (98 millions), le FEADER (103 millions) et le FEP (6,5 millions). L'enveloppe globale est en diminution de 11 % par rapport à la précédente période de programmation.

	<b>DOCUP 2000-2006</b>	<b>PO 2007-2013</b>	<b>variation</b>
FEDER puis PO FEDER	473,8	417,0	-12%
FSE puis PO FSE	121,0	97,8	-19%
FEOGA puis PDR FEADER	101,8	103,2	1%
IFOP puis PO FEP	7,2	6,5	-10%
<b>Total</b>	<b>703,8</b>	<b>624,5</b>	<b>-11%</b>

Source : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Ces dotations sont complétées par des crédits publics et privés. L'ensemble des fonds alloués dans le cadre des PO devrait permettre un investissement total de près de 1,5 milliard d'euros sur la période de programmation. Afin d'optimiser les crédits communautaires et les fonds publics (Etat, Région, Département), les Contrats de projets Etat, Région, Départements sont adossés aux différents PO.

#### **PO 2007-2013**

<b>Projets</b>	<b>Crédits ouverts</b> millions d'euros	<b>Crédits engagés au 31/12/2010</b>		<b>Crédits versés au 31/12/2010</b>	
		millions d'euros	en % des crédits ouverts	millions d'euros	en % des crédits ouverts
<b>FEDER</b>	417,0	81,6	19,6%	31,7	7,6%
<b>FSE</b>	97,8	30,2	30,9%	7,9	8,1%
<b>FEADER</b>	103,2	26,6	25,8%	9,0	8,7%
<b>FEP</b>	6,5	3,3	51,0%	0,5	7,4%
<b>Total</b>	<b>624,5</b>	<b>141,7</b>	<b>22,7%</b>	<b>49,1</b>	<b>7,9%</b>

Source : SGAR

Les crédits engagés représentent 22,7 % des crédits ouverts au 31 décembre 2010 (+10 points sur un an), soit un montant total de 141,7 M€. Le fond FEP est le plus avancé, avec un taux d'engagement de 51 %, suivi du FSE (30,9 %), du FEADER (25,8 %) et du FEDER (19,6 %). Le niveau d'engagement est encore relativement faible fin 2010, nécessitant une mobilisation accrue des acteurs. Le taux de certification des projets devra suffisamment progresser en 2011, afin d'éviter le dégageant d'office<sup>67</sup>.

Plusieurs projets phares devraient connaître une amélioration de leur taux de réalisation en 2011 :

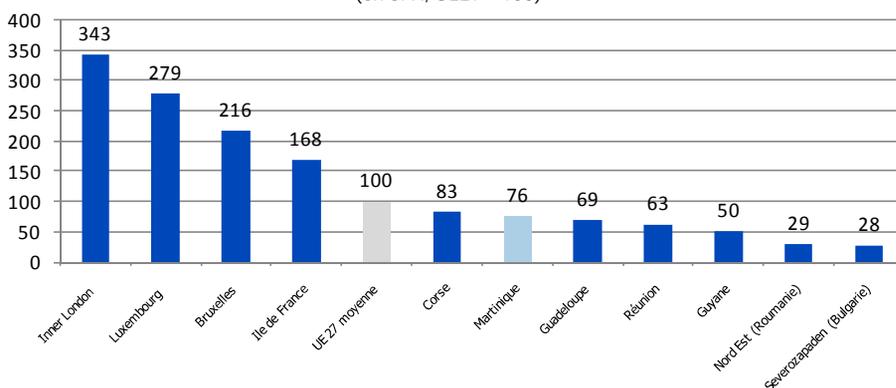
- le TCSP (transport collectif en site propre),
- le haut débit numérique dans les communes,
- l'Institut du sport,
- le soutien à l'offre dans le tourisme (aménagement de sites touristiques et dynamisation de l'offre),
- la création d'une « Maison de l'entreprise » (accompagnement des entreprises en un lieu unique).

<sup>67</sup> Le montant des projets supplémentaires devant être certifiés était estimé à 116 M€ en février 2011.

Dans d'autres domaines, une concrétisation plus rapide des projets est attendue (gestion des déchets, liaison maritime, prévention des inondations, protection de la biodiversité).

Selon Eurostat (office statistique de l'Union européenne), le PIB par habitant de la Martinique exprimé en standard de pouvoir d'achat, représente 76,1 %<sup>68</sup> du PIB par habitant à 27 Etats membres (UE27), soit un niveau supérieur à 75 %. En conséquence, la Martinique pourrait sortir du cadre des aides européennes régies par l'objectif « convergence » pour la prochaine période de programmation 2014-2020. Elle relèverait alors de l'objectif « compétitivité » qui régit, les régions européennes dont le PIB par habitant est supérieur à 75 %. Les taux des aides des fonds européens, seraient dans cette hypothèse, inférieurs à ceux de la présente programmation. La Martinique pourrait toutefois, bénéficier d'une dérogation, au titre de l'article 349 du traité de Lisbonne, qui reconnaît les spécificités des RUP et leurs handicaps structurels, liés à l'ultrapériphéricité.

**PIB régionaux par habitant dans l'UE27 en 2008**  
(en SPA, UE27 = 100)



Source : Eurostat ; échantillon des régions les plus riches au plus pauvres de l'UE27

## 1.3 LES AUTRES DISPOSITIFS

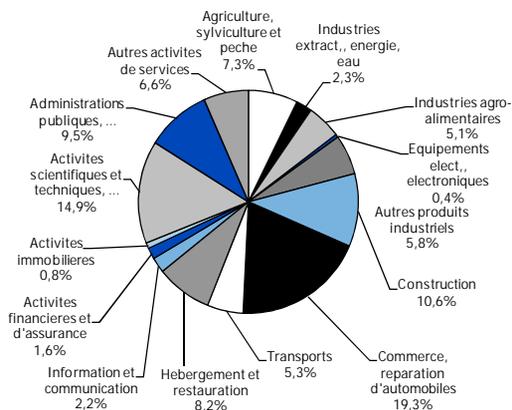
### 1.3.1 Les exonérations de charges sociales

En 2010, le montant des exonérations de charges sociales effectuées tout dispositif confondu<sup>69</sup>, s'élève à 270,5 millions d'euros à la Martinique. Ces exonérations ont concerné 12 120 entreprises. Les secteurs du commerce, de la construction et des services en sont les principaux bénéficiaires.

<sup>68</sup> Contre 69 % pour la Guadeloupe, 63 % pour la Réunion et 50 % pour la Guyane. Source : PIB régionaux par habitant en 2008 - Eurostat – 24 février 2011.

<sup>69</sup> Les dispositifs d'exonération issus des lois pour l'outre-mer (LODEOM, LOPOM, ...) ont concerné 10 405 entreprises pour 203 millions d'euros. Les autres mesures d'exonérations de charges sociales, ont bénéficié à 6 049 entreprises pour un total de 67,1 M€. Un même cotisant peut cumuler une exonération DOM et une exonération classique au cours de l'année.

### Répartition des cotisations sociales exonérées dans le cadre des dispositifs pour l'outre-mer (LODEOM, LOPOM, ...) en 2010



Source : Caisse générale de Sécurité sociale

### 1.3.2 Le plan de relance de la Région

Le Conseil Régional a mis en place en 2010 un plan de relance économique triennal avec l'appui des autres collectivités afin de stimuler le redémarrage économique de la Martinique, il devrait concerner notamment près de 220 chantiers pour un montant global de 348 millions d'euros (dont 148 M€ de la Région Martinique).

Le plan est principalement basé sur la commande publique (259 M€ dont 106 M€ de fonds régionaux). Les projets ont été sélectionnés en partenariat avec les 34 communes de l'Île et les communautés de communes, selon des critères tels que leur aptitude à être réalisés dans les 2 à 3 ans, ainsi que leur potentiel en termes de création d'emplois. Ils sont répartis de façon équilibrée sur le territoire, et sont pour la plupart des projets d'aménagement destinés à dynamiser l'activité économique, désenclaver les quartiers ...etc.

Les autres volets du plan concernent :

- le logement social avec des aides au démarrage de projets d'amélioration de l'habitat et de construction (près de 700 logements sont concernés),
- le renforcement des capacités du fonds de garantie à l'habitat de la Martinique (FGHM) ;
- le soutien aux entreprises par le biais d'aides à l'emploi de nouveaux embauchés, l'aide à la création d'entreprises pour des prêts jusqu'à 50 000 euros à taux zéro ;
- des études de mise en place de projets structurants dans le secteur du tourisme.

Au 1<sup>er</sup> mars 2011, 70 chantiers ont débuté, impactant près de 108 entreprises dont 69 % d'entre elles sont de petites entreprises dont l'effectif n'excède pas 20 salariés.

## 2. Le système fiscal

---

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements<sup>70</sup> ; la fiscalité locale conserve une spécificité héritée de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet d'adaptations spécifiques pour ces économies.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer votée en mai 2009<sup>71</sup> a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux départements d'outre-mer, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, les zones franches d'activités, ou le RSTA.

### 2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. **Un abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane<sup>72</sup>, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

Concernant le plafonnement des avantages fiscaux, l'article 81 de la loi de finances<sup>73</sup> pour 2010 diminue les montants du plafonnement global des avantages fiscaux : « Le total des avantages fiscaux mentionnés au 2 ne peut pas procurer une réduction du montant de l'impôt dû supérieure à la somme d'un montant de 20 000 € (au lieu des 25 000 € initiaux) et d'un montant égal à 8 % (au lieu de 10 %) du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues au I de l'article 197. »

On retrouve notamment, parmi les avantages fiscaux éligibles au plafonnement, les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement des articles 199 undecies A, B et C.

---

<sup>70</sup> Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifie une intervention publique spécifique.

<sup>71</sup> <http://legifrance.gouv.fr>

<sup>72</sup> Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

<sup>73</sup> Article n°2009-1673

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

2. **Un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés<sup>74</sup>** : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM<sup>75</sup> est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-après). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leur bénéfice imposable seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

L'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010<sup>76</sup> permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfices prévu par l'article 4 de la loi 2009-594 pour le développement économiques des outre-mer) d'être fiscalement intégrées<sup>77</sup>.

Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés :

- la somme des abattements ne peut pas être supérieure au résultat d'ensemble du groupe,
- cette somme ne peut excéder 150 000 ou 300 000 € (selon que l'entreprise bénéficie ou non de l'abattement majoré)

Lorsque les sociétés intégrées bénéficient du plafond majoré, les abattements sont retenus à hauteur de 50 % de leur montant.

---

74 Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusque fin 2013.

75 Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

76 n°2010-1658

77 Au sens de l'article 223 A du CGI.

## Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
<b>Les taux d'abattement</b>	50 % pour l'IS et la TFPB (taxe foncière propriété bâtie) 80 % pour la TP et la TFPNB (taxe foncière propriété non bâtie)	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour TP (taxe professionnelle)
<b>Plafonds de réduction d'impôt</b>	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS et la TP.
<b>Les impôts concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur les sociétés,</li> <li>- Taxe professionnelle,</li> <li>- Taxe foncière sur les propriétés bâties,</li> <li>- Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles.</li> </ul> Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes celles éligibles à la défiscalisation<sup>1</sup> (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises</li> <li>- Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaires annuel &lt; 50 millions d'€</li> </ul>	
<b>Les entreprises éligibles</b>	6 secteurs prioritaires communs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• R&amp;D</li> <li>• TIC</li> <li>• Tourisme</li> <li>• Agro-nutrition</li> <li>• Environnement</li> <li>• Energie Renouvelable</li> </ul> Zones géographiques particulières : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Guyane ;</li> <li>• Les îles du Sud de la Guadeloupe (Saintes, Marie Galante, La Désirade) ;</li> <li>• Communes rurales de La Réunion<sup>2</sup> ;</li> <li>• Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants :               <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Classées en zone de montagne</li> <li>ii. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 270 hab./km<sup>2</sup></li> <li>iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008</li> </ol> </li> </ul> Pour les Antilles et La Réunion : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime de transformation sous douane à partir de produits importés</li> <li>- Signature d'une convention portant sur un programme de recherche</li> </ul>	
<b>Durée d'application</b>	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

<sup>1</sup> La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

<sup>2</sup> Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

## 2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun<sup>78</sup>, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements et régions d'outre-mer (DROM).

### 2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

### 2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

1. Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale (entre 40 % et 53 % des recettes fiscales en 2008). La répartition des recettes d'octroi de mer fait l'objet d'affectations particulières<sup>79</sup>.

### Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales en 2008

	des Communes	du Département	de la Région
La Réunion	40 %	-	25 %
Guyane	47 %*	12 %	45 %
Martinique	53 %	-	40 %
Guadeloupe	41 %	-	42 %

Sources : DGfiP, DGCL, comptes administratifs.

\*Après prélèvement de 35 % au profit du département

<sup>78</sup> Comme en Métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par la loi.

<sup>79</sup> Pour plus de précisions, cf. la partie sus le système fiscal dans une édition précédente du rapport annuel (édition 2009).

## 2. Encourager l'activité industrielle productive locale

Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

L'octroi de mer ainsi que la taxe sur les carburants compensent la faiblesse de la fiscalité locale directe et permettent en outre l'exercice de compétences spécifiques.

## 2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

### 2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissements productifs et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 % au minimum<sup>80)</sup> ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer<sup>81</sup>. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment). En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements dans les outre-mer, l'objectif visé était de corriger les effets pervers des dispositifs précédents en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers réglementés.

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;

---

<sup>80</sup> Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

<sup>81</sup> Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables<sup>82</sup>.

L'article 78 de la loi de finances rectificative pour 2010 introduit la possibilité, pour les sociétés HLM, de détenir les parts de société de portage soumises à l'impôt sur les sociétés, dans le cadre des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer dans le secteur du logement.

A noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralentie par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne. Qui a approuvé le dispositif le 1<sup>er</sup> mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le notifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'Etat (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, dans le projet de loi de finances 2011, l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », verrait cet avantage annulé par la réduction drastique des aides et de la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

### **2.3.2. Diminution du coût du travail**

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003<sup>83</sup> pour les DOM et St Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon continuera de bénéficier du précédent dispositif). Désormais les entreprises éligibles au précédent

<sup>82</sup> Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

<sup>83</sup> Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

### **2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie**

#### **Les particularités de la TVA outre-mer**

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA<sup>84</sup>. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises domiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat<sup>85</sup>. En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services<sup>86</sup>. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

#### **La TVA non perçue récupérable**

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé TVA non perçue récupérable (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction.... Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

---

<sup>84</sup> L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

<sup>85</sup> Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

<sup>86</sup> Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

## 3. Les finances publiques locales

### 3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

En 2009, les recettes de l'Etat s'établissent à près de 1,4 milliard d'euros (- 6,4 %) et proviennent principalement des recettes fiscales (769 M€ ; - 12,9 %) composées à 52 % des impôts directs. Le solde se compose des produits divers du budget, dont principalement des comptes spéciaux (608 M€ ; +4,4 %). L'évolution favorable des comptes spéciaux a permis de limiter l'impact de la chute des recettes fiscales, due au ralentissement économique.

Les dépenses totales de l'Etat dans le département s'élèvent à 3,0 milliards d'euros (environ 39 % du PIB) en 2009, soit +4,8 % sur un an. Cette augmentation des dépenses a permis à l'Etat de jouer un rôle contra cyclique, face à la baisse de l'activité économique du département. Les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement (55 % du total) ont progressé à un rythme soutenu (+7,6 % et +13,9 % respectivement). Les dotations aux collectivités augmentent de 5,1 %, alors que les avances au titre de la fiscalité directe locale diminuent de 6,2 %. Les dépenses d'investissement et d'intervention (essentiellement le versement de subventions) enregistrent des évolutions respectives de - 23 % et + 12 % respectivement.

Compte tenu des évolutions qui précèdent, le déficit des recettes de l'Etat rapporté aux dépenses s'accroît sur l'exercice pour atteindre 1,5 milliard d'euros (environ 19 % du PIB) en 2009 (+18,2 %).

#### Comptes de l'Etat dans la collectivité (en millions d'euros)

<b>Recettes locales</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Dépenses locales</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>I. Budget général</b>			<b>Dépenses de personnel</b>	1 163,1	1 251,1
			(y.c. les pensions)		
<b>Recettes fiscales</b>	883,3	769,2	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	321,2	365,8
dont			<b>Dépenses d'investissement</b>	31,8	24,5
Impôts directs	465,1	403,1	<b>Dépenses d'intervention</b>	175,5	196,6
Impôts indirects	418,2	366,2	<b>Avance impôt et TIPP</b>	627,0	588,1
<b>Recettes non fiscales</b>	53,9	47,6	<b>Dépenses fonds européens</b>	77,4	84,6
<b>Fonds de concours</b>	3,6	0,7	dont		
<b>II. Reversement de fonds</b>	0,5	0,7	FEDER	60,0	65,5
<b>III. Comptes spéciaux</b>	582,5	608,2	FEP	0,8	0,4
dont			FEADER	8,7	5,6
Comptes d'affectations spéciales	571,7	602,1	FSE	7,8	14,5
Comptes de concours financiers	3,6	0,7	<b>Dotations aux collectivités</b>	411,4	432,3
Comptes de commerce	7,2	5,4	<b>Total des dépenses</b>	2 807,3	2 942,9
<b>Total des recettes</b>	1 523,9	1 426,4	<b>Total des dépenses</b>	2 807,3	2 942,9
<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b>	-1 283	-1 516			

Source : DRFIP de la Martinique

## 3.2 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

### 3.2.1 Aperçu général

Les collectivités publiques jouent un rôle primordial dans l'économie de la Martinique, de manière directe, par les commandes qu'elles adressent aux entreprises, essentiellement en matière d'infrastructures, et de manière indirecte en raison du nombre d'emplois qu'elles génèrent.

#### LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Conformément :

- aux lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982 ;
- à la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-Mer ;
- à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation ;
- à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales :

● **La Commune** et le groupement de communes disposent des compétences suivantes : l'entretien des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidates avant le 1er janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aérodromes civils et de tout port non autonome relevant de l'Etat situé sur son territoire, ainsi que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

● **Le département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans d'autres domaines : social – solidarité - logement, aménagement de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et les aérodromes civils), éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

● **La Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et d'aides à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en œuvre du "contrat de plan État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

Un premier état de la situation des finances publiques locales est effectué à partir de l'analyse de ratios financiers en comparaison des référents nationaux ou ultramarins.

#### **La structure financière du Département et des communes reste fragile.**

En 2009, la capacité d'autofinancement<sup>87</sup> (CAF) des collectivités locales de Martinique diminue de 2,2 % pour atteindre 143 M€ (dont 49 % pour la seule Région Martinique). La CAF de la Région et du Département ont poursuivi leur progression alors que celle des communes a

<sup>87</sup> La CAF mesure le flux de liquidité dégagé par le fonctionnement de l'exercice (recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement).

chuté en liaison avec la baisse des recettes d'octroi de mer<sup>88</sup>, en liaison avec la diminution de l'activité économique (moins d'importations). La CAF brute du Département de la Martinique s'élève à 34,3 M€, soit 86 euros par habitant, niveau inférieur à la moyenne des départements de taille équivalente<sup>89</sup> (115 euros). De même la CAF brute des communes de la Martinique (9,8 M€) n'atteint plus que 24 euros par habitant contre 54 euros pour la moyenne des DOM et 166 euros pour la France entière. La Région connaît une situation financière plus favorable avec une CAF brute de 99 M€ (249 euros par habitant contre 205 euros en moyenne dans les DOM).

### Les recettes pénalisées par un potentiel fiscal plus faible qu'en métropole

Les recettes fiscales des collectivités locales de Martinique atteignent 806 M€ en 2009 (-1,8 % sur un an). La fiscalité directe concerne principalement le Département et les communes. Rapporté au nombre d'habitants, le produit de la fiscalité directe du Département (222 euros par habitant) est nettement inférieur à la moyenne des départements de taille équivalente (370 euros). De même le produit des impôts locaux pour les communes de la Martinique (285 euros par habitant) est proche de la moyenne des DOM (305 euros), mais très en deçà de la moyenne nationale (446 euros). A l'origine de ces écarts se trouve notamment un potentiel fiscal plus faible que pour la France entière. Pour les communes, le potentiel fiscal (indicateur de richesse fiscale) peut être évalué à partir des bases d'impositions. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la base d'imposition s'élève ainsi à 699 euros par habitant à la Martinique contre 1 101 euros pour la France entière (607 euros contre 1 142 euros pour la taxe d'habitation).

Dépenses par habitant (en euros)	2003	2008	2009	Var 2009/2003	France 2009 (*)
<b>Région</b>					
Fonctionnement	269	394	309	15%	nd
Investissement	291	342	370	27%	nd
<b>Département</b>					
Fonctionnement	704	1 268	1 276	81%	864
Investissement	301	290	272	-10%	297
<b>Communes</b>					
Fonctionnement	1 085	1 283	1 239	14%	1 200
Investissement	389	487	416	7%	523

(\*) départements de tailles équivalentes 250 000 à 500 000 habitants, moyenne nationale pour les communes

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, DRFIP de la Martinique

### Des dépenses d'investissement proches de la moyenne nationale

Rapporté au nombre d'habitants, les dépenses d'investissements sont relativement proches pour le Département et les communes de Martinique en comparaison des référents nationaux. Cependant, il n'en est pas de même pour les dépenses de fonctionnement du

<sup>88</sup> L'octroi de mer est une taxe indirecte sur les produits importés comme sur les productions locales dont le taux et les exonérations sont fixés par les Conseils régionaux. Le produit de cet impôt vient alimenter le budget des collectivités territoriales d'Outre-mer (communes, régions d'Outre-mer). La chute des recettes est due à un effet volume (suite au blocage de l'économie en février mars 2009) avec la baisse des importations et à un effet taux (diminution de la base d'imposition sur les produits de consommation primaire).

<sup>89</sup> Strate de comparaison : départements de 250 000 à 500 000 habitants.

Département qui s'élevaient à 1 276 euros par habitant contre 864 euros pour les départements de taille équivalente.

Alors que l'encours de la dette est nul pour la Région Martinique, la situation est différente pour le Département. Ainsi, rapporté au nombre d'habitants, l'encours de la dette est nettement supérieur (plus du double) au référent national pour le Département (926 euros par habitant contre 500 euros), mais relativement proche de la moyenne nationale pour les communes (1 010 euros par habitant contre 913 euros).

Les capacités de désendettement du Département et des communes de la Martinique, sont plus faibles que celle des référents nationaux. La dette représente ainsi 41,5 années de CAF brutes pour les communes et 10,7 années pour le Département Martinique (contre 5,5 années et 4,3 années pour les référents nationaux).

### Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales

	Région			Département			Communes		
	2008	2009	structure 2009 (%)	2008	2009	structure 2009 (%)	2008	2009	structure 2009 (%)
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>278,3</b>	<b>286,4</b>		<b>638,5</b>	<b>604,4</b>		<b>726,8</b>	<b>694,8</b>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>228,8</b>	<b>223,0</b>	<b>77,9%</b>	<b>536,4</b>	<b>547,1</b>	<b>90,5%</b>	<b>542,0</b>	<b>492,0</b>	<b>70,8%</b>
Recettes fiscales	167,5	153,1	53,5%	310,5	324,3	53,7%	342,0	328,1	47,2%
Dotations et subventions	38,1	44,3	15,5%	172,9	175,2	29,0%	94,5	96,8	13,9%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>49,4</b>	<b>63,4</b>	<b>22,1%</b>	<b>102,2</b>	<b>57,3</b>	<b>9,5%</b>	<b>184,8</b>	<b>202,8</b>	<b>29,2%</b>
Dotations et subventions	48,9	61,9	21,6%	36,7	45,6	7,5%	44,8	59,6	8,6%
Emprunts	0,0	0,0	0,0%	63,0	10,1	1,7%	47,7	50,6	7,3%
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>294,3</b>	<b>272,8</b>		<b>622,2</b>	<b>621,9</b>		<b>706,9</b>	<b>665,5</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>157,6</b>	<b>124,1</b>	<b>45,5%</b>	<b>506,5</b>	<b>512,8</b>	<b>82,4%</b>	<b>512,4</b>	<b>498,2</b>	<b>74,9%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>136,7</b>	<b>148,7</b>	<b>54,5%</b>	<b>115,8</b>	<b>109,2</b>	<b>17,6%</b>	<b>194,5</b>	<b>167,3</b>	<b>25,1%</b>
<b>Résultat</b>	<b>71,3</b>	<b>98,9</b>		<b>17,4</b>	<b>18,7</b>		<b>29,6</b>	<b>-6,2</b>	
<b>Dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>385,8</b>	<b>368,4</b>		<b>389,6</b>	<b>406,3</b>	

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, DRFIP de la Martinique

## 3.2.2 Analyse des finances des collectivités locales

### Analyse des finances de la Région

La Région Martinique affiche une situation financière caractérisée par un niveau d'épargne élevé et aucun recours à l'emprunt. Si les dépenses de fonctionnement par habitant se situent à un niveau proche des autres régions d'outre-mer (309 euros contre 343 euros), les dépenses d'investissements sont en revanche inférieures (374 euros contre 532 euros).

Dans le détail, la capacité d'autofinancement nette de la Région Martinique gagne 38,8 % en 2009 pour atteindre 99 millions d'euros. Les dépenses se replient (-7,3 %) alors que les recettes se redressent (+2,9 %), permettant de maintenir une situation financière saine.

Les produits de fonctionnement diminuent modérément (- 2,6 %), la baisse des recettes fiscales (- 8,6 %) est compensée par la nette reprise des dotations et subventions reçues (+ 16,3 %). La chute de la collecte des recettes d'octroi de mer régional en 2009 (-20,6 % ; 55,7 M€), a pesé sur l'évolution des impôts indirects (-10,4 %), qui constituent une part prépondérante des recettes fiscales de la Région (87 %).

Les ratios de structure des produits de fonctionnement sont proches de l'ensemble des DOM, les produits de la fiscalité directe et indirecte représentent 68,7 % des produits de fonctionnement contre 69,0 % pour l'ensemble des DOM. Les charges de fonctionnement diminuent (- 21,3 %), en raison notamment de la nette baisse des subventions et contingents (- 29,4 %) et malgré l'augmentation des frais de personnel (+ 20,2 %), due en partie aux transferts de compétence sur les personnels TOS<sup>90</sup>.

### Evolution des finances de la Région Martinique

million d'euros	2003	2008	2009	Var 2009/2008	Var 2009/2003
<b>Recettes réelles totales*</b>	<b>221,6</b>	<b>278,3</b>	<b>286,4</b>	<b>2,9%</b>	<b>29,2%</b>
Recettes de fonctionnement (1)	176,8	228,8	223,0	-2,6%	26,1%
Recettes fiscales	130,0	167,5	153,1	-8,6%	17,8%
Impôts directs	15,2	18,9	20,0	5,7%	31,5%
Impôts indirects	114,8	148,6	133,2	-10,4%	16,0%
Dotations et subventions reçues	4,1	38,1	44,3	16,3%	ns
Attributions de péréquation et de compensation	8,4	0,6	0,5	-8,2%	-93,5%
Recettes d'investissement	44,8	49,4	63,4	28,2%	41,5%
Dotations et subventions reçues	42,9	48,9	61,9	26,6%	44,4%
Emprunts*	0,0	0,0	0,0		
Autres	0,0	0,0	0,0		
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>218,7</b>	<b>294,3</b>	<b>272,8</b>	<b>-7,3%</b>	<b>24,7%</b>
Dépenses de fonctionnement (2)	105,0	157,6	124,1	-21,3%	18,2%
dont frais de personnel	13,1	26,5	31,8	20,2%	141,8%
dont intérêts de la dette	2,0	0,0	0,0		
Dépenses d'investissement	113,7	136,7	148,7	8,8%	30,8%
Subventions versées	49,2	57,7	64,0	11,0%	30,1%
Remboursement de dette (3)	13,1	0,0	0,0		
Dépenses d'équipement brut	42,2	77,6	83,4	7,5%	97,6%
Autres	0,0	0,0	0,0		
Epargne nette (1-2-3)	58,7	71,3	98,9	38,8%	68,5%
<b>Dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>17,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>

\* Montants calculés hors gestion active de la dette

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

En terme de structure, la part des subventions et contingents (57,0 %) dans le total des charges de fonctionnement reste supérieure à l'ensemble des DOM (54,0 %), tandis que celle des charges de personnel est proche de la moyenne des DOM (25,6 % contre 23,9 %).

Les recettes d'investissement de la Région Martinique enregistrent une hausse de près de 28,2% sur l'exercice pour désormais atteindre 63,4 millions d'euros. Cette évolution

<sup>90</sup> Techniciens et ouvriers des services.

s'explique par celle du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de + 117 %, les subventions d'équipements reçues évoluant plus modérément (+ 2,0 %).

Parallèlement, les dépenses d'investissement augmentent de 8,8 % après - 4,5 % en 2008. Elles s'établissent à 149 millions d'euros et se répartissent entre les dépenses d'équipement directes (57 %) et les subventions d'équipement versées (43 %) destinées à des acteurs économiques (dans le cadre de la compétence des régions en matière d'aides économiques) et/ou à des communes ou groupements intercommunaux. A l'échelle des DOM ces proportions atteignent respectivement 62 % et 19 %.

A 39 M€ (- 39 % sur un an), le fonds de roulement permet le financement de 14 % des dépenses réelles totales, contre 11 % en moyenne dans les DOM. Après s'être affiché à un niveau marginal en 2006, l'encours de la dette de la Région Martinique est nul en 2009 alors que cet encours par habitant atteint 415 euros en moyenne pour l'ensemble des DOM. La capacité d'autofinancement ressort à 249 euros par habitant, contre 205 euros en moyenne dans les autres régions d'outre-mer.

Outre les dépenses propres à l'établissement, en 2010 la Région Martinique a inscrit dans son budget 167,2 M€ pour des dépenses prioritaires (transports, formation professionnelle et éducation) et 116,4 M€ pour des actions de contribution au développement économique.

Les axes d'intervention de la collectivité régionale sont notamment :

- les travaux d'infrastructures de transports pour 77,7 M€ (échangeur du canal du Lamentin, pénétrante Est, aménagements de routes nationales) ;
- éducation (modernisation des lycées et de la bibliothèque universitaire) pour 34,5 M€ ;
- le soutien aux secteurs économiques (tourisme, agriculture, pêche-aquaculture) pour 28,9 M€.

## **Analyse des finances du Département**

Le Département Martinique affiche une situation financière moins favorable que celle des référents nationaux, en raison de la faiblesse de l'épargne nette et d'un endettement par habitant, deux fois plus important. Le niveau des dépenses de fonctionnement est plus élevé (1 289 euros contre 864), en liaison notamment avec des dépenses d'aide à la personne importantes (540 euros contre 254). Le niveau des dépenses d'investissements par habitant est en baisse par rapport à 2008 (232 euros contre 291), s'éloignant ainsi des référents nationaux (297 euros par habitant).

Dans le détail, en 2009, la capacité d'autofinancement brute du département atteint 34,3 M€, soit une augmentation de 14,8 % sur un an (après + 18,8 % en 2008). L'épargne nette reste faible à 6,8 millions d'€. Les produits de fonctionnement (547,1 M€) sont inférieurs aux charges de fonctionnement (512,8 M€), les deux postes progressant à un rythme modéré (+2,0 % contre +1,2 %).

Les aides à la personne concentrent un peu moins de la moitié (41,9 %) des charges de fonctionnement du département, soit un niveau nettement supérieur à celui des départements de taille équivalente<sup>91</sup> (29,4%). En revanche le poids des charges de personnel (20,3 %) est

---

<sup>91</sup> Strate des départements de 250 000 à 500 000 habitants.

similaire à celui des autres départements (22,3 %), de même pour les achats et charges externes (8,0 % contre 12,4 %).

La capacité de désendettement du Conseil général de la Martinique s'améliore légèrement en 2009. La dette atteint 368 millions d'euros et représente désormais près de 11 années de CAF brute, soit 2 années de moins qu'en 2008. L'encours de la dette représente 67 % des produits de fonctionnement réels contre 51 % pour les départements de taille équivalente.

### Evolution des finances du Département Martinique

	2003	2008	2009	Var 2009/2008	Var 2009/2003
<b>Recettes réelles totales*</b>	<b>409,9</b>	<b>638,5</b>	<b>604,4</b>	<b>-5,3%</b>	<b>47,5%</b>
Recettes de fonctionnement (1)	316,5	536,4	547,1	2,0%	72,9%
Recettes fiscales	123,7	310,5	324,3	4,4%	162,1%
Impôts directs	60,9	83,1	88,2	6,1%	44,9%
Impôts indirects	62,9	227,4	236,1	3,8%	275,6%
Dotations et subventions reçues	149,7	172,9	175,2	1,3%	17,0%
Attributions de péréquation et de compensation	10,1	4,8	4,5	-5,9%	-55,8%
Recettes d'investissement	93,4	102,2	57,3	-43,9%	-38,7%
Dotations et subventions reçues	33,1	36,7	45,6	24,1%	37,7%
Emprunts*	58,3	63,0	10,1	-84,0%	-82,7%
Autres	0,1	0,1	0,0	ns	ns
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>392,6</b>	<b>622,2</b>	<b>621,9</b>	<b>0,0%</b>	<b>58,4%</b>
Dépenses de fonctionnement (2)	275,1	506,5	512,8	1,2%	86,4%
dont frais de personnel	69,6	99,3	104,0	4,7%	49,3%
dont intérêts de la dette	8,2	15,4	12,6	-17,9%	54,6%
Dépenses d'investissement	117,4	115,8	109,2	-5,7%	-7,0%
Subventions versées	24,0	14,5	17,0	17,5%	-29,2%
Remboursement de dette (3)	23,7	25,0	27,5	10,2%	16,1%
Dépenses d'équipement brut	62,6	74,8	45,7	-39,0%	-27,1%
Autres	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Epargne nette (1-2-3)	17,6	4,9	6,8	38,1%	-61,4%
<b>Dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>188,5</b>	<b>385,8</b>	<b>368,4</b>		<b>95,4%</b>

\* Montants calculés hors gestion active de la dette

Source : Ministère des l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Les ressources d'investissement réelles se replient de 44 % par rapport à 2008 pour atteindre 57 millions d'euros, en raison d'un recours limité à de nouveaux emprunts (10,1 M€ contre 63 M€ en 2008). Les dépenses d'investissement représentent, quant à elles, 109 millions d'euros et diminuent de 5,7 % : la baisse des dépenses d'investissement direct (- 39 %) est

atténuée par l'augmentation des subventions versées (+ 17,5 %) et du remboursement de la dette (+10,2 %).

## Analyse des finances des établissements publics de coopération intercommunale

La Martinique compte trois EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) qui regroupe quatre communes; la CASM (Communauté d'Agglomération du Sud de la Martinique, 12 communes) et la CCNM (Communauté de communes du Nord de la Martinique, 18 communes).

A fin 2009, les EPCI de Martinique présentent un résultat comptable agrégé (5,1 M €) en baisse comparativement à l'exercice précédent du fait d'une diminution des recettes de fonctionnement (- 12 %) supérieure à celle des dépenses de même nature (- 10,8%). Dans le même temps, les dépenses comme les recettes d'investissement se contractent sur la période sous revue, respectivement de - 44 % et de - 34 %. En conséquence, les EPCI dégagent un besoin de financement de 4,6 M€ en 2009 contre 0,1 M€ en 2008.

### Evolution des finances des EPCI

	2003		2008		2009		2009/2008 Variation
	Montant (en M€)	Par habitant (€)	Montant (en M€)	Par habitant (€)	Montant (en M€)	Par habitant (€)	
<b> FONCTIONNEMENT</b>							
<b>I- Dépenses</b>	<b>68,1</b>	<b>175</b>	<b>180,6</b>	<b>452</b>	<b>161,2</b>	<b>401</b>	<b>-10,8%</b>
Dont Achats et charges externes	42,5	109	87,3	218	114,4	285	31,1%
Dépenses de personnel	10,8	28	27,2	68	28,2	70	3,6%
Subventions et contingents	9,1	23	26,9	67	5,4	13	-79,9%
Charges financières	1,0	2	2,9	7	2,4	6	-16,1%
<b>II- Recettes</b>	<b>88,8</b>	<b>228</b>	<b>189,0</b>	<b>473</b>	<b>166,3</b>	<b>414</b>	<b>-12,0%</b>
<b>Résultat comptable (II - I)</b>	<b>20,7</b>	<b>53</b>	<b>8,4</b>	<b>21</b>	<b>5,1</b>	<b>13</b>	<b>-39,6%</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>							
<b>III- Dépenses</b>	<b>21,2</b>	<b>54</b>	<b>43,2</b>	<b>108</b>	<b>24,1</b>	<b>60</b>	<b>-44,2%</b>
Dont Dépenses d'équipement	18,4	47	34,7	87	19,6	49	-43,6%
Remboursement d'emprunts	1,6	4	6,8	17	4,4	11	-35,1%
<b>IV- Recettes</b>	<b>8,3</b>	<b>21</b>	<b>43,2</b>	<b>108</b>	<b>28,7</b>	<b>71</b>	<b>-33,7%</b>
Dont Excédents de fonctionnement capitalisés	0,8	2	17,7	44	7,6	19	-57,4%
Dettes bancaires et autres	0,0	0	10,0	25	5,0	13	-50,0%
Subventions d'investissement	5,1	13	7,6	19	9,5	24	25,0%
Amortissement	1,3	3	3,5	9	3,9	10	12,0%
<b>Besoin de financement (III - IV)</b>	<b>12,8</b>	<b>33</b>	<b>-0,1</b>	<b>0</b>	<b>-4,6</b>	<b>-11</b>	<b>ns</b>

Source : DRFIP de la Martinique

## Analyse des finances des communes

La Martinique compte 34 communes dont une majorité de taille moyenne : 12 sur 34 comptent plus de 10 000 habitants ; elles totalisent les trois quarts de la population. La situation financière des communes de la Martinique est moins favorable que celle des référents nationaux, en raison d'une capacité d'autofinancement très faible, les dépenses de fonctionnement étant plus élevées. L'encours de la dette par habitant ressort toutefois à un niveau proche de celui observé au plan national. Les communes ont un niveau de dépenses d'investissements légèrement inférieur à celui des référents nationaux.

Après une baisse de près de 17 % en 2008, le résultat net issu des comptes de gestion cumulés des 34 communes de la Martinique enregistre un nouveau recul au terme de l'exercice 2009. Il devient négatif, les communes enregistrent une perte de 6,2 millions d'euros. Cette orientation est liée à une diminution plus soutenue des recettes de fonctionnement comparativement aux dépenses de fonctionnement (- 9,2 % contre - 2,8 %), en liaison avec la baisse des recettes d'octroi de mer. Rapporté au nombre d'habitants, la perte comptable s'élève à 15 euros (contre un résultat de 23 euros pour la moyenne des DOM et 132 euros pour la moyenne nationale).

Les dépenses de fonctionnement des communes atteignent 498 millions d'euros à fin 2009 (- 2,8 %). Cette baisse est notamment portée par celle des achats et charges externes (- 20,9 %), les charges de personnel poursuivant leur progression (+2,4 % contre +4,9 % en 2008). Le rapport des charges de personnel par habitant est proche de la moyenne des DOM (723 euros contre 712), mais est nettement plus élevé qu'au plan national (511 euros).

Concernant les achats et charges externes, second poste des dépenses de fonctionnement des communes (16 %) après les charges de personnel (58 %), il représente en moyenne 197 euros par habitant contre 208 euros pour les DOM. Les charges financières des communes (16 M€) sont en repli de 3 % sur un an. Elles représentent 3,9 % de l'encours de la dette au 31 décembre 2009 (-0,3 point).

A 492 millions d'euros, les recettes de fonctionnement deviennent inférieures aux charges de fonctionnement (498 millions). Les recettes fiscales concentrent 66,7 % du total des produits de fonctionnement et se replient en 2009 (-4,1 %), pour atteindre 328 M€. La première ressource fiscale est constituée des autres impôts et taxes (186 M€) devant les impôts locaux (115 M€). Ils diminuent de 10,6 %, en raison notamment de la baisse des produits de l'octroi de mer (-20,6% contre +4,6 % un an auparavant). A l'inverse, les impôts directs locaux restent orientés favorablement avec une hausse de 8 %. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) concourt à hauteur de 20 % aux produits de fonctionnement dans leur ensemble. Rapporté au nombre d'habitant, la DGF gagne 2 euros en 2008 pour s'établir à 241 euros contre 243 euros pour l'ensemble des DOM et 262 euros au niveau national.

La dégradation de la situation financière des communes se traduit par un recul des dépenses d'investissement (167 M€ ; -14%) après plusieurs années continues de hausse (+ 6,7 % en 2008 et + 14,7 % en 2007). La baisse des dépenses d'investissement est principalement imputable aux dépenses d'équipement, première dépense d'investissement des communes (74 %), qui affichent une chute de 18,5 % (124 M€). De son côté, le remboursement d'emprunts et de dettes assimilées s'élève à 30,5 millions d'euros (- 3,7 % sur un an). Les dépenses d'investissement par habitant atteignent ainsi 416 euros contre 490 euros pour la moyenne des DOM.

La hausse des recettes d'investissement est à rapprocher en premier lieu de celle des subventions reçues (+33%) et du recours à l'emprunt (+6%). Le poste « emprunts bancaires et dettes assimilées » s'établit à 51 M€ (soit plus du quart des ressources d'investissements). Enfin, versé aux communes deux ans après la réalisation de l'investissement, le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)<sup>92</sup> est en hausse de 72 % (21,8 M€).

---

<sup>92</sup> Le FCTVA est versé aux communes deux ans après l'investissement.

## Evolution des finances des communes de Martinique

	2003	2008	2009	Var 2009/2008
<b>Recettes réelles totales*</b>	<b>624,6</b>	<b>726,8</b>	<b>694,8</b>	<b>-4,4%</b>
Recettes de fonctionnement (1)	462,1	542,0	492,0	-9,2%
Recettes fiscales	259,5	342,0	328,1	-4,1%
Impôts locaux	82,0	106,4	114,9	8,0%
Autres impôts et taxes	177,5	208,3	186,1	-10,6%
Dotations globales de fonctionnement	76,0	94,5	96,8	2,4%
Recettes d'investissement (3)	162,5	184,8	202,8	9,7%
Emprunts bancaires et dettes assimilées	55,7	47,7	50,6	6,1%
Subventions reçues	33,7	44,8	59,6	32,9%
FCTVA	11,1	12,6	21,8	72,1%
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>575,6</b>	<b>706,9</b>	<b>665,5</b>	<b>-5,9%</b>
Dépenses de fonctionnement (2)	423,8	512,4	498,2	-2,8%
Charges de personnel	235,4	283,7	290,5	2,4%
Achats et charges externes	81,4	100,1	79,2	-20,9%
Charges financières	17,8	16,5	16,0	-3,0%
Subventions versées	52,2	58,7	58,9	0,4%
Dépenses d'investissement (4)	151,8	194,5	167,3	-14,0%
Dépenses d'équipement	99,6	152,6	124,3	-18,5%
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	41,8	31,7	30,5	-3,7%
Excédent brut de fonctionnement	60,3	37,8	31,3	-17,1%
Capacité d'autofinancement = CAF	48,4	45,1	9,8	-78,4%
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	6596,3	14,3	-20,8	-245,1%
Encours total de la dette	340,3	389,6	406,3	4,3%
Annuité de la dette	59,3	46,9	46,3	-1,2%
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>50,6</b>	<b>58,8</b>	<b>57,2</b>	<b>-3%</b>
RESULTAT COMPTABLE = 1 - 2 = R	38,3	29,6	-6,2	-120,9%
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = 4-3 = E	-10,6	9,7	-35,4	ns
Résultat d'ensemble = R - E	49,0	19,9	29,3	47,2%

Source : DRFIP de la Martinique

La capacité d'autofinancement brute des communes martiniquaises ne s'élève plus qu'à 9,8 millions d'euros en 2009 contre 45 millions d'euros en 2008. Par ailleurs, l'encours global de la dette communale s'inscrit de nouveau en hausse en 2009 pour s'établir à 406 millions d'euros (+ 4,3 %). Dès lors, la capacité de désendettement des communes se détériore nettement, la dette représentant désormais 41,5 années de CAF brute contre 8,6 en 2008. L'encours de la dette ressort à 1010 euros par habitant (987 € en 2008), soit un niveau supérieur à la moyenne des DOM (825 €) et à celle observée au plan national (913 €). Enfin, le fonds de roulement global<sup>93</sup> s'inscrit en baisse en 2009, atteignant 57,2 millions d'euros (- 3 % après - 22 % en 2008). Le fonds de roulement par habitant (142 euros) se place à un niveau intermédiaire entre la moyenne des DOM (126 euros) et la moyenne nationale (192 euros). Le résultat global, qui

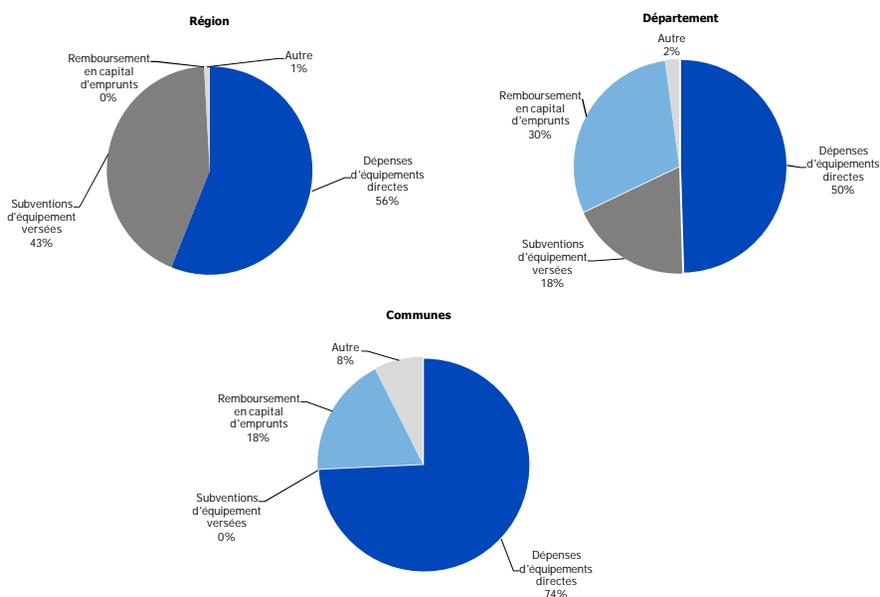
<sup>93</sup> Le fonds de roulement, calculé au 31 décembre de l'année N, correspond à l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut).

agrège au résultat de la section de fonctionnement (-6,2 M €) la capacité de financement de la section investissement (35,4 M€), s'établit à près de 29,3 M€ (contre 20 M€ en 2008).

### 3.2.3 Les investissements publics locaux

Les dépenses réelles d'investissement (DRI) sont réparties entre les remboursements de la dette, les dépenses d'équipement directes réalisées directement par les collectivités et les subventions d'investissement versées à des organismes externes. Structurellement, les dépenses d'investissement varient selon les collectivités. En 2009, la part des dépenses d'équipements directs est ainsi prépondérante pour les communes (74 %), suivies de la Région (56 %), et du Département (50 %). Inversement la part des remboursements en capital d'emprunts est plus importante pour le Département (30 %), suivi des Communes (18 %) et de la Région (0%).

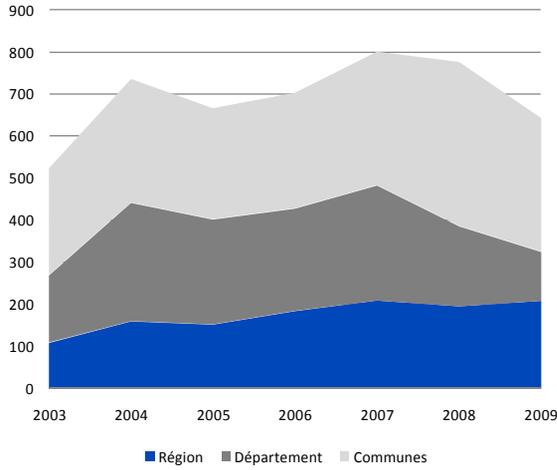
#### Structure du financement des dépenses d'investissement des collectivités en 2009



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, DRFIP de la Martinique

Les dépenses d'équipement directes des collectivités ont atteint 253,4 millions d'euros en 2009 (contre 305,1 millions en 2008). Les communes restent les premiers contributeurs à ces dépenses (124,3 M € contre 83,4 M€ pour la Région et 45,7 M€ pour le Département).

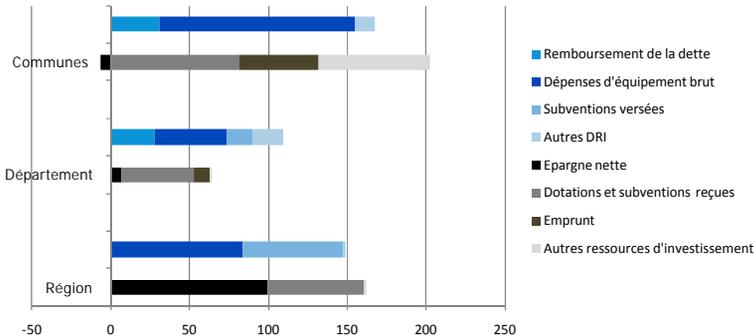
### Dépenses d'équipement directes des collectivités par habitant (euros)



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, DRFIP de la Martinique

La situation financière favorable de la Région, lui permet de financer notablement ses dépenses d'équipement par son épargne, contrairement aux autres collectivités qui ont plus recours à l'emprunt. L'épargne nette limitée des communes et du Département limite leur capacité d'investissement. Après une période de croissance jusqu'en 2007, les dépenses d'équipement directes par habitant sont en repli pour atteindre 643 euros au total en 2009 (contre 777 euros en 2008). La situation financière fragile des communes et du Département se sont ainsi traduites par un ralentissement de l'investissement des collectivités en 2009, seules les dépenses d'équipements de la Région ont continué de progresser. Les dépenses du Département (117 euros par habitant) et des communes (318 euros par habitant) se situent en deçà de la moyenne nationale (157 et 361 euros respectivement) alors que celles de la Région (207 euros) se situent à un niveau inférieur à celui de la moyenne des DOM (332 euros).

### Equilibre entre les recettes et les dépenses d'investissement des collectivités



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, DRFIP de la Martinique





## CHAPITRE III

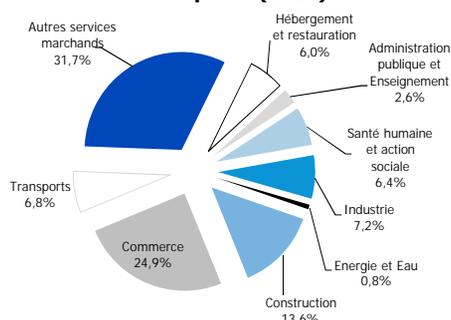
### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

Le tissu économique martiniquais se caractérise par la prédominance des activités du secteur tertiaire. En 2007, il concentrait 83,6 % de la valeur ajoutée totale. En dix ans, le secteur a accentué sa prédominance au sein du tissu économique de la Martinique observant une progression moyenne de sa valeur ajoutée de 4,6 %. Entre 1997 et 2007, la quasi-totalité des secteurs d'activité a bénéficié de la croissance de l'économie. Le secteur non marchand a enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,9 % contre + 4,3 % pour le secteur marchand, tiré par la progression des activités des services aux entreprises (+13,4 %) et des activités financières (+4,8 %). L'industrie et la construction enregistraient des croissances respectives de 4,0 % et 4,2 % en moyenne par an, sur la période. En revanche, la croissance du secteur agricole s'est repliée en moyenne de -2,2 % par an. Toutefois, les dernières estimations des comptes économiques indiquent un recul du PIB en 2008 (-0,3 %). La récession s'est amplifiée en 2009 (-6,5 %) réduisant la valeur ajoutée de -5,2 % sur un an.

**Répartition sectorielle des entreprises (2010)**



Source : Insee

Selon l'INSEE<sup>1</sup>, 36 801 établissements composaient le tissu productif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (hors secteur agricole).

Le secteur des services marchands concentrait 69,4 % des entités recensées, contre 21,6 % pour le secondaire. De son côté, les services non marchands totalisaient 9,0 % des entreprises recensées.

En matière d'emploi, la Martinique comptait 76 101 salariés<sup>2</sup> en 2009. Ces derniers étaient pour la majeure partie employés dans le secteur tertiaire (74,7 % de l'emploi salarié). 47 741 personnes travaillaient au sein des services marchands (commerce, hôtellerie-restauration et autres services marchands) contre 9 112 dans le secteur non marchand. La construction, l'industrie et l'agriculture regroupaient respectivement 9,2 %, 10,7 % et 5,5 % des emplois salariés sur la période sous revue.

Le bilan sectoriel a connu une évolution contrastée en 2010. L'année a été marquée par une reprise en demie teinte de l'activité économique. Le climat d'affaires, encore incertain au premier semestre, s'est redressé dans le seconde partie de l'année. Les chefs d'entreprises ont signalé une moindre dégradation de leur activité. Pour autant, leurs trésoreries se sont de nouveau détériorées et les prévisions d'investissement sont toujours mitigées.

<sup>1</sup>Source REE-Sirene - REE : Répertoire des Entreprises et des Etablissements – Sirene : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Etablissements.

<sup>2</sup>Les données de l'emploi salarié sont comptabilisées suivant le Champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Les effectifs de la fonction publique étaient de 34 845 agents fin 2007

## Section 2

# L'agriculture, l'élevage et la pêche

Dans une conjoncture économique convalescente, le secteur primaire a été soumis aux aléas climatiques en 2010. La production de bananes a toutefois continué de progresser, retrouvant le niveau antérieur au passage du cyclone Dean (2007). La filière d'élevage, qui constitue un axe privilégié de développement endogène, a bénéficié d'une meilleure orientation qu'en 2009 (+6,3 % pour les abattages).

### 1. Quelques données structurelles

En 2007, le secteur primaire a généré 2,1 % de la création de richesse en Martinique, ce qui place le secteur, loin derrière les autres branches de l'économie avec une valeur ajoutée estimée à 159 millions d'euros. Le poids du secteur dans les effectifs salariés s'établit à 5,5 %. Néanmoins, ce chiffre ne représente pas le poids du secteur en termes d'emploi puisqu'il exclut par définition les chefs d'exploitation.

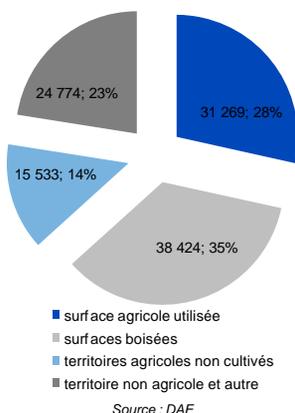
#### Poids du secteur dans ...



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux.

#### 1.1. LES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

##### Répartition du territoire en 2010 (ha et %)



En Martinique, la surface agricole utilisée représente 28 % du territoire.

Elle se répartit entre les terres arables hors fruits (27,7 %), les fruits (16,4 %), des surfaces toujours en herbe (52,8 %). Les jardins familiaux sont marginaux (3 %).

Les terres arables hors fruits se répartissent entre la canne (44,9 %), les légumes (21,9 %), et des jachères (25,6 %). Les 7,6 % restant sont cultivés pour les fleurs, les plantes aromatiques, ou utilisés en prairies.

Selon les dernières données disponibles, l'agriculture martiniquaise s'organise essentiellement autour de structures de petite taille : plus de 80 % des 3 502 exploitations ont des surfaces comprises entre un et 10 ha, contre seulement 5,5 % des exploitations pour lesquelles la surface est supérieure à 20 ha. Suivant la tendance de concentration des exploitations, la SAU moyenne s'établit autour de 7,2 ha en 2007, contre 4 ha en 2000, alors même que la SAU globale tend à se contracter. Ainsi, les 25 exploitations les plus importantes de l'île représentent 21 % de la SAU totale. Au sein des chefs d'exploitation, le vieillissement de la population à l'œuvre en Martinique est perceptible, avec 6 exploitants sur 10 âgés de plus de 50 ans.

## 1.2 LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

L'agriculture martiniquaise bénéficie d'un programme européen d'appui aux régions ultrapériphériques (POSEI ou Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) visant à prendre en considération les caractéristiques géographiques et économiques de ces régions : insularité et éloignement du continent. L'objectif principal est la promotion d'une agriculture durable. Les mesures POSEI<sup>3</sup>, financées au titre du 1<sup>er</sup> pilier de la Politique Agricole Commune, se répartissent selon deux volets. Le premier volet, intitulé régime spécifique d'approvisionnement (RSA), est destiné à alléger le coût d'approvisionnement en produits essentiels à la consommation humaine ou nécessaires aux productions. Le second volet compte huit mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA). Elles visent à conforter et soutenir le développement et la diversification de l'agriculture locale. Ces mesures concernent cinq secteurs d'intervention : les filières animales (primes, aide à l'importation d'animaux vivants et structuration de l'élevage), la diversification des productions végétales, la filière canne-sucre-rhum, la filière banane, ainsi que deux mesures transversales (réseaux de référence<sup>4</sup> et assistance technique<sup>5</sup>). Pour la Martinique en 2009, les aides POSEI se répartissent comme suit :

- Mesure RSA : 3,3M€ (+5,6 %), dont 2,7M€ pour les céréales ;
- Mesure structuration de l'élevage : 3,8M€ (-3,7 %), dont 1,2M€ pour la filière avicole (+10,2%)<sup>6</sup> ;
- Mesure d'importation d'animaux vivants : 278 milliers d'euros (-32,6 %) ;
- Mesure diversification des productions végétales : 3,4M€ (-5,2 %), dont 1,9M€ pour la commercialisation locale ;
- Mesure canne-sucre-rhum : 5,6M€ ;
- Mesure banane : 98,1M€ (+19,9 %).

A la Martinique, le nombre de bénéficiaires du programme POSEI a augmenté de 76,6 % en trois ans.

---

<sup>3</sup> Pour mémoire, le total des mesures POSEI pour les 4 DOM s'établit à 271M€.

<sup>4</sup> La mesure « Réseaux de références » du programme POSEI a pour objet le soutien au développement des filières animales et l'appui spécifique nécessaire à la politique communautaire en faveur des RUP.

<sup>5</sup> La mesure « Assistance technique » est dédiée au financement des moyens et des outils utiles à la mise en œuvre et au suivi du programme POSEI France, notamment en termes de bilans, d'études de projet et de mesures d'assistance technique.

<sup>6</sup> Les filières porcines et avicoles totalisent 56 % des aides versées, et sont les principales bénéficiaires de l'augmentation des aides (+54% en 3 ans).

Partie intégrante de la nouvelle programmation des aides européennes pour la période 2007-2013, le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) dispose d'un budget de 103,2M€. Au titre du FEADER, le Programme de développement rural régional de la Martinique (PDRM) s'est vu octroyer pour la période considérée un budget de 100,1 millions d'euros. A fin 2010, 25,8 % des financements ont été engagés. Dans le cadre de ce programme, 70 % des fonds FEADER seront consacrés à la compétitivité de l'agriculture et au financement des mesures liées à la formation continue des agriculteurs, à l'encouragement à l'installation, à la préservation de l'environnement et à l'investissement. La mesure la plus sollicitée par les porteurs de projet concerne l'aide à la modernisation des exploitations agricoles.

Dans le cadre du FEADER également, un projet de Liaisons entre Actions et Développement (LEADER) a été mis en place par la CACEM. La stratégie de ce projet, intitulé Rurbactivités, vise à favoriser un meilleur équilibre entre l'urbain et le rural grâce à la valorisation des espaces, le maintien des populations et le renforcement des activités du monde rural, selon 4 axes principaux : la gestion durable des ressources naturelles, l'optimisation de l'organisation des structures rurales, le rééquilibrage des flux entre le monde rural et le monde urbain, et enfin le partage des expériences et bonnes pratiques. La dotation de l'enveloppe LEADER pour le projet Rurbactivités s'élève à 3,9M€, dont 2,3M€ de participations européennes. A fin 2010, 4 projets ont été programmés.

Dans le cadre des contrats de projets état-région (CPER), la Martinique a bénéficié d'une dotation de 6M€ (la plus élevée des Dom : 3,3M€ en Guadeloupe, 1,9M€ en Guyane et 2M€ à la Réunion). Aucun paiement n'a été effectué en 2009. En tout depuis 2007, 333 milliers d'euros ont été versés, soit un taux de réalisation de 5,6 %.

Le Plan exceptionnel de soutien à l'agriculture, créé en 2010, a été doté de 600 000 euros. Les mesures d'aide concernent des prêts de trésorerie et des prêts de consolidation bonifiée, ainsi qu'un fond d'allègement des charges.

Enfin, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale développé par le Conseil Général, un complexe horticole va être créé. Son objectif est l'organisation et la relance de la filière horticole, par la création d'un complexe et d'un centre de découverte et de valorisation de la fleur. Ce projet dispose d'un budget de 1,7M€ (dont 50 % de fonds publics, avec 46 % de l'Etat et 4 % du Conseil Général). Le complexe disposera d'une trentaine d'hectares pour une production destinée à la consommation locale et à l'export vers la Métropole. La construction du complexe a débuté en décembre 2010, pour un montant de 600 000 euros, comprenant 40 % de fonds de l'Etat et 9,8 % de fonds du Conseil Général.

## 2. La banane

---

Le secteur a été marqué par deux événements majeurs : le retour de la production au niveau d'avant Dean et l'arrivée de la cercosporiose noire dans l'île. Les volumes importants de bananes dollars disponibles sur le marché et l'augmentation de la production africaine (+80 000 tonnes) ont toutefois renforcé la concurrence par rapport à la production locale.

En 2007, la banane représente 54% de la richesse produite au sein du secteur primaire et 1,2 % de la valeur ajoutée globale. Sa part dans la production agricole totale est de 42 %.

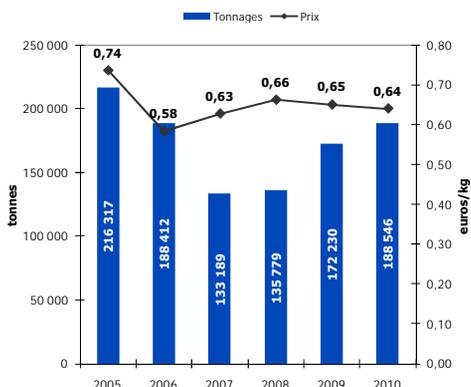
Pour l'année 2010, la banane représente 28 % du total des exportations et 98 % des exportations du secteur primaire. Ces parts sont en hausse de respectivement 13 points et 1 point par rapport à 2009.

Les principaux marchés sont la France métropolitaine (75% des volumes) et l'Europe. Alors que les français consomment près de 9 kg de bananes par an, la France retrouve son niveau de consommation du début des années 2000. Cette hausse continue de la consommation, en cours depuis 2007, profite en partie à la production antillaise. Elle a cependant été interrompue par la crise économique amorcée en 2008, notamment pour les pays de l'Est qui ont réduit leur consommation. En 2010, 5,1M de tonnes de bananes ont été commercialisées sur le marché européen (-2 %).

## 2.1 2010 : UNE ANNEE DE REPRISE EN DEMI-TEINTE POUR LA BANANE

En 2010, plus de 180 000 tonnes de bananes ont été expédiées vers l'Union Européenne, en hausse de +9,5 % par rapport à 2009. Le prix moyen s'établit à 0,64€/kg (-1,5 % sur un an).

**Banane : évolution des volumes expédiés et des prix moyens**  
(en tonnes et en euros/kg)



Source : FEL Hebdo, DRCCRF

Il poursuit sa tendance baissière en 2010, en recul de 1 cent, malgré une évolution infra-annuelle erratique, avec un maximum de 0,78€/kg en mars 2010 et un minimum de 0,50€/kg en octobre. Le prix évolue en fonction du niveau de la concurrence et de la parité euro-dollar.

Les quantités de bananes expédiées en 2010 (188 mille tonnes) retrouvent leur niveau de 2006. Malgré un début d'année dynamique (+36,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre), la production annuelle a été impactée par le passage de l'ouragan Tomas, dans la nuit du 30 au 31 octobre 2010, qui a occasionné une perte d'environ 10 000 tonnes de bananes.

La filière a également été touchée par l'apparition de la cercosporiose noire en octobre. Vraisemblablement arrivé par Sainte Lucie, ce spore affecte le rendement des bananiers et entraîne un murissement accéléré des fruits.

La seule solution face à ce champignon pathogène est l'effeuillage fréquent et minutieux des bananiers, le traitement par pesticide étant strictement encadré par la réglementation communautaire. L'impact sur la culture bananière à la Martinique n'est pas mesuré. Certaines zones de plantations bananières seraient amenées à disparaître, telles que les zones mitées par l'habitat, ou encore celles situées dans des zones très accidentées rendant difficile la mécanisation des traitements. Ces zones pourraient être redistribuées au profit d'autres types de cultures.

## 2.2. ORGANISATION DU SECTEUR

En Martinique, les 449 producteurs recensés sont réunis au sein de deux organisations : Banamart et Banaliance. Depuis 2003, ces structures, ainsi que celle de Guadeloupe, sont fédérées au sein de l'Union des groupements de producteurs de bananes (UGPBAN), qui maîtrise environ 95% de la commercialisation directe de la production des deux îles.

Au titre de l'organisation de la filière banane, le 20 janvier 2010, les producteurs de bananes du groupement Banamart et les représentants du port de Dunkerque ont signé une charte de partenariat, renouvelant et renforçant les liens existant depuis 1998. Le port de Dunkerque et ses prestataires s'y engagent à assurer l'optimisation de la chaîne de distribution de la banane et garantir la priorité au déchargement.

Dans son rapport 2011<sup>7</sup>, la Cour des Comptes appelle à réviser la logique des aides publiques à l'agriculture dans les DOM, notamment dans le cadre de la production de bananes. En effet, les subventions, rapportées à la production, ont cru de 16,6 points entre 2000 et 2008, passant de 48,1 % à 64,7 %. Les magistrats soulignent que les subventions représentaient 99,9 % des revenus des entreprises agricoles martiniquaises en 2007, puis 158,6 % en 2008. Sans ces subventions, le revenu des entreprises concernées seraient très fortement négatif, ce qui soulève la question du maintien du modèle économique en place. Enfin, les 960,85 M€ de subventions versées entre 1998 et 2008 n'ont pas permis de sauvegarder les 12 531 emplois recensés en 2000, qui affichent un recul de 41 % entre 2000 et 2007. La Cour recommande donc de s'orienter vers « une production agricole plus adaptée à la consommation locale et aux besoins liés au tourisme, plutôt que vers des cultures exportatrices ».

## 2.3 EVOLUTION DE L'ENCADREMENT REGLEMENTAIRE

En 1993, l'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) a été créée pour organiser la gestion des approvisionnements de bananes des Etats membres de l'Union européenne (UE). Le marché de l'UE est le premier marché d'importations de la banane, mais également le marché le plus rémunérateur, les prix étant supérieurs à ceux pratiqués en Amérique du Nord ou au Japon. Organisée en deux volets, son objectif vise à soutenir la filière dans les régions européennes productrices compte tenu de l'importance pour l'agriculture de ces régions et de la forte concurrence exercée par la banane dollar d'Amérique latine et des Philippines. Le « volet externe » régit les relations commerciales avec les pays exportateurs de bananes hors Union, et le « volet interne » définit le dispositif de soutien au revenu des producteurs européens.

Le régime de protection de la production européenne de banane a été modifié à plusieurs reprises, sous la pression des producteurs de banane dollar ayant fait appel à l'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis 2006, la production des pays tiers est frappée d'une taxe de 176 euros par tonne à l'entrée sur le territoire européen<sup>8</sup>. En 2008, de nouvelles négociations entre les pays tiers et l'UE, menées sous l'égide de l'OMC, ont été engagées en vue d'une diminution progressive de ce tarif douanier. Fin 2009, un accord a été signé, entre l'UE et les pays latino-américains, qui prévoit la diminution progressive du

<sup>7</sup> L'intégralité du rapport est disponible : <http://www.ccomptes.fr>

<sup>8</sup> Les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), partenaires économiques de l'Union européenne, bénéficient d'une exemption de ce droit de douane.

tarif douanier. Actuellement établi à 148 euros/tonne depuis le 1er janvier 2010, il devrait atteindre 114 euros/tonne en 2017. Des négociations sont en cours au sein de la Commission Européenne pour la mise en place d'une compensation pour les producteurs ultrapériphériques européens (Canaries, Madère et Antilles), à hauteur de 30M€.

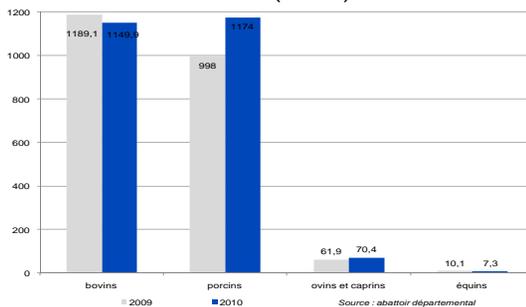
### 3. La diversification agricole

#### 3.1 L'ELEVAGE

En 2009, la Martinique comptait plus de 20 000 bovins détenus par environ 1900 éleveurs. L'élevage est structuré autour d'une interprofession, l'AMIV (Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes), destinée à mutualiser les moyens de production et à organiser les rapports des producteurs avec les circuits de distribution. En 2009, près de 140 éleveurs (contre 126 en 2008) sont rassemblés au sein de la CODEM (Coopérative des Eleveurs Martiniquais). Les éleveurs indépendants représentent 70 % du tonnage abattu. Au sein de la filière, 1289 emplois sont recensés en 2008 (dont 357 salariés). De plus, depuis 2005, le secteur se professionnalise et des élevages de plus en plus grande taille font leur apparition.

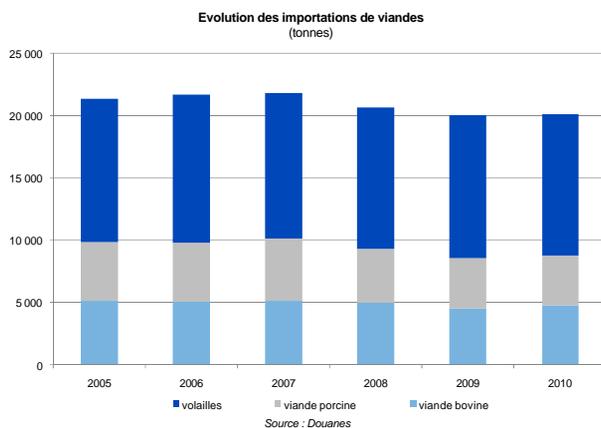
Les filières d'élevage, en Martinique comme dans les autres DOM, sont contraintes par plusieurs handicaps structurels, par rapport à la métropole. Tout d'abord, le climat tropical entraîne plusieurs incidences négatives sur les performances de l'élevage, en raison des températures et du taux d'humidité élevés. De plus, des pathologies particulières, liées au climat, existent. Enfin, le surcoût des intrants, liés à l'insularité, entraîne un manque de compétitivité vis-à-vis des produits importés. En juin 2010, l'abattoir départemental a obtenu un agrément sanitaire européen des services vétérinaires. Il répond ainsi aux normes de qualité fixées par l'Union Européenne.

**Abattages traités à l'abattoir départemental en 2009 et 2010**  
(tonnes)



Les filières bovines et porcines occupent 97 % de l'activité de l'abattoir, avec respectivement 53 % et 44 % du total des abattages. Le reste de l'activité concerne l'abattage des ovins, des caprins et des équins. La part de chaque filière est stable. En 2010, le tonnage global des viandes traitées à l'abattoir affiche une hausse de +6,3 %, à 2 401 tonnes. Néanmoins, les variations selon chaque type de viande sont hétérogènes. Ainsi, les abattages de porcins progressent de +17,6 %, et celles d'ovins et de caprins de +13,7 %. A l'inverse, les abattages de bovins reculent de -3,3 % et les abattages d'équins de -28 %.

La Martinique n'étant pas autonome du point de vue de sa consommation de viande, la majorité des viandes consommées sont importées.



Structurellement, les importations de volaille sont prépondérantes, avec 56 % de la viande importée.

Les importations de viandes bovine et porcine représentent respectivement 24 % et 20 % du total. Les importations totales de viande demeurent stables entre 2009 et 2010, néanmoins leur évolution est hétérogène.

Les importations de viande bovine affichent une hausse de 6,6 % en 2010 (contre -9,7 % en 2009), alors que les autres viandes reculent, de -2,2 % pour la viande porcine et de -1,1 % pour les volailles.

### 3.1.1 Ovins et caprins

En 2009, la Martinique comptait environ 23 000 têtes de petits ruminants. La production est organisée par les éleveurs adhérents de la SCACOM (Société Coopérative Agricole Caprins et Ovins de la Martinique). Le nombre d'éleveurs adhérents à cette coopérative a fortement diminué depuis 2006 (102 éleveurs contre 76 en 2009). La production de la coopérative représente près de 70 % de la production totale.

En 2010, la production est en hausse de +13,7 % et atteint 70 tonnes. Le taux de couverture global s'établit autour de 4 %. Néanmoins, le taux de couverture réel serait plus élevé, en raison de l'importance des abattages non contrôlés.

### 3.1.2 La production de lait

La production laitière en Martinique est destinée à la production de yaourts et de lait pasteurisé, et n'a donc pas vocation à concurrencer les importations. La Coopérative des producteurs de lait de la Martinique (Cooprolam) organise la production, tandis que le groupement d'intérêt économique Gecolait collecte le lait destiné à l'industrie agroalimentaire. Malgré la stabilisation du nombre d'éleveurs, la production laitière est de nouveau en baisse en 2009. Après une baisse de -7 % entre 2007 et 2008, la production commercialisée recule à nouveau en 2009 (-3,2 %) et s'établit à 698 milliers de litres. Cette production est assurée par 11 éleveurs depuis 2008 (contre 14 en 2007). La chute de la production, amorcée en 2002, se poursuit, en raison d'une cessation d'activité de plusieurs éleveurs, du vieillissement des cheptels et des problèmes d'infécondité.

### 3.1.3 La filière porcine

Deux coopératives réalisent plus des trois quarts des abattages contrôlés de porcs, la Coopérative des producteurs de porc de la Martinique (Coopmar) et la Société coopérative porcine (Socoporc). L'Odeadom estime à environ 50 % la part de la consommation de porc relevant de l'autoconsommation ou de l'abattage clandestin.

La tendance à la hausse, amorcée en 2008, s'était arrêtée en 2009, avec un recul de l'abattage de -7,6 %. En 2010, la production retrouve une tendance ascendante, avec une hausse de +17,6 %, à 1 174 tonnes. Le taux de couverture s'établit à 29,7 %, en hausse de 8,6 points.

### 3.1.4 Les aides à l'élevage

Dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI, la Martinique a reçu 3,8M€ d'aides en 2009, répartis entre les bovins à viande (14%), les bovins lait (5%), les porcins (25%), les caprins et ovins (6%), la volaille de chair (31%) et autres (y compris lapins, 19%). Pour la mesure « régime spécifique d'approvisionnement », 3,3M€ d'euros ont été alloués en 2009 (+5,6 %). Cette mesure permet d'alléger le coût de certains approvisionnements nécessaires aux productions agricoles et de compenser les surcoûts liés à l'éloignement. En Martinique, il est principalement utilisé pour l'introduction de céréales et d'aliments pour le bétail.

## 3.2 LEGUMES, FRUITS ET FLEURS : LA PRODUCTION VEGETALE DE DIVERSIFICATION

En 2009, la production de fruits et légumes occupe environ 3 150 hectares. La filière est relativement jeune, et se structure autour de la Société coopérative de la Martinique (Socopma) qui assure la vente de produits frais et le conditionnement de légumes surgelés à destination des collectivités publiques et des grandes et moyennes surfaces.

L'année 2009 a été marquée par des conditions climatiques difficiles à deux reprises. Les fortes pluies du mois de mai et la sécheresse sur le second semestre ont entraîné une baisse de la production. Ainsi, la production de légumes frais recule de 5 %, celle de fruits frais de 16 %. Seule, la production de tubercules progresse (+16 %). Cette évolution a pour origine l'accroissement des surfaces consacrées à leur production de 30 %.

La Martinique compte 140 apiculteurs, parmi lesquels une quarantaine possède plus de 90 ruches. La production apicole approche les 110 tonnes en 2009, avec une moyenne de 26 litres par ruche.

L'Odeadom pilote un programme destiné à promouvoir l'agriculture biologique sur la période 2007-2013. En 2008, l'île comptait 24 producteurs regroupés en majorité dans la coopérative « Bio des Antilles ». La même année, 116 ha sont recensés comme relevant de l'agriculture biologique, tandis que 72 ha sont en cours de conversion. Au total, l'Odeadom estime que 0,7 % de la surface agricole utilisée relève de l'agriculture biologique. Les débouchés sont exclusivement locaux pour une production de 188 tonnes, dont 84 tonnes de fourrage.

## 4. La pêche et l'aquaculture

---

### 4.1 L'ACQUACULTURE

Les 12 producteurs sont regroupés au sein de la coopérative « COOPQUAM », coopérative des aquaculteurs de la Martinique, qui mutualise la collecte, le conditionnement et la distribution du produit des exploitations aquacoles. Parallèlement, l'ADAM (Association pour le Développement de l'Aquaculture en Martinique) se charge de l'importation d'alevins et d'aliments pour poissons. La production s'établit à 85 tonnes en 2009 (en hausse de 56 %) et retrouve son niveau de 2006. Elle concerne principalement le loup des caraïbes, le Saint Pierre et le cobia. Elle est essentiellement vendue en grandes surfaces. L'objectif des producteurs est de réussir à élargir leur clientèle aux collectivités et cantines quand le tonnage produit le permettra.

### 4.2 LA PÊCHE

L'île compte 8 ports de pêche et 16 Aménagements pour la Pêche d'Intérêt Départemental (APID). La construction, la modernisation et l'entretien de ces ports de pêche et APID relèvent de la responsabilité du Conseil Général. Au cours de l'année 2010, ce dernier a réalisé des opérations sur les ports, les APID et les appontements pour un montant total de 5,5 millions d'euros. Ces travaux ont concerné la poursuite et l'achèvement des travaux de réalisation des infrastructures du port de pêche de Grand Rivière, des travaux sur les machines à glace des ports du Vauclin et du Marin, l'achèvement des travaux de dragage du port de Case Pilote, la mise en place d'un appontement flottant à Schœlcher et la mise en conformité des étais de vente du port de Tartane.

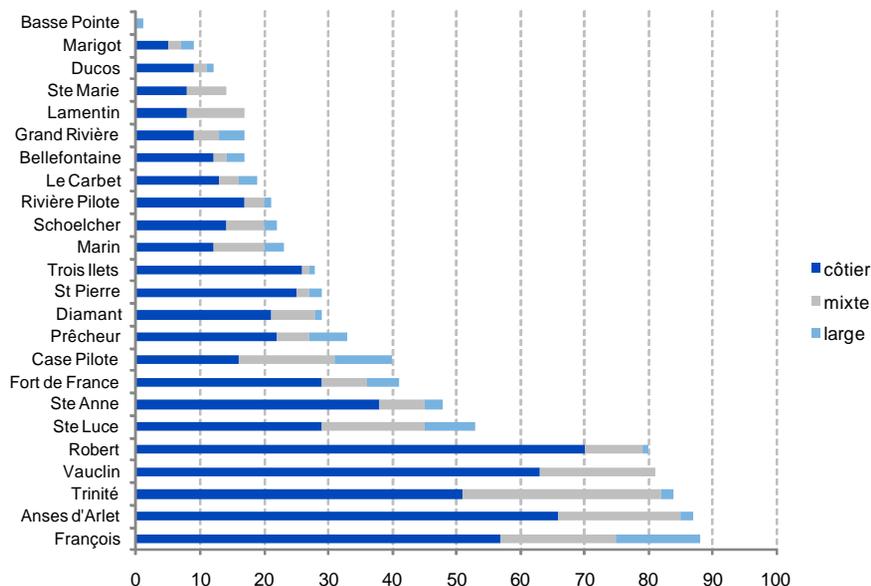
Depuis l'arrêté préfectoral<sup>9</sup> du 7 octobre 2010, la pêche est interdite dans trois zones précises (côte atlantique et une partie de la baie de Fort-de-France) en raison des risques de contamination à la chlordécone. En décembre 2010, ont été définies les modalités de versement de l'aide mise en place en faveur des entreprises de pêche impactées suite à cet arrêté. L'enveloppe financière globale de l'aide s'élève à 3,4 M€ pour la Martinique et la Guadeloupe.

Selon les données arrêtées au 31/12/2009, l'Ifremer recense 1 098 bateaux de pêche (+1,3 % par rapport à 2008), dont 896 bateaux actifs toute l'année, et 1 670 marins (-1,8 %). Les trois quarts des bateaux mesurent entre 6 et 8m, et seuls 2 % mesurent plus de 10m. Ainsi, la longueur moyenne des bateaux s'établit à 7,2m, pour un âge moyen de 16 ans et 1,9 homme d'équipage. La majorité des navires (70 %) exercent leur activité à moins de 12 miles et 8 % pêchent au large. Les 22 % restant ont une activité mixte, à la côte et au large. La répartition des marins est équivalente à celle des navires. En 2010, trois navires de 24m et d'une capacité de 30 tonnes ont été mis en fonction.

---

<sup>9</sup> Arrêté préfectoral n° 10-3275 réglementant la pêche et la mise sur le marché des espèces de la faune marine dans certaines zones maritimes de la Martinique en lien avec les bassins contaminés par la chlordécone. Les zones concernées sont la côte Nord Atlantique, les fonds de baie du Galion, du Robert et du François et le fond de baie de Fort de France.

## Répartition des navires par commune du port d'exploitation<sup>10</sup> en 2010 (nombre)



Source : Ifremer

La majorité des embarcations pêchent avec un ou deux engins, principalement les casiers, les lignes trainantes et les activités sur les dispositifs de concentration de poisson (DCP).

En Martinique, huit zones de cantonnement de pêche ont été mises en place depuis 1999 : Case Pilote, îlet à ramiers, Ste Luce, Ste Anne-cap chevalier, baie du François et du Robert, baie du trésor et zone Trinité-Ste marie. Ces zones, dont la superficie se situe entre 111 et 1164 ha, ont pour vocation d'aider à repeupler les fonds marins pour une meilleure exploitation des ressources vivantes. Leur efficacité est estimée, selon les zones, entre 28 et 72% par Observatoire du Milieu Marin Martiniquais. En 2010, deux zones ont été remises à disposition des marins pêcheurs professionnels pour des campagnes expérimentales temporaires (de 1 à 6 mois).

<sup>10</sup> Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par le navire pendant l'année.

## Section 3

# L'industrie et l'artisanat

En 2010, les résultats de l'enquête de conjoncture de l'edom font ressortir une évolution mitigée de l'activité au sein de l'industrie. Le secteur agro-alimentaire a bénéficié d'un courant d'affaires favorable au cours du premier semestre 2010, puis d'une stabilisation de l'activité au second semestre. Les industries connexes au BTP ont connu un courant d'affaires dégradé et ont continué à ressentir les effets de l'activité mitigée dans le secteur du bâtiment.

## 1. L'industrie dans l'économie martiniquaise

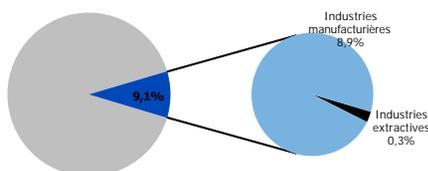
### Poids du secteur dans ...

La création de richesse (2007)



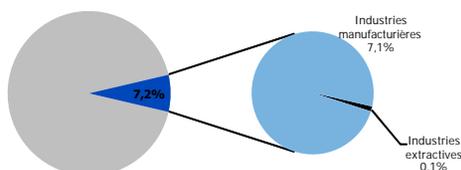
Source: Insee

Les effectifs salariés (2009)



Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



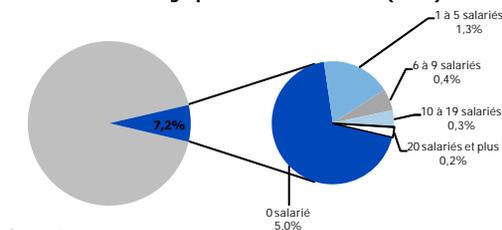
Source: Insee

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

La démographie des établissements (2010)



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restauration. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services).

En 2007, la branche industrielle représentait 5,2 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique. Elle se place ainsi en quatrième position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande, loin derrière les secteurs du commerce et des autres services marchands, mais proche de celui du BTP.

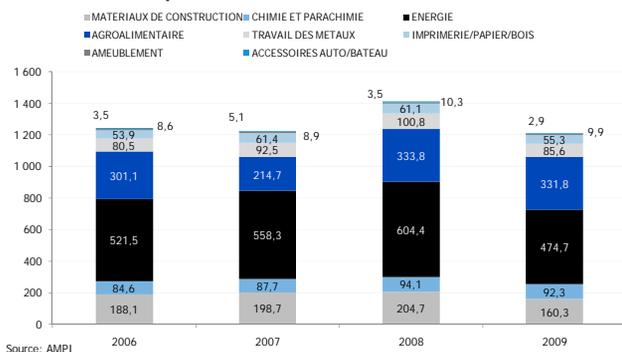
Le secteur emploie 9,1 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi, contribue à hauteur de 5,2 % aux créations d'entreprises et rassemble 7,2 % du total des établissements martiniquais, avec une majorité d'entreprises sans salarié (67 %).

## 2. Panorama du secteur de l'industrie

### 2.1 LE BILAN DE L'AMPI

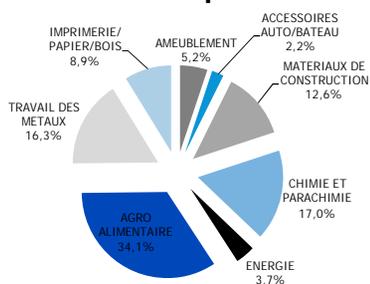
En 2009, selon l'enquête de l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI) réalisée auprès de ses 135 adhérents, le chiffre d'affaires du secteur industriel a atteint 1,2 milliard d'euros (-14,1 % sur un an). Hors énergie, le chiffre d'affaires s'est élevé à 738,1 millions d'euros.

Répartition sectorielle du chiffre d'affaires

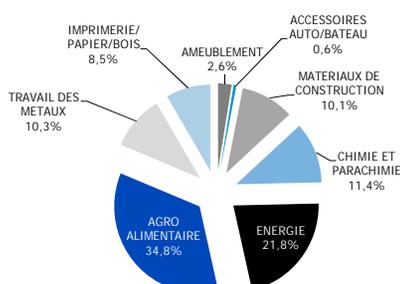


L'ensemble des secteurs a subi une diminution de leur courant d'affaires en raison de la contraction de la demande et du blocage de l'économie pendant plus d'un mois (février-mars 2009). Le secteur des matériaux de construction (-21,7 %), de l'énergie (-21,5 %), des accessoires autos et bateaux (-17,5 %), du travail des métaux (-15 %) ont enregistré les plus fortes baisses. Seul, le secteur agroalimentaire (-0,6 %) a maintenu son activité.

Répartition sectorielle des entreprises



Répartition sectorielle des effectifs

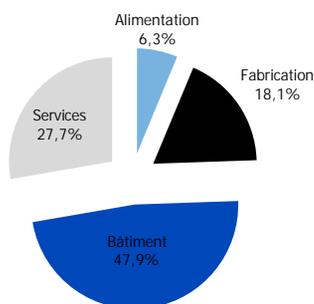


Les effectifs sont demeurés globalement stables sur l'année 2009 (-0,9 % sur un an). Cependant, les secteurs du travail des métaux et de l'ameublement ont vu diminuer leurs effectifs respectivement de 4,5 % et 3,6 %, en liaison avec la baisse d'activité dans la construction. La masse salariale atteint désormais 16,3 % du chiffre d'affaires industriel, contre 12,5 % en 2008. Ce ratio s'élève respectivement à 31 % et 30,3 % dans les sous-secteurs de l'ameublement et des accessoires autos et bateaux.

## 2.2 LE SECTEUR ARTISANAL

La Chambre des métiers de la Martinique recense 9 673 entreprises artisanales à fin 2010, contre 9 467 un an auparavant. Une majorité (57,9 %) de celles-ci est constituée d'entreprises individuelles. 82,7 % des entreprises artisanales recensées en 2010 sont dirigées par des hommes.

### Les entreprises artisanales au 31 décembre 2010

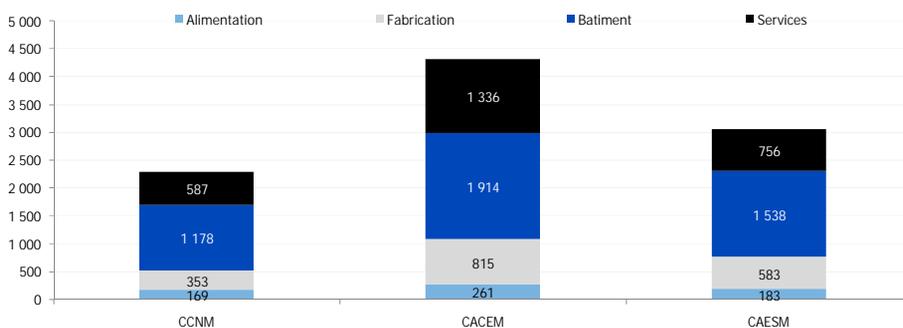


Source: Chambre de métiers et de l'artisanat

Le bâtiment demeure le sous-secteur privilégié (47,9 % de l'ensemble des entreprises recensées), devant les services (27,7 %), la fabrication (18,1 %) et l'alimentation (6,3 %).

Les entreprises artisanales sont en majorité créées depuis plus de 18 ans (84,2 %), tandis que 21,1 % d'entre-elles ont été fondées entre 10 et 17 ans et 39,6 % entre 3 et 9 ans. Les créations récentes d'activité (2 ans et moins) représentent 23,5 % des entreprises.

### Répartition des entreprises artisanales selon le secteur et le secteur géographique en 2009



Source: Chambre de métiers et de l'artisanat

**CACEM** – Communauté d'agglomérations du centre de la Martinique (Fort-de-France, le Lamentin, St-Joseph et Schœlcher) ;

**CCNM** – Communauté de communes du nord de la Martinique (Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fond-Saint-Denis, Gros-Morne, Grand-Rivière, Lorrain, Macouba, Marigot, Morne-Rouge, Morne-Vert, Prêcheur, Robert, Sainte-Marie, Saint-Pierre et Trinité) ;

**CAESM** – Communauté d'agglomérations de l'espace sud-Martinique (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Sainte-Anne, Sainte-Luce, St-Esprit, Trois-Ilets et Vauclin).

Le centre de l'île concentre 45,0 % des entreprises artisanales, tandis que les communes du nord de la Martinique comptabilisent moins du quart des entreprises artisanales recensées en 2010.

### 3. La filière canne - sucre - Rhum

Deuxième production agricole de l'île après la banane, la canne à sucre est cultivée sur 3 892 hectares en 2010. 65,2 % de la canne à sucre récoltée est destinée aux distilleries et à l'élaboration de rhum<sup>11</sup>, le solde étant dédié à la fabrication de sucre. La filière compte 234 planteurs dont 78 qui livrent la sucrerie du Galion. Le nombre d'emplois directs et indirects de la filière canne-sucre-rhum est estimé à environ 3 900.

La campagne cannière 2010 s'est déroulée de février à juillet. Les conditions climatiques peu favorables ont affecté le bon développement de la canne à sucre. Les pluies de 2009 et la sécheresse exceptionnelle qui a touché l'île fin 2009 et début 2010 ont conduit à des tonnages très faibles et des cannes pauvres en sucre. De plus, la fin tardive de la campagne précédente a perturbé le bon déroulement de la campagne 2010. Enfin, le retrait du marché de certains herbicides efficaces n'ont pas permis de contrôler l'enherbement ce qui a conduit à une baisse du tonnage récolté.

#### 3.1 LA FILIERE CANNE-SUCRE

En 2010, la quantité de cannes manipulées par la sucrerie du Galion, unique établissement de ce type sur l'île, s'est établie à 70 288 tonnes, soit -21,4 % par rapport à 2009.



Sources: Centre technique de la canne et du sucre

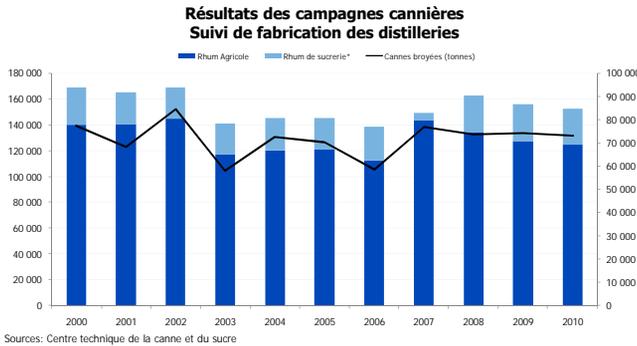
En 2010, la sucrerie a produit 4 055 tonnes de sucre soit une baisse de 27,1 % sur un an (-18,2 % par rapport à la moyenne décennale). La richesse saccharimétrique moyenne de la campagne a atteint 11,73 grammes de saccharose pour 100 grammes de canne. Le coefficient de paiement correspondant s'est établi à 8,13 soit -4,1 % en-deçà de la moyenne des dix dernières années (8,48).

Ce coefficient est utilisé pour indexer la rémunération des agriculteurs (soit 65 euros par tonne pour un coefficient de paiement de 8). Pour mémoire, le coefficient de paiement atteignait 8,22 en 2009 et 8,65 en 2008.

<sup>11</sup> La Martinique compte 7 distilleries : Saint-James (Sainte-Marie), Depaz (Saint-Pierre), La Mauny (Rivière-Pilote), Neisson (Carbet), Simon (François), JM (Macouba) et La Favorite (Fort-de-France). Dillon ne constitue plus un site de production depuis 2006, l'activité ayant été reprise par les distilleries Depaz et St James.

### 3.2 LA FILIERE RHUM

Premier produit d'exportation de l'industrie agroalimentaire devant les boissons non alcoolisées (eaux en bouteilles), le rhum de Martinique comprend le rhum agricole, fabriqué à partir de la distillation du jus de canne fermenté, et le rhum industriel ou de sucrerie obtenu à partir de la fermentation de la mélasse<sup>12</sup>.

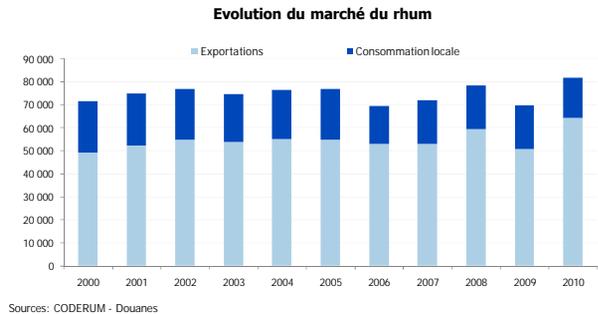


Au terme de la campagne cannière 2010, 131 940 tonnes de cannes ont été manipulées par les distilleries, soit -1,4 % par rapport à 2009. Après transformation, les cannes ont permis d'obtenir 12,3 millions de litres de rhum à 55 % par tonne de canne soit un rendement moyen de 93,69 litres contre 95,95 litres en 2009.

La qualité de la canne à sucre aura été plus faible qu'en 2009. La teneur en saccharose<sup>13</sup> et la pureté du jus sont respectivement en diminution de 5,3 % et 0,9 % sur un an (-16,5 % et -3 % par rapport à la moyenne décennale). De plus, la fibre de la canne avec un taux moyen de 21,12 % est la plus forte de ces dix dernières années (+26,3 % par rapport à la moyenne décennale).

La campagne 2010, a permis de produire 69 265 HAP<sup>14</sup> de rhum agricole et 15 462 HAP de rhum industriel. L'activité du secteur est globalement tournée vers l'exportation<sup>15</sup> (79,2 % de la production).

Après la baisse enregistrée en 2009 (-14,2 %), les exportations de rhum ont progressées de 26,5 % sur un an.



Entre 2000 et 2010, la consommation locale de rhum diminue de 2,5 % par an en moyenne tandis que les exportations progressent de 2,7 % par an.

<sup>12</sup> La mélasse est un sirop très épais et très visqueux constituant un résidu du raffinage du sucre extrait de la canne à sucre.

<sup>13</sup> La teneur en saccharose de la canne à sucre est exprimée en Pol et mesurée par un saccharimètre ou un polarimètre.

<sup>14</sup> Hectolitre d'alcool pur.

<sup>15</sup> La commercialisation de rhum des DOM sur le marché métropolitain est réglementée par un système de contingent définis par l'article 362 du code général des impôts.

## Section 4

# L'énergie, l'eau et l'environnement

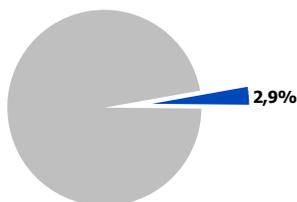
La question de l'énergie est cruciale en Martinique, où 97 % de l'électricité produite est issue des produits pétroliers. Des efforts de modernisation des infrastructures de production et d'accroissement de la part des énergies issues du photovoltaïque se sont poursuivis en 2010, alors que le prix des matières premières est reparti à la hausse.

### 1. Quelques données structurelles

En 2006, la branche énergie, eau et environnement représentait 2,9 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique. Le secteur emploie 1,5 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi et rassemble 2,4 % du total des établissements martiniquais.

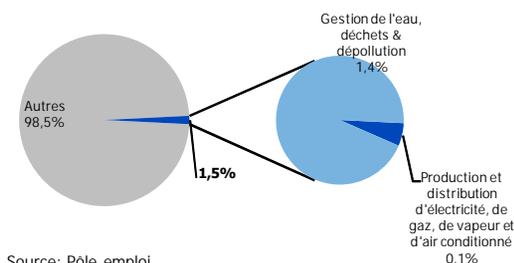
#### Poids du secteur dans ...

La création de richesse (2007)



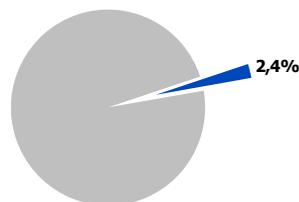
Source: Insee

Les effectifs salariés (2009)



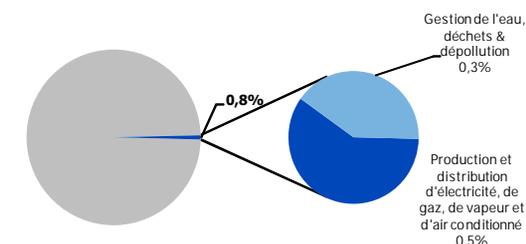
Source: Pôle emploi

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

Les établissements (2010)



Source: Insee

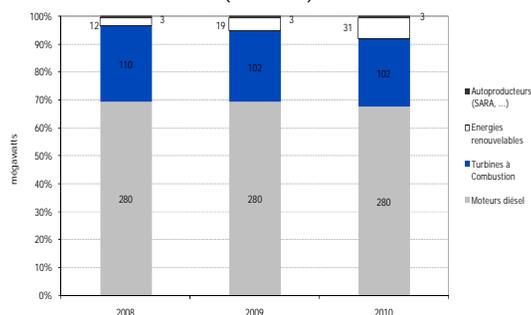
Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restauration. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services).

## 2. L'énergie

### 2.1 LA PRODUCTION ELECTRIQUE LOCALE

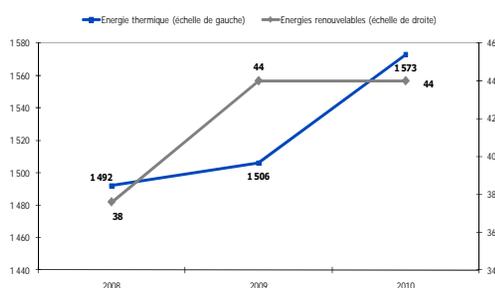
A la Martinique, le parc raccordé au réseau électrique a une capacité de 416 mégawatts (MW) en 2010, dont environ la moitié provient des installations d'EDF à Bellefontaine, dans le nord de l'île. La production électrique réelle s'est établie à 1 617 gigawatts/heure (GW/h), en progression annuelle de 4,3 % (contre + 1,3 % en 2009). Plus de 97 % de la production électrique est d'origine thermique (moteurs diesels ou turbines à combustion). La part des énergies renouvelables dans la production locale s'établit à seulement 2,7 % en 2010, contre 2,8 % l'année précédente. Cette part est faible en comparaison des objectifs fixés par la loi d'orientation Grenelle I pour 2020 (50%)<sup>16</sup> et par rapport aux autres DOM<sup>17</sup>.

**Capacité de production électrique  
reliée au réseau**  
(MW et %)



Source : EDF

**Production électrique**  
(GW/h)



EDF est engagée dans un programme de modernisation des infrastructures de la centrale de Bellefontaine, pour un total d'environ 450 millions d'euros<sup>18</sup>. D'ici juin 2012, la centrale comprendra 12 moteurs diesels de 18,3 MW chacun pour une puissance totale installée de 220 MW. Ces nouveaux moteurs bénéficieront des dernières avancées technologiques permettant une amélioration du rendement : 15 % de gain, soit autant d'émission de CO<sub>2</sub> en moins. Elle sera équipée des dispositifs les plus modernes de limitation des rejets atmosphériques.

Le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable et la maîtrise de la consommation d'électricité sont des enjeux majeurs, afin de lutter contre le changement climatique. Le niveau des émissions de gaz à effets de serre est équivalent en Martinique à celui de la Métropole (6,3 tonnes équivalent pétrole par habitant contre 6,0), en raison du poids important de l'énergie d'origine fossile dans la production d'électricité<sup>19</sup> et malgré une

<sup>16</sup> L'objectif est également l'autonomie énergétique en 2050 avec une division par 4 des gaz à effet de serre (-20 % en 2020).

<sup>17</sup> 12 % en Guadeloupe et 32 % pour la Réunion.

<sup>18</sup> EDF Production Electrique Insulaire est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est constituée d'un groupement d'entreprises (MAN, CLEMESY et EIFFAGE TP).

<sup>19</sup> Contrairement à la métropole qui dispose d'énergie d'origine nucléaire – Source : ADEME

consommation d'énergie finale plus faible (secteur industriel moins développé et absence de besoins de chauffage).

La production d'énergie renouvelable (44 GWh) a été stable en 2010, après avoir progressé de + 17 % en 2009. La première source d'énergie renouvelable est l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères<sup>20</sup> (UIOM, - 22,6 % sur un an), suivie de l'énergie photovoltaïque (+65,2 % sur un an). Le nombre d'installations photovoltaïques raccordées au réseau s'élève à 680 en 2010, contre 510 un an plus tôt. Les énergies éoliennes et photovoltaïques sont dites intermittentes, car elles présentent des variations de puissance qui par leurs fluctuations peuvent créer un déséquilibre entre l'offre et la demande des systèmes connectés. De fait, depuis l'arrêté ministériel du 23 avril 2008, le gestionnaire du réseau électrique est autorisé, à déconnecter les producteurs d'énergies intermittentes au-delà d'un seuil de 30 % de la puissance appelée, qui correspond à 75 MW en 2010. Ce seuil devrait augmenter progressivement d'ici 2025, pour atteindre 100 MW, au fur et à mesure de l'augmentation de la demande.

#### Provenance des énergies renouvelables produites à la Martinique (en GWh)

	2008	2009	2010	Structure 2010	Variation annuelle 2010/2009
Energie issue de la combustion des ordures ménagères	31,0	31,0	24,0	54,5%	-22,6%
Energie éolienne	1,3	1,5	1,0	2,3%	-33,3%
Energie photovoltaïque	5,3	11,5	19,0	43,2%	65,2%
<b>Total</b>	<b>37,6</b>	<b>44,0</b>	<b>44,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0%</b>

Source : EDF

La production d'énergie de source éolienne est très faible à la Martinique (moins de 0,1 % de l'énergie totale). Un appel d'offre a été lancé par le Ministère de l'Ecologie le 15 novembre 2010 pour une 1<sup>ère</sup> tranche de 10 projets éoliens dans les DOM d'une puissance cumulée de 75 MW dont 20 MW pour la Martinique (3 projets). Celui-ci devrait favoriser la mise en place d'éoliennes anticyclonique de 2<sup>ème</sup> génération permettant d'améliorer leur intégration dans le réseau électrique. Les sources d'énergies renouvelables non intermittentes, s'intègrent plus facilement sur le réseau interconnecté. Elles constituent un potentiel de croissance pour les énergies renouvelables. Plusieurs projets sont à l'étude :

- Energie thermique des mers (10MW pour un prototype, échéance 2015-2020) ;
- Géothermie Caraïbe<sup>21</sup> (40 MW, échéance 2015-2020) ;
- Bagasse – Charbon (34 MW – échéance 2012).

## 2.2 LA CONSOMMATION ELECTRIQUE MARTINICAISE

Le nombre de clients raccordés au réseau électrique atteint 185 045 en 2010 (+1,3 % sur un an). La consommation d'énergie basse tension a accentué sa progression en 2010 (+ 4,7 % contre + 2,8 % en 2009), alors que celle de l'énergie moyenne tension s'est

<sup>20</sup> La production électrique de l'usine a été impactée par une casse de turbine en 2010.

<sup>21</sup> En mars 2009, un partenariat public-privé dénommé Géothermie Caraïbes a été constitué avec des acteurs martiniquais, guadeloupéens et dominiquais. Il s'agit d'évaluer le potentiel géothermique de la Dominique et d'y faire construire à terme une usine desservant la Martinique et la Guadeloupe via des câbles sous-marins.

redressée (+ 3,8 % contre - 0,9 % en 2009), en lien avec le rebond de l'activité économique en 2010. L'un des objectifs d'EDF est de stabiliser la croissance de la consommation d'électricité à moins de 1 % en moyenne par an d'ici 2015.

#### La consommation d'électricité en Martinique (en GWh)

	2008	2009	2010	Structure 2010	Variation 2010/2009
Energie facturée basse tension	879	904	946	58,5 %	2,8 %
Energie facturée moyenne tension	511	507	526	32,5 %	- 0,9 %
Pertes (techniques et non techniques)*	139	140	145	9,0 %	0,3 %
<b>Energie totale facturée</b>	<b>1 530</b>	<b>1 550</b>	<b>1 617</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1,3 %</b>

Source : EDF \* « Les pertes techniques sont dues à l'acheminement de l'électricité qui consomme lui-même de l'énergie du fait de l'échauffement des conducteurs et des transformateurs. Les pertes non techniques, en revanche, correspondent à de l'énergie effectivement consommée mais non attribuable à un client final bien identifié. Leurs causes peuvent être multiples : imprécisions ou défaut du comptage, fraudes, erreurs humaines... »

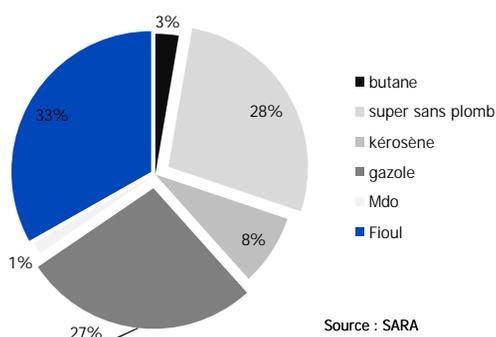
### 2.3 LES ENERGIES FOSSILES

En 2010, la raffinerie de la SARA a fonctionné pendant 363 jours et n'a pas connu d'arrêt de régénération. Elle a traité 807 mille tonnes de produits pétroliers (+17,1 % sur un an) à partir de 769 milliers de tonnes de pétrole brut. Le retraitement a été limité à 38 mille tonnes, soit un ratio (retraitement / charge) en nette amélioration (4,7 % contre 10,4 % en 2009 et 11,0 % en 2008).

La production est composée de fioul (33 %), suivi du super sans plomb (28 %) et du gazole (27 %).

Au rythme de 10 livraisons annuelles, la SARA a importé, 719 milliers de tonnes métriques de pétrole brut en 2010, dont la quasi-totalité (88,5 %) en provenance d'Europe du nord.

#### Production de produits raffinés en 2010

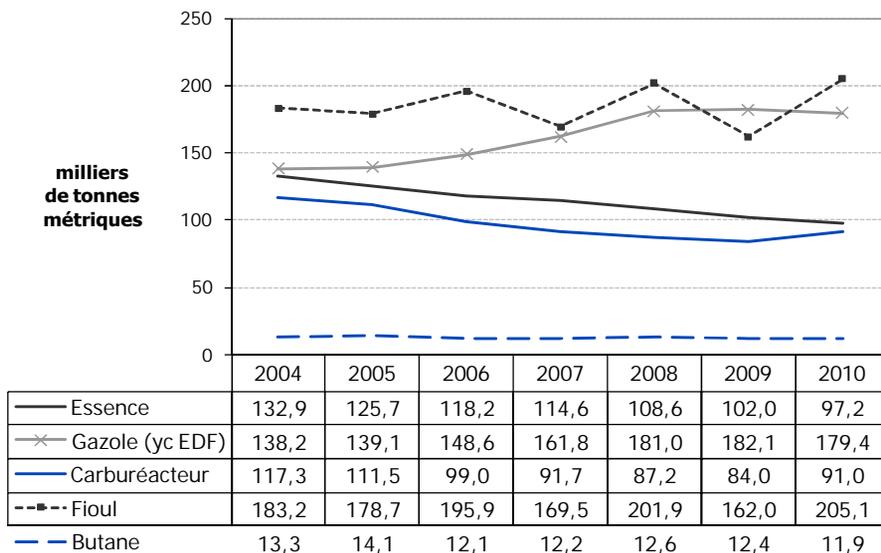


Une partie de la production de la SARA est consommée directement sur le marché martiniquais. En 2010, la consommation de carburant a augmenté de 9,4 % sur un an pour atteindre 593,7 milliers de tonnes métriques (+0,4 % part rapport à 2008). Le marché de l'essence continue de se replier (-4,7 %) au profit de celui du gazole de route (+6,5 %). Le marché du fioul s'est nettement redressé (+26,6 %), en liaison avec la moindre

consommation<sup>22</sup> de 2009. Le marché du kérosène (+8,3 %), se redresse en raison de la meilleure orientation du trafic aérien.

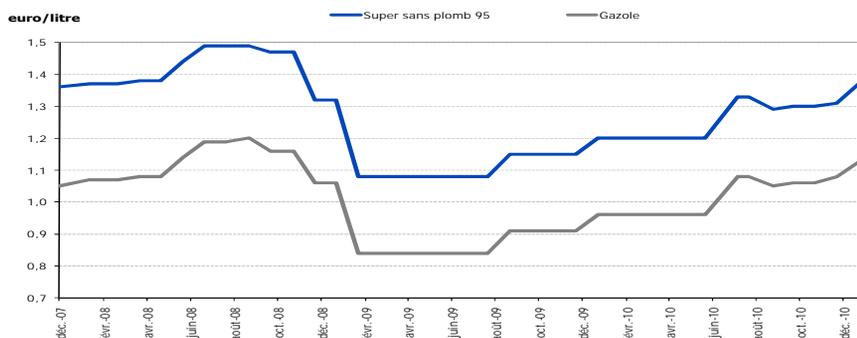
En Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, les prix des produits pétroliers sont réglementés. Depuis le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010, les prix sont fixés mensuellement en fonction de l'évolution des cours sur le marché mondial durant le mois qui précède. Le dispositif doit permettre une plus grande réactivité dans la répercussion des évolutions des cours mondiaux sur les prix de détail.

### Les produits pétroliers mis à la consommation



Source : SARA

### Le prix des produits pétroliers à la Martinique



Source : DRCCRF

<sup>22</sup> La consommation avait été impactée par le mouvement social de mars 2009 et par plusieurs dysfonctionnements sur les moteurs fonctionnant au fuel d'EDF.

Après une période de blocage des prix en février 2009<sup>23</sup>, les prix ont entamé une remontée qui s'est poursuivie durant toute l'année 2010. De fait, les prix des produits pétroliers ont été, durant l'essentiel des années 2009 et 2010, inférieurs à ceux observés dans l'hexagone. En fin d'année 2010, les prix du super sans plomb et du gazole, retrouvent des niveaux respectivement supérieurs de 15,8 % et 18,8 % aux prix en vigueur un an plus tôt. Leur niveau est également plus élevé que celui d'avant crise (+5,3 % et +7,5 % respectivement par rapport à fin 2008).

## LA SARA : 40 ans d'histoire aux Antilles-Guyane

### ● Historique

La décision de création de la SARA a été prise, à l'initiative du Général de Gaulle, afin de créer un point stratégique de ravitaillement dans la zone Caraïbe en assurant leur indépendance énergétique. La société est ainsi créée en 1969. L'entreprise démarre les activités des dépôts de Jarry en Guadeloupe en 1970, puis la construction de la raffinerie de la Martinique, pour un démarrage de production en 1971. En 1982, la Guyane est dotée d'un dépôt à Dégrad-des Cannes, complétant l'installation sur les trois DFA.

La raffinerie de la Martinique a connu de nombreuses évolutions techniques pendant 40 ans, s'adaptant à des contraintes réglementaires de plus en plus exigeantes en termes de sécurité et de respect de l'environnement. Entre 2005 et 2007 des investissements importants ont dû être réalisés afin de produire de l'essence aux normes européennes. Face à une forte dépendance énergétique des DFA aux hydrocarbures, cet ensemble industriel, unique pour les DOM, joue un rôle stratégique dans l'économie de ces territoires.

La Sara a trois actionnaires majeurs : Total (50%), Rubis Antilles Guyane (35,5 %) et Exxon Mobil (14,5 %), Chevron Texaco ayant revendu ses parts à Rubis<sup>24</sup> en 2010.

### ● Mission

La mission de la SARA est d'assurer l'indépendance énergétique des DFA tout en garantissant la sécurité des approvisionnements en produits pétroliers.

La SARA gère des stocks, appelés « stocks stratégiques », garantissant 45 jours de consommation en cas de crise internationale.

Les produits de la SARA satisfont à la fois les besoins domestiques qu'industriels (carburants routiers, gaz pour réchauds, carburateurs pour avion, fuel pour les centrales électriques d'EDF).

### ● Poids économique et perspectives

La SARA compte près de 270 salariés, répartis dans les 3 DFA (233 en Martinique, 23 en Guadeloupe et 24 en Guyane). En Martinique, elle emploie également 330 salariés en sous-traitance. Au total la SARA représente 553 emplois directs et indirects soit 7 % des effectifs salariés de la Martinique, dans le secteur industriel et énergétique (8 442 salariés au total). Son activité irrigue d'autres secteurs économiques comme le transport terrestre (1230 rotations de camions citernes par mois), le transport maritime et les services aux entreprises. En 2011, la SARA prévoit d'investir 20 M€ dans ses installations à la Martinique. Sur le long terme des études vont être lancées dans le domaine des énergies renouvelables associant les autres territoires : - fabrication de biodiésel à partir de microalgues en Guyane, - production d'électricité à partir de cannes en Guadeloupe (projet Cann'Elec).

<sup>23</sup> En février 2009, les prix des produits pétroliers ont été bloqués suite aux mouvements sociaux de fin 2008 en Guyane et du début de l'année en Martinique et en Guadeloupe.

<sup>24</sup> En 2010, le groupe Rubis a poursuivi sa croissance externe en reprenant la distribution de carburants de Chevron dans les DFA et 13 pays de la Caraïbe.

### 3. L'eau

---

Les contraintes climatiques et les risques naturels sont autant de défis de la distribution d'eau potable en Martinique. La ressource est abondante (2 milliards de m<sup>3</sup> par an), cependant la saisonnalité pluviométrique (une saison sèche entre février et mai et une saison humide entre juillet et novembre) constitue une contrainte forte. En outre, l'île est scindée en matière de contribution hygrométrique : le nord de l'île est la zone qui reçoit les précipitations les plus abondantes, pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, contre 2 000 mm au maximum pour la moitié sud. Les réseaux de distribution ont un rendement global de 65 %, à cause des pertes dans les réseaux. La gestion des ressources disponibles est primordiale, afin d'assurer une qualité de service pour le consommateur final. L'assainissement des eaux usées est également prioritaire alors que près de 60% des foyers ne sont pas connectés à l'assainissement collectif.

La gestion de la ressource s'opère dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2011-2016 piloté par l'Office de l'Eau (ODE)<sup>25</sup>, destiné à évaluer l'état écologique des sources de surface et souterraines et à proposer des mesures destinées à en améliorer la qualité. Conformément au programme de travail, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été révisé et adopté en décembre 2009. Le SDAGE est un outil de planification sur 10 ou 20 ans de la politique de l'eau associant tous les acteurs du bassin. Il vise 4 objectifs majeurs : - la préservation des écosystèmes et des zones humides ; - la protection contre toute pollution ; - le développement de la ressource et la valorisation de l'eau comme ressource économique. Le coût total du programme est évalué à 232 millions d'euros, dont plus de la moitié dévolus à la lutte contre les pollutions. Dans ce cadre, 96 millions sont destinés à l'amélioration de l'assainissement.

En juin 2009, le Conseil Général a validé une nouvelle version du Schéma directeur d'alimentation en eau potable destinée à encadrer l'approvisionnement en eau au cours de la période 2010-2020. Ce document se fixe pour objectif la fiabilisation du réseau de distribution, avec un rendement de 75 à 80 % en 2020.

#### 3.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION D'EAU

La production d'eau potable provient à 93 % d'eaux superficielles. Trois cours d'eau, exclusivement dans le quadrant nord-est de l'île, contribuent à environ la moitié de la production martiniquaise : la rivière Capot (20 000 m<sup>3</sup> quotidiens), la Grand-Rivière (20 000 m<sup>3</sup>) et le Lorrain (10 000 m<sup>3</sup>). La production s'organise autour de 37 points de captage, dont 4 assurent à eux seuls la distribution de 70 % des volumes. En 2007, les chiffres de l'ODE font ressortir une production de 43,3 millions de m<sup>3</sup> (soit 110 000 m<sup>3</sup> par jour environ) pour une consommation de 26 millions de m<sup>3</sup>. La perte est ainsi estimée à 17,3 millions de m<sup>3</sup>.

En période de carême<sup>26</sup>, les ressources, plus faibles<sup>27</sup> que le reste de l'année, ne permettent pas de répondre au besoin moyen (110 000 m<sup>3</sup>) journalier de la Martinique.

---

<sup>25</sup> Ce programme s'inscrit dans la lignée de la Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du Parlement Européen, transposée le 21 avril 2004 au niveau national.

<sup>26</sup> En 2010, la sécheresse a touché la Martinique une semaine après le début du carême. Près de 20 000 foyers ont subi des restrictions d'eau notamment dans le Sud de l'île, les autorités ont appelé les consommateurs à économiser 15 à 20 litres par jour.

Afin de combler en partie ce déficit, l'une des solutions<sup>28</sup>, serait de créer une retenue en dérivation de la Rivière-Blanche et d'avoir un recours accru aux ressources souterraines. Le volume supplémentaire escompté serait de 45 000 m<sup>3</sup> par jour.

L'infrastructure comprend 12 unités de traitement d'eau potable strictement conformes aux normes sanitaires. Le réseau, point faible de l'infrastructure, comporte 3 300 kms de tuyaux et se caractérise par un manque de gros réservoirs et de têtes de réseaux. Le réseau est fragile en raison de sa vétusté ainsi que des contraintes liées au relief et à l'agressivité des sols. Il se montre sensible aux intempéries, susceptibles de causer des interruptions de distribution d'eau.

Selon l'ODE, près de 140 mille personnes sont abonnées aux services de distribution d'eau. La consommation moyenne d'eau par habitant est proche de la moyenne nationale (151 litres par jour contre 158<sup>29</sup>). Pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, le prix moyen de l'eau s'établit à 2,5 euros/m<sup>3</sup> pour le service d'eau potable seul et 4,1 euros/m<sup>3</sup> pour les services d'eau potable et d'assainissement réunis<sup>30</sup>.

## 3.2 L'ASSAINISSEMENT

Le département compte 108 stations d'épuration de 500 Equivalents-Habitant (E-H), qui traitent les eaux usées collectées par l'assainissement collectif<sup>31</sup>. 70 % d'entre elles sont de taille modeste avec une capacité de traitement inférieure à 2000 (E-H), cumulant des problèmes de non-conformité. 55 % des stations d'épuration émettent des rejets dans la nature qui ne sont pas conformes aux normes.

La situation de l'assainissement demeure par conséquent préoccupante. Parmi les 60 % d'abonnés ne disposant pas de connexion à l'assainissement collectif<sup>32</sup>, un tiers n'utilise aucun moyen d'assainissement des eaux usées, un tiers a l'usage d'une fosse septique sans épandage, et un tiers utilise un épandage non conforme. Le développement des branchements au tout-à-l'égout est donc une priorité.

En 2010, une nouvelle station d'épuration intercommunale a été mise en service, à l'habitation Rivière, destinée aux communes du Marin et de Ste Anne. Son objectif est notamment de préserver la qualité des eaux de baignade et la biodiversité du milieu marin du grand Sud de la Martinique. L'unité de traitement utilise la technologie des boues activées, à clarification membranaire et à séchage solaire. Elle dispose d'une capacité de traitement de 12 500 EH, extensible à 15 000 EH. Le coût financier de l'opération s'est élevé à 8,5 M€ (dont 44 % de fonds européens).

---

<sup>27</sup> Elles peuvent atteindre jusqu'à 40 000 m<sup>3</sup> par jour (dans le cas extrême d'un carême sec), entraînant un déficit de 70 000 m<sup>3</sup> par jour.

<sup>28</sup> Schéma directeur d'alimentation en eau potable - Source : Conseil Général

<sup>29</sup> En France la consommation d'eau est en baisse depuis 2004 (- 2 % par an) - Source : AFD - Calia Conseil

<sup>30</sup> Ces prix sont plus élevés que la moyenne nationale : 1,5 euros/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 3,4 euros/m<sup>3</sup> avec l'assainissement (Source : AFD - Calia Conseil).

<sup>31</sup> Source : Profil environnemental 2009 -Diren

<sup>32</sup> L'ODE estime que 25 % des personnes non-raccordées pourraient se connecter à un dispositif collectif, ainsi que le Code de la Santé Publique leur en fait obligation dans les deux ans après installation du réseau.

## Section 5

# Le bâtiment et les travaux publics

Après une année 2009 très difficile, le secteur du BTP n'a pas connu de signes tangibles de reprise en 2010, notamment dans sa branche bâtiment. L'amélioration de l'activité dans ce secteur à forte densité de main d'œuvre est pourtant un préalable à l'amélioration de la situation de l'emploi.

### 1. Quelques données structurelles

En 2007, la branche BTP représentait 6,2 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique, se classant ainsi en troisième position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande, derrière les branches des services et du commerce.

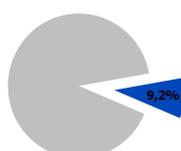
#### Poids du secteur dans ...

La création de richesse (2007)



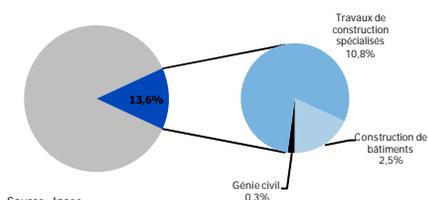
Source: Insee

Les effectifs salariés (2009)



Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



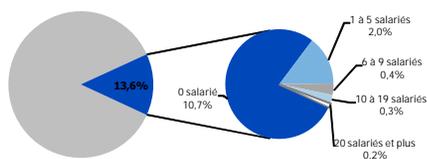
Source: Insee

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

La démographie des établissements (2010)



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restauration. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services).

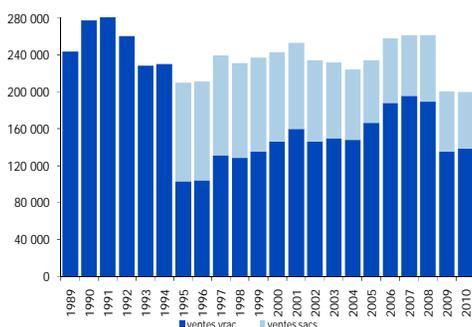
En 2009, le secteur employait 9,2 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi et contribuait à hauteur de 12,5 % aux créations pures d'entreprises. Il rassemblait 13,6 % des établissements martiniquais, au sein desquels se trouve une majorité d'entreprises sans salarié (78 %).

## 2. L'activité du secteur en 2010

Le secteur **du bâtiment et des travaux publics** n'a pas connu de véritable reprise en 2010. La construction de logements a été peu dynamique. Les ventes de ciment sont stables et les grands chantiers ont été peu nombreux à l'exception de l'aménagement du pôle d'affaires de la Pointe Simon et du chantier de la nouvelle centrale électrique de Bellefontaine. La construction de logements sociaux est encore trop limitée pour représenter un véritable relais de croissance et l'attentisme des investisseurs, suite à la mise en place du dispositif Scellier, continue de peser sur la demande. Dans le domaine des travaux publics, l'activité a bénéficié en fin d'année des premiers chantiers du plan de relance et de travaux routiers mais leur programmation tardive n'a pas permis d'inverser la tendance.

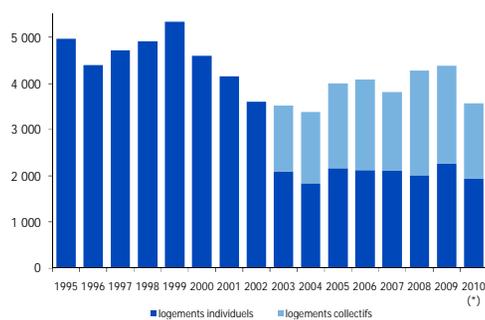
Les ventes de ciment, à leur plus bas niveau depuis vingt ans, sont stables par rapport à 2009 (-0,3 %) mais n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise (- 24 % par rapport 2008)<sup>33</sup>. Dans le détail, les ventes en sacs d'ordinaires dévolues à la construction privée, diminuent de 5,9 % alors que les ventes en vrac augmentent de + 2,4 %.

**Ventes de ciment**  
(tonnes)



Source : Ciment Antillais

**Nombre d'attestations de conformité électrique**  
délivrées par type de logement



Source : Consuel (\*) estimation

Le nombre d'attestations électriques délivrées par le Consuel est un indicateur statique de la construction. Il permet d'avoir une estimation du nombre de constructions nouvelles, avec un effet de retard d'un an ou deux, les attestations étant délivrées en fin de chantier et ne sont pas obligatoires. Le nombre d'attestations a diminué de -12,8 % en 2010<sup>34</sup> (après +2,3 % en

<sup>33</sup> A périmètre constant, la consommation de ciments a été plus déprimée en 2010 qu'en 2009, dans la mesure où l'économie avait été bloquée pendant 38 jours en 2009.

<sup>34</sup> Données sur 10 mois.

2009 et +12,3 % en 2008). Le nombre d'attestations délivrées à des logements individuels a reculé de -11,5 %, de même que celui des logements collectifs (-14,2 %).

L'année 2010 est une année de transition pour la **commande publique**. En termes de travaux publics, plusieurs opérations phares se sont achevées au premier semestre (terminal inter-île de Fort de France, réaménagement de la place de la Savane, échangeur du Lamentin), alors que les premiers chantiers des plans de relance des collectivités ne se sont concrétisés que sur les derniers mois de l'année. Le plan de relance économique de la **Région**<sup>35</sup> dans son volet commande publique, concerne près de 220 chantiers pour un montant global de 259 millions d'euros (dont 106 M€ de fonds régionaux), il s'échelonne sur trois ans et ses premiers effets ne devraient être toutefois perceptibles qu'à partir de 2011. Les projets, sélectionnés en partenariat avec les 34 communes de l'Île et les communautés de communes, concernent pour la plupart des projets d'aménagement destinés à dynamiser l'activité économique, désenclaver les quartiers et améliorer les infrastructures touristiques. Pour sa part, le **Conseil général** a engagé près de 228 opérations fin 2010, dans le cadre d'un plan d'urgence de soutien au BTP pour un montant total de 30 M€. Celles-ci concernent principalement des chantiers d'infrastructures (abris, locaux techniques, sentiers,...).

Les Antilles sont classées en zone de sismicité importante (zone III) et constituent la partie du territoire national où le risque est le plus fort. En 2007, l'Etat a arrêté un « **plan séisme Antilles** », pour la période 2007-2013. Ce plan a pour objectif principal de réduire la vulnérabilité des bâtiments, en particulier ceux de gestion de crise, les établissements scolaires et de santé, les logements sociaux ainsi que les infrastructures de transport. Il dispose d'une enveloppe de 547 M€ pour la période 2007-2013 dont 332 M€ à la charge de l'Etat. Dans son dernier rapport<sup>36</sup>, la Cour des Comptes estime que la montée en puissance du plan séisme est relativement lente alors que de nombreux bâtiments essentiels en cas de sinistre ne sont pas aux normes. Le bilan des dépenses de l'Etat pour les actions de renforcement et d'adaptation du bâti ne s'élèvent qu'à 9 M€ pour le bâti, pour la période 2007-2009. Ce retard s'expliquerait par la priorité donnée, à la réalisation d'un diagnostic d'ensemble avant d'engager les travaux. Les résultats de ce diagnostic sont préoccupants : alors que 22 % des établissements scolaires sont aux normes, 23 % sont à reconstruire et 55 % doivent être confortés. Une première tranche de travaux<sup>37</sup> est à l'étude pour quatre collèges d'un montant de 9,6 M€. Pour les écoles, 13 sont en voie de reconstruction ou de confortement. Le parc du logement social, est également concerné par le plan séisme. Un programme d'actions de confortement a été programmé par la SIMAR pour conforter 13 groupes de résidences, représentant 2 000 logements. Le montant total des travaux s'élève à 18 M€<sup>38</sup>.

Le projet d'aménagement du **pôle d'affaires de la Pointe Simon** a pris de l'ampleur en 2010, avec la construction d'une tour de 95 mètres de haut aux normes parasismiques. Ce projet s'insère dans une zone d'aménagement concertée, dans le cadre de la rénovation du front de mer de la ville capitale. La première phase du projet comprend la tour du centre d'affaires de 20 étages, et deux immeubles de 7 et 8 étages et sera composée notamment d'un hôtel et d'une zone commerciale. La livraison des premiers bâtiments devraient intervenir fin 2011. La deuxième phase du projet devrait débuter en 2012, elle comprend un autre hôtel, un

---

<sup>35</sup> cf. chapitre II, section 3 les politiques et finances publiques

<sup>36</sup> Rapport annuel de la Cour des Comptes, février 2011.

<sup>37</sup> L'Etat et le FEDER apportent une aide jusqu'à 80 % du montant des travaux.

<sup>38</sup> Selon la SIMAR, 20,5 % des logements respectent les dernières normes (PS 92), 66 % des normes antérieures (PS69) et 13,5 % ont été construits avant l'édition des normes parasismiques.

immeuble de bureaux de 15 étages et une autre zone commerciale, proche du terminal de croisière. Le coût total du projet atteint 300 M€ (dont 153 M€ pour la première phase), financés par plusieurs promoteurs.

Le chantier de la **nouvelle centrale électrique de Bellefontaine** s'est poursuivi en 2010 avec l'achèvement des travaux de terrassement et la construction d'une digue de protection contre les inondations et la construction de la partie usine (cf. section 4 énergie). La phase de préparation du site s'est achevée en février 2010 et a nécessité la manutention de 250 000 m<sup>3</sup> de terre. En termes d'emploi, le nombre d'intervenants a atteint 320 en 2010, avec une part de la main d'œuvre locale de l'ordre de 80 % (95 % des entreprises sous-traitantes sont des entreprises locales). Le chantier nécessite 35 000 m<sup>3</sup> de béton dont 15 000 m<sup>3</sup> ont été coulés en 2010. En 2011, le chantier devrait se poursuivre avec une mise en service industrielle prévue en mai. Le nombre d'intervenants sur le chantier devrait atteindre 550, au pic de l'activité.

### 3. Le logement social en 2010

---

En matière de **logement social**, la production annuelle (500 logements neufs en 2010) ne permet pas de répondre à l'ensemble de la demande (9 000 logements environ)<sup>39</sup>. Face à ce constat, la LODEOM a modifié significativement le soutien à la construction et à la réhabilitation de logements, à travers le recentrage de la défiscalisation locative sur le logement social en complément de l'adaptation du dispositif « Scellier » à l'Outre-Mer. Toutefois, les délais de mise en œuvre des opérations, n'a pas permis d'inverser la tendance en 2010<sup>40</sup>.

À la Martinique, la production de logements sociaux se heurte à la contrainte du foncier due à l'exiguïté du territoire. En 2010, 497 logements<sup>41</sup> ont été livrés (contre 349 en 2009). Dans le même temps, 554 logements ont été rénovés au titre du programme d'amélioration de l'habitat (contre 376 en 2009). Hors LBU, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat a rénové 427 logements (contre 199 en 2009). Parallèlement, 121 logements ont été financés dans le cadre des prêts locatifs sociaux (contre 90 en 2009).

Depuis 2010, la programmation concerne également les **logements locatifs sociaux défiscalisés** (500 logements sur 1316), la première livraison de 50 logements n'est toutefois intervenue qu'en avril 2011. Conjointement, 400 logements ont bénéficié du programme de l'amélioration de l'habitat (contre 920 entre 2009). Les autorisations d'engagement pour l'année s'élèvent au final à 42,2 M€ (contre 68,5 M€ en 2009).

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, une convention a été signée en décembre 2010, entre la Région, la DEAL, les opérateurs sociaux, Martinique Habitat et les banques. Cette convention devrait permettre de faciliter les opérations d'amélioration de l'habitat (AAH) et de construction de logement évolutif social (LES). Près de 700 logements sont concernés.

---

<sup>39</sup> cf. note expresse n°76 L'habitat à la Martinique : un marché sous contrainte (s) – mai 2010.

<sup>40</sup> Rapport sénatorial sur l'outre-mer, Doligé- Massion, novembre 2010.

<sup>41</sup> 282 en LLS (logements locatifs social), 72 en LLTS (logements locatifs très social), et 143 LES diffus. En comparaison, 850 logements sociaux auront été livrés en Guadeloupe et 1360 à la Réunion en 2010 (LES et LLTS).

# Section 6

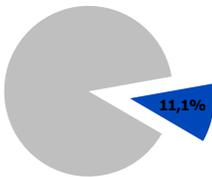
## Le commerce

### 1. Le commerce dans l'économie martiniquaise

En 2007, la branche du commerce, c'est-à-dire de l'ensemble des activités commerciales exploitées par des entreprises du commerce ou d'autres secteurs d'activité, a généré 11,1 % de la valeur ajoutée globale de l'économie martiniquaise, ce qui la place en deuxième position parmi les branches marchandes derrière les autres services marchands.

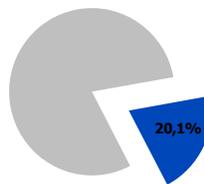
#### Poids du secteur dans ...

La création de richesse (2007)



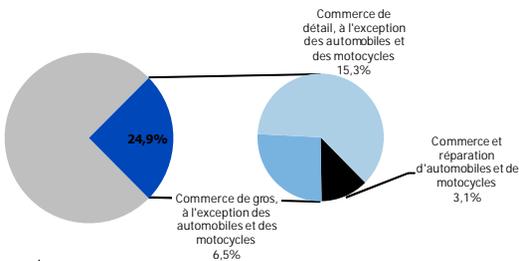
Source: Insee

Les effectifs salariés (2009)



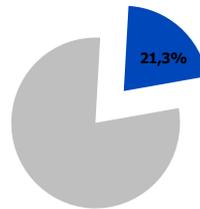
Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



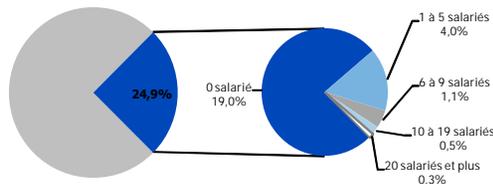
Source: Insee

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

La démographie des établissements (2010)



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restauration. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services).

Le secteur emploie 20,1 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi, contribue à hauteur de 21,3 % aux créations d'entreprises et rassemble 24,9 % du total des établissements martiniquais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (76 %).

## 2. L'activité du secteur en 2010

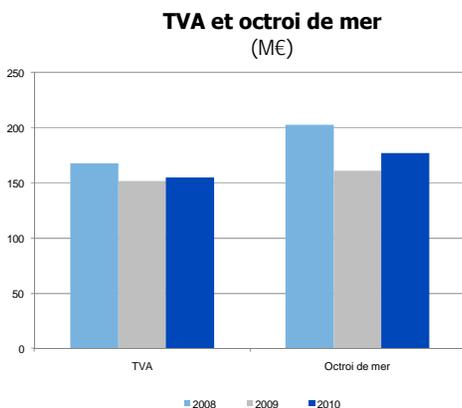
---

La consommation des ménages, principale composante du PIB, a montré quelques signes de reprise en 2010. Les importations de biens de consommation ont augmenté de 16 % sur un an (+1,9 % par rapport à 2008). La consommation a bénéficié du plein effet des mesures sociales post-crise (RSTA notamment), d'une concurrence accrue dans le secteur de la grande distribution et du redressement du marché automobile en fin d'année, avant la fin du dispositif incitatif de la prime à la casse.

Les immatriculations de véhicules particuliers neufs ont progressé de 0,3 % sur l'année (après - 3,9 % en 2009). L'encours bancaire des crédits à la consommation, souvent destinés à l'achat d'automobiles ou de biens durables, s'est stabilisé (- 0,5 % contre - 5 % en 2009).

Ces évolutions ont eu lieu en dépit du niveau toujours élevé du chômage et des difficultés de trésorerie des ménages. Le nombre de retraits de cartes bancaires a augmenté de 16,2 % sur un an et le nombre de dossiers déposés de surendettement de 26,3 %.

En 2010, les montants de TVA et d'octroi de mer retrouvent une tendance ascendante après le repli de 2009.



La TVA affiche une hausse de +2,4 % en 2010, après une baisse de -9,8 % en 2009.

Les perceptions d'octroi de mer suivent une tendance semblable, et affichent une hausse de 10 % en 2010 (après -20,6 % en 2009).

Source : Direction des services fiscaux (TVA) et Douanes (octroi)

## 3. Les principaux sous-secteurs commerciaux

---

Selon les dernières données disponibles, les surfaces commerciales recensées en Martinique représentent 182 567 m<sup>2</sup>, dont 39 % pour les commerces à prédominance alimentaire<sup>42</sup>, 45 % pour l'équipement et l'aménagement du foyer et le commerce

---

<sup>42</sup> Hypermarchés, supermarchés et commerces de proximité.

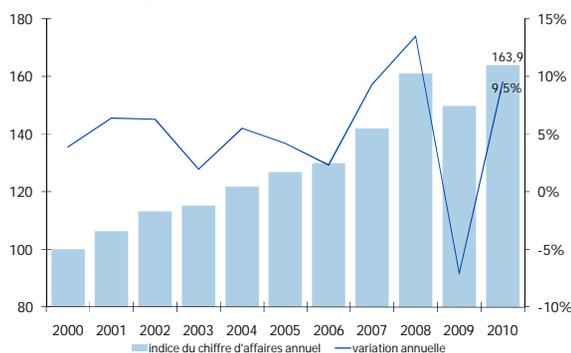
automobile<sup>43</sup>, et 16 % pour l'équipement de la personne, le sport, la culture et les loisirs<sup>44</sup>. Au global, la densité commerciale pour 1000 habitants atteint 462,1m<sup>2</sup>. En termes de galeries commerciales, la surface globale s'élève à 28 669 m<sup>2</sup>.

### 3.1 LA GRANDE DISTRIBUTION

Le secteur de la grande distribution concentre les magasins en libre-service dont les surfaces commerciales dépassent 300 m<sup>2</sup>. Le commerce à dominante alimentaire comprend les supermarchés (entre 300 et 2 500 m<sup>2</sup>) et les hypermarchés (à partir de 2 500 m<sup>2</sup>). La Martinique compte neuf hypermarchés<sup>45</sup> et 56 supermarchés. Le segment des supermarchés comprend une quinzaine d'enseignes, dont quatre enseignes de maxidiscompte<sup>46</sup>. La densité globale du secteur de la grande distribution s'établit à 180,4 m<sup>2</sup> pour 1000 habitants, dont 86,6 m<sup>2</sup> pour les hypermarchés et 93,8 m<sup>2</sup> pour les supermarchés. Au total, les grandes surfaces disposent d'une surface de 67 001 m<sup>2</sup>.

Au cours de l'année 2010, trois événements marquants ont eu lieu. Au mois d'avril, le centre commercial la Galleria a inauguré sa nouvelle galerie marchande, dans laquelle devraient s'installer 25 nouvelles enseignes. La Galleria dispose désormais d'une surface commerciale de 78 000 m<sup>2</sup>, et devient ainsi la plus grande des Antilles françaises. Dans le même temps, un huitième magasin de l'enseigne Leader Price s'est implanté au François. D'une surface de 841 m<sup>2</sup>, ce nouveau magasin a généré la création d'une vingtaine d'emplois. Enfin, le groupe Lancry a annoncé en mai son changement d'enseigne. Désormais affiliés à Leclerc (anciennement Carrefour), les deux hypermarchés (Place d'armes et Long Pré) ont ouvert leurs portes au mois d'octobre.

**Chiffre d'affaires de la grande distribution**  
(indice base 100 en 2000 et %)



Source : DRCCRF

Après une baisse de -7,1 % en 2009, le chiffre d'affaires de la grande distribution retrouve une tendance croissante, avec +9,5 % en 2010. Il est en hausse également par rapport à 2008 (+1,7 %).

D'après les résultats de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, l'amélioration de l'activité a débuté dès le second trimestre.

Sur 10 ans, le taux de croissance annuel moyen s'établit à 5,1 %.

<sup>43</sup> Meubles et électroménager, bazar, bricolage et jardinerie pour les commerces d'équipement du foyer.

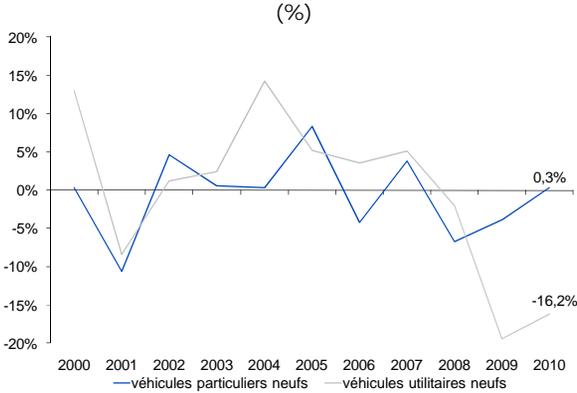
<sup>44</sup> Grands magasins, prêt-à-porter et chaussures, sport et nautisme, culture et loisirs.

<sup>45</sup> Sous enseignes Carrefour, Cora, Géant et Hyper U.

<sup>46</sup> Sous enseignes Ecomax, Ed, Franprix et Leader Price, pour un total de 26 magasins.

### 3.2 LE COMMERCE AUTOMOBILE

#### Evolution des immatriculations de véhicules neufs



Source : AAA

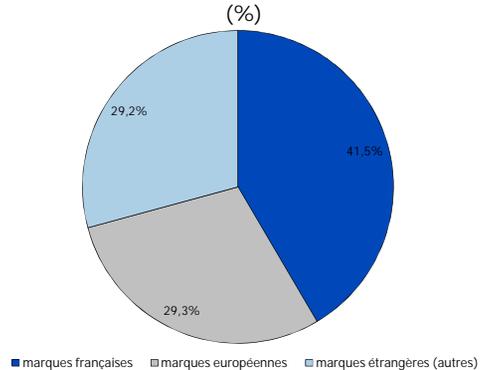
Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, les immatriculations de véhicules neufs reculent (- 2,3 % en 2010 après - 6,8 % en 2009). A nouveau, les véhicules utilitaires accusent une baisse sensible (-16,2 % contre -19,5 % en 2009). Toutefois, le marché des véhicules particuliers retrouve une tendance croissante, en hausse de +0,3 % (après -3,9 % en 2009).

Au total, 15 286 véhicules neufs ont été immatriculés, contre 15 646 en 2009. La part des véhicules particuliers se renforce à nouveau, avec 86,3 % des ventes, en hausse de 2 points par rapport à 2009.

Sur le marché martiniquais, 34 constructeurs proposent environ 200 modèles. Pour les marques françaises, 3 constructeurs sont présents sur le marché. Ils sont 15 pour les marques européennes et 16 pour les autres marques étrangères (américaines et asiatiques).

Les constructeurs français ont perdu un demi-point de part de marché en 2010, à 41,5 %. Le marché demeure dominé par les marques étrangères (58,5 %), à parts égales entre les marques européennes et les autres.

#### Origine des véhicules neufs



Source : AAA

La part des véhicules diesel, toujours majoritaires, est néanmoins en recul d'un point par rapport à 2009 (59 %). Les ventes de véhicules hybrides, bien qu'encore très marginales dans le total (0,4 % des ventes), ont été multipliées par quatre en 2010, avec 51 véhicules vendus. A l'inverse, les ventes de 4x4 affichent un repli notable, de -45 %, après la hausse de 4 % en 2009, et ne représentent plus que 9 % des ventes, contre 17 % en 2009.

# Section 7

## Le tourisme

### 1. Le tourisme dans l'économie martiniquaise

Le tourisme regroupe de nombreuses activités, notamment la branche hôtellerie-restauration qui représentait 2,7 % de la valeur ajoutée totale en 2007. Cette dernière se place ainsi juste après le secteur de l'industrie (5,2 % de la valeur ajoutée) en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande.

Le tourisme est l'un des secteurs les plus intégrés dans l'économie grâce à sa forte intensité en main d'œuvre directe et indirecte. A elle seule, la branche de l'hôtellerie-restauration employait 5,9 % des effectifs salariés en 2009 et représentait 5,9 % des entreprises en 2010. A ce titre, le secteur du tourisme constitue un levier endogène du développement de la Martinique et participe à la diversification économique.

#### Poids du secteur dans ...

La création de richesse (2007)



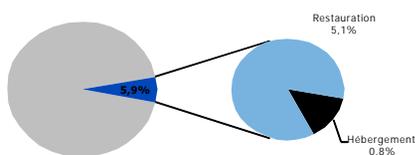
Source: Insee

Les effectifs salariés (2009)



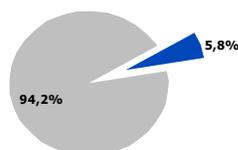
Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



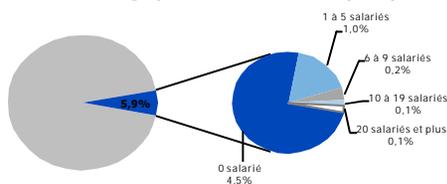
Source: Insee

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

La démographie des établissements (2010)



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services).

## 2. Panorama du secteur du tourisme

En 2010, le secteur touristique<sup>47</sup> a enregistré une moindre dégradation de son courant d'affaires<sup>48</sup>. Il a bénéficié de la bonne tenue de la fréquentation aérienne (+4,1 % sur l'année après -4,9 % en 2009) et l'augmentation globale du flux de visiteurs (+7,2 % en 2010 après -8,6 % en 2009) a permis limiter la baisse de l'activité. Toutefois, la progression de la fréquentation n'aura pas permis au secteur de sortir de ses difficultés structurelles (capacité d'hébergement insuffisante, difficultés à la réhabilitation de certaines structures) auxquelles il est confronté depuis plusieurs années.

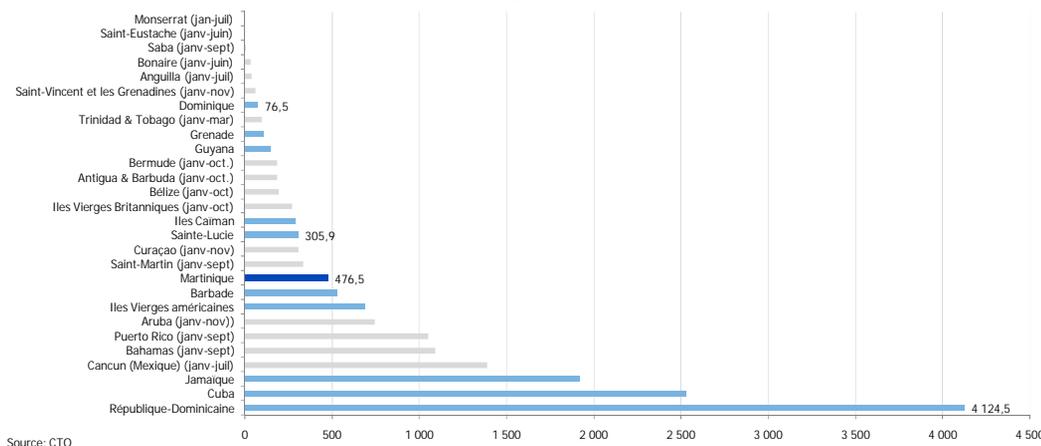
Dans ce contexte, le Comité martiniquais du tourisme (CMT), réorganisé en 2010 (changement de présidence et de statut), a défini une politique de développement touristique autour de cinq axes dont le principal repose sur la reconstruction de l'image de la destination auprès des médias nationaux. Parallèlement, plusieurs opérations de communication ont été conduites visant la sensibilisation de la population au développement du secteur, et la valorisation du tourisme et ses métiers auprès des martiniquais. Par ailleurs, en 2011, une course transatlantique en solitaire a été organisée reliant Bénodet à Fort-de-France.

Dans le même temps, les compagnies aériennes transatlantiques ont déployés de nouvelles campagnes promotionnelles sur la ligne Fort-de-France – Paris. De plus, les liaisons sur le réseau régional et international continuent de se développer et de se structurer notamment entre Fort-de-France et Montréal.

### 2.1 LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Selon, les premières estimations de la Caribbean Tourism Organization (CTO), 17,2 millions de touristes ont séjourné dans le bassin caribéen, soit - 2,0 % par rapport à 2009.

**Nombre de touristes de séjour dans la Caraïbes en 2010**



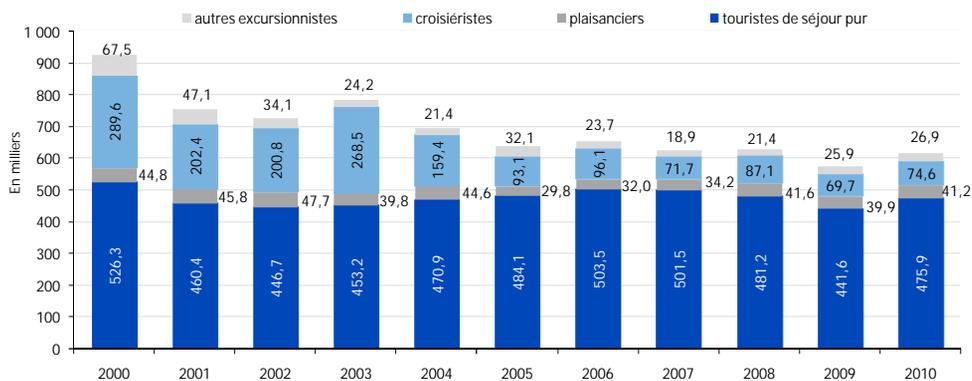
<sup>47</sup> Le secteur du tourisme regroupe les activités d'hébergement et de restauration, les activités para touristique, la location de véhicules, les transports terrestres, maritimes et aériens, les agences de voyages, l'artisanat et le commerce de produits locaux

<sup>48</sup> Selon les résultats de l'enquête de conjoncture menée par l'edom auprès des professionnels du secteur.

La République dominicaine et Cuba ont été les destinations les plus visitées avec respectivement 23,9 % et 14,7 % de touristes. Elles totalisent 38,6 % des visiteurs de la zone (+3,6 % par rapport à 2009). Seuls, 2,8 % des touristes à destination de la Caraïbe ont visité la Martinique en 2010 (-0,3 point sur un an). Comme en 2009, la Martinique se place au 10<sup>ème</sup> rang des destinations caribéennes.

Selon le CMT, en 2010, la Martinique a accueilli 620 781 touristes, soit 79,9 % des flux de passagers arrivés à l'aéroport international Aimé Césaire (+2,6 points sur un an).

### Evolution du nombre de touristes à la Martinique



Source: CMT

La fréquentation globale de l'île s'inscrit en hausse de 7,5 % par rapport à 2009. Ce résultat est la conséquence de la progression de l'ensemble des catégories de touristes. En effet, les excursionnistes ont été plus nombreux qu'en 2009 (+3,8 % sur un an), le nombre de touristes de séjour pur et le nombre plaisanciers ont augmenté respectivement de +8,2 % et +2,9 %. Enfin, le secteur de la croisière affiche une hausse de 7 % en 2010 (contre -19,9 % en 2009).

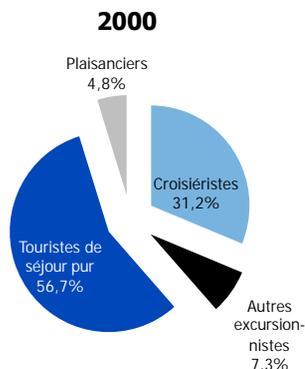
Toutefois, entre 2000 et 2010, le nombre de touristes a diminué de 3,9 % en moyenne par an. Depuis 2000, la Martinique est passée de 928 197 visiteurs à 620 781, soit une diminution de 31,1 %.

#### Les différentes catégories de touristes :

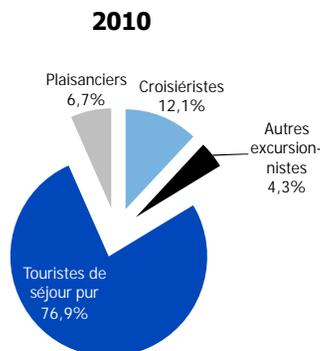
Les **excursionnistes** séjournent **moins de 24 heures dans l'île** : ce sont en majorité des croisiéristes. Les **autres excursionnistes**, arrivent en avion ou par navettes maritimes entre la Martinique, la Guadeloupe et Sainte-Lucie.

Les **touristes de séjour** restent au moins **24 heures dans l'île**. Leur mode d'hébergement peut être l'hôtel, les gîtes ruraux ou chez l'habitant : **touristes de séjour pur**, ou encore sur leurs bateaux lorsqu'il s'agit de **plaisanciers**.

## Structure de la clientèle touristique

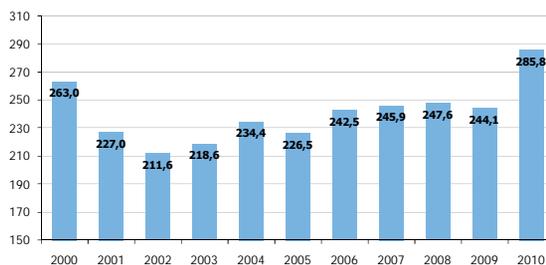


Source: CMT



Source: CMT

### Dépenses globales des touristes à la Martinique (en millions d'euros)



Source: CMT

En 2010, au cours de leur séjour, les touristes ont dépensé<sup>49</sup> 285,8 millions d'euros à la Martinique, soit +17,1 % par rapport à l'année précédente. La dépense moyenne par touriste<sup>50</sup> augmente de 8,7 % pour atteindre 481,1 euros en 2010. Les visiteurs de séjour dépensent la plus grande partie de cette somme (96,3 %). Le reste étant réparti entre les plaisanciers (3,4 %) et les croisiéristes (0,3 %).

## 2.2 L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

### 2.2.1 Les structures hôtelières

Au 31 décembre 2010, l'offre d'hébergement classée de la Martinique est composée de 71 établissements (41 hôtels de 0 à 2 étoiles et 30 de 3 étoiles et plus), soit 3 unités de moins par rapport à 2009. Ces établissements offrent une capacité de 112 375 chambres<sup>51</sup> (-0,8 % sur un an).

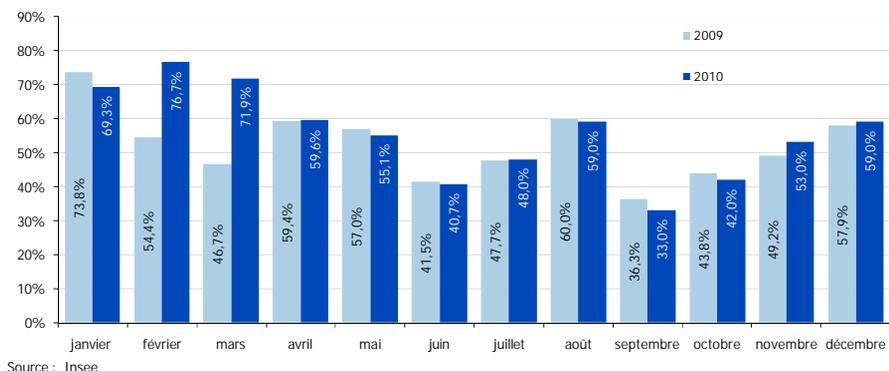
Selon les données de l'enquête de fréquentation hôtelière réalisée par l'Insee, le nombre de nuitées a atteint 1,3 million en 2010 (-7,8 % sur un an). Le taux d'occupation moyen s'est établi à 55,6% contre 52,3% sur la même période en 2009. En revanche la durée moyenne de séjour est restée stable à 4,3 jours.

<sup>49</sup> Hors frais de transport (avion, bateau) jusqu'à et au départ de la Martinique.

<sup>50</sup> Ici, le champ « touristes » regroupe les visiteurs de séjour, les plaisanciers et les croisiéristes.

<sup>51</sup> Le nombre de chambres offertes est la somme des chambres par hôtel multiplié par le nombre de jours ouverts du mois.

## Le taux d'occupation des hôtels



Au niveau du groupement des professionnels du séjour de la Martinique (Ziléa), le bilan de 2010 s'est révélé plus mitigé. Les 22 établissements hôteliers membres de l'organisation<sup>52</sup> ont enregistré une baisse sensible de leur fréquentation. Le nombre de nuitées a diminué de 1,2 % sur un an. Le taux d'occupation des hôtels est resté stable (51,3 % en 2010 contre 51 % en 2009) et le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 81,2 millions d'euros (+1,5 % en 2010 contre -3,4% en 2009). La situation financière des entreprises hôtelières demeure fragile. L'étude sur l'évolution des dettes fiscales et sociales a montré un accroissement global des dettes de l'ordre de 61,8 % entre septembre 2009 et juin 2010, pour un montant total de 19,7 millions d'euros. Dans le détail, les dettes sociales (62,3 % du total) ont progressé de 49,1 % et les dettes fiscales (37,7 %) se sont inscrites en hausse de 88,2 % sur la période.

Le Président de la République a décidé d'engager début 2011, une mission de médiation sur les structures hôtelières. Cette mission doit permettre de mettre à plat la situation financière des entreprises hôtelières et d'identifier les pistes (solutions d'exploitation, commerciales et financières pérennes) susceptibles d'assurer le développement du secteur.

### 2.2.2 Les gîtes ruraux

En Martinique, 213 gîtes et chambres d'hôtes sont homologués « Gîtes de France ». Les éléments disponibles indiquent une dégradation de l'activité par rapport à 2009. Le chiffre d'affaires de l'association<sup>53</sup> s'établit à 264 948 euros (-0,4 % sur un an), soit une évolution semblable à 2008 (-0,7 %). Le nombre de nuitées s'est de nouveau contracté à hauteur de -12,9 % par rapport à 2009 après la baisse de 6,6 % enregistrée en 2009. Le taux d'occupation ressort à 29,4 % perdant 0,9 point par rapport à l'année précédente.

<sup>52</sup> Ziléa regroupe essentiellement des établissements de la grande hôtellerie : 2 étoiles, 3 étoiles, 4 étoiles, résidences classées et villages vacances.

<sup>53</sup> Le chiffre d'affaires comprend uniquement les commissions et les frais de dossiers perçus par l'AMATER et n'englobe pas le volume d'affaires reversé aux propriétaires de gîtes.

	2000	2008	2009	2010	variations 2010/2009
Nombre de gîtes et de chambres d'hôtes	370	219	219	213	-2,7%
Nombre de semaines de location	5 358	3 214	3 137	2 641	-15,8%
Nombre de personnes hébergées	10 776	6 464	6 379	5 481	-14,1%
Nombre de nuitées	117 800	71 508	66 774	58 193	-12,9%
Durée moyenne de séjour (en jours)	11,13	11,06	10,25	10,20	-0,5%
Taux d'occupation	nd	35,2%	30,2%	29,4%	-0,9 point

Source : Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural (Amater)

Selon l'Amater<sup>54</sup>, en 2010, l'activité des gîtes de Martinique continue d'être pénalisée par le déficit d'image de la destination et des effets de la crise de 2009. La fréquentation, du début 2010, n'a pas atteint celle qui prévalait avant la crise<sup>55</sup>.

En dépit des efforts de structuration de l'association et du soutien apporté aux propriétaires de gîtes, le secteur souffre de la concurrence des meublés de tourisme non déclarés. Enfin, le coût global du voyage : billet d'avion, prestations sur place (location de voitures, activités, ...) constitue un frein à l'accroissement de la clientèle essentiellement composée de familles et de seniors.

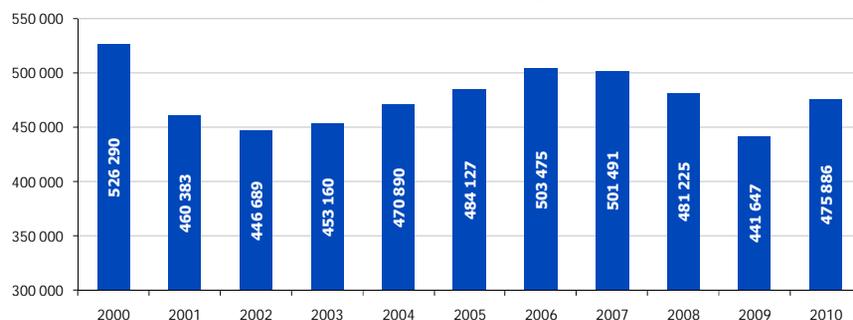
## 2.3 LA CLIENTELE TOURISTIQUE

En 2010, la clientèle de séjour (soit 83,4 % du nombre de touristes) est évaluée à 517 120 touristes, dont 41 234 plaisanciers, en hausse de 7,4 % sur un an.

### 2.3.1 Les touristes de séjour pur

Pour la troisième année consécutive, le flux de visiteurs de séjour est en deçà du seuil symbolique de 500 000. Avec 478 060 touristes de séjour pur (soit 77 % du nombre de touristes), la fréquentation s'est toutefois inscrite en hausse de 8,2 % sur un an. La France métropolitaine demeure le principal marché émetteur avec 77,9 % de la clientèle touristique reçu dans le département. Le marché caribéen a représenté 15,2 % des flux touristiques enregistrés dans l'île en 2010.

**Evolution du nombre de touristes de séjour pur à la Martinique**



Source: CMT

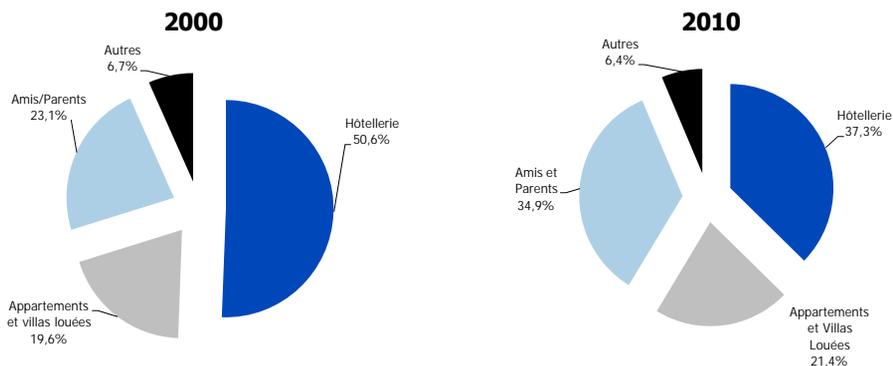
<sup>54</sup> Association martiniquaise pour le tourisme rural

<sup>55</sup> Au cours des mois de janvier et février 2009, les gîtes de Martinique ont obtenu les meilleurs taux de remplissage (de l'ordre de 67 %) depuis l'agrément des premiers gîtes en 1977.

Selon l'enquête aux frontières réalisée par le CMT, la durée moyenne de séjour était de 13 jours en 2010 comme en 2009. Les principales motivations de ces visiteurs portent sur un produit balnéaire classique dans le cadre de vacances ou de loisirs.

Au niveau de l'hébergement, malgré une forte contraction en dix ans, les touristes de séjour ont opté principalement pour l'hôtellerie (37,3 %) ou l'hébergement dans la famille ou chez des amis (34,9 %)

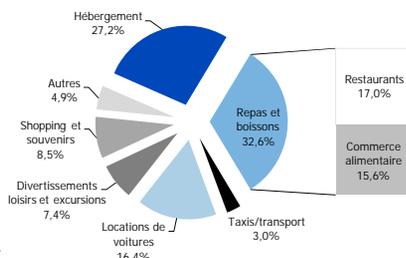
### Mode d'hébergement des touristes de séjour



Source: CMT

Source: CMT

### Dépenses globales des touristes de séjour en 2010 (en Millions d'euros)



Source: CMT

Les dépenses globales des visiteurs de séjour (hors frais de transport) s'élevaient à 275,4 millions d'euros, portant la dépense moyenne à 576,1 euros par touriste.

La majeure partie du budget est consacrée aux repas et boissons et à l'hébergement respectivement pour 89,8 et 74,9 millions d'euros.

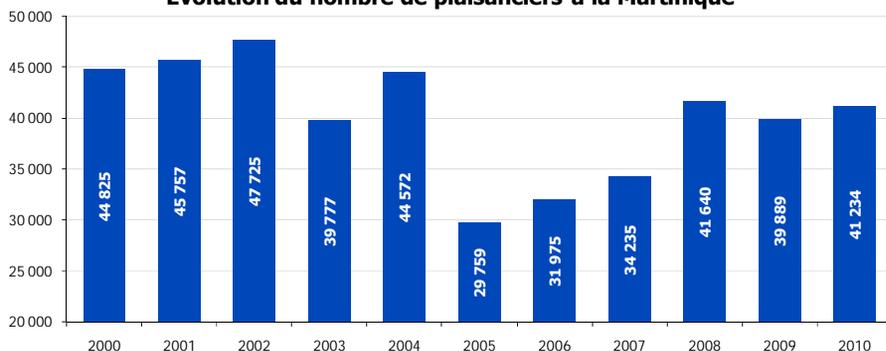
### 2.3.2 Le tourisme de plaisance

En 2010, 41 234 plaisanciers (+2,9 % sur un an) ont pris leur port d'attache à la Martinique. Après le coup d'arrêt porté à l'évolution du segment en 2009 (-4,2 % après trois années consécutives de hausse), la fréquentation a ainsi renoué avec la croissance.

La troisième tranche de travaux du port de plaisance du Marin s'est achevée, permettant de moderniser les équipements nautiques et d'améliorer son attractivité. Un espace de 3 500 m<sup>2</sup> a été aménagé afin d'offrir 36 services et boutiques et un parking de 200 places. Le port de plaisance a obtenu le label « Pavillon bleu<sup>56</sup> », pour la quatrième année consécutive.

<sup>56</sup> Ce label est attribué sur une base volontaire, annuelle et évolutive de quatre grandes familles de critères : la gestion de l'environnement, la gestion du site, la gestion des déchets et la gestion de l'eau et du milieu.

### Evolution du nombre de plaisanciers à la Martinique

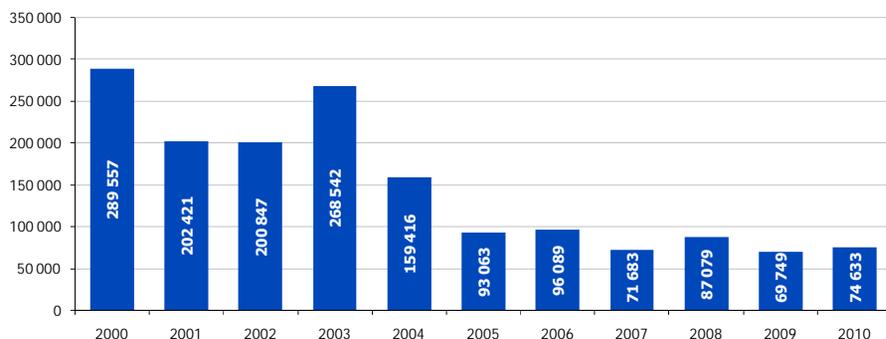


Source: CMT

### 2.3.3 Les croisiéristes

Depuis 2005, entre mai et septembre, la Martinique ne recevait aucun navire de croisière. En 2010, cette période aura été plus favorable en raison de la venue de navires en provenance de Sainte-Lucie<sup>57</sup>. Au terme de l'année, 74 633 croisiéristes ont fait escale à la Martinique, soit +7 % sur un an.

### Evolution du nombre de croisiéristes à la Martinique

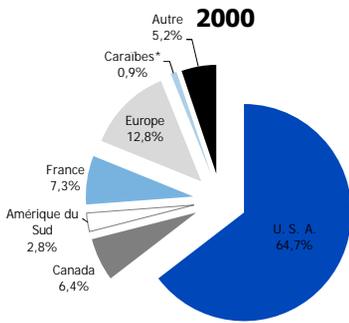


Source: CMT

Entre 2000 et 2010, la destination Martinique a perdu 214 924 croisiéristes, soit quatre fois moins de visiteurs sur ce segment. La structure du marché s'est profondément modifiée. Les Etats-Unis constituaient le principal marché émetteur en 2000 avec 64,7 % de croisiéristes contre 24,6 % en 2010. Dorénavant, la part la plus importante de croisiéristes provient de l'Europe (52,2 % en 2010) alors qu'elle ne représentait que 12,8 % en 2000.

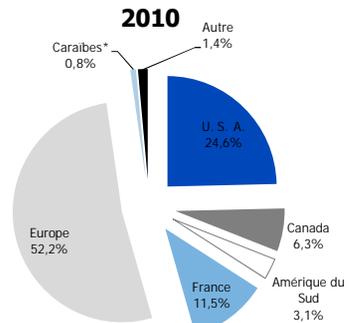
<sup>57</sup> Ces visiteurs de diverses nationalités ont effectué des visites dans le cadre de journées shopping, au rythme d'une fois par semaine.

## Structure du tourisme de croisière



\* Sainte-Lucie, Dominique, Haïti et autres Caraïbes

Source: DD PAF



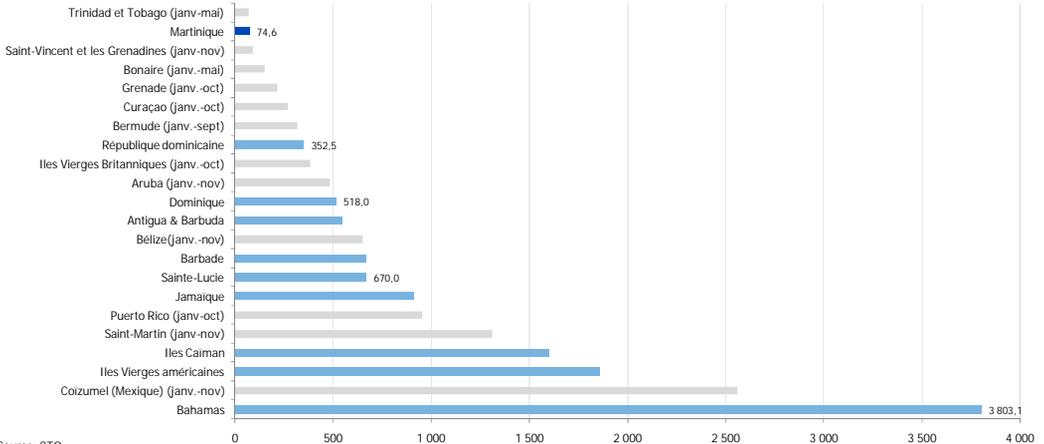
\* Sainte-Lucie, Dominique, Haïti et autres Caraïbes

Source: DD PAF

Au niveau caribéen, l'activité de la croisière a été favorablement orientée (+8,5 % en 2010 après +1,3 % en 2009). La destination Martinique a bénéficié en partie de cet accroissement d'activité. En revanche, Sainte-Lucie et la Dominique n'ont pas maintenu leur position. Leur fréquentation a baissé respectivement de 4,2 % et 2,7 % en 2010.

### Nombre de croisiéristes dans la Caraïbes en 2010

(en milliers)



Source: CTO

# Section 8

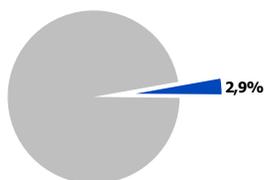
## Les transports

### 1. Le transport dans l'économie martiniquaise

En 2007, la branche des transports, a généré 2,9 % de la valeur ajoutée globale de l'économie de la Martinique, ce qui la place loin des autres branches de l'économie marchande derrière les services, le commerce, le BTP et l'industrie. Le secteur emploie 5,6 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi et regroupe environ 6,8 % des établissements, dont les trois quarts n'ont aucun salarié.

#### Poids du secteur dans ...

La création de richesse (2007)



Source: Insee

Les effectifs salariés (2009)



Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



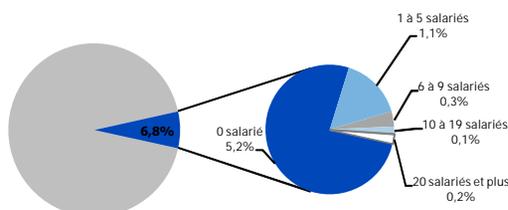
Source: Insee

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

La démographie des établissements (2010)



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services).

## 2. Le transport routier

La Martinique est le moins étendu des départements d'outre-mer (1 128 km<sup>2</sup>). Il s'agit également du DOM où la proportion de ménages possédant au moins une voiture est la plus élevée. Ces deux facteurs, conjugués à la concentration de zones d'emploi dans la région centre et la périurbanisation autour de Fort-de-France, entraînent une véritable saturation du réseau routier, qui comporte près de 1 500 km de voies. Le réseau national, du ressort du Conseil Régional depuis 2003, s'étend sur environ 300 km. Au niveau départemental, la Martinique possède 75 routes pour un total de 630 km, dont deux tiers en campagne et un tiers en agglomération, y compris la Rocade de Fort-de-France (12 km).

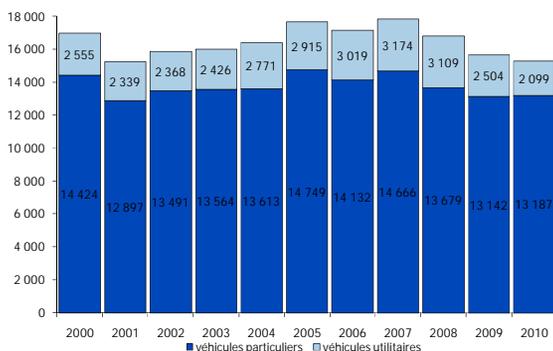
L'échangeur du canal du Lamentin a été ouvert à la circulation en octobre 2010. L'infrastructure s'articule autour de plusieurs structures : 5 bretelles d'accès ou de sortie, un tunnel, un carrefour à sens giratoire, un viaduc aérien, un tracé spécifique pour le Transport Commun en Site Propre (TCSP). Cette construction a été particulièrement complexe à réaliser car elle s'est déroulée sur une zone de mangrove. L'objectif est de réduire les embouteillages sur l'axe autoroutier qui draine chaque jour 110 000 véhicules. Le coût total est estimé à 21,3 M€ (financés à hauteur de 34% par le Conseil Régional, 30% par l'Etat et 35% par le FEDER).

Les travaux des infrastructures routières du chantier de l'ex-hôpital civil à Fort-de-France ont été poursuivis. Le coût total, estimé à 4,4M€, a bénéficié d'un pluri-financement : Conseil Général (15%), FEDER (16%), Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (50%), et ville de Fort-de-France (19%). Son ouverture à la circulation est prévue en 2011.

### 2.1 LE PARC AUTOMOBILE

Selon le Ministère de l'Équipement, le parc automobile martiniquais compte 205 524 voitures particulières de moins de 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (+0,6 % par rapport à 2009). Près de 70 % du parc automobile sont composés de véhicules ayant une puissance administrative de moins de 6 chevaux fiscaux. Les véhicules utilitaires sont estimés à 36 560 unités (+1,4 %). Parmi ceux-ci, 94 % sont des camions et camionnettes, 3 % sont des autobus et autocars et 3 % sont des véhicules spécialisés.

#### Immatriculations de véhicules neufs



Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, les immatriculations de véhicules neufs reculent, avec -2,3 % en 2010, et après -6,8 % en 2009. Les immatriculations de véhicules particuliers neufs sont stables (+0,3 %, contre -3,9 % en 2009), malgré une hausse notable des ventes en fin d'année, en raison de la révision du système de prime à la casse.

Les véhicules utilitaires affichent un repli de -16,2 %, indiquant, pour la seconde année successive (-6,8 % en 2009), une réduction de l'investissement des entreprises.

Source : Association Auxiliaire de l'Automobile

Alors qu'elle dispose de la plus petite superficie parmi les DOM, la Martinique détient le taux d'équipement des ménages en véhicules automobiles le plus élevé des DOM (70,9 % en 2007, en hausse de 0,5 point par rapport à 2006). Le taux d'équipement des ménages pour une seule voiture est supérieur au taux métropolitain (49,3 % en Martinique, contre 47,2 % en France métropolitaine). Toutefois, la part des ménages possédant deux voitures ou plus est inférieure à la Métropole, avec 21,5 % des ménages martiniquais, contre un tiers des ménages métropolitains.

## 2.2 LE TRANSPORT COLLECTIF

Le territoire martiniquais est desservi par près de 80 lignes interurbaines, dont environ 50 de taxis-collectifs et 30 d'autocars. Fort-de-France et les villes adjacentes bénéficient d'un réseau de 49 lignes de bus, dont une trentaine intra-urbaines, régi par la société d'économie mixte Mozaik, délégataire de service public. Le taux d'utilisation des transports en commun en Martinique, est estimé à 10 % (comme en Guadeloupe, 3 % en Guyane et 14 % en Métropole).

Compte tenu du développement embryonnaire des transports publics et de l'engorgement croissant du réseau routier en Martinique, le Conseil Régional a initié en 2003 le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) dans l'objectif d'améliorer progressivement l'ensemble de l'offre de transports en communs. Le réseau Mozaik de la CACEM sera relié à ce projet. La livraison finale du projet initialement prévue pour 2010, a été repoussée à 2015. Le TCSP s'étendra sur 22 km de voies et sera divisé en 5 sections, de la Pointe Simon au quartier Carrère au Lamentin. Le coût du projet est estimé ex-ante à 250 M€, dont 64 % sont financés par les collectivités territoriales et l'Etat et 36 % par l'Europe<sup>58</sup>. A fin 2010, seuls 8% des financements ont été consommés. Selon les études d'impact réalisées, le TCSP devrait permettre à 55 000 voyageurs par jour de se déplacer, à l'horizon 2015.

## 3. Les activités du port de Fort de France

---

Quelques événements ont marqué l'activité du port de Fort-de-France en 2010, malgré l'attente face à l'évolution des statuts prévue en 2012.

Mise en redressement judiciaire en 2009, la société Manumar a été liquidée en juin 2010. Au mois de juin, une convention a été signée avec la GMMS, aboutissant à la création d'un employeur unique sur le port : GEMO (Groupement des Employeurs de Main d'Œuvre). Cette nouvelle entité regroupe l'ensemble du personnel des deux anciennes structures, et porte l'effectif total à 120 dockers en équivalent temps plein.

Au mois de juin et après 10 ans de travaux, la nouvelle gare inter-iles du Quai Ouest a été ouverte au public. Elle comprend un hall de près de 600 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 1000 passagers, deux étages destinés à l'embarquement et aux bureaux (respectivement 606 m<sup>2</sup> et 996 m<sup>2</sup>), une salle de livraison des bagages (937 m<sup>2</sup>), un parking de 300 places sur 3 niveaux, et deux postes à quai (pouvant accueillir deux navires de 450 places). Le montant définitif du projet est estimé à plus de 19M€ (dont 14,3M€ pour la gare et 5,1M€ pour le parking), et a bénéficié d'un financement du FEDER à hauteur de 30%.

---

<sup>58</sup> L'Europe, via le FEDER, verse 88,49M€, l'Etat s'est engagé pour 11M€, la Région pour 124,86M€, le Département pour 15,2M€, la CACEM pour 4,01M€ et le syndicat mixte du TCSP pour 2,25M€.

Concernant les navires de croisière, les capacités d'accostage et d'amarrage de l'appontement de la Pointe Simon seront adaptées pour l'accueil des paquebots de la nouvelle génération. Les travaux d'aménagement sont prévus en 2011. D'autre part, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique a validé le projet d'aménagement du secteur centre, Tourelles et Grands cargos, pour le traitement des navires tête de ligne et de leurs passagers.

Enfin, le port de Fort-de-France a la volonté de développer significativement le trafic de transbordement. Les études techniques pour l'extension de la Pointe des Grives, débutées en 2009, seront poursuivies en 2011. Ce projet, dont le coût total est estimé à 60M€, constitue un élément stratégique pour le développement de l'activité portuaire.

### 3.1 LES INFRASTRUCTURES ET L'ORGANISATION DU PORT

Septième port français en termes de trafic de conteneurs, le port de Fort-de-France permet le transport de marchandises, de passagers et la réparation navale. Certifié ISO 9001 V 2000 pour les activités de conteneurs, vrac et marchandises diverses, il se déploie sur 2,7 kms d'est en ouest et sur plus de 30 hectares de terre-pleins, reliant le terminal de croisière de la Pointe Simon au terminal de conteneurs de la Pointe des Grives. Ce dernier présente une capacité de 250 000 Equivalents Vingt Pieds (EVP), répartis sur 16 hectares, dont 9 gagnés sur la mer.

#### Infrastructures portuaires

	Longueur (m)	Hauteur d'eau (m)	Caractéristiques / équipement
<b>Terminal conteneurs de la Pointe des Grives</b>	450	14	Capacité : 250 000 EVP. 3 portiques « Low Profile » d'une capacité de levage de 40 tonnes.
<b>Ancien Terminal Hydrobase</b>	418	12	Trafic roulier et divers non conteneurisés.
<b>Tableau des Tourelles</b>	83	8 à 11	Croisière
<b>Quai des Tourelles (Nord et Sud)</b>	325	11	Trafic de croisière en priorité
<b>Quai de l'Hydrobase</b>	220	12	Marchandises diverses en conventionnel. Un silo et une grue pour la manutention de céréales.
<b>Quai des Grands Cargos</b>	180	9	Trafic de croisière et de marchandises diverses en conventionnel ; provisoirement : trafic de passagers inter-iles.
<b>Quai des Annexes</b>	180	9	Trafic de croisières et de marchandises diverses en conventionnel.
<b>Terminal croisière de la Pointe Simon</b>	270	10	Paquebots : 200m de long au poste ouest, 270m au poste est. 2 postes à quai.
<b>Bassin de Radoub</b>	200	8	Réparation navale, pouvant accueillir des navires de 12 000 à 20 000 tjb (tonnage de jauge brut )
<b>Quai Ouest</b>	160	8	Trafic de passagers interiles.
<b>Appontement pétrolier et minéralier</b>		17	Capacité : 120 000 tpb (tonnage de port en lourd) Approvisionnement en carburés lourds ; importation de clinker

Source : CCIM

Deux instances cogèrent le Port de la Martinique :

- L'Etat, autorité portuaire concédante, représenté par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Martinique (DEAL) est propriétaire de la structure ;
- La Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM) est chargée de l'exploitation des outillages publics dont elle a la concession et de l'aménagement du port. Le contrat de concession, qui aurait dû prendre fin en août 2010, a été prolongé jusqu'à fin décembre 2011.

Plusieurs entreprises privées interviennent également sur le port dans les secteurs de la manutention, de l'acheminement, du transit et du stockage des marchandises.

## 3.2 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Selon la DEAL, le trafic de marchandises s'inscrit en hausse de 6,1 % par rapport à 2009 (après -2,3 % l'année précédente), en liaison avec l'amélioration de l'activité économique. Cette évolution est liée à l'accroissement de tous les segments des échanges, à l'exception du trafic de solides en vrac (-5,1 %). Les liquides en vrac, les conteneurs et les marchandises diverses ont augmenté, respectivement, de 6,3 %, de 7,6 % et 6 %, par rapport à 2009.

<b>Evolution du trafic portuaire de marchandises</b>						
(tonnes, nombre et %)						
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Variation 2010/2009</b>
Liquides en vrac	1 494 458	1 380 722	1 400 708	1 415 117	1 504 899	6,3%
Solides en vrac	290 916	276 875	284 188	210 739	200 005	-5,1%
Marchandises diverses	1 466 614	1 517 611	1 441 340	1 429 579	1 537 517	7,6%
Conteneurs (EVP)	158 141	150 159	146 380	142 240	150 710	6,0%

Source : DEAL

## 4. Les activités aéroportuaires

L'année 2010 a été marquée par plusieurs événements au sein de l'aéroport international Aimé Césaire. La concession de la gestion de l'aéroport à la CCIM a été prorogée de deux ans, et se terminera le 31 décembre 2012. Au cours de l'année, deux éruptions volcaniques ont perturbé le trafic aérien (Montserrat et Eyjafjöll) respectivement durant les mois de février et d'avril. Au mois de mars, un centre de vaccinations internationales et de conseil aux voyageurs a été ouvert. La compagnie Air Canada a pérennisé ses vols vers Montréal. Parallèlement, une nouvelle compagnie (LTA) propose désormais de desservir Margarita et le Venezuela. En juin, la compagnie Miami Air a mis en place des vols charter vers Miami et Atlanta. Enfin, la zone aéroportuaire a accueilli le premier salon aéronautique de Martinique. Les Ministères de l'économie et de l'équipement ont autorisé la CCIM à augmenter les redevances aéronautiques d'atterrissage, de balisage et de stationnement de 0,5 %, ainsi que la redevance passagers de 1 %.

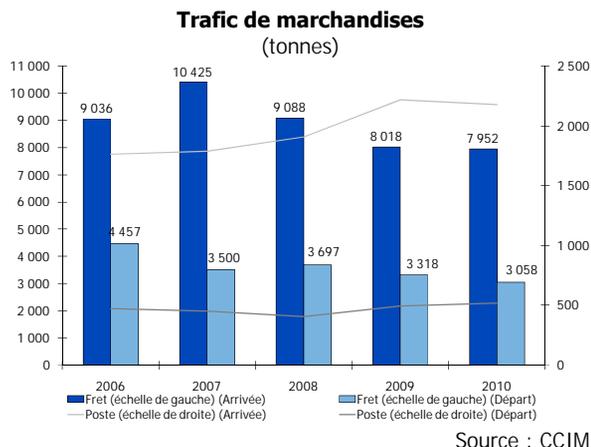
### 4.1 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

L'aéroport international Aimé Césaire, dont la gestion est assurée par la CCIM, s'étend sur une superficie de 246 hectares. Il dispose d'une aérogare de 24 000 m<sup>2</sup> d'une capacité d'accueil de 2,5 millions de passagers par an. Il comporte une piste de 3,3 km de long par 45 m de large, découpée en deux bretelles gros porteurs, avec 8 postes de stationnement, une bretelle moyens porteurs et une bretelle petits porteurs (18 postes de stationnement). Les pistes sont équipées de système d'aide à la navigation de dernière génération permettant une accessibilité permanente. Par ailleurs, la zone aéroportuaire dispose d'une aérogare de fret d'une superficie de 9 400 m<sup>2</sup> et d'une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes, ainsi que

d'une Zone d'Aviation Générale (ZAG) comportant une aire de stationnement pour avions de 12 125 m<sup>2</sup>, destinée à accueillir les avions de moins de 7 tonnes.

En 2010, le budget réalisé des investissements s'est établi à 4,2 M€ et celui des grosses réparations à 0,54 M€. Les projets ont principalement concerné les pistes (reprofilage, renforcement, marquage au sol et mise aux normes du balisage) et l'aérogare de passagers.

## 4.2 LE FRET AERIEN



Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le trafic de marchandises s'inscrit en repli en 2010, mais dans une moindre mesure : -2,9 % (contre -11 % en 2009). Dans le détail, le fret-arrivé est quasi-stable (-0,8 %), alors que le fret-départ recule de -7,8 %.

L'activité postale s'inscrit également en baisse, de -0,6 % (après +17 % en 2009), avec +5,3 % au départ de Martinique et -1,8 % à l'arrivée.

## 4.3 LES PERSPECTIVES

Pour l'année 2011, le programme d'action se développe autour de trois thèmes majeurs : le maintien de la qualité des infrastructures aéroportuaires par de nouveaux investissements, l'amélioration de la politique commerciale et enfin l'amélioration de la gestion de la concession. Le premier thème repose sur deux piliers : l'adaptation de la plateforme aéroportuaire pour les nouveaux gros porteurs et la préparation de l'évolution des infrastructures. Dans le cadre du 3<sup>e</sup> thème, la démarche en vue de la certification ISO 14000/2004 (environnement) sera poursuivie.

# Section 9

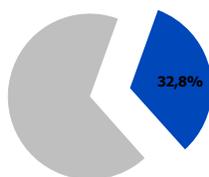
## Les autres services marchands

### 1. Quelques données structurelles

Le secteur des « autres services marchands » est composé de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Cette section est consacrée aux activités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les activités d'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, font l'objet de la section tourisme, le chapitre IV traitant intégralement des activités financières.

#### Poids du secteur dans ...

La création de richesse (2007)



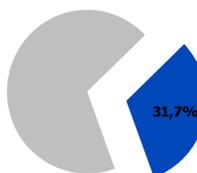
Source: Insee

Les effectifs salariés (2009)



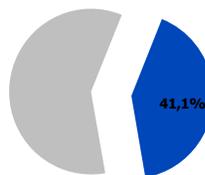
Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



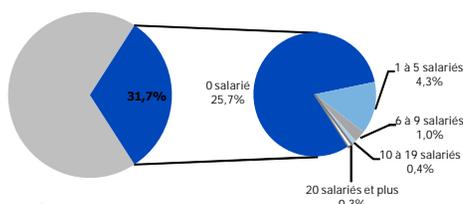
Source: Insee

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

#### La démographie des établissements (2010)



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services).

En 2007, la branche des « autres services marchands » représentait 32,8 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique, se plaçant ainsi en première position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande. Le secteur emploie 31,1 % des effectifs salariés et rassemble 31,7 % du total des établissements martiniquais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié.

## 2. Les Technologies de l'Information et de la Communication

---

### 2.1 LES CABLES SOUS MARINS

La connexion des îles de la Caraïbe au réseau numérique mondial s'opère par des câbles sous marins en fibres optiques. Le maillage couvre, outre les trois DFA, l'ensemble de la zone caribéenne. En 2010, trois câbles sous marins desservent en fibre optique la Martinique : Americas II (40 Gigabits), Eastern Caribbean Fibre System (ECFS, débit de 10 Gigabits) et enfin Middle Caribbean Network<sup>59</sup> (80 Gigabits). Sur ces câbles, le coût de location d'un Mégabit par seconde s'élève à environ 400€ (frais financiers inclus) pour les fournisseurs d'accès à internet.

### 2.2 INTERNET

Deux alternatives sont possibles en Martinique pour l'accès à internet : le bas débit et le haut débit<sup>60</sup>. L'offre d'accès à internet en bas débit est proposée par trois opérateurs : Orange, Mediaserv et Outre Mer Telecom. L'offre d'accès à internet à haut débit, en technologie ADSL<sup>61</sup>, est assurée par 4 fournisseurs d'accès : Orange, Mediaserv (groupe Guadeloupéen LORET), Only (Outre-Mer Télécom), le Câble-Numéricable. Les offres proposent, un accès multiple aux moyens de communication : internet et téléphone et/ou télévision (communément appelé « triple play »). Selon les dernières données disponibles, le taux de couverture de l'île s'élève à 97,5 % en 2009 : la quasi-totalité<sup>62</sup> de la population est éligible à au moins une offre d'accès à internet haut débit.

### 2.3 LA TELEVISION

En Martinique, l'accès à la télévision non payante hors redevance est assuré par TDF Outre Mer, qui déploie et exploite les réseaux et infrastructures nécessaires. Dans le cadre de la continuité territoriale, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) devra se substituer à la technologie analogique d'ici au 31 novembre 2011<sup>63</sup> au plus tard. La TNT est une nouvelle technologie de diffusion permettant de recevoir la télévision en numérique (meilleure qualité d'image et de son que la télévision analogique). Cette nouvelle norme, mise en place en 2005 au plan national, permettra de recevoir gratuitement 10 chaînes nationales et locales en Martinique. Comme dans les autres territoires et départements d'Outre Mer, la TNT est

---

<sup>59</sup> Celui-ci relie la Martinique à la Guadeloupe, en passant à l'ouest des eaux territoriales. Il s'agit d'une extension du Global Caribbean Network, qui appartient au Conseil Régional de la Guadeloupe et relie cette dernière à Porto Rico. Son débit d'élève à 80gigaBits.

<sup>60</sup> La différence est la vitesse du débit d'octets (ou bits) par seconde. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le haut débit est défini par un débit supérieur à 256 kilobits par seconde.

<sup>61</sup> L'Asymmetric Digital Subscriber Line (ADSL) est la technologie qui s'appuie sur le réseau téléphonique traditionnel pour le transport numérique de l'information. Il s'agit de la technologie dominante dans de nombreux pays, dont la France.

<sup>62</sup> A fin 2009, environ 4 000 lignes demeurent inéligibles au haut débit en Martinique.

<sup>63</sup> Article 2007-309 du 05 mars 2007.

accessible depuis novembre 2010. Dans le cadre de la mise en place de ce projet, l'Etat propose trois types d'aide, dont deux soumises à des conditions de ressources : l'aide à l'équipement (entre 45€ et 70€) et l'aide à l'antenne (montant maximal de 120€). L'aide à la réception s'adresse, sans conditions de ressources, aux foyers qui résident dans une zone non couverte par la TNT<sup>64</sup>. Enfin, pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou dont le taux d'incapacité est supérieur à 80 %, une aide à l'assistance technique est proposée.

## 2.4 LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Dans la mesure où il s'agit d'un service d'utilité publique, confié à Orange, 100 % du territoire est couvert par des lignes de téléphonie fixe analogiques. Le taux de couverture des foyers martiniquais atteint 100 %, avec 200 000 lignes téléphoniques utilisées. Trois opérateurs proposent l'accès au téléphone analogique fixe : Orange, Only et Mediaserv. L'offre de téléphonie mobile (y compris l'accès à la technologie 3G) est assurée par 3 opérateurs : Orange Caraïbes (filiale d'Orange France Télécom), Digicel (groupe jamaïcain), et Only, pour un taux de couverture égal à 100%. Selon l'ARCEP (Autorité de Régulation des Télécoms), le taux de pénétration est estimé à 132,7 % en Martinique à fin 2010, contre 99,1 % en Métropole.

---

<sup>64</sup> A fin 2010, la couverture du territoire en TNT est estimée à 95 %.

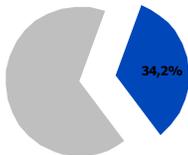
# Section 10

## Les services non marchands

### 1. Quelques données structurelles

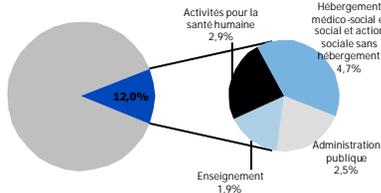
Le secteur des services non marchands, qui comprend la branche « éducation, santé et action sociale » et les administrations, a un poids majeur dans l'économie martiniquaise. Représentant environ 34 % de la valeur ajoutée totale, il se situe en deuxième position derrière les services marchands (49,5 %). En termes d'emplois, il s'établit à 42,4 % de l'emploi à la Martinique (51 000 emplois sur 120 000 environ<sup>65</sup>) et 12 % du champ des effectifs<sup>66</sup> salariés recensés par Pôle Emploi. Il représente également 9,0 % du champ des entreprises.

**La création de richesse (2007)**

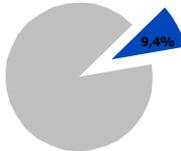


Source: Insee

**Les effectifs salariés (2009)**

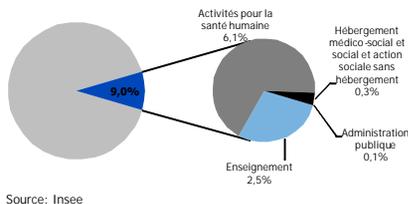


**Les créations d'entreprises (2010)**



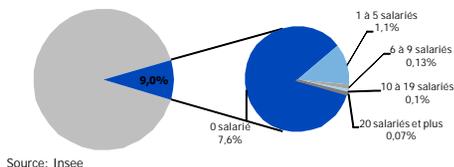
Source: Insee

**Les établissements (2010)**



Source: Insee

**La démographie des établissements (2010)**



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services).

<sup>65</sup> Source TER 2009 de l'Insee

<sup>66</sup> Les salariés du secteur public ne sont généralement pas affiliés à l'assurance chômage (salariés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics).

## 2. L'EDUCATION

---

La tendance à la diminution du nombre d'élèves du premier et du second degré, amorcée depuis une décennie, s'est poursuivie en 2010, avec un recul de -1,8 % du nombre total d'élèves. Plusieurs projets sont des priorités pour l'académie de Martinique pour l'année scolaire 2010/2011, et notamment la mise en œuvre de la réforme de la classe de seconde, l'accompagnement personnalisé, l'ouverture à l'international, le développement de l'enseignement du créole. Deux programmes ont fait l'objet d'expérimentations : le programme PARLER (parler, apprendre, réfléchir, lire, ensemble pour réussir), destiné aux élèves de maternelles, et le programme « cours le matin-sport l'après midi » dans 5 collèges.

Concernant le parc immobilier, quatre grands projets ont été financés en 2010 par le Conseil Général, dont deux réhabilitations (collège Cassien Sainte Claire à Fort-de-France et collège de Rivière Salée, pour un montant global de 4M€) et deux projets de renforcement parasismique (collège Dillon I et collège du Marigot, pour un montant global de 3,6M€).

### 2.1 LE PREMIER ET LE SECOND DEGRE

A la rentrée scolaire 2010-2011, l'académie de Martinique compte près de 350 établissements publics et privés. Pour la douzième année consécutive, le nombre total d'élèves recule (- 1600 élèves, soit - 1,8 %) pour s'établir à 89 684, établissements publics et privés confondus. Cette évolution peut être rapprochée de la diminution de - 0,6 % par an en moyenne depuis 1999 de la population des jeunes de 0 à 14 ans.

#### Panorama de l'enseignement primaire et secondaire à la Martinique à la rentrée 2010

	1er degré			2nd degré		
	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves
Publics	247	2 749	41 922	66	3 795	39 848
Privés	15	231	3 354	15	382	4560
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>2 980</b>	<b>45 276</b>	<b>81</b>	<b>4 177</b>	<b>44 408</b>

Source : Académie de la Martinique

Le nombre d'élèves scolarisés se replie en 2010 (- 1,8 %), mais cette baisse est inégalement répartie entre le primaire (-1,9 %) et le secondaire (- 0,8 %) par rapport à la rentrée précédente. Dans le premier degré, le nombre d'élèves par classe est estimé à 21,5, contre 24,4 au collège et 29,2 pour les secondes générales et technologiques. Parmi les élèves du second degré, 54 % sont inscrits au collège, 23 % au lycée et 20 % en lycée professionnel.

Selon l'académie de Martinique, le taux de réussite au Diplôme National du Brevet s'établit à 78,1 %, contre 72,4 % en moyenne pour la zone Antilles-Guyane et 84,5 % pour la France entière. Pour le diplôme du baccalauréat, le taux de réussite est estimé à 79,1 %, contre 85,5 % en moyenne en France. L'écart avec la France entière s'est réduit de moitié en 5 ans, atteignant 6,4 points en 2010.

### 2.2 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En Martinique, le campus de Schœlcher regroupe quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR) : droit, lettres, sciences humaines (y compris économie) et médecine. Trois instituts proposent également des formations : l'Institut Universitaire de Technologie (IUT),

l'Institut de Préparation aux Administrations Générales (IPAG) et l'Institut Universitaire de Formation Continue (IUFC). A la rentrée 2010-2011, 5 686 étudiants étaient inscrits en Martinique, encadrés par près de 200 enseignants.

### 3. LA SANTE

---

L'année 2010 a été marquée par la mise en place de l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui regroupe désormais l'ensemble des institutions liées à la santé<sup>67</sup>. Son objectif est d'améliorer la santé de la population et d'accroître l'efficacité du système de santé, grâce à un acteur régional unique.

Durant les trois premiers trimestres de l'année, une forte épidémie de dengue a touché la population martiniquaise. Estimés à plus de 35 000 au total, les cas recensés de cette épidémie de dengue ont atteint un pic au mois d'août. Face à cette situation, la préfecture et les collectivités locales ont mis en place un plan d'action visant notamment à l'élimination des véhicules hors d'usage (qui servent de gîte aux larves de l'aedes aegypti, vecteur de la maladie), et à la communication à destination de la population. Plusieurs équipes de militaires et de bénévoles sont intervenues auprès des communes pour aider aux opérations de destruction des gîtes larvaires.

#### 3.1 LES INFRASTRUCTURES

La Martinique dispose de douze établissements publics de santé, dont le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Fort de France, et huit établissements privés.

Depuis 2005, la future cité hospitalière de Mangot Vulcin était en construction. Elle a été officiellement livrée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 pour une ouverture prévue en juin. Ce projet a pour objectif de réunir, sur une capacité totale de près de 400 lits (dont 130 en psychiatrie), les établissements publics de santé Colson et du Lamentin. Ce chantier a nécessité un investissement total de 175 M€. Le plan de financement initial, de 127M€, se décomposait comme suit : 88M€ d'aides publiques (dont 50% du FEDER, 13 % de l'état, 16 % pour chaque collectivité locale et 3 % de la CACEM), et 39M€ d'emprunt porté par le syndicat Inter Hospitalier Mangot Vulcin, qui est maître d'ouvrage de l'opération. Le supplément de 48M€ par rapport au plan de financement initial est a été inscrit à la charge des 2 établissements promoteurs du projet, que sont le centre hospitalier du Lamentin et l'établissement public départemental de santé mentale de Colson.

Pour la reconstruction de l'hôpital du François, le plan de financement est composé de 9M€ d'aides publiques (dont 8M€ de l'Etat et 1M€ de la Région), d'un emprunt sur fonds propres de 1,5M€ et enfin 1M€ par autofinancement. Il doit être livré en novembre 2011, avec deux ans de retard sur le planning initial.

Les travaux liés au confortement de la tour d'hospitalisation du centre hospitalier de Trinité ont débuté en novembre 2010. Ils sont estimés à 1,7M€ (dont 1M€ du FEDER et le reste d'emprunt sur fonds propres). Suite au séisme de novembre 2007, la tour d'hospitalisation (7 étages) avait été déclarée inexploitable : le centre hospitalier a donc décidé, en 2010, de la renforcer par une structure métallique. La fin des travaux est prévue pour juillet 2011.

---

<sup>67</sup> DSDS, CGSS, ARH, DRSM et RSI, soit près de 200 agents.

Le principal projet pour 2011 est l'ensemble des études préalables et prestations nécessaires à la reconstruction du plateau technique du Centre Hospitalier Universitaire. La phase d'études, débutée en 2010, doit se poursuivre pendant deux ans. Intégralement financé par des aides publiques, ce projet dispose dans sa phase d'études d'une enveloppe globale de 11,7M€, dont 5,4M€ du FEDER, 3,8M€ de la Région et 2,4M€ de l'Etat.

<b>Taux d'équipement pour 1 000 habitants en 2008</b>			
	<b>Martinique</b>	DFA	France*
Court séjour			
médecine	<b>2,25</b>	2,15	2,11
chirurgie	<b>1,33</b>	1,15	1,62
gynécologie obstétrique	<b>2,16</b>	2,21	0,37
Moyen séjour			
réadaptation fonctionnelle	<b>0,42</b>	0,39	0,55
équipement global	<b>1,41</b>	1,18	1,6
Psychiatrie			
psychiatrie infanto-juvénile	<b>0,31</b>	0,42	0,83
psychiatrie générale	<b>1,08</b>	1,11	1,52
Accueil des personnes âgées			
structures d'hébergement complet	<b>48,12</b>	35,01	120,91
services de soins à domicile	<b>10,38</b>	13,34	16,98
lits médicalisés	<b>54,23</b>	45,38	96,11
Accueil des adultes handicapés			
maisons d'accueil spécialisées	<b>0,34</b>	0,36	0,58
foyers de vie	<b>0,12</b>	0,25	1,25
établissements et services d'aide par le travail	<b>1,6</b>	1,54	3,19
entreprises adaptées	<b>0,68</b>	0,26	0,56
Aide sociale à l'enfance			
lits pour jeunes de - de 20 ans	<b>4,47</b>	2,97	4,48
Hébergement et réadaptation sociale			
centres d'hébergement et de réinsertion sociale	<b>0,17</b>	0,17	0,95

Les données "France" sont celles de 2007

Source : ARS, STATISS

La Martinique se distingue des autres géographies par des taux d'équipement plus élevés qu'en France et dans la zone Antilles-Guyane pour les lits de médecine de court séjour.

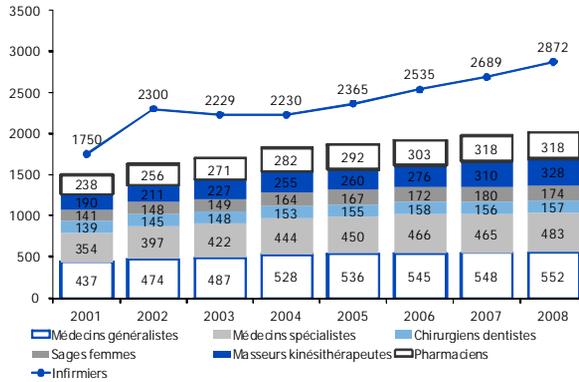
A l'inverse, les taux d'équipement en moyen séjour, psychiatrie, services de soins à domicile des personnes âgées, foyers de vie pour l'accueil des adultes handicapés, d'aide sociale à l'enfance, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, sont inférieurs à ceux de la France, voire à ceux de la zone Antilles-Guyane (psychiatrie, accueil des adultes handicapés).

### 3.2 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La densité<sup>68</sup> des professions médicales est nettement inférieure à celle de l'hexagone, mais supérieure, à la moyenne de la zone Antilles-Guyane, à l'exception des infirmiers. La densité des généralistes, des chirurgiens dentistes et des kinésithérapeutes est plus faible qu'en Métropole (respectivement 83, 38 et 66 contre 112, 62 et 81 en France hexagonale).

<sup>68</sup> La densité correspond au nombre de praticiens pour 100 000 habitants.

### Les professionnels de santé (nombre)



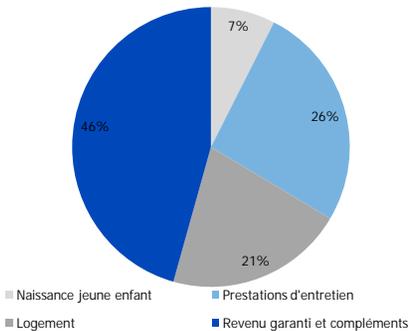
Source : ARS STATISS

### 3.3 LES DEPENSES DE SANTE

En Martinique, la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) est répartie sur 10 centres et antennes. En 2009, le montant total des dépenses de santé<sup>69</sup> s'élève à 351,2M€, en hausse de 1,1 % par rapport à 2008. Dans le détail, les dépenses liées à la maladie, qui représentent 96,7 % du total, ont augmenté de +1,4 %. A l'inverse, les dépenses de maternité et d'accident de travail, qui représentent respectivement 1,5 % et 1,7 % du total, sont en recul, de -2,1 % pour les premières et -9,1 % pour les secondes.

## 4. L'ACTION SOCIALE

### Répartition des prestations versées par la CAF en 2010 (%)



Source : CAF Martinique

Le montant global des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales s'élève à 571M€, en recul de -0,9 % par rapport à 2009.

Le nombre global de bénéficiaires est estimé à 95 053, mais ne correspond pas à la somme des bénéficiaires par prestation, un même allocataire pouvant recevoir plusieurs prestations complémentaires.

<sup>69</sup> Il s'agit ici des soins de ville, comprenant la maladie, la maternité et les accidents de travail.



## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière

## Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon le critère présenté. La notion d'EC local considérée dans les développements qui suivent correspond aux établissements de crédit et assimilés disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement dans le département. La liste des EC non installés localement telle qu'étudiée intègre les principaux EC n'ayant pas de représentation locale effective dont les encours de crédits en faveur des entités juridiques ayant leur siège social en Martinique sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

La restitution des états financiers agrégés des EC (section 2, sous-section 2) s'articule selon une approche différente. En effet, certains EC mutualisent leurs activités de « back-office » dans un des départements de la zone (ils sont dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Les indicateurs d'activité de l'établissement dans chaque département apparaissent alors plus délicats à appréhender et la production de certaines statistiques (charges d'exploitation par exemple) peut s'en trouver affectée. Ainsi, ne sont publiées dans cette section que les données concernant les EC pour lesquels les résultats conservent une grande fiabilité et une représentativité suffisante.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros<sup>1</sup> de crédits par guichet bancaire et par entité juridique et concernent les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Martinique. Cette source d'information permet, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle pertinente des encours de crédit et de leur évolution.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département. Réalisée tous les semestres par l'Idom, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités, le crédit bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

---

<sup>1</sup> Le seuil des déclarations a été ramené de 45 000 euros à 25 000 euros à compter du mois de février 2006.

## Section 1

# La structure du système bancaire et financier

---

## 1. Les faits marquants de l'exercice

---

### 1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

La place financière martiniquaise a assisté à l'arrivée d'un nouvel acteur en 2010. La société BNC SA<sup>2</sup> a reçu un agrément du CECEI, en tant qu'établissement de paiement à compter du 23 juillet 2010. Cette société est positionnée sur le marché des transferts de fonds.

L'IEDOM a poursuivi la publication semestrielle des observatoires des tarifs bancaires en 2010. La Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi avait confié à l'IEDOM la réalisation de « l'Observatoire public sur les tarifs bancaires » pour les départements et collectivités territoriales d'outre-mer. Cet observatoire est basé sur les documents publics de tarification de l'ensemble des banques installées dans les six géographies (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon). Il comprend des tarifs moyens par géographie pour une série d'indicateurs puis le détail de ces mêmes tarifs par établissement.

Le dispositif de médiation du crédit, conçu en octobre 2008 dans le cadre d'un plan national de soutien au PME, a continué d'apporter son concours aux entreprises en difficulté en 2010. Ce dispositif a été reconduit le 4 avril 2011 pour une période de deux ans jusqu'à fin 2012. Un médiateur du crédit, fonction attribuée aux directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et de l'IEDOM pour les départements et collectivités d'outre-mer, est nommé dans chaque département. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement et à leur relation avec les banques. A fin mars 2011 et depuis l'entrée en vigueur du dispositif de médiation, 133 dossiers ont été déposés en Martinique. Sur ce total, 90 dossiers (soit 68 %) ont été déclarés éligibles. Parmi ces dossiers, 67 ont été traités avec un taux de réussite de 55 % (contre 63 % au niveau national). La médiation du crédit a ainsi permis de trouver un financement à 37 entreprises (représentant un effectif global de 251 salariés), leur permettant de poursuivre leur activité.

### 1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale. L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

- **Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP)**. Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), le Comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Economie sur proposition du

---

<sup>2</sup> La société BNC était déjà présente aux Antilles, par les activités de changeur manuel de BNC Change et sa filiale (Change Caraïbe).

Gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

**- Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif.**

La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1er janvier 2011.

**- Entrée en vigueur du projet SURFI.** Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements, et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.

**- Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts.** Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.

**- Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers.** Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Economie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou

plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par le Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public. L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

**- Protection de la clientèle.** La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet ([www.abefinfoservice.fr](http://www.abefinfoservice.fr)), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

**- Publication de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.** Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

**- Frais bancaires : Remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.** Remis le 8 juillet 2010, ce rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

**- Tarifications bancaires : décisions du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).** Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures

pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1er janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1er avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une nouvelle génération de plaquettes tarifaires comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la liste des dix services et tarifs standards. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

**- Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP).** L'entrée en vigueur de ces textes le 1er novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 à 5 ans.

**- Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation.** Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur douze mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1er mai 2011.

Autres événements :

**- Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen.** Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1er novembre 2010 le prélèvement SEPA .

**- Hausse du taux du Livret A.** Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1er août 2010.

## 2. L'organisation du système bancaire

### 2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Martinique s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non. Ceux-ci se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- les banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) ;
- les banques mutualistes et coopératives ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

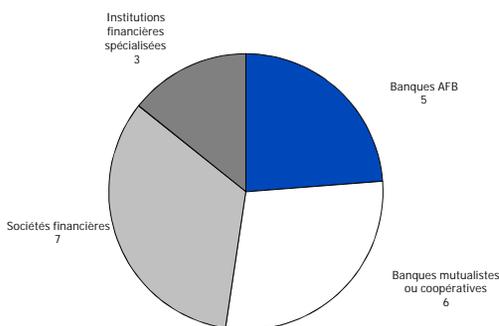
Le nouveau Système Unifié de Reporting Financier (SURFI) qui remplace depuis le 30 juin 2010 les anciens états BAFI (Base des Agents Financiers) a entraîné une redéfinition<sup>3</sup> du périmètre local.

Afin de mieux appréhender l'activité « outre-mer » d'établissements de crédit exerçant depuis la Métropole, le périmètre des ECIL (Etablissements de Crédit Installés Localement) comprend désormais, la CASDEN-BP (banque coopérative des personnels de l'Education Nationale, de la Culture et de la Recherche) et deux établissements publics : la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'Agence Française de Développement (AFD).

Compte tenu de ce qui précède, le panorama bancaire comprend ainsi 21 établissements locaux en 2010.

De leur côté, les établissements non installés localement interviennent essentiellement à partir de l'hexagone et financent plus particulièrement les entreprises et les collectivités locales.

#### Etablissements de crédit locaux



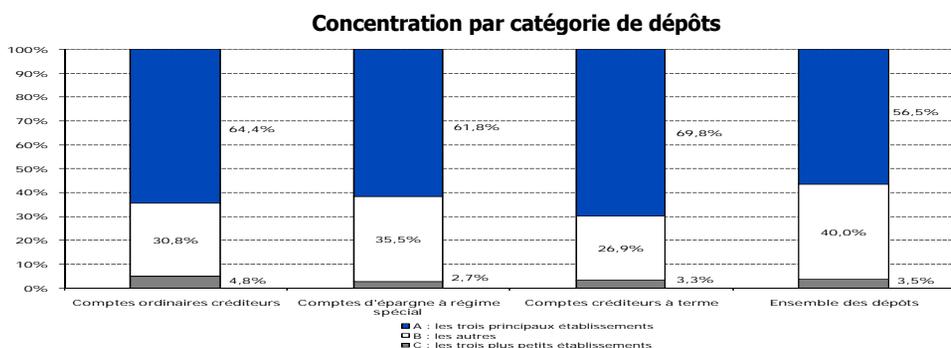
Source : Iedom

<sup>3</sup> Est ainsi considéré comme Etablissement de Crédit Installé Localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement.

## 2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

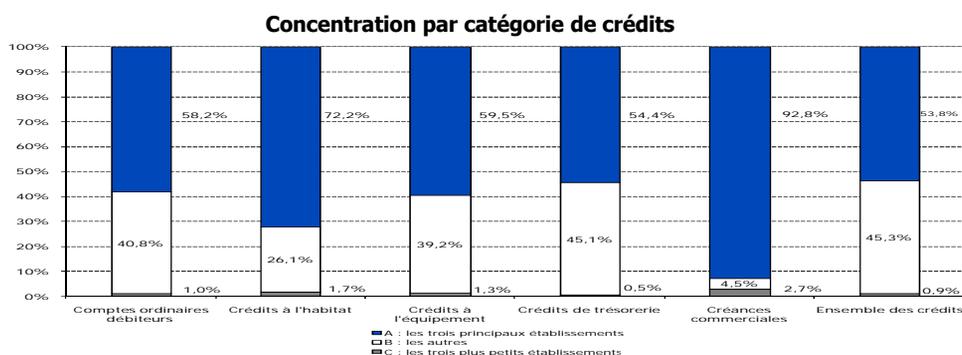
La concentration du marché est mesurée à travers la comparaison des parts de marché par type de dépôt<sup>4</sup> ou de crédit<sup>5</sup> des trois principaux établissements de crédit locaux à celle des trois établissements les plus petits et ceux situés entre ces deux catégories.

En 2010, la part de marché cumulée sur les dépôts des trois principaux acteurs de la place martiniquaise reste stable par rapport à 2009 (56,5 %), mais leur part de marché sur le secteur très concurrentiel des comptes à terme s'effritent (- 11,4 points, à 69,8 %) au profit des autres établissements. Globalement, l'activité de collecte de dépôts des autres établissements est en repli (-0,4 point, 40 %), ce qui profite aux trois plus petits établissements (+ 0,4 point, 3,5 %).



Source : Iedom

Sur le marché du crédit, la concentration est moindre en raison d'un plus grand nombre d'intervenants. En 2010, les trois établissements les plus importants enregistrent un recul de leur position avec 53,8 % de l'encours total de crédits (- 1,5 point), notamment sur les segments des comptes ordinaires débiteurs et des crédits de trésorerie (respectivement - 8,4 points et - 3,6 points). Leur positionnement s'améliore sur les créances commerciales (92,8 %) et demeure stable sur les crédits à l'habitat (72,2 %).



Source : Iedom

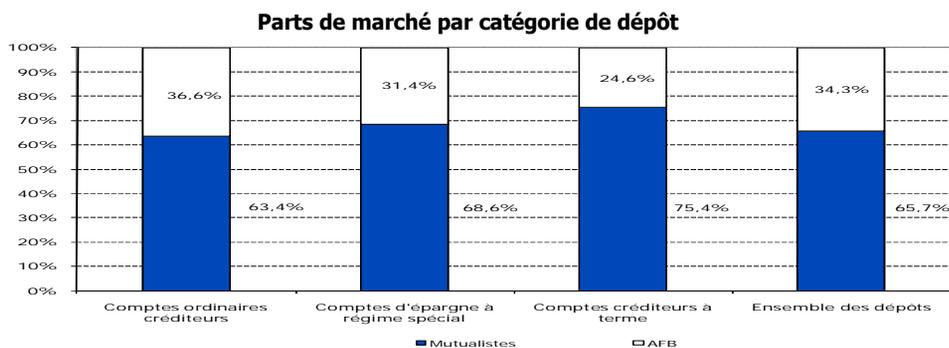
<sup>4</sup> Les dépôts de la place comprennent ceux collectés par les banques AFB et par les banques mutualistes.

<sup>5</sup> Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes et les sociétés financières.

## 2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

A fin décembre 2010, les banques mutualistes et coopératives détiennent 65,7 % des dépôts de la clientèle. Sur un an, leur part de marché se contracte légèrement d'un demi-point au profit des banques AFB qui concentrent 34,3 % du total.

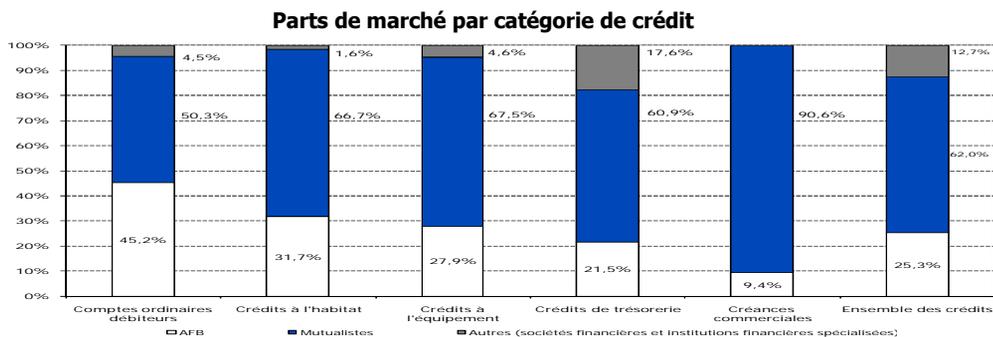
Dans le détail, les banques mutualistes améliorent leur position sur les comptes ordinaires créditeurs (63,4 %, + 1,3 point), mais connaissent une érosion sur les autres catégories de dépôts. Leur part des marchés diminue sur les comptes d'épargne à régime spécial (- 1,4 point) ainsi que sur les comptes créditeurs à terme (-11,2 points).



Source : ledom

En 2010, le marché de l'activité de crédit demeure majoritairement détenu par les banques mutualistes et coopératives dont les positions, gagnent 3,6 points, à 62 %. Pour leur part, les banques AFB contrairement à 2009 cèdent des positions sur presque tous les segments, hormis les créances commerciales (+ 0,9 point) et les crédits de trésorerie (+ 8,3 points) ; elles concentrent à peine plus du quart de l'encours total de crédit (25,3 %, - 1,6 point).

Le réseau mutualiste et coopératif qui finance majoritairement le secteur de l'habitat, y stabilise ses positions (66,7 %, - 0,4 point), mais les renforce s'agissant des crédits à l'équipement (67,5 %, + 7,2 points). Parallèlement, le poids des autres établissements (institutions financières et sociétés non financières), continue de diminuer (12,7 % ; - 2 points), avec une baisse marquée des crédits de trésorerie (- 12,5 points à 17,6 %).



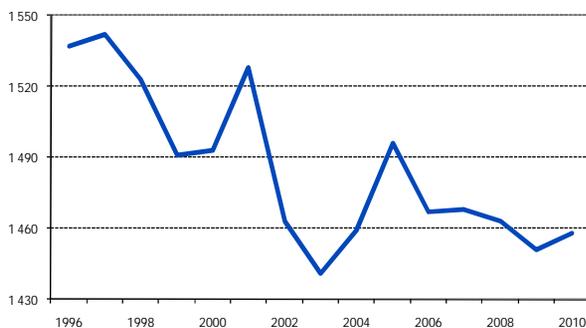
Source : ledom

## 2.4 LES EFFECTIFS

Fin 2010, l'effectif équivalent temps plein employé par les établissements de crédit locaux (hors Banque Postale) s'élève à 1 458 agents, soit une hausse de 0,5 % par rapport à 2009.

Les effectifs des banques AFB et des banques mutualistes sont relativement stables (+0,2 % et +0,4 % respectivement) alors que ceux des sociétés financières s'accroissent de 1,4 %.

**Effectifs\* des établissements de crédits locaux**



\*Effectif équivalent temps plein hors Banque Postale

Source : Iedom

### Effectif équivalent temps plein

	2006	2007	2008*	2009*	2010	Var. 2010-2009
Banques AFB	459	436	429	403	404	0,2%
Banques mutualistes	848	873	877	900	904	0,4%
Sociétés financières	160	159	157	148	150	1,4%
<b>Total</b>	<b>1 467</b>	<b>1 468</b>	<b>1 463</b>	<b>1 451</b>	<b>1 458</b>	<b>0,5%</b>

\* Chiffres rectifiés

Source : Iedom

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

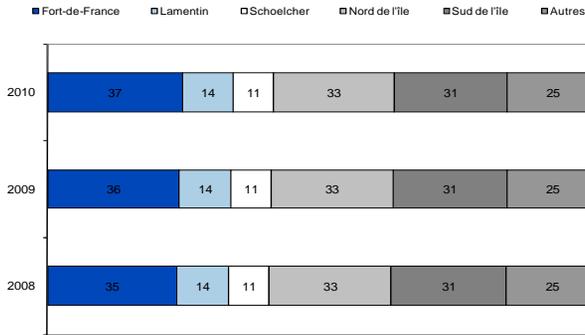
Au 31 décembre 2010, la Martinique compte 151 guichets bancaires permanents. Ce chiffre est en augmentation d'une unité par rapport à 2009, en raison d'une ouverture de guichet AFB intervenue à Fort de France (transformation en guichet de plein exercice d'une implantation annexe). Les banques AFB détiennent ainsi plus de guichets bancaires que les banques mutualistes.

**Nombre de guichets bancaires permanents**



Source : Iedom

## Guichets bancaires permanents par zone géographique



Source : ledom

La répartition géographique des guichets permanents est inchangée. La communauté urbaine du centre économique et administratif de l'île incluant Fort-de-France, Lamentin et Schoelcher regroupe 62 des 151 guichets recensés, à hauteur respective de 24,5 %, 9,3 % et 7,3 %. Par ailleurs, le Sud de l'île dispose d'un nombre de guichets bancaires permanents inférieur à celui des communes du Nord.

## Nombre de guichets bancaires permanents

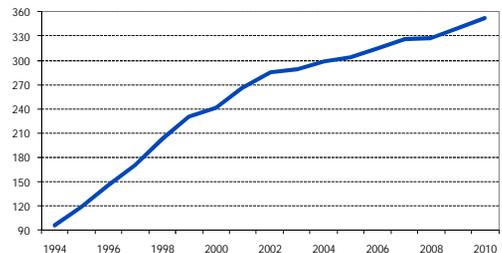
	2006*	2007*	2008*	2009*	2010	Var. 2010-2009
Guichets bancaires	146	146	149	150	151	0,7%
dont banques AFB	73	75	76	75	76	1,3%
dont banques mutualistes ou coopératives	73	71	73	75	75	0,0%

\* chiffres rectifiés

Source : ledom

Le parc d'automates bancaires installés en Martinique s'établit à 353 en 2010, soit treize unités supplémentaires (contre + 12 unités en 2009) essentiellement à Fort de France. Quatre de ces opérations ont concerné les banques AFB, neuf, les banques mutualistes.

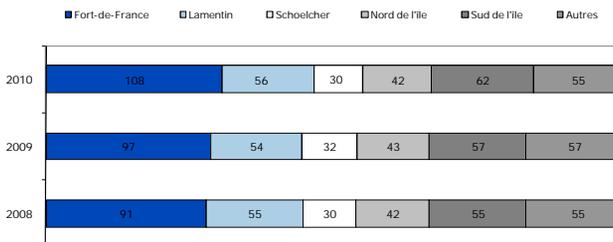
## Nombre d'automates bancaires



Source : ledom

En 2010, le positionnement des banques mutualistes sur le marché des DAB-GAB est identique à 2009, avec 66,8 % des implantations existantes.

## Nombre de GAB-DAB par zone géographique



2008 et 2009 : chiffres rectifiés

Source : ledom

Trois communes (Fort-de-France, Le Lamentin et Schoelcher) concentrent 54,9 % (+ 1,1 point) des guichets automatiques bancaires, dont 30,6 % pour la seule ville-capitale (+ 2,1 points). Le Sud de l'île compte davantage d'automates bancaires que le Nord (17,5 % des GAB-DAB contre 11,9 %).

## Nombre de guichets et distributeurs automatiques de billets

	2006*	2007*	2008*	2009*	2010	Var. 2010-2009
Guichets et distributeurs automatiques	315	326	328	340	353	3,8%
dont banques AFB	102	107	107	113	117	3,5%
dont banques mutualistes ou coopératives	213	219	221	227	236	4,0%

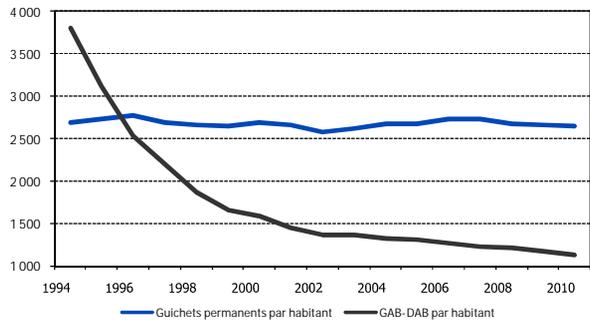
\* chiffres rectifiés

Source : Iedom

En 2010, le niveau d'équipement de la Martinique en guichets bancaires permanents demeure relativement stable. L'île compte un guichet pour 2 646 habitants, contre 2 658 l'année précédente.

En comparaison, ce ratio s'établit à un guichet pour 2 649 habitants en Guadeloupe, un pour 5 664 habitants en Guyane et un pour 1 678 habitants en France hexagonale<sup>6</sup>.

## Nombre d'habitants par guichet bancaire



Source : Iedom

Le taux d'équipement en GAB-DAB poursuit son amélioration en 2010. Le département compte désormais 1 132 habitants par automate bancaire, contre 1 172 en 2009. Comparativement, la Guyane affiche un guichet automatique pour 2 394 habitants, la Guadeloupe un pour 1 217 et l'hexagone un pour 1 177 habitants.

## Taux d'équipement en guichets bancaires

	2006*	2007*	2008*	2009*	2010	Var. 2010-2009
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	2 724	2 724	2 669	2 658	2 646	-0,5%
Nombre d'habitants par GAB-DAB	1 262	1 220	1 212	1 172	1 132	-3,4%

\* chiffres rectifiés

Calculé d'après les estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier effectuées par l'Insee.

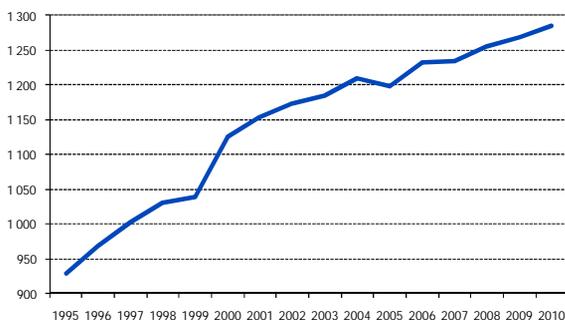
Source : Iedom

<sup>6</sup> chiffre 2009

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

En 2010, les établissements de crédit installés localement gèrent 1 285 389 comptes bancaires (+ 1,2 % sur un an). Les comptes de dépôts à vue enregistrent leur meilleure progression depuis cinq ans, soit + 2,5 % et améliorent leur positionnement dans le total, à 35,1 % (+ 0,4 point). Chaque habitant dispose en moyenne d'1,1 compte de dépôt à vue, ce chiffre demeure inchangé sur un an.

**Nombre de comptes bancaires (en milliers)**



Source : Iedom

Globalement les comptes sur livrets ne progressent que de 0,3 %. L'augmentation du nombre de livrets A (+4,2 %), s'effectue au détriment des livrets ordinaires (- 2,2 %) et des livrets jeunes (- 6,5 %). Les livrets A confortent ainsi leur position dans le total du nombre de comptes bancaires (28,1 % ; + 0,8 point), alors que les livrets bleus demeurent stables à 3,3 % du total.

A l'inverse des comptes épargne-logement dont la décroissance s'accélère depuis deux ans, la souscription aux plans épargne-logement accentue sa progression (+ 4,6 % contre + 1,2 % en 2009). De même, le nombre des comptes créditeurs à terme est de nouveau favorablement orienté (+ 6 %).

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

	2006	2007*	2008*	2009*	2010	Structure 2010	Var. 2010/2009
Comptes de dépôt à vue	418 906	426 546	438 206	440 629	451 716	35,1%	2,5%
Comptes sur livrets	693 448	686 783	703 812	717 237	719 044	55,9%	0,3%
dont : Livrets A et bleus	368 851	356 044	365 710	388 832	403 637	31,4%	3,8%
Livrets ordinaires	150 716	141 296	139 494	138 452	135 414	10,5%	-2,2%
Autres comptes à régime spécial	3 989	4 793	4 730	5 160	4 754	0,4%	-7,9%
Epargne logement	83 479	82 326	79 123	79 592	81 535	6,3%	2,4%
Comptes d'épargne logement	30 830	31 287	30 257	30 164	29 818	2,3%	-1,1%
Plans d'épargne logement	52 649	51 039	48 866	49 428	51 717	4,0%	4,6%
Plans d'épargne populaire	7 761	6 522	5 755	5 233	4 637	0,4%	-11,4%
Comptes de dépôts à terme	25 912	27 150	24 651	22 314	23 662	1,8%	6,0%
Bons de caisse et bons d'épargne	49	246	32	32	32	0,0%	0,0%
Certificats de dépôts	19	153	13	12	9	0,0%	-25,0%
<b>Total</b>	<b>1 233 563</b>	<b>1 234 519</b>	<b>1 256 322</b>	<b>1 270 209</b>	<b>1 285 389</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,2%</b>

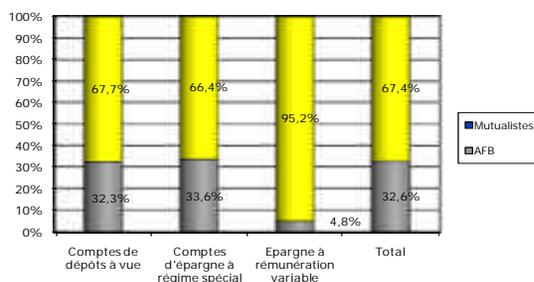
\* chiffres rectifiés

Source : Iedom

## Répartition des comptes bancaires par catégorie en 2010

Le positionnement des banques mutualistes en matière de détention de comptes bancaires se renforce en 2010 (67,4 % ; + 0,9 point).

Le réseau mutualiste améliore également ses positions sur le segment des comptes d'épargne à rémunération variable, soit 95,2 % (+ 0,3 point).



Source : Iedom

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires atteint 3,1 comptes par habitant. Pour les dépôts à vue, le rapport est de 1,1 compte par habitant. Ce ratio s'établit à 1,8 compte par habitant pour les comptes sur livrets<sup>7</sup> et à 0,2 par habitant s'agissant des comptes et plans d'épargne-logement.

### Nombre de comptes bancaires pour 100 habitants

	2006	2007*	2008*	2009*	2010	Var. 2010-2009
Tous types de comptes confondus	300	300	307	310	313	1,0%
Comptes de dépôts à vue	105	107	110	110	113	2,7%
Comptes sur livrets	174	172	177	180	180	0,0%
Comptes et plans d'épargne-logement	21	21	20	20	20	0,0%

Source : Iedom \* chiffres rectifiés

L'encours moyen des comptes ordinaires créditeurs atteint 4 377 euros contre 1 651 euros pour les comptes sur livrets et 8 094 euros pour les comptes et plans d'épargne-logement. L'encours moyen des dépôts à vue s'accroît de 1,4 %, en raison de l'augmentation de l'encours des disponibilités à vue des entreprises et des ménages. L'encours moyen des comptes sur livrets est mieux orienté qu'en 2009 (+ 0,8 % contre - 0,2 %), alors que l'encours des comptes et plans d'épargne-logement, se stabilise (- 0,1 % après - 1 % en 2009).

### Evolution de l'encours moyen (en euros)

	2006	2007	2008	2009	2010	Var. 2010-2009
Comptes de dépôt à vue	3 999	4 336	4 080	4 317	4 377	1,4%
Comptes sur livrets	1 390	1 495	1 642	1 638	1 651	0,8%
Comptes et plans d'épargne-logement	8 261	8 195	8 186	8 104	8 094	-0,1%

Source : Iedom

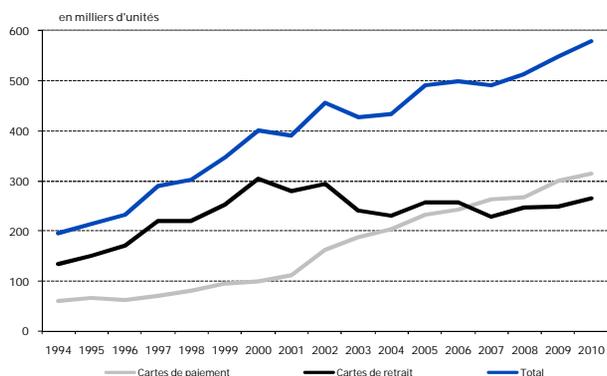
<sup>7</sup> Les comptes sur livrets regroupent les livrets ordinaires, les livrets A et bleus, les livrets jeunes, les livrets d'épargne populaire et les livrets de développement durable.

## 4. Les moyens de paiement

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation en Martinique à fin 2010 atteint 592,97 milliers d'unité soit une augmentation de 2,5 % sur un an. La progression constatée est essentiellement imputable aux cartes de paiement dont le nombre s'accroît de 7 % sur un an (après + 4,7 % l'année précédente) alors que le nombre de cartes de retrait délivrées est en baisse de 2,8 %.

#### Nombre de cartes bancaires en circulation \*



Source : Iedom

\* Seules ont été prises en compte ici les cartes bancaires émises par les établissements installés localement.

#### Nombre de cartes bancaires par type, par habitant

	2006	2007	2008*	2009*	2010	Structure	Variation 2010/2009
Nombre de cartes bancaires en circulation	491 912	514 343	548 822	578 450	592 972	100%	2,5%
- Cartes de retrait	229 067	246 876	248 853	264 270	256 857	46%	-2,8%
- Cartes de paiement	262 845	267 467	299 969	314 180	336 115	54%	7,0%
dont cartes de prestige	8 475	9 436	10 633	11 496	14 878	2%	29,4%
Nombre de cartes/ 100 hab. (1)**	79	79	86	87	91		4,6%

\* chiffres rectifiés

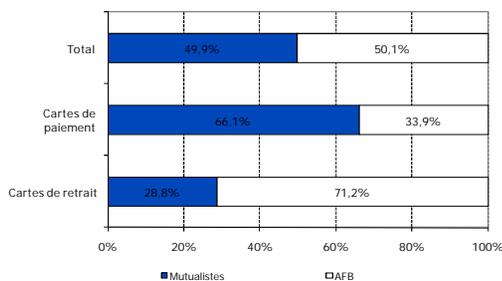
\*\* ratio rectifié depuis 2006 en raison de la révision du chiffre de la population.

(1) Afin de pouvoir effectuer une comparaison avec la Métropole, le nombre de cartes retenu pour le calcul du ratio s'entend hors « nombre de cartes de retrait d'espèces uniquement dans la banque émettrice ».

Source : Iedom

Le nombre de cartes bancaires s'établit à 91 cartes pour 100 habitants (+ 4 cartes sur un an).

#### Parts de marché sur l'émission de cartes bancaires en 2010



Source : Iedom

Contrairement à 2009 où le marché de l'émission de cartes bancaires était majoritairement détenu par les banques AFB (51,4 %), l'année 2010 est marquée par un retour à l'équilibre entre banques AFB et banques mutualistes (respectivement 50,1 % et 49,9 %). Après deux exercices caractérisés par un tassement de leurs positions (64,5 % puis 64,2 %), les établissements mutualistes regagnent des parts de marché sur le segment des cartes de paiement (66,1 %, + 1,9 point), tandis que la prédominance des banques AFB sur le marché des cartes de retrait se renforce (71,2 % contre 70 % en 2009).

## Transactions de retrait dans les DAB

Le volume des transactions enregistrées dans les GAB-DAB du département s'élève à 29,5 millions en 2010, en hausse de 7,4 % sur un an. Le montant moyen de ces transactions atteint 87 euros, contre 81 euros en 2009 et 84 euros en 2010.

## Transactions de paiement chez les commerçants

Par ailleurs, on recense 8 858 terminaux de paiements électroniques installés chez les commerçants au 31 décembre 2010, soit une progression de 5,4 % sur un an. En 2010, 29,7 millions de transactions de paiement ont été enregistrés (+ 8 % sur un an) pour un chiffre d'affaires total de 1,4 milliard d'euros (+ 7,9 %), ce qui représente un volume de facturation moyen par terminal de 166 000 euros (+ 2,6 %), et un montant moyen par transaction de 49 euros, stable par rapport à 2009.

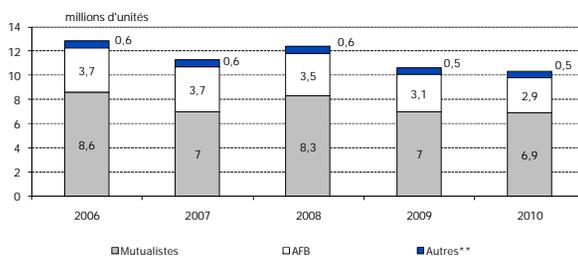
## 4.2 LES CHEQUES

Les chèques sont échangés, soit entre les différents établissements par l'intermédiaire du SIT (Système interbancaire de télécompensation), soit au sein de chacun des établissements concernés. Les chèques recensés au nom de l'ledom sont ceux traités par l'Institut pour le compte du Trésor Public.

En 2010, 10,3 millions de chèques ont été échangés dans le département, soit une diminution de 2,8 % sur un an.

Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives ont présenté 6,9 millions de chèques au SIT, soit 67 % du total. De leur côté, les banques AFB en ont échangé 2,9 millions de chèques.

**Evolution du nombre de chèques échangés \***



\* Les données du SIT ne comprennent pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement.

\*\*Autres : CDC et ledom.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane (Siedag) et la Banque postale.

Le solde (0,5 million) provient de deux établissements : la Caisse des dépôts et consignations et l'ledom.

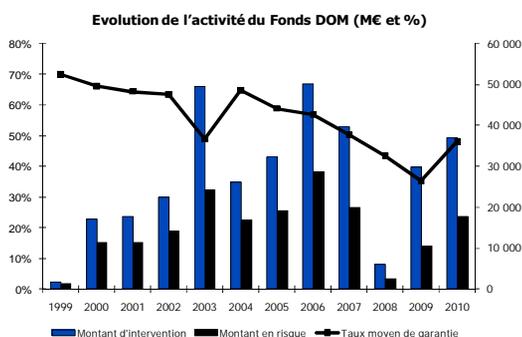
## 5. L'activité des fonds de garantie

### 5.1 LE FONDS DOM

Géré dans le cadre d'un partenariat réunissant Oséo Garantie et l'Agence française de développement (AFD), le dispositif Fonds DOM a pour objet de favoriser le développement économique et social des départements d'outre-mer en facilitant l'accès au financement bancaire des PME et TPE de ces régions. Abondé par des ressources de l'Etat et de l'Europe, le fonds DOM intervient en garantie de concours octroyés par les établissements de crédit. Tous les secteurs économiques sont éligibles au dispositif à l'exception de la promotion immobilière, l'intermédiation financière et l'agriculture hors création ou diversification d'activité.

La réouverture du fonds est intervenue début 2009, après l'arrêt en mars 2008 pour insuffisance de ressources.

Le fonds a été fortement marqué par la crise sociale de février mars 2009 qui a eu un impact sur le ralentissement des projets d'investissements.



Source : Agence française de développement

En 2010, les interventions du Fonds Dom ont concerné 183 dossiers (contre 151 en 2009) totalisant 37,1 M€ d'engagements (contre 29,8 M€ en 2009) correspondant à un montant total du risque de 17,8 M€ (contre 10,5 M€ un an plus tôt).

Le Fonds DOM retrouve ainsi un niveau proche de celui atteint en 2007 (39,7 M€ pour les engagements et 19,9 M€ pour les risques). Après avoir connu une baisse en 2008 et 2009, le taux moyen de garantie augmente en 2010 pour atteindre 48 % (contre 35,2 % en 2009).

### 5.2 LES DISPOSITIFS DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

Face à la crise financière et économique, L'Etat a pris, depuis octobre 2008, de nombreuses décisions pour limiter les effets économiques et sociaux de la crise. Un plan de relance a notamment été mis en place avec des mesures destinées à améliorer la trésorerie des entreprises, leur donner les moyens d'investir et leur garantir un accès facilité au crédit. Des dispositifs de garantie spécifiques ont été mis en œuvre en 2009 dans le cadre de ce plan, à savoir le dispositif de soutien de trésorerie des entreprises.

Ces dispositifs ont été reconduits en 2010, pour répondre aux besoins d'urgence des entreprises. En 2010 ces dispositifs ont représenté 2,6 M€ de risques pour un montant d'intervention de 4,9 M€ (47 dossiers). En cumulant l'intervention du Fonds DOM avec les dispositifs du plan de relance de l'économie, le niveau d'intervention se situe en 2010 au dessus du niveau de l'année 2007. Les activités de garantie ont ainsi concerné au total 20,4 M€ de risques associés à 42 M€ d'interventions.

## Section 2

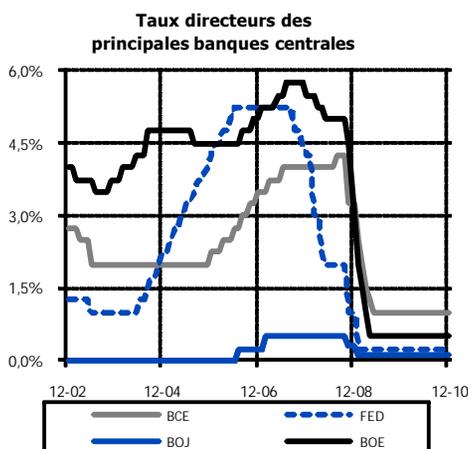
# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 leur politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. A l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1 % en 2010<sup>8</sup> son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé<sup>9</sup> à quatre reprises en 2009, la dernière modification de son taux directeur remontant au 13 mai 2009.



#### Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Opération principales de refinancement	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, au travers de mesures non conventionnelles. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3 mois, 6 mois et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

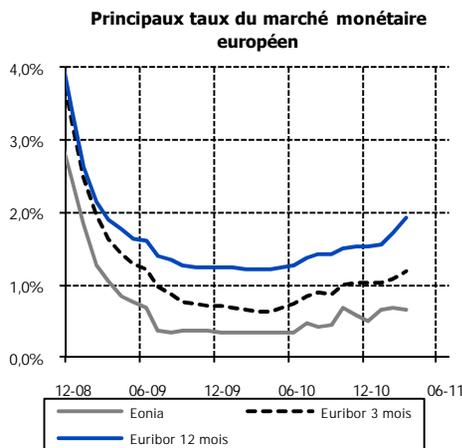
<sup>8</sup> Le 7 avril 2011, la BCE a relevé ses taux de 25 points de base portant le taux d'intérêt appliqué aux opérations de refinancement à 1,25 %, le taux de facilité de prêt marginal à 2,00 % et le taux de facilité de dépôts à 0,50 %.

<sup>9</sup> La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son principal taux MRO de 4,25% à 3,75%.

Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs. En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA<sup>10</sup>) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>11</sup>) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011 son principal taux directeur (Fed funds), à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte<sup>12</sup> à 0,75 %. Il faut également noter la poursuite en 2010 de la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par le Système fédéral de réserve.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment). La Banque centrale de Chine<sup>13</sup> fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de leurs taux directeurs en 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise en limitant l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour le taux des prêts à un an et à 3,00 % pour le taux des dépôts à un an).



## 1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2004<sup>14</sup>, le dispositif de calcul des taux de rémunération de l'épargne réglementée reposait sur l'application d'une formule d'indexation automatique<sup>15</sup> permettant de

<sup>10</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>11</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

<sup>12</sup> Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

<sup>13</sup> People's Bank of China - PBOC

<sup>14</sup> Conformément au règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 en date du 24 juillet 2003.

<sup>15</sup> Formule visant à prendre en compte l'inflation et les taux de marché, elle reposait sur la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point

déterminer, semestriellement (janvier et juillet), le taux du livret A sur lequel étaient indexés les taux des autres produits d'épargne réglementée<sup>16</sup> (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des Plans d'épargne logement (PEL). En 2008, les règles de fixation de l'épargne réglementée ont évolué. En vue de neutraliser la prise en compte d'une sur-réaction des taux courts liée aux turbulences financières, l'arrêté du 29 janvier 2008 est venu modifier la règle de calcul de la rémunération du livret A. Afin de mieux assurer la protection du pouvoir d'achat et le financement du logement social, la nouvelle formule est désormais fondée sur la moyenne des taux courts<sup>17</sup> (Euribor<sup>18</sup> et Eonia<sup>19</sup>) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %. Les taux des autres produits d'épargne réglementée, à l'exception de celui des PEL, demeurent indexés sur celui du livret A.

L'arrêté du 27 janvier 2009 vient modifier ce règlement, d'une part en limitant l'évolution des taux des livrets à 1,5 %, à la hausse ou à la baisse, et d'autre part, en confiant à la Banque de France le soin de proposer éventuellement une révision de ces taux, au 1<sup>er</sup> mai ou au 1<sup>er</sup> novembre, si elle considère que la variation de l'inflation et des taux des marchés monétaires est très importante. Ces nouvelles règles visent à éviter des variations trop brutales tout en garantissant une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation.

Après avoir enregistré sa plus faible rémunération en août 2009 (1,25 %), le taux du livret A a été revalorisé d'un demi-point en août 2010 pour tenir compte de l'évolution de l'inflation, et s'établissait à cette date à 1,75 %. Une nouvelle revalorisation intervenue au 1<sup>er</sup> février 2011 fixe son taux à 2 %.

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 1<sup>er</sup> février 2011)

Livrets A et bleu	Livret de développement durable	Livret d'épargne populaire	Plan d'épargne-logement*	Compte d'épargne-logement*
2,00%	2,00%	2,50%	2,50%	1,25%

\* hors prime d'Etat

## 1.3 LES TAUX DEBITEURS

### 1.3.1 Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête semestrielle, réalisée par l'edom au cours des mois de janvier et juillet de chaque année<sup>20</sup>, permet d'obtenir une appréciation synthétique du coût du crédit servi aux entreprises. Le champ d'application de cette enquête exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et les crédits bonifiés.

<sup>16</sup> LDD : Livret de développement durable (ex-codevi) ; LEP : Livret d'épargne populaire ; CEL : Compte d'épargne logement.

<sup>17</sup> Le taux du livret A est égal à la moyenne arithmétique entre, d'une part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 mois et la moyenne mensuelle de l'EONIA et d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur les 12 derniers mois connus de l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages. L'inflation est majorée d'un quart de point.

<sup>18</sup> EURIBOR : taux interbancaire offert entre banques représentatives de la zone euro pour la rémunération des dépôts.

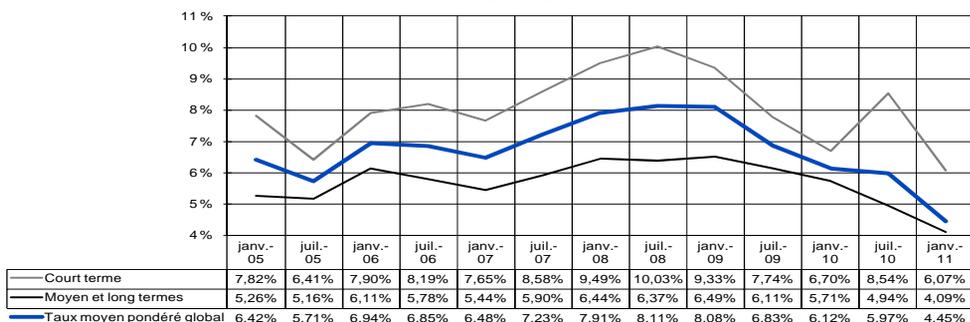
<sup>19</sup> EONIA : taux calculé par la BCE, représentatif du taux moyen des transactions de prêts non garantis, effectuées au jour le jour entre les banques (dernier mois connu).

<sup>20</sup> Cette enquête concerne 7 banques de la place : BNPPM, BDAF, SGBA, BFCAG, CRCAMM, BRED et FCMAG.

Le **taux moyen pondéré global** sur les crédits octroyés aux entreprises à la Martinique s'établit à 4,45 % lors de la dernière enquête réalisée en janvier 2011 contre 6,12 % douze mois auparavant (-167 points de base). Le coût du crédit qui avait subi le renchérissement des taux du marché jusqu'en décembre 2008, s'inscrit depuis cette date dans une tendance baissière qui s'est accentuée au second semestre 2010. Le taux global atteint ainsi en janvier 2011 un niveau inférieur à celui de la Guadeloupe (5,19 %) et proche de celui de la Réunion (4,53 %)

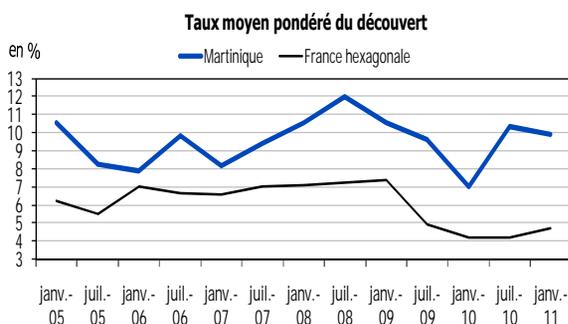
Par terme, une tendance identique est observée, notamment sur les crédits à moyen et long termes (4,09 %, -162 points de base) et les crédits à court terme (6,07 %, -63 points de base). En comparaison des autres DOM, les crédits à moyen et long termes sont plus favorables à la Martinique qu'en Guadeloupe et à la Réunion (4,09 % contre 4,18 % et 4,71 % respectivement), les crédits à court terme se situant à un niveau intermédiaire (6,07 % contre 6,76 % et 4,35 % respectivement).

### Evolution des taux moyens pondérés des crédits

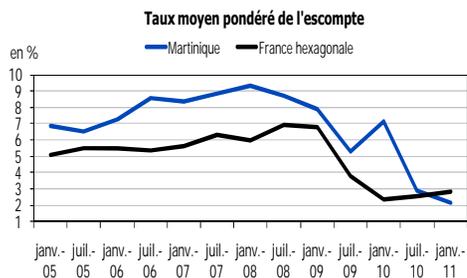


Source : Iedom – Enquêtes semestrielles sur le coût du crédit aux entreprises

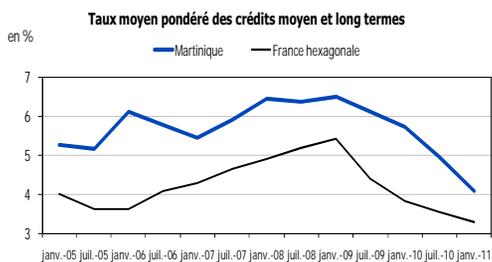
Par ailleurs, les écarts avec la métropole sont en défaveur de la Martinique s'agissant du découvert, des autres crédits à court terme et des crédits à moyen et long termes (respectivement + 5,19 points, 1,56 point et 0,81 point). Seul l'escompte est consenti à des conditions plus avantageuses (- 0,65 point).



Source : Iedom



Source : Iedom



Source : Iedom

## 1.4. LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Deux arrêtés publiés au Journal officiel du 23 mars 2011, aménagent le dispositif de l'usure en application de dispositions prévues par la loi du 1er juillet 2010 portant sur la réforme du crédit à la consommation. Les taux d'usure seront désormais calculés pour trois catégories de montants : un taux plafond pour les crédits jusqu'à 3 000 euros, un autre pour les crédits entre 3 000 et 6 000 euros et un troisième enfin pour les crédits de plus de 6 000 euros. Jusqu'à maintenant, les seuils de l'usure étaient différents selon la nature des crédits (crédit amortissable et crédit renouvelable). Il est cependant prévu une période de transition de deux ans, à partir du 1<sup>er</sup> avril pour faire converger les catégories actuelles de calcul des taux d'usure vers les nouvelles catégories. L'objectif de cette réforme est de réduire le seuil d'usure pour les crédits renouvelables d'un montant important.

## Evolution des taux d'usure

	2010				2011	
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre
<b>Crédits aux particuliers</b>						
Prêts immobiliers						
- Prêts à taux fixe	6,57%	6,29%	6,09%	5,60%	5,51%	5,61%
- Prêts à taux variable	5,92%	5,72%	5,35%	5,05%	4,96%	5,01%
- Prêts relais	6,40%	6,25%	5,96%	6,27%	5,88%	5,99%
Autres prêts						
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,45%	21,63%	21,15%	21,32%	21,31%	21,47%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viajers	19,71%	19,45%	19,27%	19,32%	19,67%	19,53%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	8,88%	8,85%	8,61%	8,15%	7,77%	8,03%
<b>Crédits aux entreprises</b>						
Découverts en compte (1)	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%	13,77%	13,77%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

## 2. Le bilan agrégé des banques locales

### 2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGE<sup>21</sup>

Dans un environnement économique convalescent, le total du bilan agrégé des quatre établissements de l'échantillon s'élevait à 4,0 milliards d'euros au 31 décembre 2010, soit une hausse de 5,7 % contre une baisse de 1,4 % un an auparavant. La structure du bilan des établissements étudiés n'enregistre pas d'évolution significative en 2010. Les opérations avec la clientèle représentent toujours la plus large part de l'actif (74,7 %) comme du passif (47,4 %).

#### Bilan agrégé des banques (en M€)

ACTIF			PASSIF			
2008	2009	2010		2008	2009	2010
726,4	727,7	787,1	Opérations de trésorerie et interbancaires	1 585,7	1 523,5	1 577,0
2 860,8	2 838,9	2 999,5	Opérations avec la clientèle	1 781,6	1 796,3	1 902,2
221,1	185,8	184,5	Opérations sur titres et diverses	152,9	128,5	143,7
-	-	-	Capitaux propres, provisions et assimilés	333,1	350,0	393,4
45,0	45,8	45,1	Valeurs immobilisées	-	-	-
<b>3 853,3</b>	<b>3 798,3</b>	<b>4 016,3</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 853,3</b>	<b>3 798,3</b>	<b>4 016,3</b>

Source : Iedom

Au passif, l'année 2010, se caractérise par la reprise des opérations avec la clientèle (+5,9 % après +0,8 % en 2009) ainsi que l'augmentation des opérations de trésorerie et interbancaire (+3,5 % après -3,9 % en 2009), les conditions de refinancement sur le marché interbancaire étant encore favorables en 2010.

Les banques de l'échantillon étudié sont structurellement emprunteuses. Leur besoin de trésorerie reste stable (790 M€ ; - 0,7 % après - 7,4 % en 2009).

<sup>21</sup> Analyse effectuée sur un périmètre de 4 banques, concentrant 56 % des parts de marché sur les dépôts et 55 % sur les crédits.

### Solde par type d'opération (en M€)

	2008	2009	2010	Var. 2010/2009
Opérations avec la clientèle	-1 079,2	-1 042,7	-1 097,3	5,2%
Opérations sur titres et diverses	-68,2	-57,3	-40,8	-28,9%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	288,1	304,2	348,3	14,5%
<b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>-859,3</b>	<b>-795,8</b>	<b>-789,8</b>	<b>-0,7%</b>

Source : Iedom

Dans le détail, le déficit du solde des opérations avec la clientèle augmente de 5,2 % en 2010, compte tenu de la hausse de l'encours de crédit de 5,7 % sur un an (contre - 0,8 % en 2009) et de l'augmentation du même ordre de l'encours des dépôts (+ 5,9 %). Le solde atteint ainsi 1,097 milliard d'euros contre 1,043 milliard un an plus tôt.

## 2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIES

En 2010, la qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux, se stabilise. L'amélioration de l'environnement économique se traduit par une stagnation des créances douteuses brutes (482 M€, +0,8 % contre + 13,8 % en 2009). Le taux de créances douteuses brutes perd ainsi 0,1 point sur un an et se situe à 6,7 %. Il demeure inférieur au taux observé à la Guadeloupe (8,5 %) et supérieur à celui de la Réunion (5,9 %).

Après la forte progression de 2009 (+20,2 %), les créances douteuses nettes se replient de 1,4 %, notamment sur la clientèle des ménages. Ce renversement de tendance se conjugue avec une amélioration de la couverture du risque de contrepartie, le taux de provisionnement ayant augmenté de 0,7 point (64,9 % à fin 2010 contre 64,2 % fin 2009).

### Risques de contrepartie sur la clientèle (en M€ et %)

	2008	2009	2010	Var. 2010/2009
Créances douteuses brutes	420,2	478,2	481,8	0,8%
Créances douteuses nettes	142,6	171,4	169,0	-1,4%
dont entreprises	86,1	113,0	113,8	0,6%
dont ménages	52,9	54,9	51,7	-5,9%
Provisions	277,6	306,8	312,8	2,0%
<b>Taux de créances douteuses brutes</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,8%</b>	<b>6,7%</b>	<b>-0,1 pt</b>
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>66,1%</b>	<b>64,2%</b>	<b>64,9%</b>	<b>+0,7 pt</b>

Source : Iedom

## 3. Les performances financières des banques locales<sup>22</sup>

Le produit net bancaire (PNB) s'est redressé en 2010, en liaison avec l'amélioration de l'activité économique et des conditions de refinancement plus favorable. Parallèlement,

<sup>22</sup> Analyse effectuée sur un périmètre de 4 banques, concentrant 56 % des parts de marché sur les dépôts et 55 % sur les crédits.

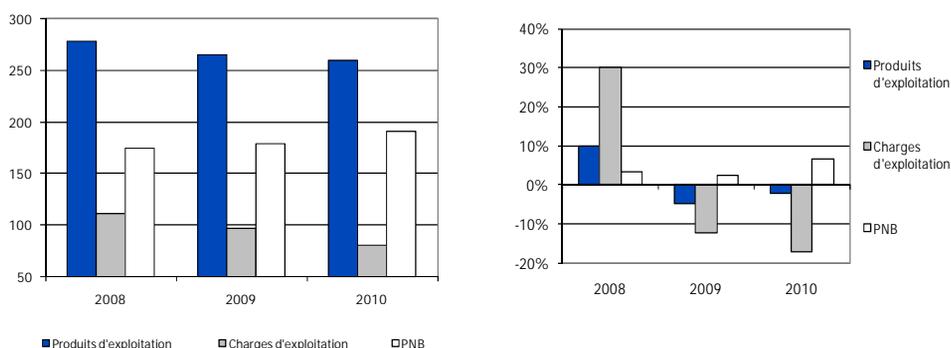
l'évolution du coût du risque et la maîtrise des frais généraux ont eu un impact positif sur leurs résultats, contrairement à l'année 2009.

### 3.1 LA FORMATION DU PNB

#### 3.1.1 L'évolution du PNB

La reprise de la progression des encours de crédits et la diminution des charges d'exploitation ont permis la progression du produit net bancaire (PNB). A fin décembre 2010, les établissements de crédit analysés ont dégagé un PNB de 190 millions d'euros, en augmentation de 6,6 % sur un an contre +2,3 % l'année précédente et +3,4 % en 2008.

**Evolution du produit net bancaire et de ses principales composantes**  
en millions d'euros en glissement annuel



Source : Iedom

Le PNB a accentué sa progression en 2010, en raison d'une baisse limitée des produits d'exploitation bancaire (- 2,0 %) par rapport aux charges de même nature (- 17,2 %).

**Evolution des produits et des charges d'exploitation (en M€)**

Charges					Produits					
déc-08	déc-09	déc-10	Var. 10/09	Var. 09/08	déc-08	déc-09	déc-10	Var. 10/09	Var. 09/08	
59,5	60,6	49,5	-18,3%	1,7%	Opérations de trésorerie	31,0	27,8	25,2	-9,6%	-10,3%
30,0	18,3	14,8	-18,9%	-39,1%	Opérations clientèle	192,3	184,6	181,9	-1,5%	-4,0%
0,9	1,1	1,0	-8,0%	ns	Opérations sur titres	1,4	0,8	1,0	18,5%	-43,0%
20,2	17,6	14,9	-15,1%	-12,9%	Opérations diverses	53,8	52,5	52,3	-0,3%	-2,5%
0,0	-0,6	0,0	ns	ns	Dot. / Rep. sur provisions	-	-	-		
<b>110,6</b>	<b>96,9</b>	<b>80,3</b>	<b>-17,2%</b>	<b>-12,4%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>278,6</b>	<b>265,7</b>	<b>260,3</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-4,6%</b>

Source : Iedom

Principale composante des charges d'exploitation supportée par les banques locales (61,7 %), les charges sur opérations de trésorerie et interbancaires se replient nettement en 2010 (- 18,3 %). Les conditions de refinancement des établissements de crédit auprès de leurs maison mères ou du marché ont été nettement favorables, les taux sur le marché

monétaire étant restés relativement bas tout au long de l'année 2010 (cf. section 2, les taux d'intérêt). Les autres postes des charges d'exploitation suivent la même tendance (-18,9 % pour les charges sur opérations avec la clientèle et -15,1 % pour les opérations diverses).

Les produits issus des opérations avec la clientèle reculent légèrement (-1,5 % sur un an) mais leur part dans le total des produits issus des opérations avec la clientèle, s'affiche en légère progression en 2010 (+ 0,4 point) pour s'établir à 69,9 %. Parallèlement, les charges sur les opérations avec la clientèle (essentiellement les intérêts versés sur les comptes d'épargne à régime spécial) poursuivent leur repli (-18,9 % en 2010 après -39,1 %), en lien avec les taux de rémunération de ces actifs.

Les produits qui découlent des opérations diverses (services financiers, opérations de hors-bilan et sur crédit bail) concentrent 20,1 % de l'ensemble des produits d'exploitation (+0,3 point sur un an). Les charges de même nature (18,6 % des charges d'exploitation) ont peu évolué sur un an (+ 0,5 point).

#### Décomposition du PNB : soldes

Structure du PNB	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Var. 10/09	Var. 09/08
Opérations de trésorerie (+)	-28,5	-32,7	-24,3	-25,7%	14,9%
Opérations avec la clientèle (+)	162,3	166,3	167,0	0,4%	2,5%
Opérations sur titres (+)	0,6	-0,3	0,0	ns	ns
Opérations diverses (+)	41,4	44,7	46,9	4,9%	8,1%
Dot./ Rep. sur provisions (-)	1,2	-0,7	-0,5	ns	ns
<b>Produit net bancaire</b>	<b>174,6</b>	<b>178,7</b>	<b>190,5</b>	<b>6,6%</b>	<b>2,3%</b>

Source : Iedom

Au final, le PNB est toujours généré en majeure partie par les opérations avec la clientèle (88 % du PNB), reflétant la place prépondérante de l'activité de banque de détail. Son poids a toutefois diminué en 2010 (-5 points), en raison de l'amélioration du déficit des opérations de trésorerie qui diminue de 8,4 M€ sur un an.

### 3.1.2 Répartition du PNB par type de produits

Produit composite par nature, le PNB peut aussi être appréhendé par les intérêts perçus, les intérêts versés, les commissions facturées ou payées et les autres produits ou charges.

Le produit des intérêts nets est resté favorablement orienté en 2010, progressant de 7,6 % sur un an (contre +5,4 % en 2009). Cette évolution est liée à une nette diminution des intérêts versés dans le cadre des opérations interbancaires (-27,4 M€ contre -34,0 M€), alors que les produits nets d'intérêts des opérations avec la clientèle (129 M€), sont restés relativement stables (+0,5 %).

### Evolution de la formation du produit net bancaire

	2008	2009	2010	Var. 2010/2009
<b>Intérêts nets</b>	<b>88,6</b>	<b>93,4</b>	<b>100,5</b>	<b>7,6%</b>
dont Opérations interbancaires	-30,8	-34,0	-27,5	-19,1%
dont Opérations avec la clientèle	120,2	128,2	128,8	0,5%
<b>Commissions nettes</b>	<b>69,1</b>	<b>63,1</b>	<b>68,1</b>	<b>7,9%</b>
dont Commissions avec la clientèle	42,1	38,1	38,2	0,4%
dont Commissions de hors-bilan	1,6	0,9	1,4	46,6%
dont Commissions d'opérations de services financiers	23,3	22,8	25,2	10,6%
<b>Produits divers</b>	<b>16,8</b>	<b>22,2</b>	<b>21,9</b>	<b>-1,2%</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>174,6</b>	<b>178,7</b>	<b>190,5</b>	<b>6,6%</b>

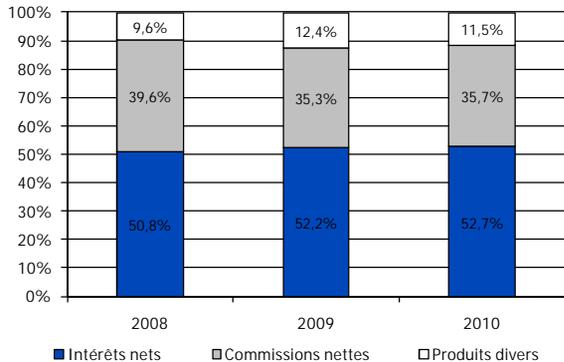
Source : Iedom

De son côté, le commissionnement se redresse, retrouvant un niveau proche de 2008. Le produit des commissions nettes augmente de 7,9 % en 2010, après -8,7 % en 2009. Cette hausse, concerne en premier lieu les commissions nettes sur opérations de services financiers (25,2 M€ ; +10,6 %), parallèlement les commissions nettes sur les opérations avec la clientèle sont restées stables (38,2 M€ ; +0,4 %).

Après s'être dégradé en 2009, le poids des commissions nettes dans le PNB total stagne en 2010 à 35,7 % (+ 0,4 point sur un an).

De même, à 52,7 %, la part des intérêts nets se renforce (+0,5 point sur un an), les produits divers suivent une tendance inverse, ils perdent - 0,9 point sur un an.

### Evolution de la répartition par nature des produits nets du PNB



Source : Iedom

## 3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE)<sup>23</sup>, marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, augmente de 16,1 % en glissement annuel (65,4 M€ contre 56,3 M€ en 2009), en raison notamment de l'augmentation mesurée des frais généraux (+3,6 % dont +0,9 % de frais de personnel) et de l'amélioration des charges refacturées (+1,5M€ sur un an).

<sup>23</sup> RBE=PNB - frais généraux

### Soldes intermédiaires de gestion (en M€)

	2008	2009	2010	Var. 10/09	Var. 09/08
Produit net bancaire	174,6	178,7	190,5	6,6%	2,4%
Résultat brut d'exploitation	55,1	56,3	65,4	16,1%	2,1%
Résultat d'exploitation	55,7	40,9	64,1	56,9%	-26,5%
Résultat courant avant impôt	55,7	41,2	65,3	58,4%	-26,1%
Résultat net	32,7	25,5	40,6	59,1%	-21,9%

Source : Iedom

Le résultat d'exploitation, qui inclut le provisionnement en capital des créances douteuses ainsi que les pertes sur créances irrécupérables (nettes des récupérations), tient compte du coût du risque. Celui-ci était nettement positif en 2009 (+ 15,4 M€) avec l'accroissement de la sinistralité, contribuant ainsi à la détérioration du résultat d'exploitation. Il a nettement décliné en 2010 pour atteindre (+1,2 M€).

Le résultat d'exploitation s'améliore nettement, à 64,1 M€ (contre 40,9 M€ en 2009). Les dotations nettes aux provisions sur créances douteuses n'atteignent plus que 0,9 M€ (contre 11,1 M€ en 2009). Les pertes nettes sur créances irrécupérables sont également mieux orientées que l'année précédente (8,8 M€ contre 11,1 M€ en 2009), alors que les intérêts sur créances douteuses s'améliorent (6,4 M€, +5,5 %). Au final, le résultat courant avant impôts atteint 65,3 M€ (contre 41,2 M€ en 2009) et le résultat net 40,6 M€ (contre 25,5 M€).

### 3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

En 2010, le coefficient net d'exploitation<sup>24</sup> de l'échantillon s'améliore à 68,4 % (- 2,2 points). Les charges de personnel absorbent 38 % du PNB, soit -2,1 points sur un an. Les indicateurs de productivité sont bien orientés, les effectifs des établissements de l'échantillon étant relativement stable (- 0,7 %). Au final, après s'être contracté en 2009, le taux de marge nette<sup>25</sup> s'est redressé en 2010 (+7,0 points contre - 4,4 points).

#### Evolution des principaux indicateurs de rentabilité et de productivité

COÛTS DE STRUCTURE	2008	2009	2010	Var. 10/09	Var. 09/08
Coefficient net d'exploitation	70,3%	70,6%	68,4%	- 2,2 pts	+ 0,3 pt
Frais de personnel / frais généraux	57,4%	59,2%	57,7%	-1,5 pt	+1,8 pt
Frais de personnel / PNB	39,1%	40,1%	38,0%	-2,1 pts	+1,0 pt
PRODUCTIVITE					
PNB / agent (en milliers d'€)	199,7	208,6	223,9	7,4%	4,4%
Crédits par agents	3 273	3 313	3 525	6,4%	1,2%
Dépôts par agents	2 038	2 096	2 235	6,6%	2,8%
RENTABILITE					
Taux de marge nette	18,7%	14,3%	21,3%	+7,0 pts	-4,4 pts

Source : Iedom

<sup>24</sup> Il mesure le poids des coûts de structure (frais de personnel, impôts, taxes, services extérieurs, dotations aux amortissements, dotations nettes aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, quote-part des frais de siège social, ...) dans le produit net bancaire.

<sup>25</sup> Le taux de marge nette est égal au résultat net rapporté au produit net bancaire.

## LE SURENDETTEMENT EN MARTINIQUE

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de Surendettement en Martinique. En 2010, 447 dossiers de surendettement ont été déposés (contre 354 en 2009, soit + 26,3 %).

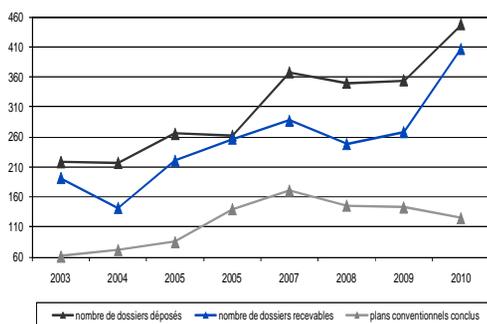
Cette hausse très sensible a été régulière tout au long de l'année et s'est accélérée en décembre, avec un nombre record de 53 dossiers déposés.

Les faits marquants de l'année 2010 sont les suivants :

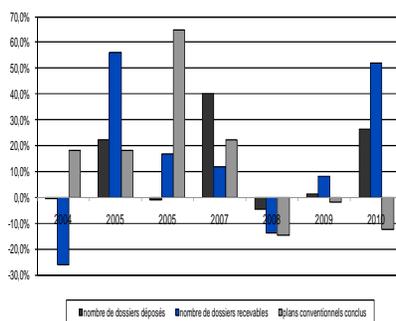
- le taux de recevabilité s'élève à 89 % (+ 3 points sur un an),
- 125 plans conventionnels ont été conclus (- 12,6 % par rapport à 2009),
- le taux de succès reste stable à 47 %,
- le taux de redépôts est en baisse de 4 points à 19 %,
- le stock de dossiers en phase amiable est resté stable à 4,2 mois.
- le taux d'orientation vers une procédure de rétablissement personnel (PRP), pouvant conduire sous certaines conditions à un effacement des dettes atteint 16 % en Martinique, contre 11 % en fin 2009,
- le taux d'ouverture de la phase de recommandation atteint 89 %.

L'événement majeur de l'année écoulée demeure le vote de la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde. Cette loi, particulièrement favorable au consommateur, revêt deux volets principaux. Le premier qui concerne la lutte contre le surendettement est entré en vigueur, pour l'essentiel, le 1<sup>er</sup> novembre 2010. Le second qui vise à supprimer les abus et les excès du crédit à la consommation, sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

**Nombre de dossiers déposés, recevabilité et plans conclus**



**Variations sur un an**



Source : Iedom

## Section 3

# L'évolution la situation monétaire

Après la récession historique de 2009, l'année 2010 aura été marquée par une reprise de l'économie de la Martinique, l'amélioration progressive de l'environnement économique aura surtout été perceptible en fin d'année. Dans ce contexte économique convalescent, la conjoncture monétaire et financière a été caractérisée par une reprise de la progression des encours bancaires et une stabilisation de l'encours des créances douteuses. Le financement bancaire a renoué avec la croissance, notamment pour les crédits aux ménages. La situation financière des agents économiques reste toutefois fragile, comme en témoigne la dégradation des indicateurs de vulnérabilité financière des ménages et les difficultés de trésorerie persistantes des entreprises.

Avec l'évolution au 30 juin 2010 des obligations réglementaires déclaratives des établissements de crédit (passage à SURFI -Système Unifié de Reporting Financier- et abandon du système BAFI) les critères de classification des établissements de crédit dans les statistiques monétaires de l'IEDOM ont été révisés. Ainsi est considéré comme Etablissement de Crédit Installé Localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement<sup>26</sup>. Par différence, les Etablissements de Crédit Non Installés Localement (ECNIL) sont ceux intervenant sans représentation locale. Les données publiées dans la présente note peuvent ainsi différer des séries diffusées jusqu'à présent par l'IEDOM. Toutefois l'ensemble des séries historiques a été revue selon la nouvelle méthodologie.

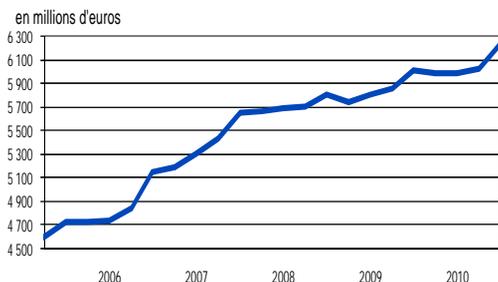
## 1. Les avoirs financiers des agents économiques

### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

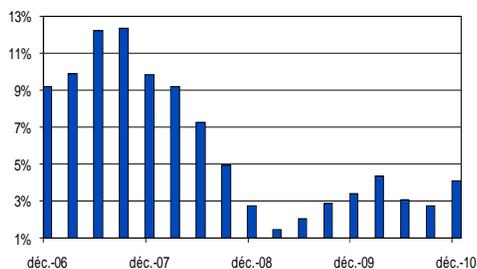
L'encours des actifs financiers<sup>27</sup> des agents économiques a continué de progresser (+4,1 % contre +3,4 % en 2009) et atteint 6,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

#### Total des actifs financiers

##### Données brutes (en millions d'euros)



##### Variation sur un an



Source : Iedom

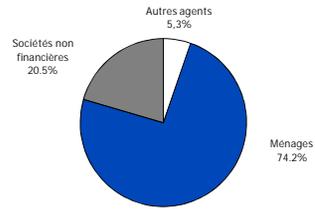
<sup>26</sup> Le périmètre des établissements locaux comprend désormais la CDC, l'AFD et la CASDEN-BP

<sup>27</sup> Le périmètre des actifs financiers des établissements locaux, prend en compte les avoirs détenus auprès de la CASDEN-BP.

Sur un an, les actifs financiers des ménages (+4,2 %) et des entreprises (+1,9 %) retrouvent un rythme proche de 2009 (+3,8 % et +0,7 % respectivement).

Les avoirs des autres agents s'inscrivent également dans cette tendance haussière (+10,8 % contre +9,1 % en 2009).

### Répartition des actifs financiers par agent économique au 31/12/2010

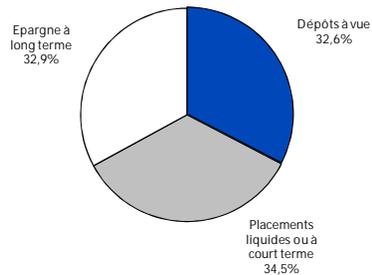


Source : Iedom

Le dynamisme de l'épargne à long terme s'est confirmé en 2011 (+ 6,1 % contre + 6 % en 2009), alors les dépôts à vue (+7 % contre +6,4 %) progressent au détriment des placements liquides ou à court terme dont l'encours se contracte de nouveau (- 0,4 % après -1,2 %).

### Structure des actifs financiers au 31/12/2010

La structure des actifs financiers fait ainsi apparaître une nouvelle érosion des placements liquides ou à court terme (- 0,8 point après - 1,7 point en 2009). Ils demeurent prépondérants dans le total à hauteur de 34,5 %, mais l'effritement de leurs positions induit un renforcement des dépôts à vue et de l'épargne à long terme. A 32,6 % et 32,9 %, ils gagnent respectivement 0,5 point et 0,3 point.



Source : Iedom

Les ménages demeurent les principaux détenteurs des actifs financiers du département et accroissent leurs positions avec 74,2 % de l'encours global (+ 0,4 point sur un an), tandis que la clientèle des entreprises voit son poids diminuer une nouvelle fois (- 0,4 point après - 0,6 point en 2009) pour s'établir à 20,5 %. La part des autres agents, en légère hausse se situe à 5,3 % (+ 0,2 point).

## 1.2 LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2010, le total des dépôts à vue s'élève à 2 milliards d'euros (+ 7 %, après + 6,4 % en 2009). Les avoirs des entreprises se renforcent (+ 8,3 % après + 5 % en 2009).

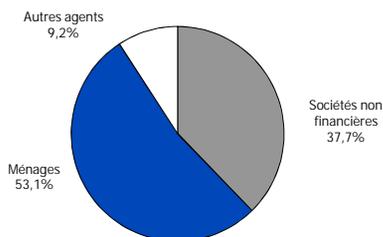
### Les dépôts à vue (en M€)



Source : Iedom

Les dépôts des ménages qui excèdent le milliard d'euros suivent une tendance similaire (+ 8 % après + 6,2 % en 2009). A l'inverse, les avoirs des autres agents sont défavorablement orientés (- 3,3 % après + 12,9 % en 2009).

### Répartition des dépôts à vue par agent économique au 31/12/2010



La position des ménages, premiers détenteurs des disponibilités à vue du département s'accroît de 0,5 point, au détriment de celle des entreprises et des autres agents, en repli respectif de 0,5 et 1 point.

Source : Iedom

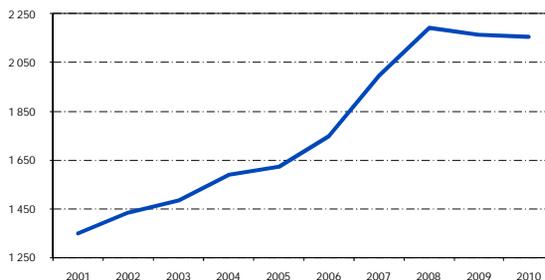
### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

Confirmant la tendance observée depuis 2009, les placements liquides ou à court terme affichent en 2010 une nouvelle baisse (-0,4 % après -1,2 %) qui profite aux dépôts à vue.

Néanmoins ce segment demeure la première composante des actifs financiers (autour de 2,1 milliards d'euros).

#### Les placements liquides ou à court terme (en M€)



Source : Iedom

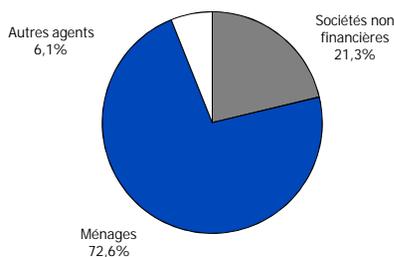
Dans le détail, l'épargne à régime spécial (comptes sur livrets ainsi que comptes d'épargne logement) s'accroît globalement de 1,9 % sur un an (contre + 0,9 % en 2009). L'encours qui s'établit à 1,4 milliard d'euros, a bénéficié du relèvement d'un demi-point du taux de rémunération de l'épargne réglementée en août 2010. L'encours des livrets ordinaires se redresse (519 millions d'euros ; + 3,8 % contre +0,5 % en 2009), alors que les livrets A et bleus continuent de progresser (481 millions d'euros, +3,7 %). L'épargne-logement est toutefois orientée défavorablement, ainsi que les livrets d'épargne populaire (- 13 %).

S'agissant des placements indexés sur les taux du marché, la baisse globale de l'encours (- 4,2 % à 772 millions d'euros) est essentiellement imputable à la diminution significative de l'encours des OPCVM monétaires (- 48 % à 314 millions d'euros). Ces placements moins rémunérateurs ont donné lieu à des arbitrages au profit de formules plus avantageuses telles les dépôts à terme et les titres de créances négociables en hausse respective de + 17,9 % et + 111,5 %.

Les ménages demeurent les premiers détenteurs d'épargne liquide ou à court terme, avec un encours de 1,5 milliard d'euros, (+ 0,3 % sur un an).

Les avoirs à court terme des entreprises qui occupent le second rang, s'érodent nettement (- 10,9 %). Seuls, les autres agents améliorent leurs positions (+ 1,2 point).

### Répartition des placements liquides ou à court terme par agents économiques au 31/12/2010

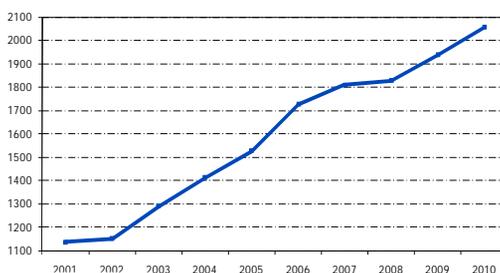


Source : Iedom

## 1.4 L'EPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques martiniquais dépasse pour la première fois les 2 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (+ 6,1 % contre +6,0 % en 2009). Le dynamisme de ce segment financier est notamment porté par l'assurance-vie des ménages.

### L'épargne à long terme (en M€)



Source : Iedom

L'encours des contrats d'assurance-vie (1,1 milliard d'euros) principal support de l'épargne à long terme, reste favorablement orienté en 2010 (+ 10,1 % sur un an contre +10,3 % en 2009), en dépit de l'érosion des taux de rendement des fonds en euros. Pour leur part, les OPCVM non monétaires<sup>28</sup> demeurent favorablement orientés et s'élèvent à 118 millions

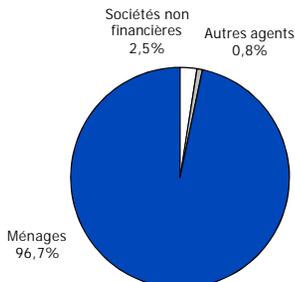
<sup>28</sup> En 2010, le CAC40 a baissé de 3,7 %.

d'euros (+ 11,1 %). Dans le même temps, l'encours des portefeuilles d'actions et d'obligations se stabilise autour de 223 millions d'euros, (+ 0,6 %), alors que celui des plans épargne-logement, stable depuis 2008 progresse de 2,5 % à 537 millions d'euros.

En 2010, en dépit d'un léger recul de leurs positions (- 0,6 point), les ménages demeurent les principaux détenteurs de l'épargne à long terme (environ 2 milliards d'euros, + 5,5 % sur un an) et concentrent 96,7 % de l'encours total.

L'épargne à long terme des entreprises se redresse sur un an (52,1 M€ ; +13,8 %).

### Répartition de l'épargne à long terme par agents économiques au 31/12/2010



Source : Iedom

## 2. Les crédits à la clientèle

En matière de distribution de crédit, deux types d'établissements interviennent en Martinique : les Etablissements de Crédit Installés Localement (ECIL) qui disposent d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement, et les Etablissements de Crédit Non Installés Localement intervenant sans représentation locale.

### LA MEDIATION DU CREDIT EN MARTINIQUE

En contrepartie du plan de financement de l'économie défini par le gouvernement le 2 octobre 2008 visant à (i) fournir aux banques de la liquidité à moyen terme (ii) tout en offrant un guichet en capital pour renforcer leurs fonds propres, les établissements de crédit se sont engagés à continuer à assurer le financement des entreprises dont notamment les PME et TPE. Le dispositif de médiation du crédit, conçu dans ce cadre, a continué d'apporter son concours aux entreprises en difficulté en 2010. A fin mars 2011 et depuis l'entrée en vigueur du dispositif de médiation, 133 dossiers ont été déposés en Martinique. Sur ce total, 90 dossiers (soit 68 %) ont été déclarés éligibles. Le dispositif a été reconduit le 4 avril 2011 pour une période de deux ans jusqu'à fin 2012.

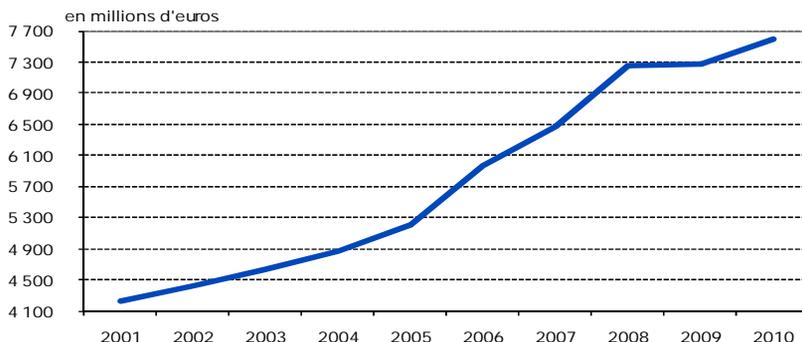
Le site [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr) détaille la démarche de présentation d'un dossier au médiateur départemental. Pour toute information complémentaire : [mediation.credit.972@iedom-martinique.fr](mailto:mediation.credit.972@iedom-martinique.fr) ou 0800 008 112 (numéro vert)

### 2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Après une année de stagnation, la conjoncture monétaire et financière de l'année 2010 a été caractérisée par une progression des encours bancaires et une stabilisation de la sinistralité. Comme en Métropole, le financement bancaire a renoué avec la croissance, notamment sur le marché du crédit aux ménages.

L'encours des crédits consentis par l'ensemble des établissements bancaires atteint 8,1 milliards d'euros (+4,1 % sur un an contre +0,9 % en 2009). Cette évolution touche particulièrement les concours à l'habitat des ménages et dans une moindre mesure ceux en faveur des entreprises. Au 31 décembre 2010, l'encours sain de l'ensemble des établissements (7,6 milliards d'euros), progresse de 4,5 % sur un an après avoir stagné en 2009 (+0,1 %).

### Encours sain de crédits (tous établissements confondus)



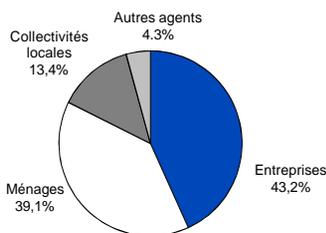
Source : Iedom

En lien avec l'amélioration de l'environnement économique, l'encours en faveur des entreprises (3,3 milliards d'euros) est orienté plus favorablement qu'en 2009 (+ 3,3 % contre - 2 %), mais ne retrouve pas la forte progression de 2008 (+ 9,8 %). La reprise progressive de l'activité s'accompagne d'un rebond des crédits d'investissement (+ 4,1 %) et des crédits d'exploitation (+ 16,4 %) qui retrouvent un niveau proche d'avant la crise. Dans le même temps, les crédits immobiliers subissent un tassement de leur encours (- 2,8 %).

Les concours en faveur des ménages (3,0 milliards d'euros + 5,5 % contre +1,2 % en 2009), sont soutenus par les crédits à l'habitat (+ 8,4 % contre +4,3 % en 2009), mais pâtissent de la stagnation du crédit à la consommation (- 0,5 % après - 4,7 %). Les concours octroyés aux collectivités locales sont en baisse (1,0 milliard d'euros, - 3,8 %), en raison du repli des crédits d'investissement (- 4 %).

Au niveau de la structure par agents économiques, les entreprises maintiennent leur position de principaux bénéficiaires des crédits sains, avec 43,2 % de l'encours global, dont un tiers lié au financement de l'immobilier (constitué notamment du logement social), devant les ménages (39,1 %), les collectivités locales (13,4 %) et les autres agents (4,3 %). Les parts des ménages et des autres agents sont ainsi les seules à progresser en 2010.

### Répartition des concours bancaires par agents économiques au 31/12/2010

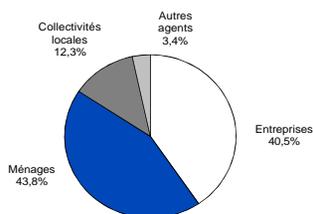


Source : Iedom

Au cours de l'année 2010, la part des banques locales<sup>29</sup> dans le financement des agents économiques a légèrement diminué (89,0 % contre 89,6 % en 2009). La part des ménages atteint 99,3 % contre 83,1 % pour les entreprises et 81,2 % pour les collectivités locales.

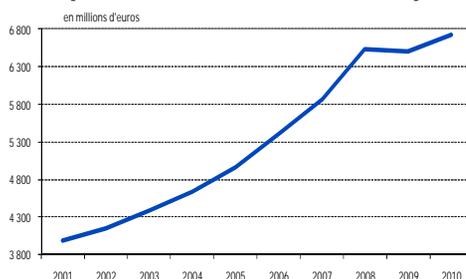
## 2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

### Répartition des concours bancaires par agents économiques au 31/12/2010



Source : Iedom

### Encours de crédits sains (établissements de crédit locaux)

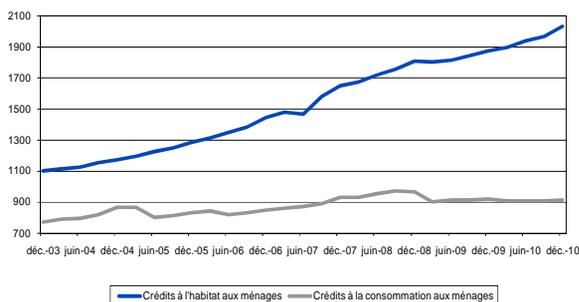


Source : Iedom

L'amélioration de l'activité bancaire se retrouve au niveau de la progression des encours bruts de crédits des établissements installés localement (+3,3 % dont +3,5 % pour l'encours sain) à 7,2 milliards d'euros. Les ménages, premiers emprunteurs avec 2,9 milliards d'euros (43,8 % de l'encours sain), ont eu un recours accru aux crédits à l'habitat (+8,5 %<sup>30</sup> contre +3,8 % en 2009). Comme en métropole, les transactions du secteur immobilier ont été favorisées par un niveau historiquement bas des taux des crédits à l'habitat.

### L'encours des crédits à la consommation et à l'habitat des ménages

Parallèlement, l'encours des crédits à la consommation s'est stabilisé après la baisse de 2009 (- 0,5 % contre - 4,8 %), en lien avec les ventes de véhicules automobiles qui ont été dynamiques en fin d'année.



Source : Iedom

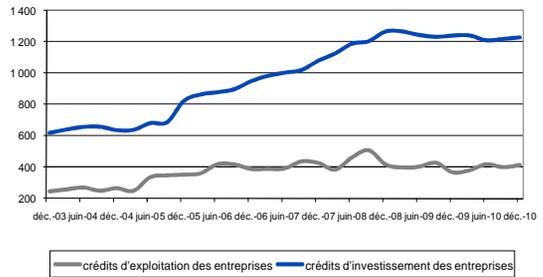
Les entreprises (2,7 milliards d'euros d'encours) ont enregistré une évolution mitigée de leur encours (+0,2 % dont +12,9 % pour les crédits d'exploitation et -0,9 % pour les crédits d'investissement).

<sup>29</sup> La redéfinition du périmètre des établissements locaux, a entraîné une augmentation du poids de ces établissements dans l'encours total.

<sup>30</sup> Soit un niveau proche de celui de la Métropole (+8,0 % en 2010).

### L'encours des crédits d'exploitation et d'investissement des entreprises

L'encours des comptes ordinaires débiteurs a reculé (-14,1 %) après avoir progressé vigoureusement en 2009 (+23 %), rendant compte d'une amélioration de la situation financière des entreprises.

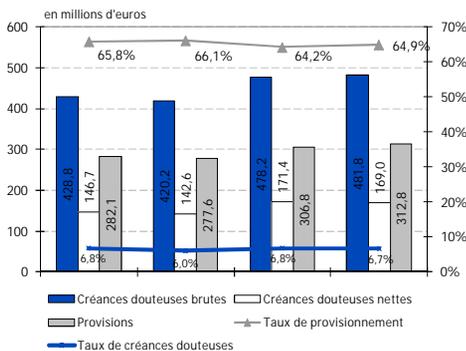


Source : ledom

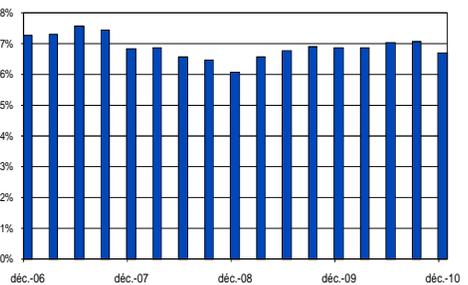
La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux s'est stabilisée en 2010. Les créances douteuses brutes (482 millions d'€) ont nettement ralenti leur progression (+0,8 % contre +13,8 % en 2009). Le poids des créances douteuses dans l'ensemble des concours consentis par les établissements de Martinique s'est ainsi stabilisé se situant à 6,7 %<sup>31</sup> (-0,1 point).

Cette évolution se conjugue avec une amélioration de la couverture du risque de contrepartie, le taux de provisionnement est en hausse de 0,7 point (64,9 % fin 2010 contre 64,2 % fin 2009).

### Risque global de la place bancaire locale



### Taux de créances douteuses brutes



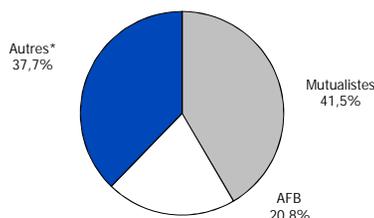
Source : ledom

<sup>31</sup> La redéfinition du périmètre des établissements locaux, a entraîné une diminution du taux de créances douteuses par rapport aux anciennes séries, qui s'explique par le poids plus important des encours des collectivités locales dans le nouveau périmètre.

Sur un an, la concentration des créances douteuses par type d'établissement a suivi quelques évolutions.

La part de marché des banques AFB (20,8 %) ainsi que celle des autres établissements (sociétés financières et institutions financières spécialisées, 37,7 %) s'inscrivent en repli respectif de 2 points, au détriment des banques mutualistes qui concentrent désormais 41,5 % des créances compromises de la place bancaire martiniquaise (+ 4 points).

### Répartition de l'encours douteux par type d'établissement au 31/12/2010



Source : Iedom

\* La catégorie « Autres » regroupe les sociétés financières et institutions financières spécialisées.

## LE MICROCRÉDIT A LA MARTINIQUE : UN APPUI AU DYNAMISME DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE<sup>32</sup>

Apparue d'abord dans les pays en développement, cette forme de financement s'est progressivement étendue aux pays développés. Cet outil permet de financer les projets de création d'entreprise, ceux qui sont habituellement exclus du système de crédit classique parce qu'ils ne présentent pas les garanties nécessaires pour obtenir un prêt.

En France, le microcrédit commence à se développer dans les années 1990 sous l'impulsion d'acteurs privés qui s'installèrent progressivement outre-mer. A la Martinique, l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) et Martinique Initiative (du réseau France Initiative) en sont les principaux acteurs. Si, comme dans l'ensemble de la France, l'activité de microcrédit à la Martinique est modeste, comparée à la masse des crédits distribués aux agents économiques, son rôle dans la création d'activité et le soutien à l'emploi est de plus en plus significatif et le département est un des plus actifs de l'outre-mer dans ce domaine : en 2009, il a concentré environ 30 % du nombre de microcrédits octroyés dans les DOM.

La demande potentielle de microcrédit est plus importante à la Martinique qu'en France métropolitaine, en raison d'un moindre accès au crédit classique et d'une part plus importante de la population en situation précaire. L'activité de microcrédit (3,1 M€ pour 749 prêts) s'est renforcée en 2009 sous l'effet de la crise économique. L'encours moyen atteignait 4 412 euros, le public concerné est souvent féminin et constitué majoritairement par des demandeurs d'emploi. Le commerce (46 %) et les services (26 %) totalisent la plus grande part des projets financés. Le microcrédit contribue à la dynamique de création d'entreprises à la Martinique : environ 450 entreprises ont été créées avec le support du microcrédit en 2009, soit 1 entreprise sur 10.

<sup>32</sup> Note expresse IEDOM N° 86 (janvier 2011)

## 3. La circulation fiduciaire

---

### 3.1 LES BILLETS

L'IEDOM agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales les billets qui ont cours légal dans la zone euro.

#### LES BILLETS FRANCS

Les billets francs n'ont plus cours légal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date de l'introduction de l'euro. Cinq coupures demeurent échangeables jusqu'au 17 février 2012 : 500 F Pierre et Marie Curie, 200 F Gustave Eiffel, 100 F Paul Cézanne, 50 F Saint- Exupéry et 20 F Debussy.

#### 3.1.1 Les billets euros

L'émission nette globale représente la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués par l'Institut d'émission en Martinique pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1<sup>er</sup> janvier 2002). Les données présentées ci-après ne sauraient prétendre appréhender la situation fiduciaire globale de l'île. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion de mouvements de voyageurs, l'estimation du nombre de ces billets restant difficile à apprécier.

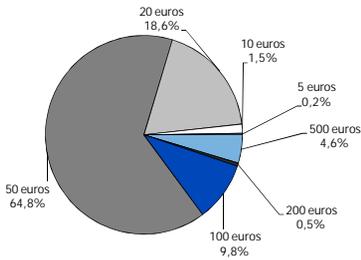
Au cours de l'année 2010 en Martinique, 68,6 millions de billets euros ont été délivrés et 67 millions retirés de la circulation, soit une émission nette de 1,6 million de billets euros, représentant 68,6 millions d'€, toutes coupures confondues. L'émission nette est en diminution de 10,2 % sur un an (contre - 9,8 % en 2009). Depuis l'introduction de l'euro, le cumul de l'émission nette atteint 18,2 millions de billets pour une valeur totale avoisinant les 719 millions d'euros

A fin 2010, la répartition des émissions nettes à la Martinique fait ressortir les tendances suivantes :

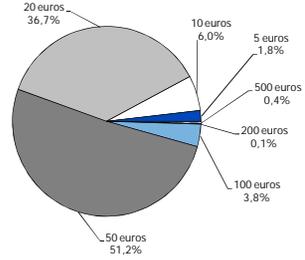
- une prédominance accrue de la coupure de 50 euros aussi bien en valeur qu'en volume. Elle concentre ainsi 51,2 % du nombre de billets émis (+ 0,7 point), et près des deux tiers en valeur ;
- une répartition en valeur inchangée (15 %) des trois coupures les plus élevées (500, 200 et 100 euros) dans la circulation totale;
- une faible utilisation de la coupure de 200 euros (0,5 % des émissions nettes en valeur et 0,1 % en volume) ;
- une valeur moyenne du billet en circulation stable à la Martinique à 39,5 euros (39,2 euros en 2009).

Au 31 décembre 2010, l'émission nette cumulée de billets par habitant s'élève à 1 800 euros (+ 11,8 % par rapport à 2009).

Répartition par coupure de l'émission nette de billets euros à fin décembre 2010 (en valeur)



Répartition par coupure de l'émission nette de billets euros à fin décembre 2010 (en nombre)



Source : Iedom

### 3.1.2 Les prélèvements et versements de billets euros

Au cours de l'année 2010 la moyenne mensuelle de billets prélevés aux guichets de l'agence IEDOM de la Martinique s'est élevée à 5,7 millions contre 5,6 millions pour les billets versés (5,4 millions et 5,3 millions en 2009). Ces chiffres contrastent avec ceux de 2009, dont le premier trimestre marqué par un conflit social majeur pour l'économie de l'île, s'était caractérisé par une baisse historique des entrées et des sorties de billets en février.

En 2010, confirmant la tendance amorcée en 2009, le taux de retour<sup>33</sup> du billet de 500 euros a poursuivi son amélioration s'établissant à 73,4 %, contre 65,5 %, soit +7,9 points (52,2 % en 2008). Pour autant, il se situe nettement en dessous de celui des autres coupures dont le taux de retour moyen reste supérieur à 97 %.

Hormis la coupure de 20 euros dont le taux de retour est stable, celui des coupures de 200, 100, 50 et 10 euros gagne respectivement 11,5 points, 2,2 points, 1,1 point et 0,9 point.

<sup>33</sup> Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets ou de pièces versés aux guichets et le nombre de billets ou de pièces prélevés.

**Mouvements de billets euros enregistrés aux guichets de l'Iedom à fin 2010 (en milliers d'unités)**

Coupures	Prélèvements	Versements	taux de retour	
			2009	2010
500 euros	12,8	9,4	65,5%	73,4%
200 euros	16,8	19,5	104,6%	116,1%
100 euros	1 078,6	994,5	90,0%	92,2%
50 euros	17 690,2	16 753,9	93,6%	94,7%
20 euros	35 336,4	34 709,1	98,1%	98,2%
10 euros	12 627,6	12 647,2	100,6%	100,2%
5 euros	1 874,7	1 903,6	100,6%	101,5%
<b>Total</b>	<b>68 637</b>	<b>67 037</b>	<b>97,3%</b>	<b>97,7%</b>

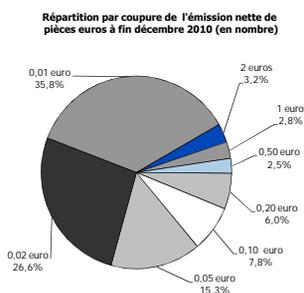
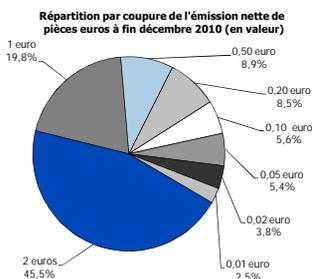
Source : Iedom

### 3.2. LES PIÈCES

Agissant pour le compte du Trésor public, l'Iedom assure également l'émission de pièces métalliques euros.

#### 3.2.1 Les pièces euros

Au 31 décembre 2010, l'émission nette de pièces euros s'élevait à 160,5 millions d'unités (+ 9,3 %) pour une valeur de 22,6 millions d'euros (+ 7,8 %). La demande de pièces de faible valeur faciale (1, 2 et 5 centimes d'euros), reste forte. Elle représente, en nombre, 77,7 % de l'émission divisionnaire (+ 0,3 point sur un an). Sur un an, l'émission nette s'élève à 13,7 millions d'unité (+17,2 %). A fin décembre 2010, l'émission nette de pièces par habitant s'élève à 56 euros, contre 52 euros précédemment.



Source : Iedom

#### 3.2.2 Les prélèvements et versements de pièces euros

Sur un an, l'analyse des flux de pièces euros comptabilisés aux guichets de l'Institut d'émission fait apparaître un accroissement des prélèvements de 22,9 %, (après - 14,5 % en

2009), rendu possible grâce à une reprise de l'activité. Le constat est identique s'agissant des versements qui progressent globalement de 42 %.

Le taux de retour des pièces de moindre valeur faciale est faible. Il atteint 0 % pour la pièce de 1 centime et 1,2 % pour celle de 2 centimes (contre 2,3 % et 2,7 % respectivement en 2009). Une exception toutefois, la coupure de 5 centimes voit son taux de retour en nette amélioration (5,7 % après 2,1 % en 2009), contrebalancé par une demande en hausse de 28 % et des versements qui ont triplés.

A fin 2010, la valeur moyenne d'une pièce en circulation à la Martinique a progressé de 22 % s'établissant à 0,44 euro (0,36 euro au 31 décembre 2009) pour un nombre moyen de 402 pièces détenues par habitant (363 pièces précédemment).

#### **Mouvements de pièces euros enregistrés aux guichets de l'Iedom à fin 2010 (en milliers d'unités)**

Coupures	Prélèvements	Versements	taux de retour	
			2009	2010
2 euros	1 115,2	717,0	61,9%	64,3%
1 euro	1 154,6	895,5	82,0%	77,6%
0,5 euros	773,8	516,0	54,3%	66,7%
0,2 euros	1 608,3	979,2	48,3%	60,9%
0,10 euros	1 645,4	759,6	28,1%	46,2%
0,05 euros	2 281,1	129,0	2,1%	5,7%
0,02 euros	3 847,7	45,0	2,7%	1,2%
0,01 euros	5 310,0	0,0	2,3%	0,0%
<b>Total</b>	<b>17 736</b>	<b>4 041</b>	<b>17,2%</b>	<b>22,8%</b>

Source : Iedom

## 4. Les grandes tendances du financement de l'économie

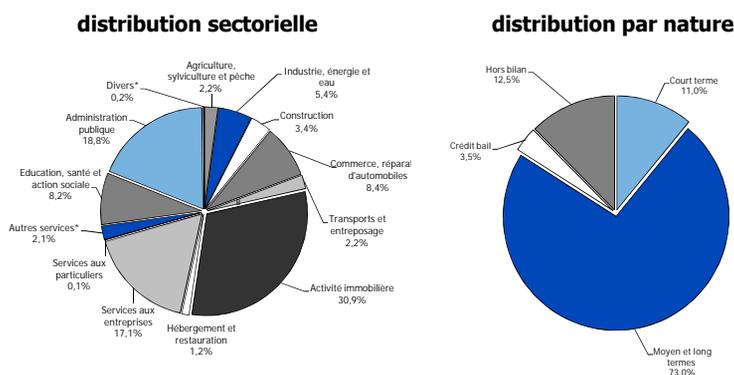
Les données présentées ci-après sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Ce fichier recense l'ensemble des encours de crédit des professionnels déclarés par les établissements de crédit français, par guichet et par entité juridique, selon un seuil de recensement fixé à 25 000 euros.

Au 31 décembre 2010, l'encours des financements consentis aux entreprises et aux collectivités de la Martinique atteint 5,4 milliards d'euros, soit une progression de + 2,1 % contre + 0,8 % en 2009 et +10,5 % en 2008, qui traduit un rebond du rythme de croissance (+ 1,3 point sur un an). Ces financements concernent 12 950 bénéficiaires (- 4 % sur un an), soit un encours moyen de 420 000 euros (+6,3 % sur un an).

L'analyse sectorielle, montre des évolutions contrastées. Ainsi, les secteurs les plus prépondérants (activités immobilières et administration publique) connaissent une régression de leurs encours, alors que plusieurs secteurs de l'économie marchande sont en croissance, en liaison avec l'amélioration de l'environnement économique.

L'encours des « activités immobilières » (1,7 milliard d'euros) a diminué de - 1,5 %, contrastant avec la croissance des années précédentes (+ 1,6 % en 2009 et + 3,8 % en 2008). Parallèlement, les l'encours des secteurs de la construction (182 M€) et de l'hébergement restauration (63 M€), qui avaient été particulièrement impactés par la crise économique, poursuivent leur repli (- 6,6 % après - 6,7 % en 2009 et -6,5 % après -13,5 %). En revanche, les activités du commerce se redressent, leurs encours de risques augmentent de 13,0 % après - 7,9 % en 2009.

### Répartition des encours de crédits du SCR au 31 décembre 2010



\*Divers : activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre , activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre , activités des organisations et organismes extraterritoriaux, activités des organisations associatives.

\*\*Autres services : autres services marchands ne pouvant être classés dans les services aux entreprises ou les services aux particuliers.

Source : Banque de France

La répartition de l'encours global se caractérise par un poids important des secteurs « activité immobilière », « administration publique » et « services aux entreprises ». Ces trois secteurs concentrent 66,8 % de l'encours total (contre 68,9 % en 2009), l'activité immobilière comptant à elle seule pour 30,9 %.

Par nature, les crédits à moyen et long termes constituent l'essentiel du financement de l'économie martiniquaise. Ce type de concours représente près des trois quarts de l'encours total (73,0 %, en baisse de 1,3 point sur un an). Le solde se répartit de manière relativement équilibrée entre le court terme (11,0 %, +1,6 point) et les engagements de hors bilan (12,5 %, - 0,4 point par rapport à décembre 2009), tandis que le crédit-bail demeure marginal avec 3,5 % de l'encours total (+0,1 point).

Le secteur des services est principalement financé à long terme. Le poids des crédits à moyen et long termes représente ainsi 84,3 % des encours des activités immobilières, 88,5 % pour l'administration publique, 79,1 % pour l'éducation, santé et action sociale, et 67,3 % pour les services aux entreprises.

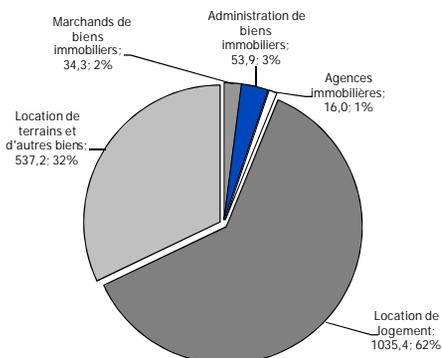
Inversement, comparativement aux autres secteurs économiques, les secteurs du commerce et de l'hébergement, restauration privilégient les financements de court terme avec des poids respectifs de 26,2 % et 49,8 % par rapport à leur encours total. Par ailleurs, les secteurs de la construction et du commerce, ont une part significative de leur financement en hors bilan (37,1 % et 22,9 % respectivement).

## 4.1 LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2010, le secteur immobilier représente à lui seul 30,9 % de l'ensemble des concours recensés et demeure le premier secteur bénéficiaire de concours bancaires consentis par les établissements de crédit. Ces derniers totalisent 1,7 milliard d'euros sur ce secteur (en baisse de 1,5 % sur un an) pour 3023 bénéficiaires. L'encours moyen s'établit ainsi à 555 000 euros. L'essentiel des financements demeure à moyen et long termes.

Le financement de la location de logements<sup>34</sup> est largement majoritaire avec 62 % de l'encours total (1 035 M€), suivi de la location de terrains et des autres biens (537 M€) et de l'administration de biens (54 M€).

**Répartition du financement immobilier par sous secteurs (en M€ et %)**



Source : Banque de France

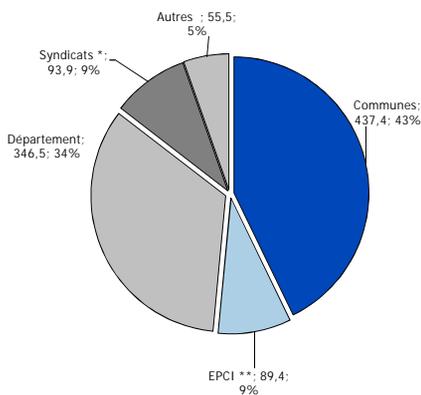
## 4.2 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2010, le secteur public local<sup>35</sup> bénéficie de 1,02 milliard d'euros d'encours de crédits (soit 18,8 % des encours déclarés au SCR) dont l'essentiel est à moyen ou long terme (88,5 % du total).

L'encours du secteur public local est en diminution en 2010 (- 4,5 % contre +1,6 % en 2009 et + 16,5 % en 2008).

Les communes (43 %) sont les premiers emprunteurs du secteur public local, suivies du Département (34 %), des établissements publics de coopération intercommunale (9 %) et des syndicats communaux ou intercommunaux (9 %).

**Répartition des encours du secteur public local (en M€ et %)**



Source : Banque de France

\* Syndicats : syndicat intercommunal à vocation multiple, syndicat intercommunal à vocation unique, syndicat mixte communal, autre syndicat mixte  
\*\* EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

<sup>34</sup> L'encours comprend notamment celui des sociétés de location de logements à loyers modérés (Martiniquaise HLM, Ozanam SA Habitation Loyer Modéré et SIMAR).

<sup>35</sup> cf. Chapitre II, 3. Les finances publiques locales



## Perspectives

---

La conjoncture économique demeure incertaine au début de l'année 2011 malgré le redressement observé en 2010. Alors que la consommation des ménages est restée bien orientée, l'activité des entreprises a été pénalisée par plusieurs conflits sociaux, qui ont désorganisé les chaînes d'approvisionnement logistiques et entamé la confiance des entrepreneurs.

Si l'inflation était modérée en 2010, l'augmentation de l'indice des prix s'est accentuée sur les premiers mois de 2011 en raison de la hausse du prix de l'énergie. Le retour des tensions inflationnistes impacterait défavorablement les perspectives de croissance sur l'année 2011.

Le nombre de demandeurs d'emploi est de nouveau orienté à la hausse (+2,5 % au premier trimestre), dénotant un manque de ressort de l'activité économique et l'absence de visibilité des entrepreneurs. Le niveau du chômage reculera difficilement tant que les secteurs à forte densité de main d'œuvre comme le BTP et le tourisme ne connaîtront pas de francs signaux de reprise.

Le secteur du BTP devrait toutefois bénéficier de l'accélération de la mise en œuvre du plan de relance des collectivités et d'une consommation accrue des fonds européens. La production de logements sociaux défiscalisés devrait s'amplifier tandis que les grands chantiers connaîtraient un pic d'activité. Dans le tourisme, la mobilisation des acteurs économiques permettrait une diversification des marchés émetteurs afin de soutenir l'activité.

La Martinique dispose en outre d'autres opportunités économiques, que ce soit dans la concrétisation du plan séisme qui est aujourd'hui insuffisamment mis en œuvre ou dans les domaines environnementaux (assainissement ou mise en production de sources d'énergie renouvelables). Ces éléments sont d'ailleurs étroitement liés à la valorisation du produit touristique Martinique, dont la relance entraînera des effets induits sur les autres secteurs économiques.

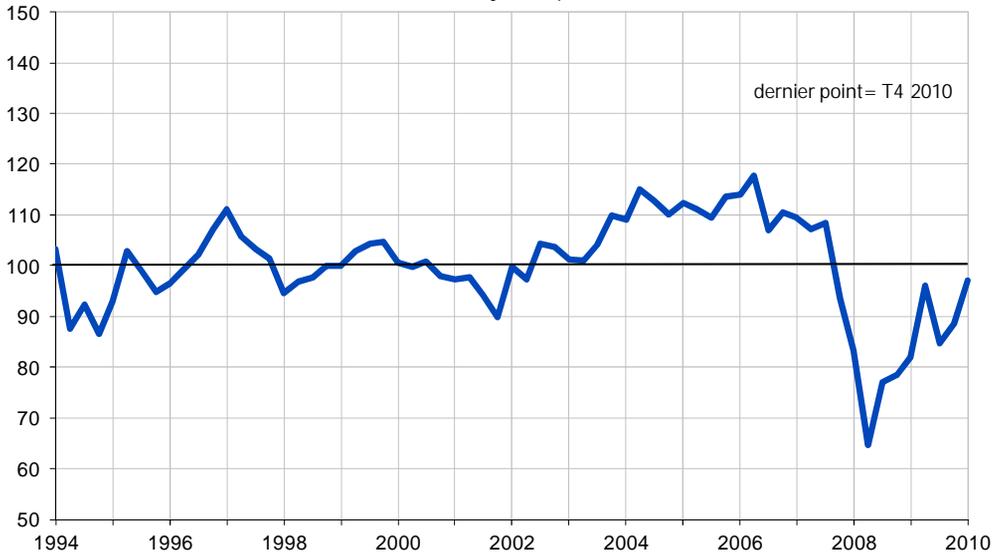
## ANNEXES

# Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 : L'indicateur du climat des affaires

## Indicateur de climat des affaires à la Martinique

(100 = moyenne période)



Source : enquête de conjoncture de l'IEDOM

Les résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM réalisée auprès des entreprises permettent d'élaborer un indicateur de climat des affaires (ICA) qui synthétise l'ensemble des composantes passées et futures contenues dans les différents soldes d'opinions.

**Tableau 2 : Soldes d'opinions de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM  
Vue d'ensemble des secteurs d'activité**



Les soldes sont corrigés des variations saisonnières et centrés sur la moyenne de longue période  
Source : IEDOM, Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 111 entreprises employant au total 6 174 salariés

**Tableau 3 : Emplois et ressources de biens et services aux prix courants**

Années	Ressources			Emplois					
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale		FBCF <sup>(1)</sup>	Variations de stocks	Exportations	Total
				Ménages	APU <sup>(2)</sup> et ISBLSM <sup>(3)</sup>				
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur									
<b>2009<sup>e</sup></b>	<b>7 716,0</b>	<b>2 179,8</b>	<b>9 895,8</b>	<b>4 763,9</b>	<b>3 315,7</b>	<b>1 474,1</b>	<b>-252,9</b>	<b>592,1</b>	<b>9 892,9</b>
	100	28,2		61,7	43,0	19,1	ns	7,7	
Taux de croissance annuels au prix courants, en %									
2008 <sup>e</sup>	1,9	8,6	3,6	3,8	3,2	-2,0	ns	1,6	3,6
2007	3,3	0,9	2,7	1,6	6,6	10,5	ns	-17,6	2,7
2006	5,9	8,5	6,6	4,1	6,4	11,6	ns	15,3	6,6
2005	6,0	12,8	7,6	4,0	6,3	12,5	ns	17,5	7,6
2004	5,6	6,7	5,8	3,2	5,3	14,3	ns	3,2	5,8
2003	5,5	1,9	4,7	4,2	4,4	9,8	ns	6,5	4,7
2002	3,3	-3,5	1,5	2,4	6,8	-5,1	ns	-1,3	1,5
2001	7,6	2,7	6,3	6,3	6,2	10,1	ns	-1,2	6,3
2000	1,7	14,7	4,9	4,7	5,4	-0,6	ns	5,0	4,9
1999	3,8	2,1	3,4	11,1	10,6	2,9	ns	-1,2	8,0

e : estimations issues des comptes rapides

(1) Formation brute de capital fixe

(2) Administrations Publiques

(3) Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source: Insee

**Tableau 4 : Valeur ajoutée par branche**

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie*	Energie	Construction	Services marchands	Services non marchands
Niveau annuel en millions d'euros courants								
<b>2009<sup>e</sup></b>	<b>7 369,5</b>	<b>159,8</b>	<b>106,1</b>	<b>259,5</b>	<b>203,4</b>	<b>374,3</b>	<b>3 580,6</b>	<b>2 685,9</b>
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2008 <sup>e</sup>	100	1,9	1,4	3,5	2,8	6,1	50,0	34,3
2007	100	2,1	1,5	3,7	2,9	6,2	49,4	34,2
2006	100	2,2	1,7	3,9	2,3	6,2	50,8	32,9
2005	100	2,5	1,8	3,8	2,5	6,6	50,4	32,4
2004	100	2,7	2,0	3,8	2,3	6,2	50,4	32,6
2003	100	3,5	1,8	3,8	1,6	7,7	48,5	33,1
2002	100	3,7	1,8	3,9	1,7	6,1	49,7	33,1
2001	100	3,5	1,9	3,8	1,8	6,8	50,0	32,2
2000	100	3,9	1,9	3,8	1,9	6,0	49,5	33,0
1999	100	3,8	1,9	3,7	3,1	6,2	49,0	32,3

\* Le poste industrie regroupe: industrie des biens de consommation; industrie des biens d'équipement, industrie des biens intermédiaires.

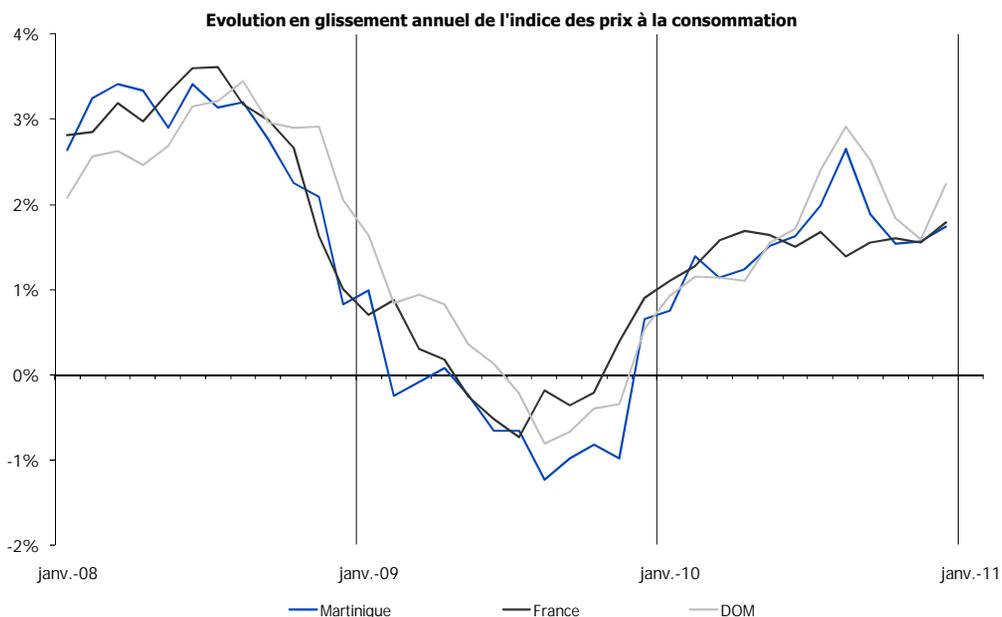
e : estimations issues des comptes rapides

Source: Insee

**Tableau 5 : Indices des prix à la consommation**

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
<b>Glissement annuel en décembre, indice base 100 en 1998 :</b>					
<b>2005</b>	1,9%	4,2%	-0,6%	6,0%	1,6%
<b>2006</b>	2,8%	0,6%	1,6%	8,0%	3,8%
<b>2007</b>	2,9%	6,7%	1,2%	4,0%	1,7%
<b>2008</b>	0,8%	2,2%	0,0%	-5,8%	2,0%
<b>2009</b>	0,6%	0,3%	0,1%	-4,9%	1,5%
<b>2010</b>	1,7%	-0,2%	-0,4%	12,5%	1,7%
<b>Contribution des postes à l'évolution de l'IPC en glissement à fin décembre, en point de pourcentage</b>					
<b>2005</b>		0,09	-0,02	0,05	0,06
<b>2006</b>		0,01	0,05	0,07	0,15
<b>2007</b>		0,15	0,03	0,04	0,07
<b>2008</b>		0,05	0,00	-0,05	0,08
<b>2009</b>		0,07	0,03	-0,43	0,60
<b>2010</b>		-0,03	-0,1	1,13	0,73

Source : INSEE



Source : INSEE

**Tableau 6 : Taux de chômage au sens du BIT par sexe**

Années	Hommes	Femmes	Total
<b>2010</b>	<b>19,7%</b>	<b>22,2%</b>	<b>21,0%</b>
<b>2009</b>	20,7%	23,1%	21,7%
<b>2008</b>	19,0%	23,9%	21,1%
<b>2007</b>	20,8%	21,8%	21,3%
<b>2006</b>	22,0%	24,3%	23,2%
<b>2005</b>	16,0%	20,0%	18,0%
<b>2004</b>	18,7%	23,4%	21,1%
<b>2003</b>	18,2%	22,5%	20,3%
<b>2002</b>	18,3%	24,0%	21,1%
<b>2001</b>	18,6%	27,0%	22,8%

Source: Insee

**Tableau 7 : Emploi total par branche (à la fin de l'année)**

Années	Agriculture et pêche	Industrie et énergie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Emploi total	
<b>Niveau en milliers</b>							
<b>2009 (p)</b>	4 154	8 123	6 971	47 741	9 112	76 101	
<b>Part dans d'emploi total (%)</b>							
						Niveau	Taux de croissance (en %)
<b>2008</b>	5,2	10,7	10,0	62,2	11,9	79 977	1,7
<b>2007</b>	5,1	11,1	9,9	62,2	11,8	78 665	0,1
<b>2006</b>	5,9	11,5	9,5	61,9	11,2	78 548	6,6
<b>2005</b>	6,5	12,0	8,6	61,5	11,4	73 673	2,6
<b>2004</b>	7,1	12,1	8,2	61,1	11,5	71 783	3,2
<b>2003</b>	7,5	11,8	7,8	60,9	12,0	69 543	-0,4
<b>2002</b>	7,9	11,7	7,7	61,1	11,6	69 849	3,7
<b>2001</b>	8,3	11,8	7,4	60,8	11,7	67 355	7,1
<b>2000</b>	10,3	11,0	7,6	60,7	10,5	62 913	-4,9
<b>1999</b>	9,1	10,6	8,1	61,1	11,0	66 167	6,8

(p): données provisoires

Source: Pôle emploi - Unistat: Fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés

**Tableau 8 : Structure des importations par produits****Importations en valeur (millions d'euros)**

	2001	2009	2010	structure	2010/2009
Agriculture, sylviculture et pêche	40,4	42,7	48,2	1,9%	12,8%
Industries extractives	154,6	189,4	387,0	15,2%	104,3%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tab	332,6	326,1	362,3	14,3%	11,1%
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la ch	110,4	88,0	106,9	4,2%	21,5%
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	81,8	67,0	72,0	2,8%	7,5%
Cokéfaction et raffinage	60,6	184,8	232,5	9,2%	25,8%
Industrie chimique	103,6	114,1	129,5	5,1%	13,6%
Industrie pharmaceutique	100,3	142,4	149,0	5,9%	4,6%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produ	112,9	113,4	129,0	5,1%	13,8%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines e	105,4	92,1	120,7	4,8%	31,1%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	100,3	120,5	158,9	6,3%	31,8%
Fabrication d'équipements électriques	77,3	84,1	101,2	4,0%	20,3%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	148,7	111,2	149,5	5,9%	34,5%
Fabrication de matériels de transport	243,1	241,7	265,3	10,4%	9,8%
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d	91,6	82,9	97,8	3,9%	18,0%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,0	0,0	0,0	0,0%	ns
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépo	0,1	0,4	0,3	0,0%	-2,0%
Edition, audiovisuel et diffusion	24,7	26,1	29,1	1,1%	11,5%
Plans et dessins techniques ; plaques et films photographiques exposés	0,0	0,0	0,0	0,0%	ns
Arts, spectacles et activités récréatives	0,3	0,1	0,4	0,0%	ns
Autres activités de services	0,0	0,0	0,0	0,0%	ns
<b>TOTAL</b>	<b>1888,6</b>	<b>2026,9</b>	<b>2539,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>25,3%</b>

Source : Douanes

**Tableau 9 : Structure des exportations par produits****Exportations en valeur (millions d'euros)**

	2001	2009	2010	structure	2010/2009
Agriculture, sylviculture et pêche	115,2	42,0	96,6	28,9%	129,8%
Industries extractives	5,2	2,4	4,2	1,3%	76,0%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tab	65,4	52,7	50,3	15,1%	-4,5%
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la ch	2,2	1,2	0,8	0,2%	-30,7%
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	1,9	2,1	1,0	0,3%	-53,0%
Cokéfaction et raffinage	70,2	133,5	139,1	41,6%	4,2%
Industrie chimique	3,4	11,1	2,9	0,9%	-73,3%
Industrie pharmaceutique	1,4	3,2	1,1	0,3%	-65,7%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produ	1,0	1,3	1,0	0,3%	-22,5%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines e	5,6	3,5	5,2	1,6%	46,6%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	5,5	6,3	2,2	0,7%	-65,0%
Fabrication d'équipements électriques	2,1	1,7	2,0	0,6%	16,5%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	6,0	3,6	4,3	1,3%	21,0%
Fabrication de matériels de transport	21,9	7,1	15,1	4,5%	112,8%
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d	1,7	2,3	3,2	0,9%	37,2%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépo	0,5	3,7	4,7	1,4%	ns
Edition, audiovisuel et diffusion	2,4	1,1	0,6	0,2%	-51,5%
Plans et dessins techniques ; plaques et films photographiques exposés	0,0	0,0	0,0	0,0%	-100,0%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,0	0,1	0,1	0,0%	ns
<b>TOTAL</b>	<b>311,7</b>	<b>278,9</b>	<b>334,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>19,9%</b>

Source : Douanes

# Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

**Tableau 1 : Liste des établissements de crédits locaux**

Dénomination	Capital social ou dotation (en millions d'euros)	Siège social	Adresse locale (si différente du siège social)	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan local (en millions d'euros)
<b>Les banques AFB (5)</b>							
Banque des Antilles Françaises (BDAF)	83,75	Parc d'Activités de La Jaille 97 122 Baie-Mahault	Quartier Lareinty 97232 Lamentin	Groupe Caisses d'Épargne	8	95	332,5
Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,10	19, Boulevard des Italiens 75002 Paris	Rue plétonne du village ZAC de Rivière-Roche 97200 Fort-de-France	Groupe Crédit Agricole	3	45	116,4
BNP Paribas Martinique	6,44	16, Boulevard des Italiens 75009 Paris	72, Avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	Groupe BNP Paribas	14	212	618,1
Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA)	32,64	30, rue Frébault 97110 Pointe-à-Pitre	C.C. La Galleria 97232 Lamentin	Groupe Société générale	4	52	177,8
La Banque Postale	2 342,45	115, rue de Sèvres 75275 Paris Cédex 06	132, Boulevard Pasteur 97264 Fort-de-France	La Poste	47	NC	648,3
<b>Les banques mutualistes ou coopératives (6)</b>							
BRED Banque Populaire	432,49	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	17, Rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	21	212	785,0
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	42,72	Rue du Professeur Raymond Garcin Didier - 97200 Fort-de-France		Groupe Crédit Mutuel	18	239	1 534,8
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	711,82	Place Estrangin Pastré - BP 108 13254 Marseille Cédex 6	Bvd Gal de Gaulle - BP 660 97263 - Fort-de-France	Groupe Caisses d'Épargne	10	89	448,6
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique	12,16	Rue Cases Nègres - Place d'Armes 97232 Le Lamentin		Groupe Crédit Agricole	24	355	1 747,0
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer (CRCMMOM)	2,95	36, Rue Achille René Boisneuf 97110 Pointe-à-Pitre	45, Rue Victor Hugo 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	2	9	28,3
CASDEN Banque Populaire	0,76	Marne-la-Vallée 77424 - Cédex 2	6 Rue Lamartine 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	-	-	227,8
<b>Les sociétés financières (7)</b>							
BRED-COFILEASE	12,20	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Groupe Banques Populaires	1	3	93,1
Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI)	7,27	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin		Groupe General Electric Money	1	86	227,1
Crédit Moderne Antilles Guyane	18,73	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 - Baie Mahault	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin	Groupe BNP Paribas	1	51	179,5
CAFINEO	3,00	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 - Baie Mahault		Groupe BNP Paribas	-	-	21,5
Société Anonyme de Gestion et de Financement (SAGEFI)	3,06	Lieu-dit Grand Camp 97139 Les Abymes	Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France	R.R. Investissements	1	3	1,4
Société Financière des Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,20	12, Boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France		Groupe Banques Populaires	1	-	132,1
Natixis-Factor	15,00	115 Rue Montmartre 75002 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Groupe Banques Populaires	1	7	52,1
<b>Les institutions financières spécialisées (3)</b>							
OSEO SA*	594,78	27-31, Avenue du Général Leclerc 97110 Maisons-Alfort	1 Boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France	-	1	-	-
Agence Française de Développement (AFD)	400,00	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cédex12	1 Bvd Gal de Gaulle 97200 - Fort-de-France	-	1	-	369,9
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	NEANT	56 rue de Lille 75356 Paris 07 SP	Immeuble Les Cascades 3 1 Place F. Mitterrand BP 675 97264 Fort-de-France Cédex	-	1	-	952,1
<b>TOTAL EC</b>	<b>4 775,5</b>	<b>21 établissements</b>			<b>151**</b>	<b>1 458**</b>	<b>8 693,4</b>

\* suite fusion-absorption des 4 filiales opérationnelles : OSEO Financement, Garantie, Innovation et Bretagne.

\*\* hors sociétés financières

\*\*\* hors LBP et IFS

**Tableau 2 : Les actifs financiers**

en millions d'EUR	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
<b>Sociétés</b>	<b>1018,2</b>	<b>1274,0</b>	<b>1246,4</b>	<b>1255,3</b>	<b>1278,7</b>	<b>1,9%</b>	<b>0,7%</b>
Dépôts à vue	614,6	739,8	674,7	708,4	767,4	8,3%	5,0%
Placements liquides ou à court terme	328,0	466,8	513,1	501,2	459,2	-8,4%	-2,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	10,9	1,7	29,8	4,6	5,1	10,2%	-84,5%
Placements indexés sur les taux du marché	317,1	465,1	483,3	496,6	454,1	-8,5%	2,7%
dont comptes à terme	116,0	159,6	170,5	225,8	271,8	20,4%	32,4%
dont OPCVM monétaires	134,9	156,7	204,1	236,3	112,0	-52,6%	15,7%
dont certificats de dépôts	62,7	148,1	108,0	33,0	69,8	111,5%	-69,5%
Epargne à long terme	75,5	67,3	58,6	45,8	52,1	13,8%	-21,9%
dont OPCVM non monétaires	32,7	25,4	13,5	21,0	29,1	39,0%	55,6%
<b>Ménages</b>	<b>3847,4</b>	<b>4124,7</b>	<b>4284,7</b>	<b>4447,2</b>	<b>4634,4</b>	<b>4,2%</b>	<b>3,8%</b>
Dépôts à vue	884,8	958,7	942,3	1000,7	1080,7	8,0%	6,2%
Placements liquides ou à court terme	1326,5	1432,5	1580,7	1562,0	1566,3	0,3%	-1,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	1116,8	1197,2	1293,6	1327,8	1352,7	1,9%	2,6%
Livrets ordinaires	442,7	466,5	497,6	500,1	519,0	3,8%	0,5%
Livrets A et bleus	350,0	375,3	425,4	463,5	480,6	3,7%	9,0%
Livrets jeunes	13,7	14,7	15,6	16,4	14,9	-9,1%	5,4%
Livrets d'épargne populaire	92,1	97,4	99,1	85,0	73,9	-13,0%	-14,2%
Livrets de développement durable	94,2	117,2	132,8	138,8	141,4	1,9%	4,5%
Comptes d'épargne logement	124,1	126,0	123,0	124,1	122,8	-1,0%	0,8%
Placements indexés sur les taux du marché	209,7	235,3	287,1	234,1	213,6	-8,7%	-18,5%
dont comptes à terme	161,8	179,9	225,0	179,4	179,0	-0,2%	-20,3%
dont bons de caisse	2,6	2,2	2,1	1,9	1,6	-13,0%	-9,2%
dont OPCVM monétaires	45,3	53,1	60,0	52,8	33,0	-37,5%	-12,0%
Epargne à long terme	1636,0	1733,5	1761,7	1884,5	1987,4	5,5%	7,0%
Plans d'épargne logement	565,5	548,6	524,7	524,3	536,9	2,4%	-0,1%
Plans d'épargne populaire	109,3	100,2	90,8	86,0	79,5	-7,6%	-5,3%
Autres comptes d'épargne	4,5	6,0	5,9	5,4	4,3	-20,8%	-7,3%
Portefeuille-titres	155,0	155,9	157,6	192,1	195,2	1,6%	21,9%
OPCVM non monétaires	103,7	103,0	83,2	84,5	78,6	-7,0%	1,6%
Contrats d'assurance-vie	698,1	819,7	899,6	992,3	1092,9	10,1%	10,3%
<b>Autres agents</b>	<b>284,8</b>	<b>256,7</b>	<b>276,4</b>	<b>301,6</b>	<b>334,2</b>	<b>10,8%</b>	<b>9,1%</b>
Dépôts à vue	175,8	151,0	171,1	193,3	187,0	-3,3%	13,0%
Placements liquides ou à court terme	94,2	97,3	98,2	101,6	130,7	28,6%	3,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	17,5	18,9	22,8	25,6	26,0	1,6%	12,3%
Placements indexés sur les taux du marché	76,7	78,4	75,3	76,0	104,7	37,7%	0,9%
dont comptes à terme	36,5	33,8	40,9	44,7	79,4	77,7%	9,1%
Epargne à long terme	14,9	8,5	7,2	6,6	16,5	148,8%	-8,0%
<b>TOTAL</b>	<b>5150,4</b>	<b>5655,4</b>	<b>5807,5</b>	<b>6004,2</b>	<b>6247,4</b>	<b>4,1%</b>	<b>3,4%</b>
Dépôts à vue	1675,2	1849,5	1788,0	1902,4	2035,1	7,0%	6,4%
Placements liquides ou à court terme	1748,8	1996,6	2191,9	2164,8	2156,2	-0,4%	-1,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	1145,2	1217,8	1346,1	1358,1	1383,8	1,9%	0,9%
Placements indexés sur les taux du marché	603,5	778,8	845,8	806,7	772,5	-4,2%	-4,6%
Epargne à long terme	1726,4	1809,3	1827,6	1936,9	2056,0	6,1%	6,0%

Source : IEDOM

**Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

en millions d'EUR	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
<b>Entreprises</b>	<b>2 776,4</b>	<b>2 953,3</b>	<b>3 242,1</b>	<b>3 177,9</b>	<b>3 281,5</b>	<b>3,3%</b>	<b>-2,0%</b>
Crédits d'exploitation	432,8	449,3	447,4	394,7	459,6	16,4%	-11,8%
Créances commerciales	44,1	37,1	25,4	27,1	25,7	-5,1%	6,9%
Crédits de trésorerie	228,7	237,0	242,0	185,9	250,5	34,7%	-23,2%
dont entrepreneurs individuels	63,2	64,4	62,1	55,9	50,9	-9,0%	-10,0%
Comptes ordinaires débiteurs	123,0	130,2	129,7	145,6	134,3	-7,7%	12,2%
Affacturage	37,0	45,0	50,3	36,2	49,1	35,8%	-28,1%
Crédits d'investissement	1 246,6	1 404,4	1 680,6	1 675,7	1 743,8	4,1%	-0,3%
Crédits à l'équipement	1 029,9	1 181,8	1 462,3	1 476,1	1 534,1	3,9%	0,9%
dont entrepreneurs individuels	75,7	88,1	91,7	92,5	128,0	38,4%	0,9%
Crédit-bail	216,8	222,6	218,3	199,6	209,7	5,1%	-8,6%
Crédits à l'habitat	1 050,7	1 060,9	1 076,2	1 078,4	1 048,0	-2,8%	0,2%
Autres crédits	46,2	38,7	37,9	29,0	30,0	3,5%	-23,6%
<b>Ménages</b>	<b>2 318,2</b>	<b>2 593,0</b>	<b>2 779,8</b>	<b>2 812,3</b>	<b>2 967,6</b>	<b>5,5%</b>	<b>1,2%</b>
Crédits à la consommation	849,7	927,9	963,3	917,6	912,7	-0,5%	-4,7%
Crédits de trésorerie	782,8	853,6	883,4	837,9	827,0	-1,3%	-5,1%
Comptes ordinaires débiteurs	35,4	37,2	41,8	41,5	44,3	6,9%	-0,8%
Crédit-bail	31,5	37,1	38,1	38,2	41,4	8,4%	0,1%
Crédits à l'habitat	1 464,3	1 662,9	1 814,9	1 893,8	2 052,8	8,4%	4,3%
Autres crédits	4,2	2,2	1,6	1,0	2,0	102,2%	-36,0%
<b>Collectivités locales</b>	<b>700,4</b>	<b>738,4</b>	<b>1 015,0</b>	<b>1 058,6</b>	<b>1 018,9</b>	<b>-3,8%</b>	<b>4,3%</b>
Crédits d'exploitation	14,4	10,9	21,5	19,9	21,6	8,8%	-7,7%
Crédits de trésorerie	9,1	7,7	19,1	16,6	18,8	13,2%	-13,2%
Comptes ordinaires débiteurs	5,3	3,2	2,4	3,3	2,9	-13,0%	36,1%
Crédits d'investissement	593,6	723,1	990,6	1 036,9	995,2	-4,0%	4,7%
Crédits à l'équipement	593,3	722,7	990,2	1 036,5	994,8	-4,0%	4,7%
Crédit-bail	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	28,3%	2,3%
Autres crédits	11,0	4,3	2,9	1,9	2,0	6,2%	-34,4%
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>184,6</b>	<b>182,7</b>	<b>224,2</b>	<b>218,5</b>	<b>323,1</b>	<b>47,9%</b>	<b>-2,5%</b>
Total encours sain	5 979,6	6 467,4	7 261,1	7 267,3	7 591,0	4,5%	0,1%
Créances douteuses brutes	450,5	487,8	459,4	520,2	514,5	-1,1%	13,2%
Créances douteuses nettes	167,8	205,7	181,7	213,4	201,7	-5,5%	17,4%
dont entreprises	105,6	122,4	119,0	146,2	144,0	-1,5%	22,8%
dont ménages	59,7	63,9	56,2	56,2	52,9	-6,0%	0,0%
Provisions	282,8	282,1	277,6	306,8	312,8	2,0%	10,5%
<b>Total encours brut</b>	<b>6 430,1</b>	<b>6 955,2</b>	<b>7 720,5</b>	<b>7 787,5</b>	<b>8 105,5</b>	<b>4,1%</b>	<b>0,9%</b>
Taux de créances douteuses	7,0%	7,0%	6,0%	6,7%	6,3%	-0,4 pt	0,7 pt
Taux de provisionnement	62,8%	57,8%	60,4%	59,0%	60,8%	1,8 pt	-1,4 pt

Source : IEDOM

**Tableau 4 : Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement**

en millions d'EUR	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
<b>Entreprises</b>	<b>2 437,4</b>	<b>2 610,3</b>	<b>2 803,2</b>	<b>2 718,8</b>	<b>2 725,4</b>	<b>0,2%</b>	<b>-3,0%</b>
Crédits d'exploitation	391,7	430,4	420,8	369,4	417,0	12,9%	-12,2%
Créances commerciales	43,9	36,8	25,2	26,8	25,2	-5,8%	6,3%
Crédits de trésorerie	193,0	224,1	234,9	171,0	226,3	32,3%	-27,2%
dont entrepreneurs individuels	62,7	64,1	61,8	55,8	50,7	-9,2%	-9,7%
Comptes ordinaires débiteurs	117,7	124,5	110,5	135,5	116,4	-14,1%	22,7%
Affecturage	37,0	45,0	50,3	36,2	49,1	35,7%	-28,1%
Crédits d'investissement	949,9	1 081,2	1 268,9	1 242,4	1 230,6	-0,9%	-2,1%
Crédits à l'équipement	838,0	960,2	1 144,5	1 132,1	1 131,0	-0,1%	-1,1%
dont entrepreneurs individuels	53,7	62,2	58,0	53,6	80,9	51,1%	-7,6%
Crédit-bail	111,9	120,9	124,4	110,4	99,6	-9,8%	-11,3%
Crédits à l'habitat	1 049,6	1 060,0	1 075,6	1 078,0	1 047,7	-2,8%	0,2%
Autres crédits	46,2	38,7	37,9	29,0	30,0	3,5%	-23,6%
<b>Ménages</b>	<b>2 297,9</b>	<b>2 577,4</b>	<b>2 768,7</b>	<b>2 791,5</b>	<b>2 946,7</b>	<b>5,6%</b>	<b>0,8%</b>
Crédits à la consommation	849,6	927,7	963,1	917,3	912,4	-0,5%	-4,8%
Crédits de trésorerie	782,8	853,6	883,4	837,9	827,0	-1,3%	-5,1%
Comptes ordinaires débiteurs	35,3	37,0	41,6	41,2	44,0	6,9%	-1,0%
Crédit-bail	31,5	37,1	38,1	38,2	41,4	8,4%	0,1%
Crédits à l'habitat	1 444,0	1 647,5	1 804,0	1 873,2	2 032,2	8,5%	3,8%
Autres crédits	4,2	2,2	1,6	1,0	2,0	102,2%	-36,0%
<b>Collectivités locales</b>	<b>541,0</b>	<b>570,5</b>	<b>821,1</b>	<b>870,1</b>	<b>827,7</b>	<b>-4,9%</b>	<b>6,0%</b>
Crédits d'exploitation	14,2	10,9	21,0	17,4	21,6	24,5%	-17,4%
Crédits de trésorerie	8,9	7,7	18,6	14,1	18,8	33,2%	-24,3%
Comptes ordinaires débiteurs	5,3	3,2	2,4	3,3	2,9	-13,0%	36,1%
Crédits d'investissement	434,5	555,3	797,2	850,8	804,1	-5,5%	6,7%
Crédits à l'équipement	434,3	555,3	797,2	850,6	803,8	-5,5%	6,7%
Crédit-bail	0,1	0,1	0,0	0,2	0,3	77,4%	305,4%
Autres crédits	11,0	4,3	2,9	1,9	2,0	6,2%	-34,4%
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>124,9</b>	<b>108,1</b>	<b>135,4</b>	<b>122,0</b>	<b>231,3</b>	<b>89,7%</b>	<b>-9,9%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>5 401,2</b>	<b>5 866,3</b>	<b>6 528,4</b>	<b>6 502,3</b>	<b>6 731,1</b>	<b>3,5%</b>	<b>-0,4%</b>
Créances douteuses brutes	421,5	428,8	420,2	478,2	481,8	0,8%	13,8%
Créances douteuses nettes	138,7	146,7	142,6	171,4	169,0	-1,4%	20,2%
dont entreprises	81,6	82,4	86,1	113,0	113,8	0,6%	31,4%
dont ménages	54,7	60,4	52,9	54,9	51,7	-5,9%	3,8%
Provisions	282,8	282,1	277,6	306,8	312,8	2,0%	10,5%
<b>Total encours brut</b>	<b>5 822,7</b>	<b>6 295,1</b>	<b>6 948,6</b>	<b>6 980,5</b>	<b>7 212,8</b>	<b>3,3%</b>	<b>0,5%</b>
Taux de créances douteuses	7,2%	6,8%	6,0%	6,8%	6,7%	-0,1 pt	0,8 pt
Taux de provisionnement	67,1%	65,8%	66,1%	64,2%	64,9%	0,7 pt	-1,9 pt

Source : IEDOM

**Tableau 5 et 6 : Le bilan agrégé et le compte de résultat**

Montants en millions d'euros	31-12-2008	31-12-2009	31-12-2010	Var. 2010/2009
Opérations de trésorerie et interbancaires	726,4	727,7	787,1	8,2%
Opérations avec la clientèle	2 860,8	2 838,9	2 999,5	5,7%
dont crédits de trésorerie	579,8	565,1	597,1	5,7%
dont crédits à l'équipement	795,4	755,8	787,7	4,2%
dont crédits à l'habitat	1 314,2	1 340,8	1 406,3	4,9%
Opérations sur titres	91,1	92,6	93,7	1,2%
Opérations diverses	130,0	93,3	90,9	-2,6%
Valeurs immobilisées	45,0	45,8	45,1	-1,5%
<b>Total ACTIF</b>	<b>3 853,3</b>	<b>3 798,3</b>	<b>4 016,3</b>	<b>5,7%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 585,7	1 523,5	1 577,0	3,5%
Opérations avec la clientèle	1 781,6	1 796,3	1 902,2	5,9%
dont comptes ordinaires créditeurs	999,6	1 046,5	1 086,7	3,8%
dont comptes d'épargne à régime spécial	450,0	459,0	462,6	0,8%
dont comptes créditeurs à terme	245,6	254,1	283,2	11,5%
Opérations sur titres	15,7	15,7	16,3	3,7%
Opérations diverses	137,2	112,8	127,4	13,0%
Capitaux propres, provisions et assimilés	333,1	350,0	393,4	12,4%
dont capital	60,2	64,5	61,3	-4,9%
<b>Total PASSIF</b>	<b>3 853,3</b>	<b>3 798,3</b>	<b>4 016,3</b>	<b>5,7%</b>

Montant en millions d'euros	2008	2009	2010	Var. 2010/2009
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-28,5	-32,7	-24,3	-25,6%
(+) Opérations avec la clientèle	162,3	166,3	167,0	0,4%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	-	-	-	-
(+) Opérations sur titres	0,6	-0,3	0,0	ns
(+) Opérations de financement à long terme	4,5	5,8	5,3	-9,1%
(+) Opérations de change	0,4	0,4	0,3	-12,6%
(+) Opérations de hors-bilan	1,4	2,2	3,0	38,0%
(+) Opérations de services financiers	23,3	22,8	25,2	10,6%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	4,0	3,8	3,6	-4,5%
(+) Produits accessoires et divers nets	7,8	9,8	10,0	1,7%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	1,2	-0,1	0,0	ns
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,0	-0,6	-0,5	ns
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>174,6</b>	<b>178,7</b>	<b>190,5</b>	<b>6,6%</b>
(-) Frais généraux	118,8	121,0	125,4	3,6%
dont frais de personnel	68,3	71,6	72,3	0,9%
dont services extérieurs	47,0	46,1	49,5	7,4%
(-) Dotations aux amortissements	3,9	5,1	5,0	-2,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	-	-	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	-	-	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire f.	-	-	-	-
(+) Charges refacturées	3,3	3,7	5,2	41,1%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>55,1</b>	<b>56,3</b>	<b>65,4</b>	<b>16,1%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-9,1	11,1	0,9	ns
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciatio	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4,8	-0,7	-2,0	178,3%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	9,8	11,1	8,8	-20,8%
(+) Intérêts sur créances douteuses	6,1	6,0	6,4	5,5%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>55,7</b>	<b>40,9</b>	<b>64,1</b>	<b>56,9%</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corpore	0,1	0,3	1,1	ns
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financi	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations finai	0,0	-0,1	0,0	ns
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>55,7</b>	<b>41,3</b>	<b>65,3</b>	<b>58,1%</b>
(+) Produit net exceptionnel	-0,1	0,1	-0,1	ns
(-) Dotations nettes au FRBG	3,7	2,8	8,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0,1	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	19,2	13,1	16,5	26,3%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>32,7</b>	<b>25,5</b>	<b>40,6</b>	<b>59,0%</b>

Source : IEDOM

## Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010

### Janvier

- **Référendums sur l'évolution institutionnelle.** Les 10 et 24 janvier, deux scrutins ont été organisés sur la question de l'évolution institutionnelle. Lors de la première consultation (le 10 janvier), les martiniquais ont été amenés à se prononcer sur la transformation de la Martinique en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution. Le projet a été rejeté à 78,9 % des suffrages exprimés. La seconde consultation (24 janvier) portait sur la création d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues à la Région et au Département régie par l'article 73 de la Constitution. Avec 68,3 % des suffrages exprimés, le projet a été adopté par les martiniquais.

- **Aide à la rénovation hôtelière.** Le dispositif d'aide à la rénovation hôtelière a été publié au JO du 24 janvier. Les structures hôtelières pourront bénéficier d'une aide financière pour améliorer leurs prestations de logement.

### Février

- **Installation du Groupement d'invention régional Concurrence (GIRC). Annoncé lors** du Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM), le GIRC Martinique a été lancé le 2 février. Cette nouvelle structure regroupe sous l'autorité de la Direction Régionale de Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DRCCRF), plusieurs services de l'Etat. Cette nouvelle instance a pour objectif de surveiller les pratiques concurrentielles (formations des prix, respect des règles de concurrence).

- **Visite du Président de la République.** Après une visite en Haïti, Nicolas SARKOZY s'est rendu à la Martinique les 17 et 18 février, où il a rendu hommage aux secouristes intervenus à Haïti à la suite au séisme du 12 janvier. Il s'est également prononcé sur l'avenir institutionnel de l'île en rappelant qu'un choix devrait être fait sur la nature de l'exécutif de la nouvelle collectivité (unique ou collégial).

### Mars

- **Conférence internationale pour la reconstruction d'Haïti.** Le 23 mars s'est tenue en Martinique une conférence internationale pour la reconstruction d'Haïti, en présence de délégations internationales d'experts, d'élus haïtiens, du Ministre de l'Outre-mer, et du Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie. L'objectif visait à dégager une méthodologie commune d'intervention pour permettre un développement équitable et durable du territoire haïtien.

- **Elections régionales.** Suite au 1<sup>er</sup> tour des élections régionales, 3 listes ont été représentées au second tour. La liste « Ensemble pour une Martinique nouvelle » conduite par Serge LETCHIMY a réuni 48,35 % des suffrages exprimés devant respectivement « Patriotes Martiniquais et sympathisants » d'Alfred MARIE-JEANNE (41,03%) et « Rassembler la Martinique » d'André LESUEUR (10,63 %).

### Avril

- **Ouverture de l'agence régionale de santé (ARS).** L'ouverture officielle de l'ARS a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril. Le directeur général, Christian URSULET, a présenté les thèmes des 7 grands chantiers à réaliser au cours des 5 prochaines années. Il s'agit du plan handicap et personnes âgées, de la réorganisation des hôpitaux, de l'organisation de la permanence des soins, de la démographie médicale et paramédicale, de la prévention ciblée sur les grandes problématiques de santé publique, du travail en réseau et de la coopération caraïbe.

- **Nomination d'une Sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse.** Suite aux annonces du conseil interministériel de l'Outre-mer (6 novembre 2009), Sandrine MICHALON-FAURE a été nommée sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse.

## Mai

- **Signature d'une convention pour développer les exportations.** Lors de la foire de Paris, le 6 mai, Marie-Luce PENCHARD, Ministre de l'Outre-mer a signé une convention de partenariat entre le Délégué général du Trésor, les représentants d'UBI France et les CCI des départements d'Outre-mer. Le dispositif vise à aider les entreprises à élargir leur zone de chalandise et à renforcer leurs échanges avec les pays voisins. Un budget de 1,5 millions d'euros a été alloué au projet.

- **Nouvelle présidente au Comité Martiniquais du Tourisme (CMT) :** Suite aux élections régionales, Karine ROY-CAMILLE a été nommée Présidente du CMT. L'objectif du CMT est d'accueillir 600 000 touristes en 2010, puis 650 000 en 2011 (contre 577 164 en 2009). Cinq axes de travail ont été définis, dont la reconstruction de l'image de la destination auprès des médias nationaux.

## Juin

- **Inauguration de la nouvelle gare maritime de Fort-de-France.** Le 25 juin, la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique a inauguré la nouvelle gare maritime de Fort de France 10 ans après le début des travaux. La structure est conçue pour recevoir simultanément 2 navires de 400 passagers. Son coût est évalué à 19 millions d'euros.

- **Plan régional de relance de l'économie.** En partenariat avec les communes de l'île, ce plan triennal doit permettre de stimuler le redémarrage économique de l'île. Il devrait concerner près de 220 projets pour un montant global de 348 millions d'euros. Le programme s'articule autour de la commande publique, le soutien aux entreprises, le logement social et des projets structurants.

## Juillet

- **Visite du Ministre de la Défense.** Les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, Hervé MORIN était en déplacement à la Martinique pour présenter la déclinaison aux Antilles du contrat de redynamisation de la Défense suite aux orientations stratégiques de la politique de défense et de sécurité ainsi que la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Cette réorganisation devrait se traduire par un renforcement des moyens maritimes pour lutter contre le narco-trafic, la fermeture de la base militaire aérienne du Lamentin et du 33<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de la Marine (RIMa).

- **Nouvelle centrale électrique à Bellefontaine.** Les travaux de construction de la nouvelle centrale EDF ont débuté. La nouvelle structure s'étend sur un site de 7 hectares et devrait héberger une unité de production moins polluante et plus économe. L'investissement est estimé à 450 millions d'euros et la nouvelle centrale devrait être opérationnelle en 2012.

- **Nouvel employeur unique sur le port de commerce.** Suite à la liquidation judiciaire de la société Manumar et la signature de l'avenant révisant la convention collective des dockers, un employeur unique a été créé sur le port de commerce de Fort-de-France. Le Groupement des employeurs de main d'œuvre (GEMO) se substitue aux sociétés Manumar et GMM SP. Il rassemble 110 dockers.

- **Visite du Président du Sénat.** Gérard LARCHER s'est rendu à la Martinique du 18 au 20 juillet. Sa visite s'est inscrite dans le prolongement de la mission Outre-mer du Sénat réalisée en 2009. Le Président du Sénat a consulté les élus sur la question de la réforme institutionnelle et du projet de loi statutaire prévu par l'article 73 de la Constitution.

## Août

- **Lutte contre la dengue.** Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de dengue (35 000 cas et 13 décès confirmés), la Ministre de la santé, Roselyne BACHELOT, et la Ministre de l'Outre-mer, Marie-Luce PENCHARD se sont rendues en Martinique.

## Septembre

- **Charte entre les producteurs de banane et le port de Dunkerque.** Pour renforcer leur partenariat, le port de Dunkerque et l'Union des groupements des producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN) ont signé une nouvelle charte. Elle vise à garantir la qualité des opérations de déchargement de la banane dans le but de sécuriser les approvisionnements.

## Octobre

- **De nouvelles ambitions pour le Comité Martiniquais du Tourisme.** Plusieurs opérations de communication ont été lancées afin de mettre en avant la destination. Elles concernent la valorisation du tourisme et de ses métiers. Les autres objectifs concernent l'attractivité du territoire, les appels à projets auprès de la population et des professionnels, la création d'une régata transatlantique et la promotion du tour des yoles.

- **Ouverture des hypermarchés LECLERC.** Suite à un accord d'affiliation, intervenu en début d'année, entre le groupe Leclerc et le groupe Lancry, les 2 hypermarchés Carrefour (Place d'Armes et Long-Pré), détenus par ce dernier, ont opéré un changement d'enseigne le 8 octobre 2010. Le groupe Lancry conserve son statut de commerçant indépendant.

- **Livraison de l'échangeur du Lamentin.** Le 21 octobre, l'échangeur du Lamentin a été mis en service. Il est constitué de 9 bretelles et permet le passage de 110 000 véhicules par jour. Sa construction avait débuté en 2008 pour un montant global de 21 millions d'euros.

- **Cyclone Tomas.** Dans la nuit du 30 au 31 octobre, le passage du cyclone Tomas a provoqué de nombreux dégâts matériels et des pertes au niveau des productions agricoles (canne à sucre, banane, cultures maraichères et vivrières). Le réseau électrique a été interrompu, privant d'électricité près de 60 000 clients. Le réseau routier a été perturbé par les inondations et les nombreuses chutes d'arbres. Aucune perte humaine n'a été à déplorer.

## Novembre

- **Nouvelle modalité de fixation des prix des carburants.** Le Décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010 modifie le mode de calcul et de fixation des prix des produits pétroliers et du gaz de pétrole liquéfié dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Fixés le premier jour de chaque mois, les prix maximum de sortie de raffinerie, de distribution (gros et détail) prennent en compte le coût moyen des produits importés et le taux de change euro-dollar.

- **Programme d'urgence de soutien au BTP.** Le Conseil Général de la Martinique a lancé un programme de travaux d'urgence en soutien au BTP pour un montant de 30 millions d'euros. Le programme vise à soutenir l'activité économique locale à travers les petites entreprises pour lesquelles un tiers des crédits sera mobilisé.

- **Arrivée de télévision numérique terrestre (TNT).** Le 30 novembre, la TNT a été déployée dans l'ensemble de l'Outre-mer français. Elle permet la réception de 10 chaînes gratuites dont celles du groupe France télévision et Arte. A cette occasion, la chaîne Tempo a été supprimée du bouquet et RFO (Télé Martinique) a changé de nom et devient Martinique Première.

- **Partenariat pour reprendre le Kalenda Resort.** La SEMAVIL (société mixte d'aménagement de la ville du Lamentin), la SEMAFF (société d'économie mixte d'aménagement de Fort-de-France) et Vinci ont déposé une offre de reprise commune dans le dossier du Kalenda Resort, auprès du liquidateur nommé par la cour d'appel de Pointe-à-Pitre

## Décembre

- **Label Ville Station Nautique.** La ville de Fort-de-France a obtenu le label de Ville Station Nautique lors du 50<sup>e</sup> salon nautique de Paris. Cette labellisation permet à la ville d'être référencée et représentée par le réseau France Station Nautique.

## Annexe 4 : Liste des publications

---

La Lettre de l'Institut d'Emission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire  
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,  
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy  
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

### Les Notes de l'Institut d'émission (dernières parutions)

Etude typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (juillet 2007)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (septembre 2007)

La formation du produit net bancaire dans les DOM en 2006 (octobre 2007)

Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (décembre 2007)

Le secteur des transports dans les DCOM (décembre 2007)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (décembre 2007)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (déc. 2007)

La gestion des déchets dans les DCOM (novembre 2008)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (décembre 2008)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 (décembre 2009)

Les effets de la crise sociale aux Antilles au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 (décembre 2009)

L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités (février 2010)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (mars 2010)

Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement éco. (déc. 2010)

Le chômage empêche la convergence du revenu des ménages entre régions ultramarines et métropolitaines (déc. 2010)

### Les Notes expresses (Martinique)

N° 35 Le secteur du BTP à la Martinique entre 2004 et 2006 (juil. 2006)

N° 40 Les défaillances d'entreprises en Martinique entre 2004 et 2006 (juin 2007)

N° 41 La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (juillet 2007)

N° 46 Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique (novembre 2007)

N° 48 Le développement du transport urbain et interurbain en Martinique (décembre 2007)

N° 59 Synthèse de l'année 2008 en Martinique (avril 2009)

N° 58 La gestion des déchets à la Martinique (avril 2009)

N° 64 Les effets de la crise sociale (décembre 2009)

N° 67 L'année 2009 à la Martinique (mars 2010)

N° 76 L'habitat à la Martinique : un marché sous contrainte(s) (mai 2010)

N° 79 Panorama de la Martinique en 2009 (août 2010)

N° 86 Le microcrédit à la Martinique: un appui au dynamisme de la création d'entreprises (janvier 2011)

N° 92 L'année 2010 à la Martinique: une reprise en demi-teinte (mars 2011)

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Stéphane ATTALI

Camille BERTRANDIAS

Laurent FAKHOURY

Philippe LA COGNATA

Jacqueline MISAINÉ

Michèle ROVELA-MARTHELY

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE  
Responsable de la rédaction : P. LA COGNATA  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par Berger Bellepage (Martinique)  
Achévé d'imprimer en juin 2011 - Dépôt légal : juin 2011  
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-48-9